

Ed. Solié

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE VAUDOISE

DEPUIS SON ORIGINE
ET DES VAUDOIS DU PIÉMONT

JUSQU'A NOS JOURS.

AVEC UN APPENDICE CONTENANT LES PRINCIPAUX ÉCRIS ORIGINALS DE
CETTE ÉGLISE, UNE DESCRIPTION ET UNE CARTE DES VALLÉES
VAUDOISES ACTUELLES, ET LE PORTRAIT D'HENRI ABNACD.

PAR

ANTOINE MONASTIER,

DOCTEUR EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE, ET AVOUÉ À LA COUR SUPPLÉMENTAIRE DE LAUSANNE.

Si ce dossier est un ouvrage des hommes,
il se défendra de lui-même; mais s'il vient de
Dieu, vous ne pouvez le décrire; et prouvez
après qu'il en est le vrai que nous ayons fait
nosre à Dieu. (Actes, V. 39, 40.)

TOME PREMIER.

LAUSANNE

CHEZ GEORGES BRIDEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1847.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DEPUIS SON ORIGINE
ET DES VAUDOIS DU PIÉMONT
JUSQU'À NOS JOURS.

AVEC UN [APPENDICE](#) CONTENANT LES PRINCIPAUX ÉCRITS ORIGINAUX DE CETTE ÉGLISE, UNE DESCRIPTION ET UNE CARTE DES VALLÉES VAUDOISES ACTUELLES, ET LE PORTRAIT D'HENRI ARNAUD.

Fac-similé de la couverture



PAR ANTOINE MONASTIER,

DU CANTON DE VAUD, ET ORIGINAIRE DES VALLÉES VAUDOISES DU PIÉMONT.

Si ce dessein est un ouvrage des hommes, il se détruira de lui-même; mais s'il vient de Dieu, vous ne pouvez le détruire; et prenez garde qu'il Ne se trouve que vous ayez fait la guerre à Dieu. (ACTES, V, 38, 39.)

TOME PREMIER.

LAUSANNE, CHEZ GEORGES BRIDEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1847

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE: L'HISTOIRE

ÉPÎTRE DÉDICATOIRE

PRÉFACE

ÉTAT DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE À L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN

Grands progrès de l'Évangile durant les trois premiers siècles de l'Histoire de l'Église. - Obstacles que sa prédication rencontre. - Foi pure et vivante des disciples de ce temps. - La constitution primitive de l'Église commence à présenter quelque altération dans l'épiscopat. - Commencement de hiérarchie. - Lieux et nature du service divin. - Altération concernant le baptême et la sainte cène. - Lutttes engagées dans l'Église. - Hérésies. - La pure croyance de l'Église triomphe. - Sectes.

ALTÉRATION DES DOCTRINES, DU CULTE ET DE LA VIE DE L'ÉGLISE DEPUIS CONSTANTIN.

Aperçu de l'état précédent de l'Église. - La paix dont elle jouit élargit la porte aux altérations. Arianisme. - Pélagianisme. - Lutttes et fâcheuses conséquences. La protection de Constantin accordée à l'Église paraît fâcheuse. - Fatale au clergé par le piège attaché aux richesses. - L'Église tombe sous la dépendance de l'empereur. - Il rehausse l'épiscopat. - Évêque de Rome. - Les païens en entrant en foule dans l'Église y apportent leurs superstitions. - Les cérémonies nouvelles s'affermissent avec l'invasion des Barbares. - L'autorité des saintes Écritures affaiblie. - Les doctrines se modifient et s'altèrent, introduction de la messe et de plusieurs erreurs.

RÉSISTANCE QUE LES DOCTRINES ET LES CÉRÉMONIES NOUVELLES RENCONTRENT DANS L'ÉGLISE.

Cette résistance se manifeste. - D'où part cette résistance. - Signalée par le pape Célestin dans les Gaules. - Se montre en Lombardie a l'occasion de Vigilance. - Continue en France sous Serenus. - En Germanie. - Épître de Zacharie sur ce point. - Réflexions. - Opposition contre les images sous Charlemagne. - Épiscopat de Claude de Turin. - Notice sur Claude. - Passages de ses écrits. - Nature de son ministère. - Effets de ce ministère pour les Vallées Vaudoises. - Considérations à l'appui. - Témoignages.

VESTIGES DE L'ÉGLISE FIDÈLE AUX X ème ET XI ème SIÈCLES.

Traces de la lutte que continue l'Église fidèle. - État de la société aux IXe, Xe et XIe siècles. - Le clergé occupé de ses intérêts terrestres. - Ses égarements, son ignorance. - Progrès des superstitions. - Rome et l'Église en proie à l'anarchie. - État du XIe siècle. - Rome et ses efforts pour se relever et étendre sa puissance. - La vérité se conserve à l'écart, oubliée du monde. - Jalons qui servent à indiquer l'existence des Vaudois. - Atto de Verceil, ses écrits. - Réflexions et conséquences. - Damianus. - Radulphe de Saint-Thron. - Vallées Vaudoises. - Bruno d'Asti. - Portée de son témoignage. - Église différente de celle de Rome au nord de l'Italie. - Opinion de Costa de Beauregard.

MANIFESTATIONS RELIGIEUSES DU XI ème SIÈCLE.

Activité tendant à propager la pure doctrine. - Elle part peut-être des Vallées Vaudoises des Alpes. - Faits à l'appui. - Manifestation d'Orléans, - d'Arras, - de Turin et du château de Montfort, - à Châlons-sur-Marne. - Hérétiques en France, - à Agen, - à Goslar. - Doute sur leurs doctrines. - Accusations absurdes réfutées. -

Hérésies. - Leur appréciation. - Sources de ce mouvement religieux. - Histoire de Bérenger de Tours. - Missionnaires vaudois signalés.

MANIFESTATIONS RELIGIEUSES DU XII^{ème} SIÈCLE

Puissance de la foi. - Écrits des Vaudois signalés. - Pierre de Bruis et Henri. - Champ de leur prédication. - Leur histoire. - Leurs relations entre eux. - Champ d'activité d'Henri. - Arrêté et libéré. - Sa mort. - Succès des deux prédicateurs. - Hérétiques de Périgueux, - de Toulouse. - Dispute de Lombers. - Nouveaux progrès de l'hérésie. - Raymond de Toulouse. - Mention des albigeois. - Doctrine de Pierre de Bruis et d'Henri. - Détails. - Hérétiques le long du Rhin, - à Cologne. - Arnulphe à Rome. - Abailard et Arnaud de Brescia. - Détails sur Arnaud. - Dénominations données aux hérétiques. - Celle de Vaudois ou Valdenses prévaut. - Témoignages de Rainier, - de Bernard de Foncald.

ORIGINE DU NOM DE VAUDOIS.

Trois étymologies proposées. - Valdenses dérivé à tort de Valdo. - Qui fut Valdo. - Sa personne, - son nom, - son oeuvre, - sa mort. - Valdenses, dérivé de vallis, vallée. - Témoignage d'Eberard, - de Bernard de Foncald. - Étymologie préférable du mot Vaudois. - Cette dernière origine justifiée.

LES VAUDOIS DU PIÉMONT AU XII^e SIÈCLE.

Coup-d'oeil en arrière. - Vaudois désignés sous le nom de montani. - Témoignages d'Honorius, - d'Eberard de Béthune, - de Gioffredo; - décret d'Otton IV. - Les pures doctrines conservées. - Circonstance particulière aux Vallées Vaudoises. - Les comtes de Luserne, princes du Saint-Empire. - Armoiries communes. - Conclusion .

TRADITION DES VAUDOIS ATTESTANT LEUR ANCIENNETÉ.

Tradition rappelée dans leurs requêtes à leurs souverains. - Celles consignées dans les écrits de leurs adversaires. - Faisceau des temps. - Honorius et Eberard, - Moneta. - Polichdorf. - Rainier qui les nomme léonistes. - Claude de Seyssel. - Tradition commune aux Vaudois de Bohème et d'ailleurs.

ÉCRITS DES VAUDOIS.

Écrits originaux des Vaudois. - Recueillis par Léger. - Ceux remis à Perrin. - Leurs caractères généraux. - Écrits dogmatiques, pratiques, polémiques; poésies sacrées. - Leur authenticité. - Ils sont vaudois. - Écrits dans un dialecte de l'ancienne langue romane. - Ancienneté de leur date attestée. - Anonyme. - Pierre-le-Vénéral. - Témoignage de Raynouard. - Noble Leçon. - L'Antéchrist porte sa preuve intrinsèquement. - Objections et réfutations. - Conséquences.

CROYANCE DES VAUDOIS.

Source de la foi pour les Vaudois. - Leur règle de foi. - Rejetent toute doctrine humaine. - Leur Confession de Foi. - Questions vaines rejetées. - Croient les vérités du symbole des Apôtres et admettent celui d'Athanase. - Foi en Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. - Chute de l'homme. - La rédemption. - État de l'homme après la mort. - Les sacrements. - Soumis à l'autorité civile. - Leur silence sur l'élection, la prédestination, etc. - Diverses accusations de leurs adversaires examinées. - Conclusion.

VIE MORALE ET RELIGIEUSE DES VAUDOIS.

Aperçu général. - Discipline sévère. - Barbes ou pasteurs. - Rapports entre eux. - Synodes. - École des

barbes. - Missionnaires. - Instruction des enfants. - Correction fraternelle. - Peines ecclésiastiques. - Renoncement aux cabarets et aux danses. - Connaissance de la Bible. - Témoignage de Rainier. - Effets de cette étude. - Moralité, témoignage de Rainier, - de saint Bernard, - de Claude de Seyssel, - de Thou, - de Botta. - Conclusion.

ZÈLE MISSIONNAIRE ET PROSÉLYTISME DES ANCIENS VAUDOIS.

Source et cause de ce caractère. - Témoignage de Bernard de Foncald - d'un anonyme sur cet esprit de prosélytisme. - Exemples. - Témoignages. - Bernard de Foncald. - Mapée. - Rainier, passage remarquable. - Eckbert. - Planta. - Sur des prêtres inconnus et acéphales.

CROISADES DE L'INQUISITION CATHOLIQUE CONTRE LES VAUDOIS, CATHARES ET ALBIGEOIS AU XIII^e SIÈCLE.

Vaudois répandus en divers lieux, - en France, - en Allemagne et en Italie ; - en Autriche et en Bohême. - La persécution générale se prépare. - Décret d'Otton IV en Piémont; - du comte Thomas. - Contre les albigeois en France. - Moyens de conversion. - Conseil de Dominique. - Disputes publiques. - Excommunication de Raymond de Toulouse. - Croisades. - Dominique. - L'inquisition inventée, approuvée. - Ce tribunal établi, - en divers lieux. - Seconde croisade; - troisième. - L'hérésie reparaît. - Nouvelles menées. - Succès des dominicains ou de l'inquisition, - contre les Vaudois d'Allemagne. - Echard persécuteur converti.

LES VAUDOIS REFOULÉS DANS LES ALPES FONDENT DES COLONIES.

Effet des persécutions précédentes. - Dans leur fuite, les Vaudois se dirigent vers les Vallées. - Les Églises vaudoises encombrées. - Colonies dans la Pouille et la Calabre. - Preuves et documents. - Situation des colonies. - Prospérité. - Agrandissement. - À quelle occasion. - Leurs relations avec les Vallées. - Vaudois répandus en Italie visités. - Nouvelles colonies en Provence. - Les Vaudois encore nombreux, - menacés dans les Vallées.

PREMIÈRES PERSÉCUTIONS CONNUES CONTRE LES VAUDOIS DU PIÉMONT, AUX XIV^{ème} ET XV^{ème} SIÈCLES.

Le nombre des Vaudois en Dauphiné et en Piémont. - L'inquisition à l'oeuvre. - Effets. - Persécution sous Clément VI. - Trop lente au gré de Grégoire XI. - Représailles des Vaudois. - La persécution continue. - Borelli contre Suse et val Pragela. - Ravages. - Persécution de Veleti. - Vaudois brûlés à Coni. - Ordres de lolanta. Martyrs. - Croisade de Capitaneis. - Préparatifs. - Marche suivie. - Attaque contre les Vallées. - Résultats. - Paix accordée par Charles II. - Vaudois de la vallée du Pô, persécutés en 1500.

LES VAUDOIS ET LA RÉFORME AU COMMENCEMENT DU XVI^{ème} SIÈCLE.

Petit nombre des Vaudois. - Réduits à se cacher, ou à dissimuler. - Au comble du mal, la réforme éclate. - Coup-d'oeil sur la réforme. - Empressement des Vaudois à s'en enquérir. - Martin, du val Luserne. - Morel de Mérindol et Masson de Bourgogne en Suisse et en Allemagne. - Écrit qui rend compte de l'état des Vaudois. - Conseils demandés. Réponse touchante et bienveillante d'O'Ecolampade. - Bucer et Capiton visités. - Sympathie et accord des réformés avec les Vaudois. - Retour des deux Vaudois, Masson martyr. - Réponse des réformateurs examinée avec soin. - Synode d'Angrogne, en 1532, pour en délibérer. - Décision du synode. - Décision sur le service public ; toute dissimulation flétrie. - Dissentiment. - Relation entre les Vaudois et les Églises de Bohême et de Moravie.

EFFETS PROCHAINS DE L'UNION DE L'ÉGLISE VAUDOISE AVEC CELLE DE LA RÉFORME.

Retour de la persécution en Provence (Vaudois du Luberon), - celle de Bersour en Piémont. - Martyr. - Cessation de la persécution. - Martin Gonin martyr. - La première Bible en français imprimée aux frais des Vaudois, à Neuchâtel. - Zèle pour le service divin en public. - L'usage de la langue française succède à la langue vaudoise. - Occupation du Piémont par la France plutôt favorable à la cause vaudoise. - Plaintes de Belvédère. - Persécution des Vaudois de Provence. - Leur destruction enfin. - État assez tranquille des Vaudois du Piémont. - Temples construits aux Vallées. - Plusieurs martyrs à Chambéry. - Danger couru par deux pasteurs. - Plusieurs pasteurs arrivent aux Vallées, défi de dispute. - Tentatives du parlement de Turin contre les Vaudois. - Baronius. - Sartoire et Varaille martyrs, un troisième échappe. - Nouvelles menaces contre les Vaudois sans effet. - Démarches en leur faveur.

LES VAUDOIS RENTRÉS SOUS LA DOMINATION DE LEUR PRINCE LÉGITIME SONT PERSÉCUTÉS AVEC LA DERNIÈRE RIGUEUR.

Retour des Vaudois sous la domination de Savoie. - Emmanuel-Philibert, sollicité, publie un édit de persécution, en 1560. - L'inquisition sévit dans la plaine. - Martyrs à Carignan, à Méane, à Barcelonnette. - Démarches des Vaudois. - Cruautés. - Commissaires du duc aux Vallées. - Les moines de l'Abbadie et leurs victimes. - Concession momentanée du duc. - Mission de Poussevin. - Dispute publique. - Dernières démarches. - Préparatifs de défense. - Le comte de la Trinité aux Vallées, avec une armée, recourt à la ruse, éloigne les notables. - Oppression croissante. - Alliance avec le val Cluson. - Les Vaudois attaqués à réitérée fois, dans leur refuge du Pradutour, toujours vainqueurs. - Trêve. - Signature du traité de paix ; base des relations futures des Vaudois avec leur souverain.

DESTRUCTION DES COLONIES VAUDOISES DE LA POUILLE ET DE LA CALABRE.

État des colonies. - Influence de la réforme. - Demande d'un pasteur à Genève. - Envoi et travaux fructueux de Pascal. - Persécution. - Surprises. - Supplices affreux. - Anéantissement des colonies. - Martyre de Pascal.

LES BIENFAITS DE LA PAIX ACCOMPAGNÉS DE GRANDES MISÈRES.

Les Vallées dans la misère secourues. - Tracasseries de la part des prêtres. - Ordre injuste. - Intrigues. - Les Vallées sous le gouverneur Castrocara. - Ambassade des princes Palatin et de Saxe. - Persécution dans le marquisat de Saluces. - La Saint-Barthélemi; attaque du val Pérouse. - Mort de la bonne duchesse Marguerite. - Règne de Charles-Emmanuel. - Les Vallées sous la domination française. - Leur retour sous celle de Savoie. - Moyens employés pour entraîner les Vaudois au papisme. - Les bannis. - Martyre de Coupin. - Les milices vaudoises en campagne. - Amende au sujet de cimetières. - Le val Pérouse occupé par les troupes du duc. - Menées de l'inquisition. - Rapt d'enfants. - Les Vaudois à leurs frontières. - Essai infructueux d'établir les moines et la messe dans les communes vaudoises. - Invasion des Français en Piémont. Une terrible maladie emporte la moitié de la population.

LES VAUDOIS, CALOMNIÉS À LA COUR, SONT MAL VUS ET MAL MENÉS.

Griefs injustes élevés contre eux. - Lettres patentes refusées. - Expulsion complète et définitive des Vaudois de la vallée du Pô. - Disputes avec les prêtres. - Conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation des hérétiques. - Coups montés découverts à temps.

HISTOIRE DE L'EGLISE

DEPUIS SON ORIGINE
ET DES VAUDOIS DU PIÉMONT
JUSQU'A NOS JOURS.

AVEC UN APPENDICE CONTENANT LES PRINCIPAUX ÉCRITS ORIGINAUX DE CETTE ÉGLISE, UNE DESCRIPTION ET UNE CARTE DES VALLÉES VAUDOISES ACTUELLES, ET LE PORTRAIT D'HENRI ARNAUD.

ÉPITRE DÉDICATOIRE

PROTECTEURS et BIENFAITEURS des Vaudois ! PRINCES, MAGISTRATS et CHRÉTIENS de toute dénomination, de tout rang, de tout ordre, de toute condition et de tout sexe, Qui, par une dispensation bénie de la Providence et reflet d'une éclatante charité chrétienne, AVEZ concouru durant des siècles, et Qui concourez encore à la conservation du faible résidu des Vaudois du Piémont!

Qu'il soit permis au faible et humble auteur de cette histoire, enfant lui-même de l'Eglise vaudoise dont il fait connaître quelque chose des étonnantes vicissitudes, qu'il lui soit permis de se faire l'interprète des sentiments qui animent cette chétive population reconnaissante envers ses CHARITABLES

PROTECTEURS et BIENFAITEURS; qu'il lui soit permis de se faire l'écho des bénédictions et des prières qui partent incessamment, en LEUR FAVEUR, des coeurs de ces hommes simples et obscurs, qui vivent encore sous la croix, entourés de pièges, de séductions et de dangers, contre les intentions bienveillantes de leur SOUVERAIN respecté et bien-aimé.

Que la mémoire de ces PUISSANTS, GLORIEUX et CHARITABLES PROTECTEURS et BIENFAITEURS, qui sont entrés dans leur repos, soit en bénédiction à jamais!

Que les plus précieuses bénédictions temporelles et éternelles de notre GRAND DIEU et SAUVEUR JÉSUS-CHRIST, continuent à reposer abondamment sur CEUX qui vivent, sur leurs ENFANTS et sur leurs DESCENDANTS, jusqu'aux générations les plus reculées!

Ces sentiments et ces vœux, bien faible marque de leur reconnaissance, animent véritablement les Coeurs des Vaudois des Alpes du Piémont envers leurs GÉNÉREUX PROTECTEURS et BIENFAITEURS passés et actuels, comme les partage et les exprime, avec un profond respect, l'un d'eux au nom de tous.

ANT. MONASTIER, Pasteur.

Lausanne, le 17 octobre 1846.

PREFACE

Pour démontrer leur rapport étroit avec l'Eglise primitive fondée par les apôtres, pour établir leur droit à se nommer Eglise fidèle, et même à se regarder comme formant la vraie Eglise du Seigneur Jésus-Christ sur la terre, les Eglises évangéliques s'appuient sur la conformité de leurs dogmes, de leur culte et de leur vie intérieure avec le tableau que le Nouveau-Testament nous trace de l'Eglise primitive, et avec les prescriptions, directions et révélations qu'enseigne cette même Parole. Cet argument interne est en effet le plus important dans la question ; il a une force irrésistible; à lui seul il suffit.

Cependant, il est un argument externe qui, sans être concluant, a une certaine valeur, et qui, au dire des ennemis des Eglises évangéliques, leur manquerait tout-à-fait, c'est l'ancienneté d'existence. - Vous n'êtes que d'hier, leur crie l'Eglise romaine d'un ton d'ironie et de triomphe. Vous avez quitté l'Eglise mère par une révolution que vous appelez pompeusement une réformation; mais si la vérité était de votre côté, elle serait bien jeune ! Un peu plus de trois cents ans de vie est un titre bien récent, quand il s'agit de prétentions à posséder la vérité éternelle. Pour oser lutter avec Rome, il vous faudrait ce qu'elle possède et qui vous fait défaut, une origine ancienne et vénérable. - Mais cet attribut de la vérité ne manque pas aussi complètement aux Eglises évangéliques qu'il pourrait sembler d'abord. L'Eglise vaudoise est le lien qui les unit à la

primitive. Par son moyen, elles établissent l'existence antérieure de leur constitution, de leur doctrine et de leur culte à celle des idolâtries et des erreurs papistes. Tel est aussi le but de l'écrit que nous livrons au public. Il est destiné à prouver, par le fait de l'existence non interrompue de l'Eglise vaudoise, la perpétuité de l'Eglise primitive, représentée aujourd'hui non-seulement par l'Eglise des Vallées Vaudoises du Piémont, mais encore par toutes ses soeurs les Eglises évangéliques, fondées sur l'unique Parole de Dieu.

En écrivant cet ouvrage sur une partie essentielle de l'histoire ecclésiastique, son auteur a eu en vue la gloire de son Sauveur. Il estime que, quelque humbles et chétifs qu'aient été aux yeux du monde ces Vaudois, oubliés des uns, méprisés, haïs et persécutés des autres, leur histoire met en évidence et offre à l'imitation des fidèles quelques-uns des caractères essentiels des vrais disciples de Jésus-Christ : la foi, la fidélité, l'humilité, le détachement du monde, la persévérance et la résignation dans les plus douloureuses épreuves. Il croit aussi que le développement de cette histoire démontrera la fidélité du Seigneur pour les humbles de son Eglise, la sagesse de ses plans et de ses soins en leur faveur, la puissance qu'il déploie au jour dans lequel il veut les délivrer, et les consolations efficaces qu'il leur accorde dans leurs épreuves. On remarquera enfin, espère-t-il, que le chef de l'Eglise a accompli la promesse qu'il avait faite, que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle ; et que, dans cette histoire de la conservation de la vérité évangélique au milieu des ténèbres, on reconnaîtra, à sa gloire, que Dieu a choisi les choses folles du monde pour confondre les sages; que Dieu a choisi les choses faibles du monde pour confondre les fortes, et que Dieu a choisi les choses viles du monde, et les plus méprisées, même celles qui ne sont point, pour anéantir celles qui sont 1 Cor., 1, 27 et 28).

L'auteur de cet écrit ne se flatte pas d'avoir produit un ouvrage parfait, le sujet étant difficile surtout en ce qui concerne les temps anciens. La matière à consulter était immense : des réticences continuelles, ou des jugements partiels et des récits incomplets voilaient à chaque pas la vérité dans les écrits catholiques. Cependant, il estime avoir signalé quelques nouveaux faits d'une haute importance, et surtout avoir mis sur la route d'une démonstration satisfaisante de l'antique origine de l'Eglise vaudoise. Ce travail a été fait avec amour. Vaudois par sa naissance, par ses affections, par tous ses souvenirs, Vaudois enfin, il l'espère, par sa foi, l'auteur a consacré plus de dix années à mettre à l'oeuvre le souhait de sa vie, la composition d'une histoire abrégée de l'Eglise vaudoise. Pour la rédaction, et en ce qui concerne la forme, il a réclamé le concours de celui de ses chers fils qui est son aide habituel dans ses fonctions pastorales.

Puisse ce faible écrit contribuer à la gloire de notre grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ ! Amen.

CHAPITRE I.

ÉTAT DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE A L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN AU TRÔNE IMPÉRIAL.

Grands progrès de l'Évangile durant les trois premiers siècles de l'Église. - Obstacles que sa prédication rencontre. - Foi pure et vivante des disciples de ce temps. - La constitution primitive de l'Église commence à présenter quelque altération dans l'épiscopat. - Commencement de hiérarchie. - Lieux et nature du service divin. - Altération concernant le baptême et la sainte cène. - Lutttes engagées dans l'Église. - Hérésies. - La pure croyance de l'Église triomphe. - Sectes.

Trois siècles ne s'étaient pas écoulés depuis la mort et la résurrection du Sauveur des hommes, que déjà la bonne nouvelle du salut qu'il nous a acquis avait été annoncée dans toutes les provinces de l'empire romain, et reçue avec joie par une partie considérable des populations. La foi en Jésus, Fils du Dieu vivant, était proclamée des rivages de la mer Rouge à ceux de l'Océan, des bords du Nil à ceux de l'Ebre, du Rhône, du Rhin, du Danube et de l'Euphrate, dans toutes les contrées que baignent les eaux de la Méditerranée, jusqu'au fond des vallées reculées des monts Ibériens, des Alpes, de l'Hémos et de l'Atlas, et surtout dans toutes les villes semées sur cet immense territoire.

Ce n'était pas sans lutte, ni sans souffrance pour ses sectateurs, que, la religion chrétienne s'était étendue de proche en proche. Ses progrès avaient successivement irrité et alarmé les amis des traditions nationales, des mœurs relâchées et du culte des faux dieux, ainsi que le gouvernement soupçonneux et tyrannique des empereurs romains. Les chrétiens, bientôt considérés comme les ennemis de leur patrie et comme des rebelles, avaient été exposés aux plus terribles persécutions. Le fer, le feu, des instruments de torture, et la dent des bêtes féroces dans les amphithéâtres en avaient moissonné des milliers et des centaines de milliers. Mais, comme le grain qui ne tombe en terre que pour se décupler, le sang des martyrs était devenu la semence de l'Église, la foi des confesseurs du nom de Christ parlait au cœur, et gagnait bien plus d'âmes à son service que la terreur des supplices n'en éloignait.

Durant ces trois premiers siècles, l'Église n'avait guère compté que des hommes persuadés de la vérité de ses dogmes, et honorant par une vie pure, sainte et dévouée, les vertus de celui qui les avait appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière. Le mépris et la haine, dont les chrétiens étaient l'objet de la part des païens, les préservaient en général de l'alliance pernicieuse des vicieux et des indifférents, et, rompant les liens qui auraient pu les attacher encore à un monde séducteur, purifiaient leur foi et les unissaient toujours plus entre eux et à leur Sauveur.

L'Église, dans sa constitution même, était, à peu de chose près, restée telle qu'au temps des apôtres. Tout fidèle était membre actif de l'assemblée, et celle-ci était dirigée par un ou plusieurs pasteurs, chargés en particulier de prêcher la Parole et de veiller sur les âmes. Le pasteur d'une communauté chrétienne ou l'un d'eux, s'ils étaient plusieurs, portait aussi le nom particulier d'évêque, c'est-à-dire d'inspecteur, à cause de l'inspection qu'il devait exercer sur tous les membres de son troupeau et de l'influence qu'on accordait à sa piété et à son exemple. Mais, bien que cet honneur, dont l'évêque jouissait, l'exposât à plus de danger de la part des païens dans les persécutions, l'on put remarquer que plusieurs de ceux qui avaient reçu cette charge n'avaient pas échappé tout-à-fait aux séductions de l'orgueil et de l'ambition. Les pasteurs des Églises un peu considérables avaient obtenu ou préféré de bonne heure le titre d'évêque à celui d'ancien, et s'étaient facilement arrogé une suprématie sur leurs collaborateurs dans l'oeuvre du ministère. A la fraternité des apôtres pour leurs compagnons d'oeuvre, d'un saint Paul pour Sylvain et Timothée, succéda bientôt une hiérarchie dangereuse. Cependant l'atteinte que cette tendance aurait pu porter à la liberté et à la fraternité

chrétiennes, qui brillaient alors avec tant d'éclat, avait été considérablement diminuée par l'activité que la position difficile de l'Eglise, au milieu des païens, imposait à chaque fidèle.

Un autre danger intérieur avait aussi menacé l'Eglise dans sa constitution et sa vie, à cette époque cependant si bénie; savoir : la prééminence que les évêques d'Antioche, d'Alexandrie, de Carthage et de Rome, avaient acquise sur les autres évêques, et l'abus qu'ils avaient fait souvent de la déférence qui leur était accordée par honneur. L'évêque de Rome surtout avait plusieurs fois réclamé la préséance sur tous les autres évêques, et même aspiré à une certaine autorité en matière religieuse. Mais ces prétentions avaient rencontré de la résistance dans la rivalité des autres Eglises apostoliques ou métropolitaines, et dans l'indépendance de la vie chrétienne.

Le culte avait conservé sa simplicité des premiers temps.

Il avait lieu dans des édifices particuliers, et souvent en secret, ou dans des solitudes. Quelques temples avaient cependant été construits à la fin du IV^{ème} siècle. Des prières, des chants, la lecture et la prédication de la Parole de Dieu et la célébration de la cène étaient les actes ordinaires du service divin. Les chrétiens, témoins des pompes païennes, et ayant l'idolâtrie en abomination, avaient exclu des lieux de leurs réunions toute image, et de leur culte toute vaine cérémonie. Cependant quelques pratiques, comme l'emploi de vêtements blancs, l'onction et la présence de parrains, s'étaient introduites dans l'administration du baptême, et la sainte cène, célébrée en souvenir de ceux qui étaient morts au Seigneur et en signe de communion perpétuelle avec eux, avait quelquefois dégénéré en cérémonie à leur profit.

En ce qui concerne la doctrine, l'Eglise avait eu déjà de grandes luttes à soutenir au-dehors et au-dedans; au-dehors, contre les attaques des philosophes païens et de quelques juifs, et surtout au-dedans, contre les erreurs propagées souvent par des hommes pieux, mais dominés par quelque idée fixe, par quelque opinion particulière, non conforme à la vraie foi, selon la croyance de l'Eglise. De partisans isolés d'une doctrine nouvelle, ils étaient rapidement devenus chefs de secte par l'entraînement que leurs talents, leur persuasion, l'étrangeté même de leurs enseignements, opéraient sur les hommes dont la tournure d'esprit, la tendance ou les circonstances étaient semblables aux leurs. Des divergences de doctrines, les hérésies, la formation des sectes au sein de l'Eglise visible ne doivent pas étonner ceux qui savent qu'une imagination ardente, une raison orgueilleuse et des préoccupations particulières obscurcissent la vérité, et que la profession de l'Evangile n'a pas toujours guéri de ces dispositions malheureuses ceux qui, voulant être quelque chose, ne consentent pas à se regarder comme des pauvres en esprit. Ne nous étonnons donc point que l'Eglise chrétienne des trois premiers siècles ait eu à défendre la vérité contre des hérésies nées et soutenues dans son sein. Réjouissons-nous seulement de ses victoires; car, vivifiée d'en haut par son divin chef, à qui elle s'était adressée avec foi, dans ses douleurs et dans ses combats, comme dans ses jours de prospérité, elle avait retenu dans la foi et l'amour qui est en Jésus-Christ le modèle des saines doctrines; elle avait gardé le bon dépôt.

Le formalisme et l'ascétisme des ébionites, les efforts des gnostiques pour transporter l'âme agitée au-dessus des limites naturelles de ce monde, leur prétention de tout expliquer, et leurs spéculations ambitieuses avaient cédé, ainsi que le dualisme des manichéens, à la puissance de la foi simple en Jésus-Christ et de la vie chrétienne que celle-ci opère. Réduites à l'état de sectes, elles servirent à prémunir les fidèles contre les dangers des excursions de l'esprit hors des limites posées par la Parole écrite.

[Table des matières](#)

Page précédente: [ÉPITRE DÉDICATOIRE. PRÉFACE](#)

Page suivante: [ALTÉRATION DES DOCTRINES, DU CULTE ET DE LA VIE DE L'EGLISE DEPUIS CONSTANTIN.](#)

CHAPITRE II.

ALTÉRATION DES DOCTRINES, DU CULTE ET DE LA VIE DE L'EGLISE DEPUIS CONSTANTIN.

Aperçu de l'état précédent de l'Eglise. - La paix dont elle jouit élargit la porte aux altérations. - Arianisme. - Pélagianisme - Lutttes et fâcheuses conséquences. - La protection de Constantin accordée à l'Eglise paraît fâcheuse. - Fatale au clergé par le piège attaché aux richesses. - L'Eglise tombe sous la dépendance de l'empereur. - Il rehausse l'épiscopat. - Evêque de Rome. - Les païens en entrant en foule dans l'Eglise y apportent leurs superstitions. - Les cérémonies nouvelles s'affermissent avec l'invasion des Barbares. - L'autorité des saintes Ecritures affaiblie. - Les doctrines se modifient et s'altèrent, introduction de la messe et de plusieurs erreurs.

Les germes d'un grand nombre d'erreurs avaient pu être remarqués dans la période précédente, mais ils avaient été comprimés et arrêtés dans leur essor, d'un côté par l'abondance des plantes saines, vigoureuses et fructifiantes qui couvraient le sol de l'Eglise, de l'autre par le peu de place et de temps que les persécutions incessantes laissaient aux esprits étroits ou ambitieux pour former et propager leurs doctrines.

Mais un temps de paix extérieure étant venu pour l'Eglise, de nombreux avantages temporels lui ayant été accordés, la vie chrétienne, la saine doctrine et le service divin s'altérèrent. Arius, prêtre d'Alexandrie, vers l'an 318 à 321, émit un système de doctrine qui ébranle l'Evangile par sa base, en niant la divinité de Christ et en ne reconnaissant en lui que la première et la plus excellente des créatures de Dieu. Dès son origine, cette hérésie qui réduit la foi à fort peu de chose, et qui met à l'aise l'esprit humain, fut accueillie par plusieurs avec empressement. Condamnée au concile de Nicée, victorieuse sous Constance, combattue de nouveau et avec succès par la fidélité chrétienne, elle vit néanmoins ses principes adoptés par de nombreuses fractions de l'Eglise. Professée dans la suite par les Wisigoths, les Vandales, les Suèves et les Bourguignons, elle envahit l'Italie, la Grèce, la Gaule, l'Espagne et l'Afrique.

A côté de beaucoup d'autres erreurs, qu'on ne peut mentionner ici, en surgit une, l'an 412, dont les effets ne furent pas moins funestes que ceux de l'arianisme. C'est la doctrine de Pélage, moine breton, sur le libre arbitre, accordant à tout homme la liberté de se déterminer pour le bien aussi facilement que pour le mal, et ne voyant dans l'empire du péché qu'une habitude à laquelle la volonté peut se soustraire. Doctrine qui, en élevant les forces de l'homme, et en niant son incapacité pour le salut, anéantit, ou du moins affaiblit considérablement le dogme de la rédemption par Jésus-Christ, méconnaît la régénération et présente sous un faux jour la sanctification. Ce système, un peu adouci et coloré d'une apparence plus chrétienne, trouva bien des partisans, malgré la puissance de foi avec laquelle Augustin, évêque d'Hippone, le combattit, et le mérite des oeuvres qu'il favorisait se glissa insensiblement dans les doctrines d'un grand nombre d'Eglises, surtout en Orient et en France.

Des discussions sans fin, des lutttes déplorables, dans la plupart des Eglises et entre les diverses Eglises, furent le résultat de toutes les doctrines nouvelles. Est-il besoin d'ajouter que la vraie foi déchet nécessairement et apparut toujours moins vive et surtout toujours plus rare.

Un grand événement influa puissamment sur les destinées de l'Eglise, c'est la protection qu'un empereur, Constantin-le-Grand, accorda aux chrétiens et la position qu'il fit au christianisme, soit en le substituant au paganisme, soit en le déclarant religion de l'Etat. Si certains avantages, tels que la liberté du culte et le repos ont été dès-lors acquis aux chrétiens, on ne saurait cependant nier que de grands maux n'en aient été la conséquence.

Favorisés par l'empereur, mis en possession des temples païens, des honneurs accordés précédemment aux

prêtres idolâtres et de leur crédit, comblés de richesses, les évêques furent bientôt exposés à toutes les tentations de l'ambition, de l'amour du monde et de l'autorité. Chaque fonctionnaire de l'Eglise, suivant leurs traces, vit sa considération s'accroître par les avantages extérieurs qui lui étaient faits, et comme ses chefs, il songea à en jouir. La distinction entre les ecclésiastiques et les simples membres de rassemblée s'établit toujours plus. Les dignitaires adoptèrent un costume particulier. La simplicité et l'humilité cédèrent la place à la vanité, à l'ambition et à l'orgueil. La carrière ecclésiastique fut suivie par un grand nombre, en vue des avantages terrestres qui y étaient attachés (1).

Un autre mal bien grand aussi, qui résulta de la nouvelle position faite à l'Eglise par la protection de l'empereur, fût cette protection même. Car, accepter un protecteur, c'est reconnaître la dépendance où l'on est de lui (2). on croit avoir gagné un appui et l'on s'est courbé sous le joug. L'Eglise chrétienne s'en aperçut bientôt. Les empereurs intervinrent dans le choix des évêques des métropoles, s'assurèrent leur soumission, et plus d'une fois, par le nombre de leurs créatures, influèrent sur les décisions des conciles.

En retour des avantages que les empereurs retiraient de la soumission des évêques de Rome, on les vit soutenir les prétentions de ceux-ci à la prééminence sur tous les autres évêques et leur faciliter la victoire. Par leur concours, les évêques de Rome se firent reconnaître leur titre et leur prétention de papes ou de pères des chrétiens.

Le culte se ressentit aussi de cette substitution du christianisme au paganisme comme religion de l'Etat. Le peuple idolâtre qui, cédant à la force des choses, avait fait profession de l'Evangile, avait apporté dans l'Eglise ses superstitions avec lui. On crut devoir lui concéder quelque chose. On orna les temples; on revint à la magnificence et à la pompe des anciens cultes lévitique et païen, auxquels on emprunta des emblèmes, des images, des statues, des costumes, des autels, des vases sacrés et des cérémonies (3).

Avec les invasions des Barbares, se consolida toujours davantage ce culte cérémoniel. On crut que ces peuples ignorants et grossiers, la terreur de la civilisation, et aussi nombreux que les arbres des forêts, ne pourraient être adoucis par la prédication de l'Evangile, et que le seul moyen pacifique de leur en imposer et de les émouvoir était l'éclat des cérémonies d'un culte pompeux.

Une fois sur cette voie, sous l'empire de toutes ces causes réunies, dans un temps de troubles politiques qui paralysaient la réflexion et l'action du nombre toujours petit des hommes pieux, s'affermir et se développa ce culte idolâtre qui a envahi l'Eglise latine ou romaine et s'est perpétué jusqu'à aujourd'hui.

L'autorité de la sainte Ecriture fut affaiblie par l'intrusion des livres apocryphes dans le canon des écrits inspirés, par la considération et la valeur croissante que l'on accorda aux opinions des pères de l'Eglise, ou anciens écrivains ecclésiastiques, par les prétentions des conciles à fixer le sens du texte sacré d'une manière exclusive., et enfin par l'usurpation du pouvoir spirituel par les papes, en leur prétendue qualité de successeurs de saint Pierre et de saint Paul.

Les bases de la foi étant déplacées, les doctrines de l'Eglise se modifièrent toujours plus et un culte arbitraire succéda au service en esprit et en vérité. L'histoire de ces changements ne nous occupera pas; ils n'appartiennent qu'indirectement à notre récit, savoir par la résistance que les fidèles y opposèrent. Il suffira donc, pour l'intelligence des événements subséquents, de rappeler que le culte des images fut généralement introduit et devint une partie essentielle de la religion romaine. La messe, destinée à rappeler le sacrifice du Sauveur, devint peu à peu elle-même au prétendu sacrifice, mais non sanglant, du corps de Christ pour la rémission des péchés des vivants et des morts. Vingt papes peut-être ont élaboré le canon de la messe, et imaginé quelques formes nouvelles, quelques adjonctions à son cérémonial. Une fois en si bon chemin, pourquoi se serait-on arrêté? On inventa le purgatoire, les indulgences, les pénitences de commande, les vigiles, les longs jeûnes, le carême, les dispenses, la confession auriculaire, l'extrême-onction, l'absolution et les messes pour les morts; tout autant de moyens d'enlacer les âmes et de les maintenir dans une funeste sécurité, aussi bien que d'attirer à l'Eglise une autorité effrayante et des richesses sans bornes.

Enfin, par la doctrine de la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de la cène et l'adoration de l'hostie, l'Eglise retomba dans l'idolâtrie. Formée des débris du formalisme juif, des superstitions du paganisme, de lambeaux défigurés de l'Évangile et des spéculations ou rêveries humaines, l'Eglise latine catholique, apostolique et romaine a été en laborieux travail d'enfantement durant dix à douze siècles pour rassembler, coordonner, raccommoier et assujettir cette bigarrure et cette variété, qu'elle a décorée de la qualification prétentieuse d'une et infaillible.

[Table des matières](#)

Page précédente: [ÉTAT DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE A L'AVÈNEMENT DE CONSTANTIN AU TRÔNE IMPÉRIAL.](#)

Page suivante: [RÉSISTANCE QUE LES DOCTRINES ET LES CÉRÉMONIES NOUVELLES RENCONTRENT DANS L'ÉGLISE.](#)

(1) Pour comprendre comment la puissance de l'épiscopat s'est établie et ancrée, et comment a pu s'organiser la hiérarchie telle qu'elle est dans l'Eglise catholique romaine, il faut lire le comte Beugnot ou le comte A. de Saint-Priest, qui expliquent comment, après le patronage accordé à l'Eglise par Constantin, le patriciat romain a peu à peu envahi l'épiscopat, a ainsi affermi sa prééminence dans l'Eglise et dans l'Etat, et a jeté les fondements de la hiérarchie catholique. (V. Semeur, t. XIV, No 33, p. 258 à 261.) ▲

(2) Un autre mal très-funeste attaché à une telle protection, c'est qu'on est entraîné à protéger par les armes charnelles ce qui est entièrement du ressort des armes spirituelles, comme la foi, etc. ▲

(3) La croix adoptée pour étendard devint promptement un objet de culte, comme l'était pour le soldat romain son drapeau. ▲

CHAPITRE III.

RÉSISTANCE QUE LES DOCTRINES ET LES CÉRÉMONIES NOUVELLES RENCONTRENT DANS L'ÉGLISE.

Cette résistance se manifeste. - D'où part cette résistance. - Signalée par le pape Célestin dans les Gaules. - Se montre en Lombardie à l'occasion de Vigilance. - Continue en France sous Serenus. - En Germanie. - Épître de Zacharie sur ce point. - Réflexions. - Opposition contre les images sous Charlemagne. - Épiscopat de [Claude de Turin](#). - Notice sur Claude de Turin. - Passages de ses écrits. - Nature du ministère de Claude de Turin. - Effets de ce ministère pour les Vallées Vaudoises. - Considérations. à l'appui. - Témoignages.

L'Église chrétienne n'abandonna pas le droit sentier de la saine doctrine, la pureté et la simplicité de la vie cachée avec Christ, sans une longue résistance de la partie saine de ses membres. Qui racontera tous les efforts faits pour détourner un si grand malheur? Qui dira tout ce qui fut tenté pour empêcher un tel naufrage, pour arrêter une si grande ruine? Les documents sur ce point arrivés jusqu'à nous sont peu nombreux. Ils ne nous sont parvenus que par l'entremise du parti vainqueur. Nous sommes réduits à glaner dans son champ les quelques épis qu'il n'a pu soustraire à nos regards. Et souvent, nous devons l'avouer, nous ne trouvons qu'une place vide, où nous eussions aimé à recueillir une gerbe.

La résistance aux envahissements des erreurs de tout genre, partit souvent des rangs supérieurs de l'Église, mais plus souvent encore des rangs inférieurs. On la vit se former dans, des assemblées d'évêques, comme aussi dans le sein des congrégations et dans le cœur de simples prêtres ou d'humbles fidèles.

Le pape Célestin I, écrivant aux évêques des provinces Viennoise et Narbonnaise dans les Gaules, entre l'an 423 et 432, se plaint à eux de la permission qu'ils accordaient à des prêtres étrangers de prêcher à leur gré et d'agiter des questions indisciplinées qui amenaient des discussions dans l'Église (1). Il affecte de ne pas préciser l'objet de sa plainte. Cependant la fin de sa lettre fait comprendre qu'il est question des saints, et que les prédicateurs qu'il a en vue ne sont pas favorables aux erreurs propagées sur cette doctrine. Voici ses expressions: « Cependant, dit-il, nous ne devons pas nous » étonner s'ils osent de telles choses envers les vivants, » ceux qui s'efforcent de détruire la mémoire de nos frères maintenant dans le repos. » De ce fait on peut conclure, il nous semble, que les Églises des Gaules n'étaient pas alors favorables aux images et à l'invocation des saints, et qu'un nombre considérable de prêtres résistaient courageusement à l'envahissement de cette fausse doctrine. (Delectus Actorum, etc., t. 1, p. 177-178.)

Vers ce même temps, à la fin du IV^e siècle, un nouveau fait, en confirmant l'état de l'Église des Gaules, nous apprend que la Lombardie avait aussi ses fidèles opposés à la cause des images et aux autres nouveautés. Vigilance (ou Vigilantius), homme instruit, quoique saint Jérôme avance le contraire, originaire de Comminge en Aquitaine, était prêtre et en avait exercé les fonctions à Barcelone ou dans le voisinage. Ayant fait un en Orient, il s'y trouva en présence de saint Jérôme, solitaire célèbre. Ce fut vainement que le cénobite essaya de convaincre Vigilance et de lui taire approuver ses opinions sur les reliques, les saints, les images, les prières qu'on leur adressait, les cierges que l'on tenait allumés sur les tombeaux, les pèlerinages, les jeûnes, le célibat des prêtres, la vie solitaire, etc., Vigilance resta inébranlable. Il paraît qu'à son retour, ce prêtre opposé aux nouvelles doctrines se fixa en Lombardie, on pourrait même croire vers les Alpes Cottiennes (2), où il trouva un refuge. C'est saint Jérôme lui-même qui nous l'apprend dans une de ses lettres à Ripaire. « J'ai vu, dit-il, il y a quelque temps, ce monstre appelé, Vigilance. J'ai voulu, par des passages des saintes Ecritures, enchaîner ce furibond, comme avec les liens que conseille Hippocrate mais il est parti, il s'est retiré, il s'est précipité, il s'est évadé, et depuis l'espace qui est entre les [Alpes où a régné Cottus](#) et les flots de l'Adriatique, il a crié jusqu'à moi, O crime! il a trouvé des évêques complices de sa scélératesse. » (Hieronimus ad Riparium, contra Vigilantium, t. II, p. 158, etc.)

On le voit par ce passage, les évêques de la Lombardie avaient approuvé Vigilance, et, comme lui, s'opposaient à l'introduction des erreurs mentionnées plus haut. En Lombardie, il le paraît, des Églises

nombreuses avaient donc conservé plus ou moins la saine doctrine.

La longue et persévérante résistance d'une partie de l'Eglise aux empiétements des erreurs de l'Eglise romaine est si peu douteuse, que nous voyons, à la fin du VI^e siècle, Serenus, évêque de Marseille, bannir avec succès les images de son diocèse. Nous l'apprenons par une lettre de Grégoire-le-Grand, qui fût pape de l'an 590 à l'an 604: « Nous avons appris, lui écrit-il, qu'animé d'un zèle inconsidéré, vous avez brisé les images des saints, sous le prétexte qu'on ne devait pas les adorer. A la vérité, nous vous aurions entièrement approuvé, si vous aviez défendu de les adorer; mais nous vous blâmons de les avoir brisées.... Car autre chose est adorer une peinture, et autre d'apprendre par l'histoire de cette peinture ce qu'il faut adorer. » (Delectus Act., etc., t. I, p. 443.)

Cette lettre montre que non-seulement le culte des images, et par conséquent bien d'autres altérations de la saine doctrine, n'avaient pas encore entièrement envahi l'Église, mais encore que les papes pieux hésitaient à les recommander sous leur forme la plus blâmable.

Vers le milieu du VIII^e siècle, la lutte de la fidélité contre les erreurs dure encore. Nous la voyons s'élever entre des prélats français et Boniface, apôtre de la Germanie. **Claude Clément, Sidonius, Virgilius, Samson, et Aldebert à leur tête, reprochaient à Boniface de répandre les erreurs suivantes: le célibat des prêtres, le culte des reliques, l'adoration des images, la suprématie des papes, les messes pour les morts, le purgatoire, etc.** Pour cette raison, les auteurs catholiques romains les accusent d'hérésie, et reprochent surtout à Aldebert d'avoir blâmé comme inutiles l'imposition des mains, les signes de croix et d'autres cérémonies déjà reçues alors dans le baptême.

L'épître Xe du pape Zacharie à Boniface est trop précise sur l'existence dans l'Eglise d'une forte opposition aux envahissements du culte romain, et même sur celle d'un culte chrétien différent et plus évangélique, pour que nous ne la citions pas ici.

«Quant aux prêtres, y est-il dit, que votre fraternité rapporte avoir trouvés, qui sont en plus grand nombre que les catholiques, qui sont errants, déguisés sous le nom d'évêques ou de prêtres, non ordonnés par des évêques catholiques, qui se jouent du peuple, confondent les ministères de l'Eglise et les troublent. hommes faux, vagabonds, adultères, homicides, efféminés, sacrilèges, hypocrites, la plupart esclaves tonsurés qui ont fui leurs maîtres, serviteurs du diable transformés en ministres de Christ, qui vivent à leur propre gré, étant sans évêques, ayant leurs partisans pour défenseurs contre les évêques, afin qu'ils n'attaquent pas leurs moeurs criminelles, qui assemblent séparément un peuple complice, et exercent leur ministère erroné, non dans une église catholique, mais dans des lieux sauvages, dans les celliers des campagnards, où leur maladroite folie peut être cachée aux évêques.»

(Sacrosancta Concilia... studio Ph. LABELI, etc., t. VI col. 1519.)

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de laver les prêtres dont il est ici question des accusations d'adultère et d'homicide, de sacrilège et d'hypocrisie; chacun sait que les écrivains de l'Église romaine n'ont jamais épargné, les épithètes injurieuses et les calomnies lorsqu'il était question de ses adversaires. Il nous suffit d'avoir signalé au VIII^e siècle, par la lettre même d'un pape, l'existence de prêtres et de chrétiens réunis en assemblées religieuses, et non soumis au joug de Rome.

Nous devons aussi mentionner la vive opposition que les décisions du second concile de Nicée, de l'an 787, favorables au culte des images, rencontrèrent dans les états de Charlemagne. Ces décisions, et d'autres encore sur le signe de la croix, furent repoussées par le concile de Francfort, l'an 794 malgré les représentations des légats du pape. Les prélats du second concile de Nicée ayant anathématisé ceux qui n'adoraient pas les images, Charlemagne fit observer qu'ils avaient par là anathématisé et déclaré hérétiques leurs propres pères, et qu'ayant été consacrés par eux, leur consécration était donc nulle; qu'ainsi, ils n'étaient pas de vrais prêtres. (DUPIN, Nouv. Bibl., etc., t. V, p. 148.)

Un des faits les plus saillants de la résistance de l'Église fidèle à l'envahissement des erreurs, dont Rome fut le centre, est l'épiscopat de **Claude de Turin**. C'est un fanal qui éclaire la nuit de ces temps reculés et qui reflète au loin sa vive et belle lumière. A sa clarté, nous entrevoyons dans le lointain ces Vallées Vaudoises, où la flamme sacrée de l'Évangile que Claude de Turin avait ravivée et entretenue continuera à purifier les coeurs, alors que l'humide brouillard de l'hérésie romaine l'aura éteinte dans la plaine.

Claude⁽³⁾, d'abord chapelain de Louis-le-Débonnaire, déjà du vivant de Charlemagne, fut nommé par le premier de ces princes évêque de Turin, vers l'an 822, sous le pontificat de Pascal I, qui mourut le 13 mai 824, et administra le diocèse jusqu'en 839, époque de sa mort, à ce que l'on croit. Prédicateur éloquent et versé dans la connaissance de la Parole de Dieu, il exerça un ministère actif et fructueux durant dix-sept années, et, ce qui est le caractère le plus apparent de son oeuvre, il fit disparaître des basiliques toutes les images. Miné par les partisans de ce culte inconnu à la primitive Eglise, il écrivit quelques livres pour répondre aux adversaires du dehors. Ces écrits sont perdus, à l'exception des lambeaux que Jonas d'Orléans, son adversaire, nous en a conservés. Bien qu'incomplets, et mutilés ils restent un éclatant témoignage de la doctrine prêchée durant dix-sept ans, dans les mêmes contrées où nous la trouverons plus tard professée par les Vaudois. Les passages que nous allons en citer prouveront que Jonas d'Orléans ne faisait pas une trop grande concession, en avouant que Claude de Turin avait quelque connaissance des saintes Ecritures.

L'écrit de Claude de Turin que Jonas d'Orléans nous a conservé, ainsi que Dungal, est intitulé : Réponse apologétique de Claude, évêque, à l'abbé Théodémir.

« J'ai reçu, écrit-il, par un certain porteur (4) campagnard, ta lettre pleine de babil et de sottises avec les additions dans lesquelles tu declares que tu as été troublé, en quelque sorte, de ce que le bruit s'est répandu, à ma honte, depuis l'Italie dans toutes les Gaules, jusqu'en Espagne, que je prêche pour former une nouvelle secte, contre la règle de la foi catholique, ce qui est entièrement faux; et ce n'est pas merveille, si les membres de Satan parlent de moi de la sorte, puisqu'ils ont appelé notre chef séducteur et démoniaque. Car je n'enseigne point une nouvelle secte, moi qui reste dans l'unité (de l'Eglise) et qui proclame la vérité. Mais, autant qu'il a dépendu de moi, j'ai étouffé les sectes, les schismes, les superstitions et les hérésies, et je les ai combattus, écrasés, renversés, et, Dieu aidant, je ne cesse de les renverser autant qu'il dépend de moi. Depuis que, malgré moi, je me suis chargé du fardeau de l'épiscopat, et, que, envoyé par le pieux Louis, fils de la sainte Eglise de Dieu, je suis arrivé en Italie, j'ai trouvé à Turin toutes les basiliques remplies de souillures dignes d'anathème et d'images, contrairement à l'ordre de la vérité; et, comme tout ce que les autres adoraient, seul je l'ai renversé, c'est aussi sur moi seul qu'on s'est acharné. C'est pour cela que tous ont ouvert leur bouche pour me calomnier; et, si le Seigneur ne m'eût été en aide, ils m'auraient peut-être dévoré vif. Ce qui est dit clairement: Tu ne le feras aucune ressemblance des choses qui sont au ciel, ni sur la terre, etc., s'entend non-seulement de la ressemblance des dieux étrangers mais aussi des créatures célestes et de ce que l'esprit humain a pu inventer en l'honneur du Créateur.

Nous ne prétendons pas, disent ceux contre qui nous défendons l'Eglise, nous ne prétendons pas que l'image que nous adorons ait quelque chose de divin, mais nous l'adorons avec le respect qui est dû à celui qu'elles représentent. A quoi nous répondons : que si les images des saints sont adorées d'un culte diabolique, mes adversaires n'ont pas abandonné les idoles, ils n'ont fait qu'en changer le nom. Si donc tu écris ou peins sur les murs les images de Pierre, de Paul, de Jupiter, de Saturne ou de Mercure, ce ne sont ni des dieux, ni des apôtres; ni les uns ni les autres ne sont des hommes; le nom est changé, mais l'erreur reste et demeure à toujours, en ce sens qu'ils ont une image de dieu privée de vie et de raison, au lieu d'images d'animaux, ou, ce qui est plus exact, au lieu de pierre et de bois.

On doit donc bien considérer que, s'il ne faut ni adorer ni servir les oeuvres de la main de Dieu, à bien plus forte raison on ne doit ni adorer ni servir les oeuvres de la main des hommes, pas même de l'adoration due à ceux qu'on prétend qu'elles représentent. Car si l'image que tu

adores n'est pas Dieu, tu ne dois nullement l'adorer de l'adoration offerte à des saints, qui ne s'arrogent point du tout les honneurs divins.

Il faut donc bien retenir ceci, c'est que tous ceux qui accordent les honneurs divins, non-seulement à des images visibles, mais à une créature quelconque, qu'elle soit céleste ou terrestre, spirituelle, ou corporelle, et qui attendent d'elle le salut qui vient de Dieu seul, sont de ceux dont parle l'Apôtre quand il dit : Ils ont servi la créature plutôt que le Créateur.

Pourquoi t'humilies-tu et t'inclines-tu devant de vaines images ? Pourquoi courbes-tu ton corps devant des simulacres insensés, terrestres, esclaves ? Dieu t'a créé droit, et tandis que les animaux sont penchés vers la terre, il veut que tu élèves tes yeux au ciel et que tu portes tes regards vers le Seigneur. C'est là qu'il faut regarder; c'est là qu'il faut lever les yeux. C'est en haut qu'il faut chercher Dieu, pour apprendre à se passer de la terre. Élève donc ton coeur au ciel; pourquoi t'étendre dans la poussière de la mort avec l'image insensible que tu sers? Pourquoi te livrer au diable pour elle et avec elle? Garde l'élévation où tu es né; maintiens-toi tel que Dieu t'a fait.

Mais voici ce que disent les misérables sectateurs de la fausse religion et de la superstition. C'est en mémoire de notre Sauveur, que nous servons, honorons et adorons la croix peinte ou érigée en son honneur. Rien ne leur agrée donc en notre Sauveur que ce qui a plu même aux impies, l'opprobre de sa passion et l'ignominie de sa mort. Ils croient de lui ce qu'en croient les méchants, tant juifs que païens, qui rejettent sa résurrection et ne savent le considérer que comme torturé, et qui dans leur coeur le regardent toujours dans l'agonie de la passion, sans penser à ce que dit l'Apôtre, et sans comprendre cette parole : Nous avons connu Christ selon la chair, mais maintenant nous ne le connaissons plus de cette manière.

Voici ce qu'il faut répondre à ces gens-là. Que s'ils veulent adorer tout bois taillé en forme de croix, parce que Christ a été suspendu à la croix, il y a bien d'autres choses que Christ a faites pendant qu'il était dans sa chair et qu'ils feront mieux d'adorer.

En effet, à peine est-il resté six heures suspendu à la croix, tandis qu'il a passé neuf mois dans le sein d'une vierge; adorons donc les vierges, parce que c'est une vierge qui a donné le jour à Jésus-Christ. Adorons les crèches, puisque d'abord après sa naissance il fut couché dans une crèche. Adorons de vieux haillons, puisqu'il fut emmaillotté dans des haillons. Adorons les navires, puisqu'il navigua souvent, qu'il enseigna les troupes du haut d'une barque, qu'il dormit sur une barque, et que ce fut d'une barque qu'il ordonna de jeter le filet, lors de la pêche miraculeuse. Adorons les ânes, puisqu'il entra à Jérusalem monté sur un âne. Adorons les agneaux, puisqu'il est écrit de lui: Voici l'Agneau de Dieu qui Ote les péchés du monde. Mais ces fauteurs de dogmes pervers veulent dévorer les agneaux vivants et les adorer peints sur les murailles. Adorons les lions, car il est écrit de lui : Le lion de Juda, race de David, a vaincu. - Adorons les pierres, puisque, descendu de la croix, il a été placé dans un sépulcre de pierre, et que l'Apôtre dit de lui: Or, ce rocher était Christ. Mais Christ est appelé rocher, agneau, lion, figurément et non dans le sens propre. Adorons les épines des buissons, puisque c'est de là que vint la couronne d'épines placée sur sa tête, au temps de sa passion. Adorons les roseaux, puisqu'ils fournirent aux soldats un instrument pour le frapper. Enfin, adorons les lances, puisque l'un des soldats le frappa d'une lance au côté, et, qu'il en sortit du sang et de l'eau.

Tout cela est ridicule ; il vaudrait mieux le déplorer que l'écrire. Contre des sots nous sommes contraint d'avancer des sottises, et de lancer contre des coeurs de pierre, non pas les traits ou les maximes de la Parole, mais des projectiles de pierre. Convertissez-vous, prévaricateurs, qui vous êtes retirés de la vérité, et qui aimez la vanité, et qui êtes devenus vains, qui crucifiez de nouveau le Fils de Dieu et l'exposez à l'ignominie, qui avez rendu ainsi une foule d'âmes

complices des démons, et qui, les éloignant de leur Créateur, au moyen des sacrilèges détestables de vos images, les avez abattues et précipitées dans la damnation éternelle.

Dieu commande une chose, et ces gens en font une autre. Dieu commande de porter la croix, et non pas de l'adorer. Ceux-ci veulent l'adorer, et ne la portent ni corporellement ni spirituellement. Servir Dieu de cette manière, c'est s'éloigner de lui. Il a dit lui-même : Que celui qui veut venir après moi renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive, sans doute parce que celui qui ne renonce pas à soi-même ne s'approche pas de celui qui est au-dessus de lui, et qu'il ne peut saisir ce qui se passe, s'il n'a appris de bonne heure à le connaître.

Quant à ce que tu me reproches que j'empêche le monde de courir en pèlerinage à Rome pour y faire pénitence, tu ne dis pas la vérité. En effet, je n'approuve pas le voyage, parce que je sais qu'il ne nuit pas à tous et qu'il n'est pas utile à tous; qu'il ne profite pas à tous et qu'il n'est pas dommageable à tous. Je veux premièrement te demander à toi-même, si tu reconnais que c'est faire pénitence que d'aller à Rome, pourquoi depuis si longtemps as-tu damné tant d'âmes que tu as retenues dans ton monastère et que tu y as même reçues pour y faire pénitence, les ayant obligées à te servir, au lieu de les envoyer à Rome ? Tu prétends en effet posséder cent quarante moines, qui se sont tous rendus auprès de toi pour faire pénitence, qui se sont livrés au monastère, et à aucun desquels tu n'as permis d'aller à Rome. S'il en est ainsi, qu'aller à Rome soit faire pénitence, et que cependant tu les empêches, que diras-tu contre cette déclaration du Seigneur: Que celui qui aura mis achoppement à l'un de ces petits, il voudrait mieux qu'une meule de moulin lui fût pendue au col et qu'il fut jeté au fond de la mer. Il n'y a aucun scandale plus grand que d'empêcher un homme de suivre un chemin qui pourra conduire à bonheur éternel.

Nous savons bien' que cette sentence de l'Evangile est très-mal entendue : Tu es Pierre et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. C'est en vertu de ces paroles du Seigneur qu'une tourbe ignorante, négligeant toute intelligence spirituelle, tient à se rendre à Rome pour acquérir la vie éternelle. Celui qui entend convenablement les clefs du royaume des cieux ne recherche pas une intercession locale de saint Pierre. En effet, si nous examinons la valeur des paroles du Seigneur, il n'a pas été dit à saint Pierre seul Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. En effet, ce ministère appartient à tous les vrais surveillants et pasteurs de l'Eglise, qui l'exercent tandis qu'ils sont en ce monde; et quand ils ont payé la dette de la mort, d'autres succèdent à leur place et jouissent de la même autorité et puissance. Tu ajoutes encore l'exemple de David : Au lieu de tes pères, il t'est né des fils, et tu les établiras princes sur toute la terre.

Revenez, aveugles, à votre lumière. Revenez à celui qui illumine tout homme venant au monde. Cette lumière luit dans les ténèbres (5), et les ténèbres ne font point comprise. Tous tant que vous êtes, qui, ne voyant pas ou ne regardant pas cette lumière, marchez dans les ténèbres et ne savez où vous allez, parce que les ténèbres ont aveuglé vos yeux, écoutez; insensés, qui en allant à Rome, cherchez l'intercession de l'Apôtre, écoutez, ce que dit entre autres saint Augustin, au livre IX de la Trinité: Viens avec moi, et considère pourquoi nous aimons l'Apôtre : Est-ce à cause de sa figure humaine que nous connaissons fort bien? Est-ce parce que nous croyons qu'il a été homme? Non certes, autrement nous n'aurions plus rien à aimer, puisque cet homme-là n'existe plus; son, âme a quitté son corps. Mais nous croyons que ce que nous aimons en lui vit encore maintenant. Si le fidèle doit croire Dieu quand il promet, combien plus quand il jure et dit : Que s'il y avait au milieu de cette ville-là Noé, Daniel et Job, c'est-à-dire, si les saints que vous invoquez étaient remplis d'une sainteté, d'un mérite et d'une justice aussi grande que ceux-là, ils ne délivreraient ni fils ni fille. Et c'est à cette fin qu'il l'a déclaré; savoir,

afin que nul ne mette sa confiance ni dans les mérites, ni dans l'intercession des saints, parce que s'il ne persévère dans la foi, dans la justice, dans la vérité où ils ont persévéré, et par laquelle ils ont plu à Dieu, il ne pourra être sauvé. Quant à vous, qui cherchez l'intercession de l'Apôtre en allant à Rome, écoutez ce que dit contre vous saint Augustin, si souvent cité (6) : Ecoutez ceci, peuples pervers, fous que vous êtes; devenez une fois avisés : Celui qui a planté l'oreille n'entendra-t-il point? Celui qui a formé l'oeil ne verra-t-il point? Celui qui châtie les nations, Celui qui donne à l'homme la science, ne reprendra-t-il point?

La cinquième chose que tu ma reproches, c'est qu'il te déplâit que dominus Apostolicus (monsieur l'Apostolique) se soit indigné contre moi (tu parles ainsi du défunt évêque de Rome, Pascal), et qu'il m'ait honoré de ma charge. Mais puisque apostolique veut en quelque sorte dire gardien d'apôtre, il ne faut certes pas appeler apostolique celui qui est assis dans la chaire de l'Apôtre, mais celui qui remplit les fonctions d'apôtre. Quant à ceux qui occupent cette chaire sans en remplir les devoirs, le Seigneur a dit : Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse; observez et faites ce qu'ils vous diront - mais ne faites pas comme ils font, parce qu'ils disent et ne font pas. » (Matth., XXIII, v. 2, 3. - Voir Maxima Bibliotheca, P. P., t. XVI, col. 139 - 169 et suiv.)

La lecture attentive de cette lettre montre avec évidence le caractère chrétien et éminemment évangélique de Claude de Turin. On y voit que la source où il puise son courage et sa fidélité est la Parole de Dieu, et l'on peut conclure de l'emploi continu qu'il fait de l'Écriture dans ses écrits, qu'il l'a prêchée (7) et répandue dans son diocèse; qu'il a dû donner un élan nouveau à l'étude des saintes lettres, - exciter les ministres de la religion à n'enseigner que ce qu'elles contiennent, et conduire les brebis confiées à ses soins au seul Berger céleste qui puisse les paître et les sauver éternellement.

Il est facile de se figurer l'immense influence qu'a dû exercer un tel homme durant un épiscopat de dix-sept ans environ. Et lors même qu'on réussirait à prouver, ce qui n'est pas possible, que son oeuvre a été isolée, sans antécédents, sans conséquences ultérieures remarquables; si l'on démontrait que les évêques qui le suivirent ont tous travaillé à la détruire, il n'en demeurerait pas moins certain qu'elle a eu lieu, et il resterait toujours la possibilité, bien plus la probabilité, qu'elle se sera perpétuée après lui dans bien des coeurs, tout au moins dans quelqu'une des parties de son vaste diocèse, dans les vallées des Alpes Vaudoises, par exemple, moins exposées que la plaine au brusque envahissement de l'autorité des papes.

Mais cette supposition extrême d'un ministère insolite n'est ni vraie ni soutenable. Claude de Turin n'a pas été un novateur. Son oeuvre n'a pas été isolée. Tout ce que nous avons rapporté de la résistance de l'Église fidèle le prouve. C'était déjà dans ces mêmes contrées, on dans les contrées voisines, que Vigilance avait trouvé un refuge auprès d'évêques professant comme lui une doctrine opposée au culte des images et des saints, aux cérémonies sur les tombeaux, aux pèlerinages, aux jeûnes, au célibat des prêtres et à la vie monastique. N'oublions pas que Serenus, de l'autre côté des Alpes, au commencement du VII^e siècle, avait accompli une oeuvre pareille à celle de Claude de Turin, dans le diocèse de Marseille; qu'au VIII^e siècle, de nombreux prélats français s'étaient opposés à l'introduction des mêmes erreurs et aux altérations de doctrine que Boniface prêchait. Enfin, nous avons rappelé que la majorité des évêques des vastes états de Charlemagne dont Turin et le Piémont faisaient partie, avaient résisté, dans le concile de Francfort, l'an 794, aux sollicitations, aux prières et aux ordres des légats du pape, et rejeté le même culte des images que Claude de Turin bannit de son diocèse (8).

Non, l'oeuvre de ce pieux évêque n'a pas été isolée. Eu ces temps-là, la lutte contre les erreurs de Rome se continuait avec vigueur dans diverses contrées, et si les partisans du culte des images avaient quelquefois la victoire, comme il paraît qu'ils l'avaient eue sous l'épiscopat du prédécesseur de Claude de Turin, c'était pour se la voir bientôt disputée de nouveau et, souvent enlevée. Le père Pagi lui-même, dans son Abrégé d'Histoire chronologique, critique, etc., citant Denys de Padoue, après avoir fait quelques aveux assez curieux sur l'introduction des images (9) et sur les prétendus motifs qui la justifient aux yeux des

catholiques romains, reconnaît : « Qu'il n'est nullement constaté que cela (cette introduction) ait eu lieu partout, ni de la même manière - mais que cela se fit ici plus tôt, là plus tard, selon la portée et le naturel des peuples, et selon que ceux qui les dirigeaient le jugeaient convenable (expedire judicabant). (V. Beviarium hisiorico-chronologicum, etc., R. P. PAGI, 1, P. 521 à P. 524. - § XXII.)

Mais les paroles mêmes de Claude, dans sa lettre à l'abbé Théodémir, nous font voir avec clarté que l'évêque de Turin a continué une oeuvre commencée : « Je n'enseigne point une nouvelle secte, écrit-il, moi qui reste dans l'unité et qui proclame la vérité. Mais, autant qu'il a dépendu de moi, J'ai étouffé les sectes, les schismes, les superstitions et les hérésies, et je les ai combattus, écrasés, renversés, et, Dieu aidant, je ne cesse de les renverser autant qu'il dépend de moi. » Qui ne voit, qu'en s'opposant dans son diocèse au culte des images, Claude de Turin a estimé demeurer dans l'unité, défendre la vérité, la vérité encore connue et encore vénérée ? Qui ne voit qu'en réformant des abus déjà introduits, Claude de Turin a voulu réprimer une secte, envahissante peut-être, mais enfin une secte, combattre un schisme, arrêter des superstitions et une hérésie?

La vigueur des expressions que Claude de Turin emploie pour désigner les partisans du culte des images, et l'énergie de ses remontrances, nous montrent aussi un homme qui attaque l'ennemi, plutôt qu'il ne se défend, tant il se sent lui-même à l'abri du danger par la force même de sa position. Le dédain avec lequel il parle des prétentions de Rome et du pape (10) lui-même, qu'il compare aux scribes et aux pharisiens assis dans la chaire de Moïse, ne nous donne pas seulement à connaître la mesure de son courage, mais aussi celle de sa force.

Enfin, ce qui achève de démontrer que l'oeuvre de Claude de Turin n'est pas celle d'un novateur isolé, sans antécédents dans le diocèse même ni au-dehors, c'est son plein succès. Les images furent ôtées de toutes les basiliques; il est vrai, au mécontentement de ceux qui le montraient au doigt, mais sans que cet acte ait fait naître nulle part une opposition sérieuse. Il paraîtrait même que, comme il n'est parlé que de leur expulsion des basiliques, le culte des images n'avait point encore envahi les campagnes, mais seulement Turin, et peut-être les villes importantes du diocèse. Chacun comprendra qu'une oeuvre accomplie, presque sans résistance, dans un immense territoire, suppose l'adhésion de la masse du clergé et de l'Eglise à cette oeuvre. Et, si l'on réfléchit que Claude de Turin administra son évêché durant quinze ans au moins, on se convaincra que son zèle et sa fidélité, secondés par un clergé intelligent et dévoué, par l'amour des fidèles et la conscience du peuple, ont dû imprimer à la cause des saines doctrines et de la vie chrétienne un mouvement qui ne pouvait s'arrêter de sitôt.

Il peut ne pas être sans intérêt de joindre à ce qui précède le témoignage d'un auteur moderne piémontais: « Quoi qu'il en soit, nous dit-il, cet évêque de Turin, homme éloquent et de moeurs austères, eut un grand nombre de partisans. Ceux-ci, anathématisés par le pape, poursuivis par les princes laïques, furent chassés de la plaine et forcés de se réfugier dans les montagnes, où ils se maintinrent dès-lors, toujours comprimés et toujours cherchant à s'étendre. » (Mémoires historiques.... par le marquis COSTA DE BEAUREGARD, t. II, p. 50, 3e mém.)

[Table des matières](#)

Page précédente: [ALTÉRATION DES DOCTRINES, DU CULTE ET DE LA VIE DE L'EGLISE DEPUIS CONSTANTIN.](#)

Page suivante: [VESTIGES DE L'EGLISE FIDÈLE AUX Xe ET XIe SIÈCLES.](#)

(1) Le même pape, dans une seconde lettre aux mêmes prélats, leur dénonce encore d'autres prêtres qui n'ont pas été élevés dans l'Église, qui viennent d'ailleurs, de pays reculés avec des

coutumes étrangères, qui prennent les Écritures à la lettre, qui prêchent des nouveautés qui refusent la pénitence aux mourants, sans doute l'absolution. (Tiré du Delectus Actorum Ecclesioeae universalis, t. I, p. 181, 182.) ^

.
(2) *Les Alpes Cottiennes sont au nord du mont Viso, la même où s'étendent les vallées Vaudoises actuelles.* ^

.
(3) *On peut apprendre à connaître Claude dans Maxima Biblioth., P. P., t. XVI, p. 139 et suiv. Il était Espagnol et non Ecossais, comme l'était Claude Clément, mentionné ci-dessus.* ^

.
(4) *C'est le sens que nous donnons ici à portitorem.* ^

.
(5) *Ce passage. rappelle fort à propos la devise des armoiries des Vaudois ci, de leurs seigneurs: Une lampe allumée dans les ténèbres avec ces mots : Lux lucet in tenebris.* ^

.
(6) *Ces mots, si souvent cités, n'indiquent-ils pas, que cet écrit de Claude n'est pas complet, dans Jonas d'Orléans?* ^

.
(7) *En cela, il s'est conformé à la décision du concile de Francfort de l'an 794, comme chacun peut s'en convaincre par ses actes.* ^

.
(8) *On doit encore faire attention qu'Agobard, archevêque de Lyon, partageait entièrement les opinions de Claude de Turin, son contemporain, comme en font foi ses écrits. (V. Maxima Bibliotheca, P. P., t. XVI, col. 241 et suiv.)* ^

.
(9) *Il avoue « que dans les premiers temps du christianisme l'usage des images sacrées n'était pas fréquent » (il aurait dû dire n'était pas connu); il ajoute « que le motif. ou la raison de leur introduction est qu'on a vu en elles un moyen d'édification et de répandre le christianisme, que la raison devait faire adopter, puisqu'il n'y avait plus à craindre la superstition des idoles autrefois caché dans les coeurs. » Pas un mot de la défense que contient, à cet égard, la Parole de Dieu.* ^

.
(10) *On peut croire que le titre de pape n'avait pas prévalu, autrement Claude de Turin n'eût pas manqué d'y faire quelque allusion.* ^

CHAPITRE IV.

VESTIGES DE L'EGLISE FIDÈLE AU Xe ET XIe SIÈCLES.

Traces de la lutte que continue l'Eglise fidèle. - État de la société aux IXe, Xe et XIe siècles. - Le clergé, occupé de ses intérêts terrestres, empiète sur le civil. - Néglige les intérêts célestes. - Ses égarements, son ignorance. - Progrès des superstitions. - Rome et l'Eglise en proie à l'anarchie. - Etat du XIe siècle. - Rome et ses efforts pour se relever et étendre sa puissance. - La vérité se conserve à l'écart, oubliée du monde. - Jalons qui servent à indiquer l'existence des Vaudois. [Atto de Verceil](#), ses écrits. Réflexions et conséquences. - [Damianus](#) - [Radulphe de Saint-Thron](#) - Vallées Vaudoises. - [Bruno d'Asti](#). - Portée de son témoignage. - Eglise différente de celle de Rome au nord de l'Italie. - Opinion de [Costa de Beauregard](#).

L'épiscopat de [Claude de Turin](#) semble d'abord le dernier fait éclatant de la résistance de la partie saine de l'Eglise chrétienne aux envahissements des erreurs propagées en Occident. En effet, de Claude de Turin jusqu'aux écrits des Vaudois, c'est-à-dire de la première moitié du IXe siècle jusqu'au commencement du XIIe, l'histoire de l'Eglise fidèle n'offre que peu de faits saillants et connus. Cependant elle n'en est pas entièrement privée. Une étude intelligente et un examen consciencieux font découvrir des faits clairsemés, qui n'apparaissent d'abord que comme des traces à demi-effacées, mais dans lesquelles on reconnaît bientôt la marque d'une Eglise envahie, mais toujours militante. Ces faits empreints sur la route de ce monde, à des distances inégales, et souvent en divers lieux, convergent vers un centre et ramènent aux contrées dans lesquelles nous trouverons prochainement une Eglise, évangélique, vivant d'une vie chrétienne avancée selon la doctrine des apôtres.

Un coup-d'oeil sur l'époque devient donc nécessaire.

La fin du IXe siècle, le Xe tout entier et le XIIe ont été des temps de troubles sans fin, une époque où une société, nouvelle tendait à se former sur les débris de l'ancienne, que des malheurs sans nombre avaient bouleversée. Les invasions des Goths, des Francs, des Lombards et de toutes les farouches peuplades du Nord, désignées sous le nom de Barbares, étaient arrêtées. L'épée victorieuse de Charlemagne les avait refoulées aux frontières. Mais les efforts de ce grand prince, pour reconstituer la société sur des bases solides, n'avaient eu qu'un succès momentané. A sa mort, sous ses fils et sous leurs successeurs, recommencèrent des guerres interminables entre les peuplades anciennes et nouvelles de son vaste empire. Les invasions maritimes des Normands et des Sarrasins vinrent encore ajouter à la perturbation générale. Des éléments de l'ancienne civilisation luttèrent encore, mais faiblement et dénaturés, contre les éléments vigoureux de la vie turbulente et farouche des Barbares.

De ce chaos surgit une société nouvelle, ou plutôt, la société se reconstitua sur une forme nouvelle, le système féodal. De tout côté, l'on vit la société démembrée se reformer dans une multitude de petites sociétés obscures, isolées, rivales, obéissant à des chefs, seigneurs du territoire, qui tenaient les uns aux autres par des relations compliquées de suzeraineté et de vasselage.

Dans le conflit des prétentions qui marquèrent ces temps, le clergé n'oublia point ses intérêts temporels. Les évêques et les abbés cherchèrent aussi à s'émanciper du pouvoir civil. Ils voulurent réunir à l'autorité spirituelle la juridiction civile sur les villes et les campagnes de leurs diocèses et de leurs paroisses. En un mot, ils revendiquèrent le pouvoir, le rang et les honneurs des seigneurs, des comtes et des princes de l'empire, et ils l'obtinrent.

Mais l'on comprendra facilement qu'une telle ambition entraîna le clergé dans une vie d'agitation mondaine, d'entreprises militaires, d'intrigues et de passions, qui détournèrent son attention des devoirs de la piété et de la méditation des vérités de la religion. Le haut clergé n'aspira plus qu'au pouvoir, aux richesses et aux

voluptés. Toutes ses vues se concentrèrent dans ses prétentions orgueilleuses, dans son luxe et sa mondanité. Le clergé inférieur se relâcha à son tour et ne conserva même pas toujours la décence extérieure. En outre il tomba dans une ignorance grossière. Les moines surtout devinrent des instruments de fourberie et des auteurs de turpitudes. La lumière fut cachée sous le boisseau. La religion, déjà ébranlée par la lutte sur le culte des images et des saints, s'obscurcit toujours davantage et devint une grossière superstition. C'est au Xe siècle que ces maux furent à leur comble; aussi est-ce à juste titre qu'il a été appelé siècle de fer.

Durant tout ce siècle, Rome fut en proie à l'anarchie; la division paralysa sa force et son activité. On voit, par l'histoire, que les partis qui y existaient se disputaient le trône papal. Les papes élus passaient leur vie à défendre leur nomination, à combattre leurs antagonistes, à fortifier leur propre parti. Mais quelque circonstance favorable naissait-elle, le parti vaincu reprenait le dessus, élisait un nouveau pape, destituait l'ancien, et souvent le jetait dans les prisons et le faisait mourir. La plupart des papes de ces temps furent indignes de toute considération: quelques-uns même furent des monstres. Des scandales analogues agitaient la plupart des diocèses.

Le XIe siècle ressembla au précédent quant aux traits généraux. Même esprit d'indiscipline et de corruption, d'ambition, de volupté et de luxe dans le haut clergé (1). Même relâchement de moeurs, même grossièreté dans le clergé inférieur et dans les couvents. Partout enfin une ignorance incroyable.

Cependant, quelques louables efforts sont tentés, quelques écoles commencent à fleurir, vers l'an 1050, en Italie. Les lettres reparaissent en France, à l'exemple de l'Espagne. La tendance romaine fut, en ce siècle, de regagner le terrain qu'elle avait perdu durant le précédent, et de soumettre à l'autorité papale, non-seulement le pouvoir ecclésiastique, les évêques et abbés, même les conciles, mais encore le pouvoir politique, les princes, les rois et les empereurs. Il ne s'agit point ici de retracer l'histoire de ces empiètements, commencés au IXe siècle contre la race de Charlemagne, et portés au plus haut degré, au XIe siècle, par Hildebrand, contre l'infortuné Henri IV, empereur d'Allemagne. Il suffit de constater que, durant le XIe siècle, comme durant le précédent et la fin du IXe, l'attention des chefs de l'Eglise romaine fut détournée de dessus les restes épars de l'Eglise fidèle, préoccupés qu'ils étaient de leurs intérêts terrestres, des dangers et des avantages de leur position, au milieu d'une société en dissolution, qui tendait à se reformer sur des bases nouvelles.

Chacun comprendra que, pendant ces temps malheureux de troubles et de conflits politiques et ecclésiastiques, alors, que presque personne dans l'Eglise latine ne s'occupait de la recherche consciencieuse de la vérité selon l'Évangile, les documents essentiels à l'histoire de la lutte de l'Eglise fidèle seront peu nombreux et d'une très-minime utilité, la lutte elle-même ayant cessé partout, et la vérité, là où elle était restée, n'étant plus remarquée, ni attaquée, à cause de la préoccupation générale des intérêts terrestres.

Ces explications données, nous allons examiner le petit nombre de documents, à nous connus, qui servent comme de lointains jalons à indiquer les Vaudois des vallées du Piémont comme successeurs et continuateurs de l'Eglise, primitive et fidèle.

Le lecteur se souvient de tout ce qui a été dit dans le chapitre précédent. Il a pu voir que, dans le diocèse de Turin, l'an 839, année de la mort de son digne évêque, l'Évangile était prêché avec pureté et fidélité et professé de même.

L'existence d'un nombre plus ou moins grand de chrétiens séparés de Rome, au nord de l'Italie, est mise au jour par les épîtres d'Atto qui, l'an 945, administrait le diocèse de Verceil, situé entre Turin et Milan. Les lettres de cet évêque ont été conservées. Dans quelques-unes il parle de personnes qui ont déserté l'Eglise, et il les mentionne comme voisins de son propre diocèse. Les points de doctrine et autres, qu'il signale comme les séparant de l'Eglise dont il est évêque, paraissent être ceux que les Vaudois ont soutenus.

Ces rapprochements de lieu et de doctrine sont d'un grand intérêt. Ils ramènent nos regards vers ces contrées

que Claude de Turin administra comme un fidèle pasteur de Jésus-Christ, et confirment le fait que la petite lampe de vérité, placée dans ces contrées, ne s'est jamais éteinte.

Les paroles mêmes d'Atto indiquent assez que le mal dont il se plaint était considérable, car il s'en ressentait dans son propre diocèse. Voici une de ses plaintes :

« Atto, à tous les fidèles de notre diocèse. Hélas! il y en a beaucoup parmi vous qui tournent en dérision notre culte sacré; hélas! parce que de misérables coupables se sont, séparés de notre sainte mère Eglise et du clergé, par le moyen desquels seuls vous pouvez atteindre votre salut. »
(*Dacherii Spicilegium... t. VIII, p. 110, emprunté au révérend M. GILLY.*)

Cette citation prouve : 1° que ces "misérables coupables", comme il plaît à l'évêque de Verceil d'appeler les restes de l'Eglise fidèle, s'étaient séparés de la "sainte mère Eglise" et du clergé de cette Eglise; que par conséquent, leur existence en dehors de cette Eglise était un fait accompli, ce dont nous prenons note. Cette citation prouve : 2° que les effets de cette existence, à part, d'une Eglise chrétienne, séparée de la prétendue sainte Eglise mère, se faisaient sentir jusque dans le diocèse de Verceil, et que le culte des saints, déjà fort en honneur à cette époque, ainsi que les autres vanités et erreurs recevaient un grand préjudice d'un tel voisinage ; ce qui nous montre que la flamme qui brillait dans les ténèbres n'était pas encore si faible.

Un passage d'un auteur du XIe siècle pourrait bien se rapporter au même sujet. Petrus Damianus écrivant, en 1050, à Adélaïde, comtesse de Savoie (de Suse proprement) et duchesse des Subalpins, se plaint que

le clergé des états de cette princesse n'observe pas les ordonnances de l'Eglise. (V. Opéra DAMIANI,... p. 566. - GILLY, Recherches, etc., en anglais, p. 88.- Marquis COSTA DE BEAUREGARD, t. I, P. 111.)

La Chronique du monastère de Saint-Thron (dans la Belgique actuelle), écrite par l'abbé Radulphe ou Rodulphe, entre L'an 1108 et 1136, renferme un article, des plus importants. Le chroniqueur, parlant d'une contrée qu'il désire visiter quand il traversera les Alpes pour se rendre à Rome, la désigne comme une contrée souillée par une hérésie invétérée, concernant le corps de notre Seigneur.

« Proeterea terram, dit-il, ad quam ulterius disposuerat peregrinari, audiebat pollutam esse inveterata haeresi de corpore et sanguine Domini. » (Spicilegium DACHERII, t. VII, P. 493. - GILLY, Recherches, etc., p. 88.)

Ce passage est important comme signalant la localité où se trouve l'hérésie; c'est une contrée, terram, et une contrée au passage des Alpes, en se rendant à Rome. Sans doute la désignation est vague dans un sens, mais elle est très-précise dans un autre (2), en la caractérisant comme étant dans les Alpes, ou au pied des Alpes; description qui convient parfaitement aux Vallées Vaudoises. De plus et surtout, cette contrée est représentée comme souillée d'une hérésie invétérée, pollutam esse inveterata haeresi. Ce reproche est d'une grande valeur pour nous. Il démontre que cette hérésie était connue de longue date, comme ayant son siège dans cette contrée, et comme n'ayant pu en être ôtée, inveterata, étant invétérée. Il prouve que l'hérésie dans cette contrée n'était pas l'effet de quelques individus isolés, mais de la masse, puisque toute la contrée en était souillée, pollutam. Ce qu'il y a de moins précis, c'est la doctrine qu'il qualifie d'hérétique. Il paraît ne la considérer que sous le rapport de la cène; mais en ce point aussi, l'Eglise vaudoise qui rejetait la messe, comme nous le verrons en son temps, était bien désignée.

Un autre témoignage digne d'attention est tiré des écrits d'un homme né dans le voisinage des vallées, savoir de Bruno d'Asti, évêque de Segni et abbé du Montcassin, vers l'an 1120. Ce qu'il dit ne se rapporte pas seulement au trafic indigne des choses saintes, à la simonie, mais à l'état général de corruption de l'Eglise de son temps, et surtout à l'existence de partisans actifs d'une vie plus chrétienne, à l'existence, disons-nous, d'une Eglise fidèle. Nous traduisons ce morceau:

« Nous avons dit, s'exprime Bruno, que déjà, du temps de saint Léon (vers 460), l'Eglise était tellement corrompue qu'on trouvait à peine quelqu'un qui ne fût pas simoniaque, ou qui n'eût pas été ordonné par des simoniaques; aussi trouve-t-on jusqu'à maintenant des personnes qui, par une mauvaise argumentation, et ne connaissant pas bien l'organisation de l'Eglise, soutiennent que le sacerdoce a défailli dans l'Eglise depuis ce temps-là. » (Maxima Bibliotheca, P. P., t. XX., col. 1734.)

Bruno d'Asti ne nomme pas les Vaudois, mais il les désigne suffisamment; car, en confondant le pape saint Léon avec un autre Léon plus ancien, il cite une prétention formellement exprimée dans leurs écrits, et répétée dans les écrits de leurs adversaires; et il semble faire allusion à une de leurs traditions les plus fermes; savoir, à celle par laquelle les Vaudois font remonter leur croyance à Léon, confrère et contemporain de l'évêque de Rome, Sylvestre, au temps de l'empereur Constantin, comme on le verra plus tard.

Ces paroles d'un homme né dans le voisinage des Vallées Vaudoises, et réfutant une opinion ayant encore cours parmi eux conformément à leur tradition, paraîtront sans doute d'un grand poids à tous ceux qui savent réfléchir.

Ces divers faits démontrent avec force l'existence, aux Xe et XIe siècles, d'une Eglise non romaine, au nord de l'Italie. A ces témoignages anciens, nous ajouterons celui d'un auteur moderne, le marquis Costa de Beauregard. Ce témoignage est d'autant plus important, que M. Costa, en sa qualité de catholique, ne peut être accusé de favoriser la cause des Vaudois, et qu'en sa qualité de gentilhomme savoyard, d'ami des sciences historiques, et d'auteur travaillant à l'histoire de sa patrie, il a pu être admis à consulter toutes les pièces des archives. Il s'exprime comme suit :

« Pour comble de maux, on se battait pour des opinions religieuses; au sein de la dépravation et de la plus grossière ignorance, on controversait. L'arianisme était très-répandu en Savoie, le manichéisme (3) en Piémont. on voit, au Xe siècle, un comte de Turin et un évêque d'Asti prendre les armes de concert pour exterminer les manichéens attroupés dans les Langhes, les poursuivre le fer et, la flamme à la main, et les brûler eux et leurs villages. Les sectaires, qui prirent en France le nom d'Albigéois, s'appelaient en Italie Paterini, Cathari ou Gazari, noms équivalents à celui de Puritains. Ils se réunirent ensuite aux religionnaires des vallées de Pignerol.

Il existe aussi une chronique de Fra-Dolcino, hérétique du XIe siècle, donnant quelques notions sur le manichéisme dont il était un ardent propagateur dans le Biellais, le Novarrais et le Verceillais, et dont les protestants des vallées de Pignerol ont en partie conservé les dogmes. » (Mémoires historiques, etc., par le marquis COSTA DE BEAUREGARD, T I, p. 46, 47; - préface, p. XIII et XIV.)

[Table des matières](#)

Page précédente: [RÉSISTANCE QUE LES DOCTRINES ET LES CÉRÉMONIES NOUVELLES RENCONTRENT DANS L'ÉGLISE.](#)

Page suivante: [MANIFESTATIONS RELIGIEUSES DU XIe SIÈCLE.](#)

(1) C'est vers ces temps que les conciles durent fixer le nombre des chevaux qui devaient être à la disposition des prélats en voyage.▲

(2) Pour ceux qui savent qu'il faut nécessairement traverser les Alpes dans un tel trajet.▲

.

(3) Nous exprimerons, dans le chapitre suivant, notre opinion sur les manichéens de cette époque.▲

CHAPITRE V.

MANIFESTATIONS RELIGIEUSES DU XI^e SIÈCLE.

Activité tendant à propager la pure doctrine.- Elle part peut-être des Vallées Vaudoises des Alpes - Faits à l'appui. - Manifestation d'Orléans - d'Arras, - de Turin et du château de Montfort - à Châlons-sur-Marne. - Hérétiques en France - à Agen - à Goslar. Doute sur leurs doctrines. - Accusations absurdes réfutées. - Hérésies. - Leur appréciation. - Sources de ce mouvement religieux. - Bérenger de Tours. - Missionnaires vaudois signalés.

Nous devons maintenant citer certains faits accomplis dans le XI^e siècle et démontrant déjà une certaine activité religieuse pour la propagation des saines doctrines évangéliques. Avant d'énumérer ceux qui sont venus à notre connaissance, il convient de rappeler que toute manifestation a une origine et que tout acte a sa cause; que par conséquent les manifestations religieuses du XI^e siècle, comme celles des siècles suivants, si remarquables par leur caractère évangélique, ont aussi eu la leur.

Sans doute que la Parole de Dieu, lue et méditée en divers lieux par des hommes sincères, humbles et croyants, a pu produire en ces temps de ténèbres des effets analogues à ceux qu'elle produisit, plus tard, dans l'âme et dans la vie d'un Luther, d'un Lefèvre, d'un Zwingli ; mais si, dans ces manifestations religieuses du XI^e siècle, nous trouvons des indications conduisant à supposer ou à reconnaître que plusieurs d'entre elles ont leur source, leur origine dans les Alpes qui séparent l'Italie de la France, nous aurons une preuve nouvelle de l'existence continue d'une Eglise évangélique, fidèle, dans ces contrées.

Sans doute, tous les faits cités n'auront pas la même force, ne seront pas également convaincants mais, réunis et rapprochés de ce qui vient d'être dit, ils ajouteront une nouvelle preuve aux précédentes.

Qu'on se souvienne aussi que ces faits ne sont parvenus jusqu'à nous que par les écrits des adversaires de ces manifestations, que par l'intermédiaire d'hommes qui les ont mal compris, qui souvent les ont défigurés, et qui ont tâché qu'il leur importait d'en cacher, pour atténuer le péché de leur Eglise dégénérée et oppressive.

Voici quelques-uns de ces faits :

L'an 1017 selon les uns, ou 1022 selon les autres, une manifestation religieuse attira l'attention. Des hommes, distingués par leur vie régulière, leurs connaissances et leur position sociale, furent accusés d'hérésie à Orléans. Ils étaient au nombre de quatorze, en comptant une religieuse. Le clergé y était fortement représenté, car six d'entre eux étaient chanoines de Sainte-Croix, entre lesquels on a nommé un Lisoïus, un Héribert, un Etienne. L'un d'eux avait été confesseur de la reine Constance. Il fut constaté que leur entente datait déjà de quelque temps, et que, tout en restant attachés extérieurement à l'Eglise, ils célébraient un service religieux à part. On est d'accord aussi pour dire qu'ils avaient été gagnés à l'hérésie par une femme venue d'Italie. Jugés par un synode assemblé à ce sujet, ils furent condamnés à être brûlés, parce qu'ils ne voulurent pas se rétracter ni abjurer leurs prétendues erreurs. (USSERIUS, *Gravissiae Quaestionis*, p. 279 à 280. - *Histoire générale du Languedoc...* t. II, p.155, 156.)

Fleury, auteur catholique, après avoir parlé en détail de ces sectaires, ajoute : « On brûla de, même ceux de cette secte qui furent trouvés ailleurs, particulièrement à Toulouse, comme témoigne Ademar, moine d'Angoulême auteur du temps. »

Ce même Ademar, contemporain de ces prétendus hérétiques, s'exprime encore comme suit :

« Ces émissaires de l'Antéchrist étaient répandus en différentes parties de l'Occident, et se cachaient avec soin, séduisant tous ceux qu'ils pouvaient, hommes et femmes. » (FLEURY,

A l'appui de ces faits, Usserius, archevêque d'Armagh en Irlande, au XVIIIe siècle, cite un passage de P. Pitheus, tiré de son histoire d'Aquitaine, en ces mots :

« Tout-à-coup des manichéens se montrèrent dans l'Aquitaine (Gascogne), séduisant le peuple indistinctement et l'entraînant de la vérité dans l'erreur, ... en sorte qu'ils détournèrent de la foi beaucoup de simples. » Après avoir mentionné les hérétiques d'Orléans et de Toulouse, il répète ce qu'on vient de citer d'Ademar. (USSERIUS, etc., p. 279.)

Presque à la même époque, l'an 1025, on découvrit d'autres sectaires à Arras, à l'extrémité septentrionale de la France, dans la Flandre. D'après Dupin, docteur catholique du XVIIIe siècle, on fit rapport à Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, qui se trouvait dans cette dernière ville:

« Qu'il était venu d'Italie quelques personnes qui introduisaient une nouvelle hérésie. Ils étaient, selon leur dire, disciples de Candulphe ou Gandulphe, qui les avait instruits des commandements de l'Evangile et des apôtres, ajoutant qu'ils ne recevaient aucune autre écriture, mais qu'ils observaient celle-là exactement. » - Un synode fut assemblé. Il n'eut pas à condamner au feu, parce que les accusés abjurèrent leur nouvelle croyance et rentrèrent dans le sein de l'Eglise. (DUPIN, Nouvelle Biblioth., t. VIII, part. II, p. 127.)

Turin eut aussi ses hérétiques, en 1030, selon que le rapporte Pierre de Vaux-Cernay, cité par M. Charles-Victor Goguel, dans la dissertation qu'il a présentée à la faculté de théologie de Strasbourg, en 1840, sur les Albigeois.

Radulphe Glaber, auteur du XIe siècle, raconte que, l'an 1028, il s'était introduit dans le château de Monteforte, du diocèse d'Asti, en Piémont, une secte qui renouvelait les rites païens et juifs, ou plutôt manichéens, selon Muratori. L'évêque d'Asti et son frère, le marquis de Suse, réunis à d'autres prélats ou seigneurs de la province, leur avaient livré inutilement plusieurs assauts. Mais Landolfo l'aîné raconte que Eribert ou Aribert, archevêque de Milan, se trouvant à Turin, fit prendre un de ces hérétiques, nommé Gérard, et ayant su par lui qu'il s'agissait de dogmes manichéens, il envoya des troupes contre le château et le prit. Un petit nombre d'hérétiques abjura, les autres furent brûlés vivants sur la place du Dôme. (Bossi, Storia d'Italia, t. XIV, p. 187 et suiv.)

D'autres hérétiques furent découverts dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, vers l'an 1046, comme on le voit par une lettre de Rogerius II, évêque de Châlons, à Wazo, évêque de Liège. Il les accuse de suivre le dogme pervers des manichéens et d'avoir des conventicules secrets. Il assurait que si des hommes grossiers et ignorants entraient dans cette secte, ils devenaient aussitôt plus habiles à parler que les catholiques les plus instruits, au point qu'il semblait que leur babil l'emportait sur la vraie éloquence des sages. Il observe aussi qu'on reconnaît les hérétiques à leur pâleur. (Recueil Des Historiens des Gaules, t. XI, p. 11, ANSELMO autore.)

Dans le synode assemblé à Rheims, en 1049, sous le pape Léon IX, les nouveaux hérétiques qui se montraient dans les Gaules furent excommuniés.

Radulphe Ardens rapporte aussi que des hérétiques manichéens souillèrent le territoire d'Agen, vers la fin du XII, siècle, mais il nous laisse ignorer les caractères et les circonstances de cette manifestation religieuse. (USSERIUS, déjà cité, P. 281.)

Nous aurions pu signaler quelques autres mouvements religieux, par exemple, celui qui eut lieu à Goslar, en Allemagne, en 1052, à la suite duquel l'empereur Henri IV, qui se trouvait dans cette ville pour les fêtes de Noël, fit pendre ceux qui furent convaincus d'hérésie, afin, disait-il, d'épouvanter et de détourner les gens d'adopter leurs erreurs. Mais il suffit, pour le but que nous nous sommes proposé, d'avoir cité les faits

précédents. (Centuriateurs de Maydebourg, centurie XI, col. 246. - Recueil des Historiens des Gaules, t. XI, P. 20.)

Il serait désirable de connaître exactement les doctrines professées par ces hommes que l'Eglise du temps a flétris du nom d'hérétiques, et qu'elle a fait mourir ignominieusement. Elles jetteraient bien du jour sur la question qui nous occupe maintenant ; savoir : sur la parenté spirituelle qui peut avoir existé entre les manifestations religieuses que nous venons d'énumérer et ces chrétiens du nord de l'Italie, des montagnes du diocèse de Turin, dont il a été et dont il sera surtout fait mention. Les auteurs contemporains ont, il est vrai, essayé de rendre compte des croyances de ces hérétiques ; mais, à ne juger de ces temps que par les nôtres, et à voir la manière dont l'Eglise romaine parle des réformateurs du XVI^e siècle, de leur vie et de leurs doctrines, quoique les Eglises protestantes soient là présentes, et par conséquent en mesure de rectifier les faits dénaturés, que peut-on attendre de ces mêmes partisans des erreurs romaines, lorsqu'ils nous rapportent les croyances et la vie de martyrs qui n'ont eu personne pour défendre leur mémoire et pour protester contre les jugements injustes qui les ont flétris ? Auront-ils compris le caractère propre de ces manifestations ? Nous initieront-ils à la foi et aux oeuvres de leurs victimes ? C'est ce dont nous doutons fort.

Que le lecteur en juge par ce fragment qui nous est communiqué par un auteur catholique sincère, Fleury. Il cite un contemporain des hérétiques d'Orléans et des autres sectaires de l'époque, qu'il désigne tous sous le nom de manichéens.

« Ceux-ci, dit-il, s'assemblaient certaines nuits dans une maison marquée, chacun une lampe à la main, et récitaient les noms des démons, en forme de litanies, jusqu'à ce qu'ils vissent un démon descendre tout d'un coup sous la forme d'une petite bête. Aussitôt ils éteignaient toutes les lumières, et chacun prenait la femme qui se trouvait sous sa main pour en abuser, et l'enfant né d'une telle conjonction était porté au milieu d'eux huit jours après sa naissance, mis dans un grand feu et réduit en cendres. Ils recueillaient cette cendre et la gardaient avec autant de vénération que les chrétiens gardent le corps de Jésus-Christ pour le viatique des malades. Cette cendre avait une telle vertu qu'il était presque impossible de convertir quiconque en avait avalé aussi peu que ce fût.

Ce récit, ajoute Fleury, a tant de rapport avec les calomnies dont on chargeait les premiers chrétiens, qu'il semble en être imité; mais la chose est rapportée ainsi par un auteur du temps. Un autre dit seulement que ces hérétiques portaient avec eux de la poudre d'enfants morts, et que, s'ils pouvaient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendaient aussitôt manichéen comme eux. » (FLEURY, etc., t. XIII, p. 416, etc.)

Cet aveu de l'historien catholique, Fleury, nous donne la mesure du peu d'exactitude qu'on doit attendre de documents dans lesquels la vérité historique est si grossièrement dénaturée. Ajouterons-nous foi à l'exposé des doctrines qu'on leur attribue ? Non ! ce serait consentir à la calomnie et à l'injustice qui ont frappé ces hommes dignes d'un meilleur souvenir. On les a flétris du nom de manichéens, mais nous ne croyons pas qu'ils le fussent. La force d'expression, l'énergie des discours avec laquelle ils dépeignaient l'opposition que fait à Dieu et à l'oeuvre de Christ le prince des ténèbres, le prince de ce siècle, le prince de la puissance de l'air, Satan, chef des anges rebelles, qui agit dans les enfants de rébellion, qui rôde comme un lion rugissant autour des enfants de Dieu pour les dévorer, qui essaie de séduire les élus ; oui ! cette tendance de prétendus hérétiques à montrer la guerre que le malin fait au Dieu vivant et vrai, au Seigneur, au Sauveur, peut avoir été désignée comme un dualisme, un manichéisme, par des hommes plongés dans un culte matériel et idolâtre de Dieu, des anges et des saints. Que d'hommes qui, de nos jours encore, rejettent la doctrine de l'existence de Satan et de son opposition à l'oeuvre de Jésus-Christ, parce qu'ils croient y voir une négation de la puissance de Dieu, un dualisme, un manichéisme, et surtout parce qu'ils ne croient pas ou ne connaissent pas même la Parole de Dieu qui révèle cette affligeante vérité.

Nous croyons donc que ces prétendus hérétiques étaient des amis de l'Evangile, qui, éclairés par la lumière

cachée presque partout sous le boisseau, essayèrent de la replacer sur le chandelier, et succombèrent sous les efforts de la puissance ténébreuse qui enveloppait l'Europe. Voici quelques fragments de leur doctrine, d'après l'auteur contemporain cité par Fleury. L'enfant de Dieu y reconnaîtra les leçons de l'Évangile, malgré la forme défavorable sous laquelle elles nous sont présentées.

« Ils disaient encore que le baptême ne lavait point le péché, que le corps et le sang de Jésus-Christ ne se faisaient point par la consécration du prêtre, qu'il était inutile de prier les saints, soit martyrs, soit confesseurs; enfin que les oeuvres de piété étaient un travail inutile dont il n'y avait aucune récompense à espérer, ni aucune peine à craindre pour les voluptés les plus criminelles. » (FLEURY, etc.; même citation que plus haut.)

Un fragment d'histoire d'Aquitaine, publié par Pistorius, et cité par Usserius, attribue les erreurs suivantes aux hérétiques du temps du roi Robert et du pape Benoît VIII.

Ils niaient le baptême, le signe de la sainte croix, l'Église et le Rédempteur du monde lui-même, l'honneur des saints de Dieu, les mariages légitimes, l'usage des viandes. » Les hérétiques d'Orléans, de Toulouse et autres lieux, sont aussi appelés manichéens dans cet écrit. (USSERIUS, Gravissiae Quaestionis, p. 9.79.)

Natalis résume les erreurs des hérétiques d'Arras dans ce peu de mots :

« Les hérétiques niaient le mystère du saint baptême, les sacrements de l'eucharistie, de la pénitence, de l'ordre et du mariage. Ils n'accordaient aucun culte aux confesseurs, aucune vénération à la croix du Seigneur, aux images des saints, aux temples et aux autels. Ils niaient le purgatoire, et disaient qu'une sépulture chrétienne n'était d'aucune utilité aux défunts. » (II. P. NATALIS ALEXANDRI, etc. y T. VII, p. 82.)

Nous avons encore trouvé dans Dupin :

« Qu'ils ne faisaient pas cas des cloches, de l'onction, ni de l'exorcisme. » (DUPIN, etc., t. VIII, 1). 127 à 128.)

Radulphe Ardens, d'après Usserius, parle ainsi des manichéens de l'Agenois:

« Ils prétendaient faussement de suivre la vie des apôtres, disant qu'ils ne mentent pas, qu'ils ne jurent du tout point. » (USSERIUS, etc., p. 281.)

Il reste maintenant à déduire quelques conséquences des faits qu'on vient de mentionner.

Nous suivons les traces de l'Église fidèle aux doctrines évangéliques. Nous les cherchons dans des siècles d'obscurité; et aussitôt nous trouvons des manifestations religieuses qui, bien que défigurées par les rapports de leurs adversaires victorieux, nous paraissent une opposition au culte superstitieux de l'Église déchue, un retour aux doctrines évangéliques, à la vie de renoncement, de charité, de vérité et de pureté, à l'exemple des apôtres qu'ils disent vouloir imiter. Bien que stigmatisés par la prévention, l'ignorance et la haine, ces mouvements religieux nous paraissent de bon aloi. Nous croyons y découvrir, sous des immondices dont on les a couverts, plus que du foin et du chaume, plus que du bois, matières à brûler; nous y entrevoyons, bâtis sur le vrai fondement, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses. (1 Corinthiens III.12.)

Si maintenant, nous essayons de remonter aux sources de ces manifestations religieuses, nous reconnaissons que s'il en est d'indigènes, que si l'on en voit sortir du sol même sur lequel leur cours se déroula, il en est d'autres qu'il faut aller découvrir dans des vallées étrangères et solitaires, où ces eaux jaillissantes qui vont ensuite arroser la plaine, déploient leur beauté quelquefois sauvage, à l'ombre, séculaire des hautes Alpes, et loin du regard du monde.

Sans nul doute, Dieu avait conservé en tous lieux, dans son Eglise, envahie par l'erreur et l'idolâtrie, quelques fidèles qui ne fléchissaient point entièrement le genou devant Baal. Tel fuit en France, au XIe siècle, l'illustre Bérenger, principal de l'école de Tours, dont Théoduin, évêque de Liège, parle dans une lettre adressée au roi Henri :

« Le bruit s'est répandu au-delà des Gaules et dans toute la Germanie, écrit-il, que Bruno, évêque d'Angers, et Bérenger, de Tours, renouvellent les anciennes hérésies, soutiennent que le corps du Seigneur n'est pas tant son corps que l'ombre et la figure de son corps, détruisant les mariages légitimes et renversant autant qu'il dépend d'eux le baptême des enfants. » (FLEURY, etc., t. XII, p. 575.)

Mais sans nul doute aussi, la vérité évangélique qui tendait à se faire jour était colportée en divers lieux par des hommes que les lieux mêmes, dans lesquels ils la propageaient, n'avaient pas vus naître.

En effet, cette hérésie, à peu près la même partout où elle paraît, est souvent attribuée aux séductions de nombreux émissaires de l'Antéchrist, répandus en diverses parties de l'Occident, à des hommes actifs et insinuants, qui séduisent le peuple indistinctement, etc. (Voir les citations précédentes.)

D'après ces données, on croit reconnaître que cette hérésie, dans beaucoup de lieux où elle est constatée, est l'oeuvre d'émissaires particuliers, disons le mot propre, de missionnaires. Or, nous voyons par les écrits des Vaudois, dont il sera amplement question ci-après, que l'oeuvre missionnaire était en honneur parmi eux, et meule une de celles dont leurs synodes s'occupaient, puisqu'ils assignaient de l'argent pour ceux d'entre eux que l'on destinait aux voyages. Ce fait, confirmé par divers autres témoignages des adversaires, serait déjà en faveur de la thèse que nous soutenons. Mais il y a plus. L'Italie est signalée deux fois comme la patrie de ces fauteurs d'hérésie. Nous venons de lire, en effet, qu'il est constaté que les hérétiques d'Orléans avaient été gagnés à l'hérésie par une femme venue d'Italie, et que le mouvement d'Arras était dû aux enseignements de quelques personnes attachées à la sainte Écriture et venues aussi d'Italie. (Ecrits des Vaudois, livre de la discipline, chap. IV, second alinéa. - LÉGER, etc., 1re part., p. 192. - PERRIN, Hist. des Vaudois, chap. IV.)

Il ne serait donc point impossible, et selon nous il est vraisemblable, que le mouvement religieux qui eut lieu au XIe siècle, et qu'on a injustement qualifié de manichéen, a été en grande partie un rayonnement de la lumière conservée dans le diocèse de Claude de Turin, sur le versant italien des Alpes. Nous croyons donc que les manifestations religieuses que nous venons de mentionner peuvent servir de preuve en faveur de la conservation d'une Eglise fidèle, au sein des Alpes italiennes. Mais nous allons bientôt en mettre de nouvelles et de plus concluantes sous les yeux du lecteur.

[Table des matières](#)

Page précédente: [VESTIGES DE L'EGLISE FIDÈLE AUX Xe ET XIe SIÈCLES.](#)

Page suivante: [MANIFESTATIONS RELIGIEUSES DU XIIe SIECLE.](#)

CHAPITRE VI.

MANIFESTATIONS RELIGIEUSES DU XII^e SIÈCLE.

Puissance de la foi. - Ecrits des Vaudois signalés. - Pierre de Bruis et Henri. - Champ de leur prédication. - Leur origine. - Leurs relations entre eux. - Champ d'activité d'Henri. - Arrêté et libéré. - Sa mort. - Succès des deux prédicateurs. - Hérétiques de Périgueux, - de Toulouse. - Dispute de Lombers. - Nouveaux progrès de l'hérésie. - Raymond de Toulouse. - Mention des Albigeois. - Doctrine de Pierre de Bruis et d'Henri. - Détails. - Hérétiques le long du Rhin, - à Cologne. - Arnulphe à Rome. - Abailard et Arnaud de Brescia. - Détails sur Arnaud. - [Dénominations données aux hérétiques](#). - Celle de Vaudois ou Valdenses prévaut. - Témoignages de Rainier, - de Bernard de Foncald.

Le peu de succès qu'eurent les tentatives faites, au XII^e siècle, pour rétablir dans l'Eglise d'Occident les pures doctrines et y ramener l'esprit de l'Evangile, aurait pu faire craindre que la cause de la vérité ne fût entièrement et partout compromise, et que, des rangs éclaircis du résidu de l'Eglise fidèle, il ne surgit plus de courageux adversaires de l'erreur et de la superstition. Il ne restait plus, devait-il sembler, de chance de réussite après tant d'essais malheureux; et alors pourquoi marcher à une perte certaine? Mais la foi chrétienne espère quand, humainement parlant, il n'y a plus d'espérance. Elle espère, parce qu'elle croit en son divin chef. Elle attend la victoire, non du bras de la chair, mais de la puissance de celui qui lui crie : Parle, et ne te tais point; voici, je suis avec vous jusqu'à la fin du monde. Entraîné par la foi, fortifié par l'espérance, le racheté de Christ ne demande point : Sommes-nous en grand nombre? Il lui suffit de la promesse du Seigneur qui l'a lui-même sauvé; et seul, s'il le faut, il consacre sa vie à l'oeuvre du ministère, au salut des âmes. La crainte de la mort et les outrages ne sauraient le retenir. Nouveau saint Paul, il part à la conquête du monde, au nom de Jésus-Christ. Sa lettre de crédit et son excuse pour tant d'audace se résument dans ce peu de mots : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé.

Cette foi ne faisait point défaut aux faibles débris de l'Eglise fidèle. Si la lampe de vérité, qui brûlait encore à l'écart, était petite, sa flamme n'en était pas moins vive et bien nourrie. Dès l'an 1100, l'Eglise des Vallées Vaudoises formulait sa croyance, sa discipline, et reflétait sa vie dans des écrits que nous ferons connaître, avec une clarté et une précision qui n'annoncent nullement une origine récente. Ne nous étonnons donc pas de voir, à cette même époque, des missionnaires évangéliques, venant de ces contrées ou de leur voisinage, continuer l'oeuvre de leurs prédécesseurs.

Deux hommes attirent surtout notre attention. Ce sont Pierre de Bruis et Henri, son compagnon de travaux. Le premier était prêtre ([1](#)), le second est désigné souvent sous le titre de faux Ermite. Ils commencèrent à dogmatiser dans la Septimanie qui, selon Dupin, comprenait le Dauphiné et la Provence. De la Provence, ils passèrent dans le Languedoc et en Gascogne, d'où leur prétendue hérésie pénétra en Espagne, en Angleterre, etc. (V. Centuriateurs, etc., centurie XII, col. 832.)

Avant de les suivre dans leurs champs de travaux et de nous enquérir de la doctrine qu'ils enseignent, informons-nous de leur origine, car elle est déjà significative. Pierre de Bruis était du Dauphiné, et Henri, Italien. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que plusieurs manifestations religieuses étaient parties d'Italie. Nous avons reconnu, au chapitre IV, que les provinces au pied des Alpes, que les contrées de Verceil, de Piémont et l'Astesan, étaient entachées de l'hérésie manichéenne, c'est-à-dire, selon nous, des doctrines évangéliques. Henri, le faux Ermite, compagnon de Pierre de Bruis, est surnommé l'Italien, ce qui, nous l'avouons, ne prouve pas qu'il fût précisément des contrées mêmes accusées d'hérésie ; néanmoins, cette supposition ne nous paraît point être présomptueuse", surtout si l'on réfléchit que les relations d'Henri avec Pierre de Bruis et la conformité de leur doctrine seraient expliquées par le fait des rapports fréquents de voisinage, que le Dauphiné a soutenus de tout temps avec le Piémont, et les Vallées Vaudoises en particulier. Au XIII^e siècle, ces relations devaient être, plus intimes que jamais, puisque le Dauphiné possédait même

quelques vallées sur le versant oriental des Alpes (vallées qui font partie du Piémont actuel), comme on le voit par un diplôme de l'an 1155, dans lequel l'empereur Frédéric accordait au Dauphin le droit de faire battre monnaie à Césanne dans la vallée de Suse. (Voir Histoire du Dauphiné, Genève, chez Fabry, 1772, t. I, passim et p. 93.) - On y voit d'ailleurs que la vallée de Pragela ou Cluson appartenait aussi au Dauphiné. Les Vallées Vaudoises se trouvaient ainsi comme enclavées dans le Dauphiné, dont elles étaient alors entourées de trois côtés. Connaissant ces faits géographiques et politiques, rien de plus facile que de s'expliquer l'origine de la doctrine prêchée par Pierre de Bruis, du Dauphiné, et par Henri, Italien, ainsi que leurs relations étroites. Il y a plus : en suivant d'un regard intelligent les travaux de ces deux illustres missionnaires, un scrutant leur vie et en examinant leur doctrine, on acquiert la certitude de leur affiliation au mouvement religieux des contrées subalpines, dont il a déjà été question, et dont il sera plus amplement fait mention dans les chapitres qui auront pour objet la doctrine et la vie des anciens Vaudois.

On a peu de détails sur les circonstances particulières, sur les luttes et les souffrances de l'un de ces deux grands serviteurs du Seigneur Jésus-Christ, savoir de Pierre de Bruis. On sait seulement qu'après vingt ans de prédication et de travaux pour établir et étendre le règne du Sauveur, il reçut la palme du martyr sur un bûcher, à Saint-Gilles, en Languedoc, l'an 1126. (Centurie XII, col. 832.)

On a plus de détails sur la vie aventureuse d'Henri. Après avoir travaillé quelque temps de concert avec Bruis, il s'en sépara, sans que nous ayons appris pourquoi. On peut croire que leur oeuvre étant bien acheminée, il fut jugé convenable qu'ils annonçassent isolément la bonne nouvelle du salut et la régénération, pour la conversion d'un plus grand nombre. Henri dirigea d'abord ses pas vers Lausanne. Il vint plus tard au Mans, avec deux autres Italiens. Ils marchaient nu-pieds, dans toutes les saisons, portant chacun un bâton surmonté d'une croix. L'époque de l'arrivée de Henri au Mans est incertaine. Dupin indique l'an 1110. Les auteurs sont mieux d'accord sur les effets de sa prédication dans cette ville. Henri obtint d'Héribert, qui était évêque du Mans et qui allait quitter momentanément cette ville, la permission de prêcher dans les temples en son absence. Sa prédication fit une vive impression sur ses auditeurs. Le peuple fut entraîné. Mais le clergé qui, dans les commencements, avait approuvé et fort goûté le frère étranger, ne tarda pas à changer d'opinion, lorsqu'il se fut aperçu que son crédit personnel était en baisse. La défense de prêcher davantage fut intimée à l'entraînant orateur. Le peuple exprima en vain son mécontentement, menaçant de ne plus vouloir d'autre pasteur. Henri, quoiqu'aimé et soutenu par la multitude, dut céder et s'éloigner. Du Mans il se rendit à Poitiers; puis, selon quelques-uns, à Périgueux, ensuite à Bordeaux, à Toulouse, et dans les quartiers où il avait déjà travaillé avec Bruis. (DUPIN, Nouv. Biblioth., t. IX, p. 101. - Recueil des Historiens des Gaules, t. XIV, p. 430. - Admonitio praevia... GIESLER... P. 442.)

L'an 1134, ayant été arrêté par l'ordre de l'archevêque d'Arles, il fut conduit par ce prélat au concile de Pavie, qui eut lieu cette même année. Condamné comme hérétique par cette assemblée, Henri fut mis en prison. Il en sortit cependant, sans que nous sachions comment, et il reparut dans le midi de la France. Alors on lui opposa saint Bernard, abbé de Clairvaux, homme éloquent et énergique, qui s'était fait une grande réputation par la direction supérieure qu'il avait donnée à son couvent, par son zèle, par divers miracles dont on lui attribuait l'honneur et par sa victoire sur Abailard qu'il fit condamner, au concile de Sens, en 1140. Par les efforts de cet abbé et du légat Albéric, envoyés à Toulouse pour comprimer l'hérésie, l'an 1147, Henri fut livré entre les mains de l'évêque de cette ville, et conduit, l'année suivante, au concile de Rheims. Condamné de nouveau, il fut encore jeté en prison, où il mourut bientôt, après plus de quarante ans de fatigues et de travaux pour la cause du pur Evangile. Plusieurs de ces faits sont consignés dans la lettre de saint Bernard à Ildephonse ou Alphonse, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, écrite à l'époque de sa mission. Si l'injustice de l'abbé de Clairvaux envers ses ennemis n'était pas bien connue, on s'étonnerait de l'entendre attribuer à des poursuites pour mauvaises moeurs, le brusque départ d'Henri de plusieurs villes, dans lesquelles il s'était arrêté; mais l'on sait assez que c'est à cause de sa prédication et de sa prétendue hérésie que ce confesseur de la foi était persécuté et contraint à s'enfuir. (D. BERNARDI Epistola, 241. - Acta Episcop.

Cenomanensium., cap. XXXIII. - Mabillonis Analecta, t. III, p. 312. - PETRUS CLUNIACENSIS in Maxima Biblioth., P. P., t. XXII, col. 861 1034... - Histoire du Languedoc, par deux Bénédictins, t. II, p.

Les succès de Pierre de Bruis et d'Henri furent étonnants. L'oeuvre à laquelle ils travaillèrent, secondés par des frères dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, se consolida rapidement et s'étendit dans de nombreuses contrées, malgré les efforts d'une partie du clergé et des papes pour l'anéantir, jusqu'à ce qu'enfin, au XIII^e siècle, les pontifes romains soulevèrent contre elle ces persécutions si brutales et si sanglantes, connues sous le nom de croisades contre les Albigeois.

Les contrées que Pierre de Bruis et Henri avaient parcourues fourmillèrent bientôt d'hérétiques, même celles où ils s'étaient peu arrêtés. Par exemple, à Périgueux, ville qu'Henri traversa, en allant de Poitiers à Bordeaux, on découvrit, en 1140, et dans toute la contrée, nous apprend Héribert, un grand nombre d'hérétiques, qui prétendaient mener une vie apostolique. Un autre auteur contemporain, l'annaliste abbé Morgan, rapporte de son côté que, vers l'an 1163, de semblables hérétiques, qui aspiraient aussi à mener une vie apostolique, avaient fait de grands progrès dans le Périgord. (Mabillonis Analecta, t. III, p. 467. - Histoire du Languedoc, etc., dans le préambule du XIX. XIX.)

A Toulouse et autres lieux, où la doctrine nouvelle avait été semée, les efforts de saint Bernard, qui la combattait, eurent d'abord quelques succès, surtout au moment où l'Eglise naissante fut privée de son chef Henri, mort dans les prisons. Les temples catholiques, déserts auparavant, se remplissaient de nouveau; les hérétiques se cachaient; la prédication de l'abbé de Clairvaux et ses prétendus miracles semblaient avoir subjugué les masses. Cependant, cet état de choses ne dura pas longtemps. Les historiens du Languedoc en conviennent :

« Saint Bernard eut le bonheur, disent-ils, de ramener alors à la foi ceux qui s'en étaient écartés; mais, malgré tous ses soins, l'hérésie des henriciens y demeura cachée; et elle s'y renouvela si fortement, quelques années plus tard, qu'elle y causa enfin une extrême désolation. » (Histoire du Languedoc, par deux Bénédictins, t. II, p. 447.)

La gravité de ce fait est confirmée par les actes du concile assemblé à Tours, l'an 1163. Le IV^e canon, dans lequel il est ordonné aux évêques de Toulouse et des lieux voisins de surveiller les hérétiques, les mentionne dans son préambule de la manière suivante :

« Il s'est élevé, il y a longtemps, dans les quartiers de Toulouse, une damnable hérésie qui, se répandant peu à peu, de proche en proche, comme un cancer, a déjà infecté la Gascogne et les autres provinces en grand nombre.. » (Ad Labbeum,... Concili., t. X. col 1419.)

En 1165 ou en 1176 (les auteurs varient sur la date) ([2](#)), un concile tenu à Lombers fit comparaître les hérétiques, découverts dans la province de Toulouse et mentionnés sous le nom de bons hommes (boni homines). Interrogés en la présence de Pierre, archevêque de Narbonne, de Girard, d'Albi, de Gaucelin, de Lodève, et d'autres évêques, ils furent déclarés hérétiques, et livrés au bras séculier. Le principal d'entre eux s'appelait Olivier. Ils étaient en grand nombre. Les seigneurs partageaient leur opinion.

« Mais, nous disent les historiens bénédictins du Languedoc, la condamnation de ces hérétiques n'empêcha pas leurs progrès tant dans la province que dans les pays étrangers, et ils s'étendirent surtout en Bourgogne et en Flandre, sous le nom de Poplicains. Enfin, disent-ils ailleurs, l'erreur fit des progrès si étonnants qu'elle gagna la plupart des ecclésiastiques et de la noblesse du haut Languedoc, et d'une partie du bas. Raymond, comte de Toulouse, prince zélé pour la foi, résolut d'y remédier. Se rappelant les services de saint Bernard, rendus trente ans auparavant au comte Alphonse, son père, il s'adressa au chapitre général de Citeaux, assemblé en septembre 1177, et le pria de venir à son secours. Cette hérésie, ajoute-t-il, a tellement prévalu qu'elle a mis la division entre le mari et la femme, le père et le fils, la belle-mère et la belle-fille. Ceux qui sont revêtus du sacerdoce se sont laissés corrompre, les

églises sont abandonnées et tombent en ruines, on refuse d'administrer le baptême ; l'eucharistie est en abomination... Pour moi, qui suis armé, des deux glaives, et qui me fais gloire d'être établi en cela le vengeur et le ministre de la colère de Dieu, je cherche en vain le moyen de mettre fin à de si grands maux, et je reconnais que je ne suis pas assez fort pour y réussir, parce que les plus notables de mes sujets ont été séduits et ont entraîné avec eux une grande partie du peuple.... J'implore donc, avec humilité, votre secours, vos conseils, vos prières, pour extirper cette hérésie. » (Histoire du Languedoc, etc., t. II, p. 4-46.)

Plus tard, ce même comte Raymond adopta les principes, qu'il avait d'abord méconnus, et leur fit enfin le sacrifice de ses biens et de ses états, dans la terrible croisade dont son peuple et lui furent l'objet.

Nous n'entreprendrons pas de raconter l'histoire subséquente des prétendus hérétiques du Languedoc et des provinces voisines. Un tel objet mérite d'être traité à part, et il l'a été déjà par divers auteurs auxquels nous renvoyons le lecteur. Il nous suffit, pour le but que nous désirons d'atteindre, d'avoir montré la liaison des mouvements religieux du midi de la France, au XIIe siècle, avec les manifestations semblables du siècle précédent, et avec l'état religieux de quelques contrées du nord de l'Italie, du Piémont en particulier.

Mais, avant de terminer ce sujet, il nous reste à rendre compte des doctrines que, d'après le rapport de leurs adversaires, Pierre de Bruis, Henri et leurs compagnons d'oeuvre prêchèrent et propagèrent dans les contrées dont il vient d'être question.

Pierre-le-Vénérable, abbé de Clugny, attribue à Pierre de Bruis les cinq points de doctrine suivants, qu'il mentionne dans sa lettre IXe, intitulée : Contre les Pétrobrusiens, et adressée aux archevêques d'Arles et d'Embrun ainsi qu'aux évêques de Gap et, de Die.

1° Il (Bruis) nie que les enfants, avant l'âge d'intelligence, puissent être sauvés par le baptême de Christ, ni que la foi d'un autre puisse lui être utile, parce que, selon ceux de son opinion, ce n'est pas la foi d'autrui qui sauve, mais la propre foi de chacun avec le baptême, selon ce que dit le Seigneur : Celui qui aura cru et aura été baptisé sera sauvé ; mais celui qui n'aura pas cru ne sera pas sauvé.

2° Le second point consiste eu ceci : Qu'on ne doit construire ni temple, ni église, mais qu'on doit renverser ces édifices qui subsistent; que les lieux sacrés ne sont pas nécessaires aux chrétiens pour prier, parce que Dieu qui est invoqué entend et exauce ceux qui en sont dignes, que ce soit dans une taverne ou dans une église, sur la place publique ou dans un temple, devant un autel ou dans une étable.

3° Le troisième article prescrit de mettre en pièces les croix sacrées et de les brûler, parce que c'est la forme ou l'instrument qui a servi à torturer et à ôter si cruellement la vie à Jésus-Christ; qu'elle n'est digne ni d'adoration, ni de vénération, ni d'aucune supplication, mais que, pour la vengeance des tourments et de la mort de Christ, la croix mérite tout déshonneur, comme d'être coupée à coups d'épée et brûlée.

4° Non-seulement Bruis nie que le vrai corps et le sang du Seigneur soient offerts journellement et continuellement dans l'église par le sacrement, mais il déclare que ce sacrement n'est rien et qu'il ne doit pas être offert à Dieu.

5° Il (Bruis) se moque des sacrifices, des prières, des aumônes, et des autres bonnes oeuvres faites par les fidèles vivants en faveur des fidèles défunts, et il affirme que ces choses ne peuvent le moins du monde aider quelqu'un des morts.

« J'ai répondu à ces cinq points, ajoute Pierre-le-Vénérable, selon que Dieu m'en a accordé la grâce, dans la lettre que j'ai adressée à vos saintetés. » (Maxima Biblioth., P. P., t. XXII, f.

Le vénérable abbé continue ainsi :

« Mais après que le zèle des fidèles, en brillant Pierre de Bruis sur un bûcher, près de Saint-Gilles, a vengé le feu qu'il avait allumé et qui avait consumé la croix du Seigneur, après que cet impie eut passé du feu du bûcher au feu éternel, l'HERITIER de son hérésie, Henri (3), avec je ne sais quels autres, bien loin d'amender sa doctrine diabolique, la renforça encore. Et, comme j'ai vu dans Un VOLUME qu'on dit être sorti de sa bouche, non-seulement il a publié les cinq points de doctrine, mais un plus grand nombre encore. » (Même citation, f. 1034.)

Nous avons lu une nouvelle lettre aux prélats nommés plus haut, dans laquelle Pierre-le-Vénérable réfute les prétendues fausses doctrines, dont il vient de faire mention, en les qualifiant de renforcées dans leur tendance diabolique; mais, sauf quelques développements nouveaux, et sauf une critique du chant d'église, elles nous ont paru, à fort peu de chose près, les mêmes. (Voir, *ibid.*, Max. Biblioth., P. P. y t. XXII, col. 1036. - 1048 à 1076.)

Les Centuriateurs de Magdebourg, qui ont extrait et recueilli les divers points de doctrine professés par les hérétiques du midi de la France, au XIIe siècle, mentionnent en outre quelques autres articles de foi, par exemple,

sur la cène du Seigneur: « Que le corps et le sang de Christ n'étaient pas offerts dans la messe théâtrale, et que ce n'était point une oblation faite pour le salut des âmes; que les autels devaient être détruits; que la doctrine du changement des espèces était fausse; que la cène sacrée ne doit pas être donnée maintenant aux hommes, parce qu'elle a été donnée une seule fois par Christ aux apôtres. » Evidemment, cette dernière opinion est mal rapportée, puisque, comme nous allons le voir, par le témoignage de saint Bernard, les prétendus hérétiques du midi de la France prenaient la cène. Il s'agit sûrement du sacrifice expiatoire de Jésus-Christ qui n'a eu lieu qu'une fois, et qui ne doit ni ne peut être renouvelé.

Sur le mariage : « Que les prêtres et les moines devaient se marier, plutôt que d'être la proie de l'impudicité, ou de se livrer à l'impureté. »

Sur les chants et les instruments de musique : « Que Dieu est moqué par ces chants que les prêtres et les moines font retentir dans les temples ; que Dieu ne peut être apaisé par des mélodies monacales. »

Sur les aliments : « qu'il est permis de manger de la viande le dimanche et les autres jours. »

Sur l'Écriture sainte : « Que le bruit s'est répandu, dit l'abbé de Clugny, qu'ils ne reçoivent pas tout le canon, c'est-à-dire tous les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament; » de même il dit « qu'ils ne reçoivent que l'Évangile. »

Mais ici, nous ferons observer qu'une accusation aussi grave que celle que Pierre-le-Vénérable fait aux hérétiques, de ne recevoir pas tout le canon de l'Écriture, repose sur un bien faible fondement, sur un "bruit répandu". Une telle accusation exige de plus fortes preuves, qu'un simple bruit public.

Il dit aussi : « Qu'ils croient au seul canon ; qu'ils n'accordent pas aux écrits des Pères la même autorité qu'à la sainte Écriture. » (V. Centuria XII, col. 832, etc.)

Les mêmes Centuriateurs ont aussi extrait des écrits de saint Bernard les erreurs qu'il a reconnues dans les hérétiques apostoliques. Nous traduisons : « Des apostoliques ou henriciens. Leurs dogmes, d'après saint Bernard, autant qu'on peut le deviner, sont:

1° *Qu'on ne doit pas baptiser les enfants.*

2° *Qu'ils ont eux (les apostoliques) le pouvoir de consacrer chaque jour le corps et le sang de Christ à leur table, pour se nourrir, comme étant (eux) le corps de Christ et ses membres (4).*

3° *Que les personnes vierges seules peuvent se marier parce que Dieu a créé vierges l'homme et la femme.*

4° *Qu'il faut suivre la continence dans le mariage.*

5° *Que le feu du purgatoire n'existe pas. La raison en est que l'âme dégagée du corps passe ou au repos, ou à la damnation.*

6° *Qu'il ne faut pas prier pour les morts.*

7° *Qu'il ne faut pas demander les suffrages des saints qui sont morts.*

8° *Que celui qui est pécheur ne peut pas être évêque.*

9° *Qu'il ne faut manger ni lait, ni ce qui en provient, non plus que ce qui provient de procréation.*

10° *ils ne reconnaissent pas l'Eglise, la pontificale, et assurent qu'ils sont, eux, l'Eglise.*

11° *Que les serments ou jurements sont défendus. »*

Saint Bernard cite encore beaucoup d'autres points de doctrine et opinions des apostoliques. Il dit entre autres :

Qu'ils rabaissent les ordres de l'Eglise, qu'ils ne reçoivent pas ses institutions, qu'ils méprisent ses sacrements et n'obéissent pas à ses commandements. »

Il remarque que ces doctrines ont été recueillies par ses propres investigations, en partie dans des altercations ou disputes, et en partie de la bouche de ceux qui étaient rentrés dans l'Eglise pontificale. Sur quoi, nous ferons remarquer, à notre tour, qu'il est à craindre que la prévention et l'animosité n'aient plus d'une fois reproduit inexactement et défavorablement les dogmes de ceux qu'on regardait comme hérétiques. Le lecteur a déjà fait de lui-même cette observation; car évidemment plusieurs opinions des hérétiques, mentionnées par Pierre de Clugny et par saint Bernard, sont incomplètes et présentées sous un jour qui n'est pas le leur. On n'a qu'à comparer celles qui sont analogues pour s'en convaincre. Voici ce qu'un auteur contemporain, que nous avons déjà mentionné plus haut, Héribert, moine d'Angoulême, dit des hérétiques du Périgord et de Périgieux en particulier :

« Il s'est élevé dans la contrée de Périgieux un grand nombre d'hérétiques, qui prétendent mener une vie apostolique. Ils ne mangent pas de viande, ne boivent pas de vin, si ce n'est tous les trois jours et avec modération. Ils fléchissent le genou cent fois le jour. Ils ne reçoivent pas d'argent. Leur secte est fort perverse et cachée. Ils ne font point cas de la messe, et disent qu'il ne faut point prendre la communion, mais un morceau de pain. Ils n'adorent ni la croix ni l'image de Jésus-Christ. Ils empêchent plutôt ceux qui le font. Un grand nombre de gens ont déjà été séduits, non seulement des nobles qui abandonnent leurs richesses, mais aussi des clercs, des prêtres, des moines et des religieux. » (MABILLIONIS Analecta, III, p. 467 à 483.)

L'annaliste de Morgan, dans Thomas Gale, à la date de l'an 1163, s'exprime à peu près de la même manière. Il ajoute un trait remarquable de la puissance de persuasion et de la vie chrétienne qui était en eux ; c'est le seul que nous rapportons.

« Si des ignorants, dit-il, venaient à eux, au bout de huit jours, ils devenaient si habiles qu'ils ne pouvaient être surpassés, ni en instruction, ni en exemple. » (Recueil des Historiens des Gaules, t. XIII, p. 108.)

Le mouvement religieux et évangélique ne resta pas resserré dans les limites du midi de la France. Des manifestations assez semblables, bien que présentant sur d'autres points, au rapport des auteurs, quelques divergences, eurent lieu le long du Rhin, en Flandres, en Bourgogne, dans la basse Bretagne et ailleurs. Evervin, écrivant à saint Bernard, au sujet d'hérétiques découverts à Cologne, dont un grand nombre fut brûlé et l'autre rentra dans l'Eglise, s'exprime comme suit :

« Vous saurez, seigneur, qu'en rentrant dans l'Eglise, ils nous ont dit qu'ils sont une très grande multitude, répandue presque partout, et qu'ils ont dans leurs rangs de nos ecclésiastiques et de nos moines. Et ceux qui ont été brûlés ont avancé dans leur défense, que cette hérésie est demeurée cachée jusqu'à ces temps, depuis les temps des martyrs, et quelle a existé dans la Grèce et dans certains autres pays. »

Cette milice spirituelle, armée contre l'erreur pour le triomphe de la vérité, se recrutant depuis longtemps en secret, avec prudence et une sagacité quelque peu craintive, avait enfin, comme on a pu le voir déjà, entrepris une guerre plus ouverte, à mesure qu'elle avait vu s'accroître ses forces. Rome même, la résidence du pape, la forteresse de la superstition, avait vu son ennemi franchir ses portes et prêcher dans ses murs. C'est en 1128 que les discours d'un prédicateur étranger excitèrent autant de surprise que d'admiration on de haine. Son nom était Arnulphe, son origine est restée inconnue. Mais ce qu'on peut dire, c'est qu'un missionnaire vaudois n'eût pas prêché autrement. Au reste, écoutons ce qu'en rapporte Tritème :

« En ce temps-là, sous le pape Honorius II, il vint à Home un certain prêtre, nommé Arnulphe, homme d'une grande dévotion et prédicateur distingué. Pendant qu'il annonçait la Parole de Dieu, il reprenait la dissolution, le libertinage, l'avarice et le faste extrême du clergé. Il proposait à l'imitation de tous la pauvreté et la vie extrêmement intègre de Jésus-Christ et de ses apôtres. A la vérité, sa prédication fut approuvée par la noblesse romaine, comme celle d'un véritable, disciple de Jésus-Christ. Mais, d'un autre côté., elle l'exposa à l'extrême haine des cardinaux et du clergé, qui se saisirent de lui, de nuit, et le firent mourir secrètement. » (TRITÈME, ou Chronica insignis, p. 157. - LÉGER, IIIème partie, p. 152, qui rapporte la chose un peu autrement, d'après Platine.)

Dans les rangs des antagonistes de Rome, de la superstition et des mauvaises moeurs, l'on vit aussi des hommes dont les principes ne découlaient peut-être pas toujours d'une foi simple au pur Evangile de Christ. Tel avait été Abailard en France; tel fut Arnaud de Brescia, en Italie. Ce dernier osa, comme Arnulphe, attaquer Rome dans Rome même. Un mot sur sa vie et sur son oeuvre. Originaire de Brescia (Brixia), dans la Lombardie, il a pu avoir connaissance des doctrines vaudoises ; cependant l'histoire ne nous le dit pas. Elle nous apprend simplement que c'est en France, auprès du fameux Abailard, qu'il se forma. Sa carrière fut fort aventureuse, et son oeuvre semble avoir été autant politique que religieuse. Ayant pris l'habit de moine à son retour dans sa patrie, il se mit à prêcher. Excommunié au concile de Latran, sous Innocent II, l'an 1139, il dut prendre la fuite. Retiré en Suisse, à Zurich, il y répandit ses principes. Dénoncé par saint Bernard à l'évêque de Constance, il fut inquiété dans sa retraite et repassa en Italie. Il était à Rome, en 1145, sous Eugène IV. Saint Bernard de Clairvaux écrivit encore contre lui au cardinal Guidon, l'avertissant

« que sa conversation était de miel et sa doctrine un poison. - Il a, dit-il encore, une tête de colombe et une queue de scorpion. » Dans sa lettre à l'évêque de Constance, saint Bernard avait rendu involontairement un bon témoignage à son ennemi, en disant : « Je voudrais qu'Arnaud de Brescia eût une doctrine aussi saine que sa vie est austère, et, si vous voulez le connaître, c'est un homme qui n'est ni mangeur ni buveur ; avec le diable seul il est affamé et altéré du sang des âmes. »

(Ceci se rapporte au zèle d'Arnaud à convertir le monde à ses doctrines.) Sa prédication portait incessamment sur l'abus criant de, la puissance et des richesses du clergé. Selon Otton de Freisingen, Arnaud prêchait « que les clercs qui avaient des propriétés, les évêques qui possédaient des régales, les moines qui avaient des possessions, ne pouvaient être sauvés (5). Que toutes ces choses appartenant au prince, et que sa bienfaisance ne devait les octroyer qu'à des laïques. » Le poète Guntherus ajoute :

« qu'Arnaud méprisait les mets délicats, l'éclat des vêtements., les plaisanteries déplacées et les joies bruyantes du clergé, le faste des pontifes, les moeurs entièrement relâchées des abbés, l'orgueil des moines. »

Après avoir réussi à se cacher longtemps à Rome, où ses opinions politiques étaient fort goûtées par les Romains, il fut enfin arrêté, en 1155, et brûlé dans cette ville par ordre du préfet Pierre. Ses cendres furent jetées dans le Tibre, afin que ses adeptes ne pussent pas en faire des reliques. (OTTON DE FREISINGEN, p. 248. - NATALIS, t. VII, p. 88, 89. - DUPIN et FLEURY...)

Tous ces antagonistes de Rome, qui soutinrent, au XIIe siècle, la cause de la vérité, et qui étaient liés les uns aux autres par une origine analogue ou commune, ainsi que par des traits de ressemblance de plus d'un genre, ont reçu de leurs ennemis, outre le nom commun d'hérétiques, des dénominations particulières. Il paraîtrait aussi qu'ils se désignèrent quelquefois eux-mêmes par des noms de leur choix.

Flétris au XIe siècle du nom de manichéens, comme auteurs des anciennes hérésies, ils furent appelés apostoliques, au XIIe siècle, à cause de leur prétention à mener une vie digne de celle des apôtres. Saint Bernard désigna surtout ainsi, par ironie, soit les disciples de Pierre de Bruis et d'Henri, soit les sectaires de Cologne. Dès la seconde moitié du XII, siècle, de nouvelles dénominations furent ajoutées aux précédentes, à mesure que le vent de la prétendue, hérésie souffla sur des contrées nouvelles, et que quelque circonstance particulière modifia en apparence, plus encore qu'en réalité, le cours de cette réforme. Ils portèrent en divers lieux le nom de cathares ou de purs, à cause de la pureté à laquelle ils aspiraient (6). En Flandres, celui de piphles, dont nous ignorons l'étymologie ; en plusieurs localités, en France, celui de texerans ou tisserands, d'après le métier d'un grand nombre d'entre eux. Les hérétiques d'Aquitaine qui passèrent en Angleterre, vers l'an 1160, furent appelés poplicains, ainsi que ceux de Vezelay, peut-être parce qu'en attaquant le formalisme pharisien ils faisaient ressortir l'humilité, la repentance et la foi du publicain de l'Evangile. Le nom de patarins ou paterins, donné en Italie, et aussi en France, à ces mêmes personnes, dérive du nom d'un quartier de Milan où l'on relégua, en 1058, les prêtres mariés, pour y célébrer leur culte (7); ou plutôt encore il est synonyme de persécutés, ou de réservés pour la persécution, du verbe pati qui signifie souffrir (8). Il paraîtrait qu'on désigna les hérétiques voyageurs ou missionnaires, du nom moqueur de passagins (9). On les appelait aussi bons-hommes (boni homines) en Allemagne et en France. Selon Gretser, dans la répression des novateurs de Mayence, l'inquisition leur demandait : « Combien de fois t'es-tu confessé aux hérésiarques, c'est-à-dire à ces bons-hommes qui sont venus à toi en secret, se prétendant appelés, en la place des apôtres, à parcourir le monde de lieu en lieu pour y prêcher, confesser, etc. (10) ? » Ces mêmes bonshommes étaient aussi appelés parfaits (perfecti) par leurs coreligionnaires; ce qui indiquait leur supériorité éprouvée sur les simples fidèles, désignés par le nom de consolés (consolati), en raison de la paix du coeur que l'Evangile leur procurait (11). Le nom injurieux d'insabbatés (mentionné pour la première fois par Eberard de Béthune, sous cette forme : xabatataenses, de xabatata, espèce de chaussure) leur fut aussi donné, parce que, dit le père Natalis,

Ils ne célébraient aucun sabbat, aux jours de fêtes, et qu'ils ne discontinuaient pas leurs travaux les jours solennels consacrés, chez les catholiques, à Christ, à la bienheureuse vierge et aux saints. (Maxima Biblioth., P. P., t. XXIV, col. 1520 et passim 1572, etc. - P. NATALIS Alexandri, etc., t. VII, p. 94, 95.)

Ce fut surtout dans le siècle suivant, quoique l'on en puisse citer déjà bien des exemples dans le XIIe, que

les amis des doctrines prétendues nouvelles furent désignés par les noms de leur patrie ou de leurs chefs particuliers. Tels furent ceux d'hérétiques provençaux, toulousains, agenois, albigeois, picards, lombards, bohémiens et pétrobrusiens de Pierre de Bruis, henriciens d'Henri, arnaldistes d'Arnaud de Brescia, arnoldistes d'un compagnon de Valdo, léonistes de Léon, etc., etc.

Enfin, et surtout, nous devons mentionner la dénomination la plus célèbre et la plus digne de toute notre attention, celle de Vaudois, qui fut habituellement donnée par les auteurs catholiques, dès le XIII^e siècle, non à quelqu'une des subdivisions de la secte prétendue hérétique, mais à la secte entière. Un seul témoignage suffira, entre plusieurs, pour nous convaincre de la généralité de cette désignation ; c'est le livre qu'a écrit, vers l'an 1254, un célèbre inquisiteur, Rainier ou Reinier Sacco, de l'ordre des frères prêcheurs, qui persécuta les chrétiens opposés à Rome. Cet ouvrage, qui traite de toutes les hérésies et impiétés prétendues, attribuées aux cathares, aux paterins, aux toulousains, aux albigeois, aux passagins, aux pauvres de Lyon, aux arnaldistes, etc., en un mot, aux sectaires du XII^e siècle, est intitulé : Livre de Rainier, de l'ordre des prêcheurs, contre les hérétiques vaudois (valdenses). D'où il résulte que, **dès le commencement du XIII^e siècle, le nom de Vaudois servait à désigner tous les prétendus hérétiques de l'époque.**

Il y a plus, un auteur du XII^e siècle, Bernard de Foncald (Fontis-Calidi), près de Saint-Pons, en Languedoc, qui a écrit, selon Dupin, vers l'an 1180, nommait Vaudois ces mêmes hérétiques, appelés bons-hommes dans les actes du concile de Lombers.

« Ces Vaudois, dit-il, quoique condamnés par le même souverain pontife (Lucius II), continuèrent à vomir, avec une audace téméraire, au long et au large, dans le monde entier, le poison de leur perfidie. C'est pourquoi le seigneur Bernard (12), archevêque de Narbonne, s'opposa à eux (au concile de Lombers, étant évêque de Lodève), au nom de l'Eglise, comme une forteresse; en effet, ayant assemblé un bon nombre de clercs et de laïques, de religieux et de séculiers, il les appela en jugement. En un mot, après que leur cause eut été examinée avec un grand soin, ils furent condamnés. » Le recueil des Historiens des Gaules, dans un résumé qui précède les actes du concile, confirme en partie les faits mentionnés ci-devant. (Voir la citation à la marge, et Maxima Biblioth., P. P., t. XXIV, p. 1585-1586.)

Ce nom de Vaudois (Valdenses), donné aux hérétiques du midi de la France, par un auteur contemporain et de la contrée, est une nouvelle preuve de l'origine commune des manifestations religieuses en deçà et au-delà des Alpes, une confirmation de ce que nous avons rapporté, au commencement de ce chapitre, des relations étroites qu'ont eues certainement Pierre de Bruis et Henri avec les chrétiens des Vallées du Piémont avec les héritiers des principes de [Claude de Turin](#) et des amis de Vigilance.

[Table des matières](#)

Page précédente: [MANIFESTATIONS RELIGIEUSES DU XI^e SIÈCLE.](#)

Page suivante: [MANIFESTATIONS RELIGIEUSES DU XII^e SIECLE.](#)

(1) Il serait intéressant de savoir quelle était la nature de sa prêtrise : s'il avait reçu les ordres d'un chef connu, ou s'il était de ceux que l'on persécutait et que l'on a appelés quelquefois acéphales.▲

(2) D'après Usserius, ce fut en 1176. D'après le Recueil des Historiens des Gaules, en 1165.▲

(3) Le lecteur est prié de donner son attention à ces paroles et aux suivantes, car elles prouvent la relation étroite de Pierre de Bruis avec Henri, et de leur doctrine.▲

(4) On lit dans le sermon XIII^e d'Ekbert, abbé de Saint-Flurin, les paroles suivantes relatives aux hérétiques de Cologne, de la même époque : « Ils disent qu'eux seuls font le corps du Seigneur à leurs tables.

« Mais ils cachent une ruse sous ces paroles ; car ils n'entendent pas le vrai corps de Christ, mais ils appellent corps de Christ leur propre chair. »[▲]

.

(5) Ceci est entièrement conforme aux principes des apostoliques ou 'Vaudois.[▲]

.

(6) On peut trouver des détails dans *USSERIUS, Gravissimae Questionis*, p. 269 et suiv.[▲]

.

(7) Selon *SIGONIUS, de Reyno Italico*, liv. IX.[▲]

.

(8) Selon *Dr VINEIS, Epist.*, liv. I, epistola 27, soit 96. [▲]

.

(9) Voir *USSERIUS*, p. 306.[▲]

.

(10) *Maxima Biblioth., P. P.*, t. XXIV, col. 1520, etc. - *Historiens des Gaules*, t. XIII, p. 173, etc.[▲]

.

(11) *USSERIUS*, p. 293.[▲]

.

(12) Ce Bernard Gaucelin, évêque de Lodève, dirigea à Lombers l'accusation contre les bons-hommes, prononça la sentence.... Il devint archevêque de Narbonne en 1181. Il ne figure pas dans d'autres conciles. (Voir *Historiens des Gaules*, t. XIV, p 430 et suiv.)[▲]

PIERRE VALDO - ORIGINE DU NOM "VAUDOIS"

Trois étymologies proposées. - Valdenses dérivé à tort de Valdo (version catholique) - Qui fut Pierre Valdo. - Sa personne, - son nom, oeuvre de Pierre Valdo, mort de Pierre Valdo. - Valdenses, dérivé de vallis vallée. - Témoignage d'Eberard, - de Bernard de Foncald. - Étymologie préférable du mot Vaudois. - Cette dernière origine justifiée.

La clarté historique, et ce qui est plus important encore, la vérité, réclament également une connaissance exacte de l'origine du nom de Vaudois, donné aux prétendus hérétiques du XIIe siècle et des siècles suivants, en France, au nord de l'Italie et en Allemagne.

Trois étymologies principales en ont été données. Selon quelques-uns, il dériverait de Valdo, dont les disciples ont été appelés pauvres de Lyon, et serait synonyme de cette dernière dénomination. Selon d'autres, Vaudois dériverait de vaux ou vallées, Comme Vallenses, du mot latin vallis, vallée, et Valdenses de plus généralement usité), de vallisdensa, vallée touffue. Pour d'autres, enfin, le nom de Vaudois serait une épithète injurieuse, synonyme de sorcier.

Reprenons chacune de ces étymologies.

Alain de l'Ile ou de Lille, qui vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, selon l'opinion la plus commune (1), s'exprime comme suit

« Il y a certains hérétiques qui feignent «être justes, tandis qu'ils sont des loups couverts d'une peau de brebis... Ils sont appelés Valdenses, du nom de leur chef Valdus. »

Pierre de Vaux Cernay ou Sernay, auteur connu du commencement du XIIIe siècle, parle dans son Histoire des Albigeois, des Vaudois qui auraient été répandus parmi eux.

« Il y avait outre cela, dit-il, des hérétiques appelés Valdenses, du nom d'un certain Valdius de Lyon. » (Petri MONACHI, caenobii vallium Cernaii, etc., Historia Albigensium, cap. II, apud DUCHESNE.)

Cet auteur indique, comme une des quatre marques qui distinguent les Vaudois, les sandales qu'ils portent à la manière des apôtres. Mais cet usage remonte à une date plus ancienne que celle qu'il lui assigne, en la rapportant à Pierre Valdo, puisque les compagnons d'Henri, promoteurs de la secte des albigeois, en portaient déjà, aussi bien que les missionnaires vaudois, appelés souvent xabatates, de xabatata, comme il a été dit dans le [chapitre précédent](#).

Les auteurs catholiques subséquents ont tous admis cette étymologie, que nous rejetons avec raison, comme on le verra. Mais avant de formuler notre preuve, nous devons faire connaître Pierre Valdus ou Valdo et son oeuvre.

Pierre, marchand et citoyen de Lyon, appelé aussi par les historiens Pierre Valdo, Valdus, Valdius, Valdensis ou Valdecius (2) et Valdesius, vivement frappé de la mort subite de l'un de ses amis, dans une réunion de plaisir, prit la résolution de renoncer au monde et de travailler désormais uniquement à son salut (3). [Luther, le célèbre réformateur de l'Allemagne](#), au XVII, siècle, entra au couvent et chercha les choses du ciel, à la suite d'un événement semblable (4). Pierre donna toute son attention à la lecture de la Bible. On dit même

qu'il en traduisit quelques livres du latin en langue vulgaire. Il se livra aussi à l'étude des Pères de l'Eglise. Etienne de Borbone ou de Bellavilla, qui nous donne ces détails, ajoute :

« Ce citoyen (de Lyon), ayant lu souvent ces sentences et les ayant gravées dans sa mémoire, se proposa de suivre la perfection évangélique comme les apôtres l'avaient observée. Après avoir vendu tous ses biens, par mépris du monde, il distribua aux pauvres l'argent qu'il avait amassé, et osa usurper l'office des apôtres ; prêchant, dans les rues et sur les places publiques, l'Evangile et les choses qu'il avait apprises de mémoire. Il encourageait hommes et femmes à en faire de même, les rassemblant auprès de lui, et les affermissant dans la connaissance des Evangiles. Il envoyait même prêcher dans les campagnes environnantes des hommes de tous les métiers, même les plus vils. Ces hommes et ces femmes, ignorants et illettrés, parcourant les campagnes, pénétrant dans les maisons de la ville et prêchant sur les places publiques, même dans les églises, provoquaient les autres à faire de même. » (Maxima Biblioth. P. P., t. XXV, p. 264. - Stephanus de BORBONE, alii de BELLAVILLA, Liber de septem Donis Spiritus Sancti, IV., part., cap. XXX, apud ECHARD, t. 1.)

Le détachement du monde et le zèle pour l'avancement du règne de Jésus-Christ, selon l'Evangile, sont les caractères distinctifs du mouvement religieux encouragé par Pierre, le marchand de Lyon. C'est par allusion au premier de ces caractères, le plus saillant aux yeux des amis du monde et des richesses, que les disciples d'un homme qui s'était appauvri pour suivre Jésus, ont été appelés pauvres de Lyon. Les grands succès qu'avait eus, pour la conversion des âmes, la vie vraiment apostolique de l'ancien négociant, attirèrent rapidement sur lui et sur ses adhérents une vive persécution. Anathématisé et poursuivi par Jean de Bollesmanis ou de Belles-mains, archevêque de Lyon, Pierre s'enfuit en Picardie, où il s'arrêta quelque temps. Il se rendit ensuite dans la Vindelicie, la Souabe et la Bavière actuelles, où il séjourna longtemps, et enfin alla mourir en Bohême. (USSERIUS, etc., p. 266, qui Cite DE THOU, Histoire, etc., ch. V.) Pierre, marchand de Lyon, peut être considéré comme le plus éminent continuateur de l'oeuvre de Pierre de Bruis et d'Henri.

Reprenons maintenant notre dissertation sur le nom de Vaudois, que les auteurs catholiques font dériver de celui de Pierre Valdo, comme s'il était le chef de la secte vaudoise et l'auteur de cette prétendue hérésie.

Les Vaudois, disent-ils, ont reçu leur nom de celui de Pierre Valdo.

1° Nous observons que, dans les canons des conciles et autres documents officiels, relatifs aux disciples de Pierre, marchand de Lyon, ceux-ci ne reçoivent jamais la qualification de Vaudois, mais qu'ils sont toujours désignés par le nom de pauvres de Lyon. **Le nom de Valdo n'y est pas mentionné davantage.** Un traité d'un auteur anonyme, cité dans Martène, sur l'hérésie des pauvres de Lyon, ne donne jamais aux disciples de Pierre le nom de Vaudois; bien plus, il ne donne pas à lui-même le nom de Pierre Valdo, mais celui de Pierre Valdensis (5), ce qui est bien différent ; car cette désignation, équivalant à un adjectif, signalerait l'origine des opinions religieuses de celui au nom duquel elle est ajoutée.

2° Nous observons ensuite que Pierre, marchand de Lyon, n'a pas été l'auteur du mouvement religieux qui se manifesta en France dès avant le commencement du XIIe siècle, puisqu'il ne prêcha que vers l'an 1180, et que, si les prétendus hérétiques de l'Agenois, de Toulouse, d'Albi et d'ailleurs, ont été appelés Vaudois, ce nom n'a pu leur être donné à cause de Pierre Valdo, celui-ci n'ayant point été leur chef.

3° Le nom de Vaudois ne peut pas venir de celui du marchand de Lyon, car le nom de Valdo ne fut jamais le sien. Au temps où il vivait, vers l'an 1180, c'était encore l'usage de n'avoir qu'un nom, celui de baptême; les noms de famille n'avaient pas pris naissance. Au nom de baptême on ajoutait souvent, il est vrai, une désignation particulière, par exemple, le nom du domicile ou de la profession. Par cette qualification, l'individu en question était suffisamment distingué de tout autre. Or, notre prétendu chef de la secte des Vaudois, dont le nom était Pierre, est ordinairement désigné par l'un des qualificatifs suivants : Pierre,

citoyen de Lyon; Pierre, marchand ou négociant de Lyon.

On a dit que le qualificatif Valdo, donné quelquefois et postérieurement à Pierre, indiquait son lieu d'origine, et on l'a voulu faire synonyme de natif de Vaud, ou de Valdum, ou de Vaudram, qui aurait été un bourg du Lyonnais. Mais pourquoi cette double désignation de lieu? Pierre était déjà suffisamment, et à bon droit, distingué par celle de citoyen ou de marchand de Lyon, comme il l'était réellement. D'ailleurs, Valdo serait un bien mauvais dérivé de Valdum ou de Vaudram, dans la supposition gratuite qu'il fût originaire d'un tel bourg. Il aurait du moins fallu dire Valdunensis, Vaudramensis. Et même, si ce nom de Valdo dérivait de son lieu d'origine, pourquoi cette incertitude dans la désignation et dans l'orthographe? Car, Pierre est appelé Valdo, Valdus, Valdius, Valdensis, Valdecius et Valdesius etc. (USSERIUS P. 159.)

Un surnom aussi indécis, aussi varié dans sa forme, aussi rarement employé, du vivant de Pierre (6), marchand de Lyon, pour le désigner, ne saurait être considéré comme la racine d'un nom aussi précis et aussi invariable que celui de Vaudois, donné à la prétendue secte qui envahit la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, etc., au XIIème siècle ; tandis que cette indécision, dans la prononciation et l'orthographe du nom appellatif Valdo, s'explique assez facilement lorsqu'on y voit un surnom synonyme de Vaudois, un adjectif équivalant de celui-ci : **Pierre le Vaudois**.

4° Un rapprochement de dates nous conduit au même résultat, en nous montrant que des hérétiques vaudois, en latin Vallenses ou Valdenses, étaient connus et signalés avant le temps de Valdo.

Il est authentiquement reconnu que c'est l'archevêque Jean de Bollesmanis ou de Belles-mains, qui a anathématisé Pierre Valdo et ses disciples, et il est constant que ce prélat a obtenu le siège de Lyon, en 1181. Cette date coïncide d'ailleurs avec celle de 1184, date de la réunion, à Vérone, du concile qui, sous Lucius III, condamna les pauvres de Lyon pour la première fois.

Ce n'est donc, au plus tôt, que dès l'an 1181, que les hérétiques auraient été appelés Vaudois, de Pierre Valdo, leur prétendu chef.

Or, nous pouvons citer **deux auteurs qui font mention des Vaudois avant la date de 1181**. Ce sont les deux suivants : Eberard de Béthune qui, selon Dupin, florissait l'an 1160, et qui, parlant des hérétiques, dit :

« Certains d'entre eux s'appellent Vallenses, parce qu'ils habitent dans une vallée de douleurs ou de larmes, et exposent à la risée les apôtres, etc. » (Maxima Biblioth., P. P., t. XXIV.)

Bernard, abbé de Foncald, déjà cité, s'exprime ainsi sur le même sujet:

« Pendant que le pape Lucius, de glorieuse mémoire, était chef de la sainte Eglise romaine, de nouveaux hérétiques levèrent subitement la tête. Ils reçurent un nom qui était le présage de leur avenir. Ils furent appelés Valdenses, d'une vallée sombre (touffue), parce qu'ils sont enveloppés de ténèbres profondes et épaisses. Ces hérétiques, quoique condamnés par le souverain pontife que l'on vient de nommer, ne cessèrent pas de vomir leur perfide poison, en tous lieux, dans le monde, avec une audace téméraire. ».

L'auteur de ces lignes, ayant dédié le livre dont elles sont tirées à Lucius III, qui fut pape de 1181 à 1185), et y faisant mention d'un autre pape du même nom, déjà défunt, Lucius, de glorieuse mémoire, parle donc de faits arrivés avant 1144, date de la mort de Lucius II (7).

Les Valdenses ou Vaudois étaient donc déjà connus sous ce nom, avant 1144, et par conséquent bien avant Pierre Valdo, puisque celui-ci ne fut poursuivi comme qu'après 1181, sous Jean de Belles-mains qui l'anathématisa, et qui n'avait été nommé archevêque de Lyon qu'à cette dernière date. (V. BERNARD ..., in, Maxima Biblioth., P. P., t. XXV.)

Mais, dans les rapprochements que nous faisons, il y a plus qu'une affaire de dates. Le témoignage d'Eberard de Béthune et de Bernard de Foncald démontre, d'une autre manière encore, le peu de fondement, la vanité,

le néant de l'opinion catholique, qui fait dériver de Pierre Valdo l'hérésie vaudoise et le nom de Vaudois. Alors même que l'on pourrait affaiblir la preuve précédente, en arguant de l'incertitude de telle ou telle date, il n'en resterait pas moins certain que deux auteurs antérieurs à Pierre Valdo (ou contemporains ou même postérieurs, si l'on veut, peu importe), en nommant la secte des Vaudois, ne font nullement mention de Pierre Valdo, et que, loin de faire dériver le nom des sectaires du nom d'un de leurs chefs, ils lui assignent une origine toute différente et locale.

Nous dirons donc à nos antagonistes : Si vous reconnaissez que les écrits d'Eberard et de Bernard sont antérieurs à Pierre Valdo et à son oeuvre, avouez donc que, puisque ces auteurs nomment la des Vaudois, celle-ci est antérieure à Pierre Valdo, et que le nom de Vaudois ne dérive point du sien. Ou, si vous soutenez qu'Eberard et Bernard sont contemporains de Pierre Valdo ou postérieurs, avouez que puisqu'ils reconnaissent à la secte des Vaudois une autre origine, eux qui pouvaient être mieux informés de la vérité que vous, le nom de Vaudois ne dérive point de Pierre Valdo.

Nous croyons donc avoir prouvé que le nom de Vaudois, donné par les écrivains catholiques aux chrétiens prétendus hérétiques du XIIe siècle, ne dérive point du nom de Pierre Valdo. Nous croyons plutôt, que Pierre, citoyen et marchand de Lyon, a été appelé Valdo, à cause de la ressemblance de son oeuvre avec celle des VAUDOIS, et peut-être aussi, parce qu'il leur aurait été affilié, et aurait été instruit en partie par eux; conjecture qui n'est ni impossible, ni improbable, mais que nous ne développons pas davantage (8). L'opinion catholique sur l'origine du nom de Vaudois est donc erronée.

On a donné une autre étymologie du nom de Vaudois. Eberard de Béthune, vers l'an 1160, dit :

« Certains hérétiques s'appellent Vallenses (de vallis, une vallée), parce qu'ils habitent dans une vallée de douleur ou de larmes; » Bernard de Foncald, vers l'an 1180, dit : « Ils furent appelés Valdenses (de vallis-densa, vallée ombragée), d'une vallée sombre, parce qu'ils sont enveloppés de ténèbres profondes et épaisses. »

Parmi les modernes, Léger, dans son [Histoire générale des Vaudois](#), fait dériver de Vaux ou de Val, le nom de Vaudois; et un vieux pasteur de la vallée de Saint-Martin, dans le territoire actuel des Vallées Vaudoises, a déclaré que, selon la tradition, la vallée qu'il habite s'appelait, autrefois, Val-Ombreuse. Sans repousser absolument une étymologie qui repose sur la nature des lieux qu'habitent les Vaudois, et même en reconnaissant qu'elle a pour elle une apparence de fondement pour les mots latins Vallenses et Valdenses, cependant, quant au mot français Vaudois, nous nous rangeons à celle que donne [la Noble Leçon](#).

En effet, la Noble Leçon, ce monument vénérable et original de l'antique Eglise vaudoise, assigne au nom de Vaudois une autre étymologie, la troisième que nous indiquions et la dernière que nous ayons à examiner. Ce précieux témoin de la foi des Vaudois, qui date de l'an 1100 (NDE: avant la naissance de Pierre Valdo!), s'exprime comme suit, dans les vers 368 à 372, que nous allons traduire : « Que s'il y a quelqu'un qui aime et craigne Jésus-Christ, qui ne veuille maudire, ni jurer, ni mentir, ni paillarder, ni tuer, ni prendre le bien d'autrui, ni se venger de ses ennemis, - ils disent qu'il est vaudès et digne de punition (châtiment). »

Pendant longtemps, on n'a vu dans cette dénomination de vaudès, que le nom de Vaudois. Mais on a reconnu aujourd'hui qu'elle renferme une sanglante injure, et qu'elle équivaut à une accusation de sorcellerie. Le nom de vaudès a bien, en effet, dans la langue romane, le sens de sorcier : il n'est pas encore hors d'usage avec cette signification dans le patois du canton de Vaud.

Cette interprétation s'appuie sur d'autres preuves encore. Rubis, cité par Perrin, dit en propres ternies :

« Quand on parlait d'un sorcier, on l'appelait vaudès. »

On lit dans Mezeray, Histoire de France, au sujet de Jeanne d'Arc, alors au pouvoir des Anglais, l'an 1430 :

« Cette partie de l'université, qui était demeurée à Paris, lâche esclave de la tyrannie anglaise, fit aussitôt instance qu'on la mit entre les mains des gens d'église pour lui faire son procès, comme à une vaudoise, enchanteuse, hérétique, abuseuse, etc. »

L'épithète de vaudoise est placée côte à côte de celle d'enchanteuse, etc. (MEZERAY... p. 17.)

Le moine Belvédère, dans sa relation à la très-illustre congrégation de la Propagande de la foi (de propaganda fide), imprimée à Turin, en 1631, attribue la sorcellerie aux Vaudois, dans ce passage (9):

« Les infortunées vallées de Luserne, Angrogne, Saint-Martin et Pérouse, par l'effet du voisinage de la France avec l'Italie, soit par l'effet des montagnes qui les rendent naturellement très-fortes, ont toujours été sujettes à divers fléaux, soit de sauterelles hérétiques, soit de chenilles infidèles (sans foi), de rouille ou de sorcellerie. » (BELVÉDÈRE..., eh. XIV, p. 242.)

On le voit clairement par ce rapport d'un inquisiteur de Rome, les Vallées, où se trouve actuellement le principal résida de l'Eglise vaudoise, sont accusées d'avoir toujours été entachées de sorcellerie, etc.

Dans les temps d'ignorance, des prêtres fanatiques ont accusé de rapports secrets avec les esprits de ténèbres ceux qu'une foi éclairée ou l'incrédulité éloignaient des temples catholiques (10). La superstition romaine et un cruel système de persécution désignèrent trop et trop souvent, comme sorciers, aux fureurs d'un peuple ignorant, des hommes, dont la vie n'avait aucun rapport avec les sentiments et les actes qu'on leur attribue (11). Or, puisque c'est un fait certain que les Vaudois ont été souvent désignés comme sorciers à la haine populaire, faut-il s'étonner qu'au temps où la superstition et l'ignorance arrivèrent à leur comble, aux Xe et XIe siècles, un nom aussi odieux leur ait été généralement donné et qu'il leur soit resté ? Comment se refuser de croire à un tel abus de la parole, lorsqu'on lit dans l'auteur anonyme, cité par Martène et Durand, et qui a écrit vers l'an 1447, que

les Vaudois, au moyen de maléfices diaboliques, s'assemblaient subitement de nuit, étant transportés promptement en grand nombre, dans quelque forêt, ou lieu désert, etc. » (Veterum Scriptorum et Monumentorum, à (MARTÈNE et DURAND, t. V, Col. 501.)

L'origine attribuée au nom de Vaudois par la Noble Leçon nous paraît donc justifiée par les faits. Il serait intéressant et précieux, sans doute, de savoir à quelle époque la petite Eglise fidèle a reçu un nom aussi injuste et aussi odieux; mais nous manquons de données sur ce point. Tout ce que nous savons, c'est qu'il est antérieur au XIIe siècle, étant déjà mentionné dans la Noble Leçon, écrite l'an 1100, comme l'indique l'auteur lui-même.

[Table des matières](#)

Page précédente: [MANIFESTATIONS RELIGIEUSES DU XIIe SIÈCLE.](#)

Page suivante: [LES VAUDOIS DU PIEMONTE AU XII ème SIÈCLE.](#)

(1) Selon Bossuet, il serait mort en 1202; selon Natalis, en 1181; selon Cave, il aurait fleuri en 1215; selon de Visch, il serait mort en 1294.▲

(2) D'après USSERIUS. Gravissimae Quaestionis, p. 159.▲

(3) C'est l'opinion de Rainier que nous suivons. Polichdorf et un anonyme du recueil des Historiens des Gaules, rapportent le fait autrement.▲

(4) Consulter l'excellent ouvrage de M. MERLE, sur la Réformation.▲

.

(5) C'est-à-dire, le Vaudois.▲

.

(6) Nous supposons qu'il a été employé de son vivant, mais rien ne le démontre.▲

.

(7) Une lettre d'un évêque de Liège à ce même pape, Lucius II, signale des hérétiques, anciens ennemis, qui, du mont Guimar, se sont répandus en France, et qui ont une organisation et une discipline ecclésiastiques constatées; mais il ne leur donne aucun nom particulier. (MARTENE et DURAND, et Veterum Scriptorum t. 1, col. 777.)▲

.

(8) Cette opinion est celle d'un historien piémontais catholique romain, qui n'est nullement ami des Vaudois ; nous voulons parler de M. Charles Botta, qui s'exprime ainsi dans son histoire remarquable d'Italie : « Les Vaudois ont été appelés ainsi, soit parce qu'ils habitaient dans les vallées, soit que Valdo, célèbre hérésiarque du XIIe siècle, leur ait communiqué son nom, après avoir embrassé leurs opinions. » L'anonyme, cité par Martène, paraît avoir vu les choses comme nous, puisqu'il appelle notre chef de secte : Valdensis, le Vaudois.▲

.

(9) *Lé sfortunate valli di Lucerna, Angrogna, S. Martino e Perosa, per la vicinanza della Francia c'ha collitalia, o per la proportione di montuosi siti che gli danno natural fortezza, sempre sono state soggette a varj flagelli di eretiche locuste, o d'infidi bruchi, rubigni o cavallette.*▲

.

(10) M. Costa de Beauregard cite un fait extrait de Duboulay (t. IV), portant que la concubine d'un moine hérésiarque, fra Dolcino, ardent propagateur du manichéisme, dans le Biellais, le Novarrais et le Verceilais, au XIe siècle, passait pour sorcière, et que tous les deux furent démembrés, coupés en pièces et brûlés (t. 1, p. 47.)▲

.

(11) Quel chrétien ne sait pas que le Fils de Dieu a été appelé samaritain par les Juifs, et qu'ils ont même dit de lui, qu'il était un démon, qu'il chassait le démon par le prince des démons.▲

CHAPITRE VIII.

LES VAUDOIS DU PIÉMONT AU XII^{ème} SIÈCLE.

Coup-d'oeil en arrière. - Vaudois désignés sous le nom de montani. Témoignages d'Honorius, - d'Eberard de Béthune, de Giofredo, décret d'Otton IV. - Les pures doctrines conservées, Circonstance particulière aux Vallées Vaudoises. - Les comtes de Luserne, princes du Saint-Empire. - Armoiries communes. - Conclusion.

Après avoir rendu compte du mouvement religieux qui agita la France et d'autres contrées aux XI^e et XII^e siècles, et qui, comme nous l'avons fait voir, partit vraisemblablement du sein des Alpes situées entre la France et l'Italie, nous devons rentrer dans les Vallées Vaudoises, pour reprendre le fil de leur histoire particulière, raconter leurs traditions et exposer l'état de leur Eglise.

Signalons d'abord quelques faits historiques.

Sans revenir sur les documents cités aux [chapitres III](#) et [IV](#), documents qui constatent l'existence d'une Eglise prétendue hérétique, au sein des Alpes, dès le IV^e siècle, nous rappellerons seulement au lecteur, qu'au commencement du XII^e siècle, et bien avant l'époque de Valdo, la chronique de Saint-Thron, en Belgique, écrite de 1108 à 1136, par l'abbé Radulphe, mentionne une contrée des Alpes comme souillée par une hérésie invétérée, et que Bruno d'Asti, vers l'an 1120, parle des Vaudois sans les désigner, il est vrai, par ce nom, mais avec des détails suffisants, surtout dans ce qu'il dit de leur tradition, pour qu'on les reconnaisse sans peine.

A ces témoignages, développés au [chapitre IV](#), nous ajoutons les suivants.

Honorius prêtre d'Autun, au commencement du XII^e siècle, parle d'hérétiques qu'il nomme montani, ou montagnards, et, qu'il caractérise par ces seuls mots :

*« Les hérétiques montagnards sont ainsi nommés des montagnes.
Dans des temps de persécution, ils se cachèrent dans les montagnes et se séparèrent du corps de l'Eglise. »*

Eberard de Béthune, vers l'an 1160, s'exprime peu différemment sur le même sujet :

« On les appelle, dit-il, hérétiques montagnards, parce que, dans un temps de persécution, ils se cachèrent dans les montagnes, et pour cette cause, ils errèrent quant à la foi catholique. »

Et, quoique ce dernier auteur ne dise pas que les hérétiques qu'il a nommés Vallenses au chapitre XXV de son livre, et qu'il y a représentés comme des missionnaires venus d'une vallée de larmes, soient les mêmes que ceux qu'il appelle montani ou montagnards au chapitre XXVI, cependant rien ne s'y oppose; car Eberard, dans la longue liste qu'il y a dressée de toutes les sortes d'hérésies possibles, passe sous silence les Vallenses qu'il a cependant nommés plus haut, et ne cite que les montani. Cette omission des Vallenses ne se comprend qu'autant que les Vallenses sont les mêmes que l'une des classes d'hérétiques qu'il y nomme et dépeint : ce qui est très-vraisemblable, vu la ressemblance de signification des noms de montagnards et de Vallenses, c'est-à-dire habitants des vallées, et aussi vu l'analogie des détails qu'il donne sur les persécutions qu'ont souffertes les montagnards, et sur celles qui ont affligé les habitants de la vallée de douleur ou de larmes.

Ajoutez à cela que le nom de montani était donné à l'un des peuples de la Ligurie, établi dans les Alpes voisines des Vagiens (aujourd'hui les habitants du marquisat de Saluces) et limitrophes des Vallées Vaudoises. (Pour HONORIUS, voir Maxima Biblioth., P. P., t. XX, col. 1039. - Pour EBERARD, t. XXIV col. 1575 à 1577. - Montani, voir Geographia antiqua CELLARII, t. 1, p. 518; - ou PLINII Geog., cap. XX.)

Et qu'on ne s'étonne pas que, d'après cette dernière explication, la prétendue hérésie vaudoise se serait étendue plus au midi dans les montagnes de la Ligurie, tout comme nous avons vu, au chapitre IV, qu'elle s'étendait plus à l'orient, dans le Biellais et le Novarrais; car rien n'est plus certain. Qu'on se souvienne seulement de ce que nous avons dit de ses conquêtes dans l'Astesan, au Xè siècle. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de prouver, par de nouveaux détails, cette extension de l'Eglise vaudoise au-delà des limites dans lesquelles elle est aujourd'hui resserrée.

Un ancien écrivain, Gioffredo, nous apprend que, l'hérésie vaudoise, qu'il fait à tort provenir de France, s'était déjà étendue, l'an 1198, non-seulement dans les vallées d'Angrogne, de Luserne et de Saint-Martin, du diocèse de Turin, mais dans la plaine.

« Non contents, dit-il, de rester enfouis dans les cavernes des montagnes, ils (les Vaudois) ont eu l'audace de semer la fausse doctrine dans les plaines du Piémont et de la Lombardie, établissant un centre dans Bagnolo, d'où l'on croit que quelques-uns d'entre eux ont pris la dénomination d'hérétiques de Bagnolo »

(Bagnolenses), comme en parle Rainier Sacco, vers l'an 1250. C'est pourquoi Jacques, évêque de Turin, désireux d'éloigner cette peste de son diocèse, organisa une persécution contre eux, après avoir obtenu, à cet effet, l'an 1198, un décret de l'empereur Otton IV, sur lequel nous reviendrons plus tard. (V. GIOFFREDO, Storia delle Alpi maritime, dans Monumenta historiae patriae..., t. III, p. 487; cit. SPONDANUS, ail 1198.)

Si l'on s'étonnait que la secte vaudoise, ou plutôt le résidu de l'Eglise fidèle, ait pu se maintenir jusqu'alors, sans grande persécution, dans l'ancien diocèse de Claude de Turin et ailleurs, malgré la tendance oppressive de l'Eglise romaine, nous rappellerions ce que nous avons dit, au [chapitre IV](#), des agitations et des luttes politiques des Xe, et XIe siècles (1), durant lesquels l'attention des chefs de l'Eglise romaine fut détournée de dessus les restes épars de l'Eglise fidèle, préoccupés qu'ils étaient de leurs intérêts terrestres, des dangers et des avantages de leur position, comme princes séculiers.

Une cause générale qui favorisa aussi la conservation de divers noyaux de l'Eglise fidèle, c'est la puissance de vie inhérente au principe chrétien, et qui est telle qu'elle ne peut être altérée et dénaturée que bien à la longue, partout où elle a étendu ses racines.

A cette cause puissante s'en joignirent d'autres particulières. Ainsi, en premier lieu, les innovations, adoptées dans l'Eglise des papes, mirent bien du temps à se répandre, comme l'histoire le démontre, en ce qui concerne les images, la messe, la présence réelle, etc. En second lieu, pendant longtemps on se borna à miner sourdement les doctrines anciennes, à faire l'apologie des nouvelles et à réfuter ceux qui attaquaient les innovations. On peut citer, comme exemples de ce fait, les écrits de saint Jérôme contre Vigilance, de Jonas d'Orléans contre Claude de Turin, de Pascase Ratbert contre l'ancienne doctrine de l'eucharistie, encore soutenue longtemps après par Bérenger de Tours, et d'autres, etc. En troisième lieu, on se contenta longtemps d'excommunier et d'anathématiser les hérétiques, ou ceux qu'on regarda comme tels. Les conciles en fournissent de nombreux exemples. Ensuite, on alla plus loin, l'on enferma dans des cloîtres et l'on soumit à une dure pénitence les opposants qualifiés. Mais ce ne fut guère qu'après, que le pouvoir des papes eut atteint sa plus haute période, depuis Grégoire VII (Hildebrand), qu'on vit, çà et là, des contredisants marquants périr de mort violente, être massacrés ou brûlés. Mais les persécutions organisées, telles que les croisades et l'horrible [inquisition](#), ne datent guère que d'Innocent III (2).

Il est donc facile de comprendre que, jusqu'alors, la fidélité et la vérité purent se maintenir, là surtout où les circonstances les favorisèrent.

C'est ici le lieu d'indiquer une circonstance d'une haute importance, qui sert puissamment à expliquer le fait de la conservation de la vérité évangélique, depuis [Claude de Turin](#), dans le territoire occupé encore aujourd'hui par les Vaudois : c'est que, à l'époque la plus reculée de la féodalité, ces Vallées étaient

gouvernées par un seigneur puissant, ne relevant que de l'empire, et imbu lui-même des doctrines vaudoises. Ce fait si important est consigné dans l'ouvrage déjà cité d'un auteur catholique, qui a pu mieux que personne s'assurer de la vérité qu'il nous fait connaître, M. le marquis Costa de Beauregard. Voici les paroles :

« Outre les comtés dérivant des grands marquisats, on ne peut douter qu'il n'y en eût d'autres créés très-anciennement par les empereurs en faveur des principaux barons de ce pays, et qu'il n'y eût de simples titres de comtes accordés à quelques seigneurs immédiats. Tels furent les comtes de Castellamonte, de Blandra, de Luserne et de Piossasque, auxquels l'histoire piémontaise donne cette qualification, dès le onzième et le douzième siècles. »

D'après ce témoignage, les comtes de [Luserne](#), seigneur des Vallées (3), relevaient immédiatement de l'empire, et étaient par conséquent indépendants de tout prince voisin.

Et, pour peu que leur force ne fût pas inférieure à celles des comtes et marquis d'alentour, ils pouvaient dans leurs vallées, si faciles à défendre par leur position naturelle, protéger leurs vassaux contre toute agression étrangère. Le même auteur ajoute encore :

« On ne voit pas au reste que les princes d'Achaïe, demeurant si près d'eux (des Vaudois), les aient persécutés. On a même cru que quelques-uns des comtes de Luserne, vassaux immédiats de l'empire et principaux seigneurs de ces vallées, avaient partagé très-anciennement leur croyance (4). » (Mémoires historiques, etc., t. I, p. 64; - t. II, p. 51.)

A défaut d'autres documents historiques (3), les armoiries de la maison de Luserne suffisent, ce nous semble, à le prouver. Elles sont symboliques; elles figurent un flambeau (Lucerna), jetant une vive clarté au milieu des ténèbres. La devise qui les entoure est explicative (Lux lucet in tenebris): la lumière luit dans les ténèbres. Ces armoiries et cette devise, que les Vaudois des vallées aiment encore aujourd'hui à regarder comme les leurs attestent aussi, par leur signification symbolique, l'ancienneté de la vérité évangélique dans les vallées du Piémont. Elles attestent que, dès les temps où le nom de Lucerna fut donné à la plus considérable de ces vallées et à son comte, c'est-à-dire dès le Xe ou le XIe siècle, selon le témoignage du marquis Costa, bien longtemps avant Valdo, la lumière évangélique brillait dans les ténèbres, au milieu des superstitions romaines qui s'étaient étendues sur presque tous les royaumes de l'Occident.

Nous croyons donc avoir prouvé, aussi bien que le manque de documents plus précis le permet, que les Vaudois du Piémont ne sont point une secte qui doive son origine à [Pierre Valdo](#), une apparition accidentelle au XIIe siècle, un mouvement religieux isolé, mais un rameau de l'Eglise primitive, préservé par un miracle éclatant, fleurissant à l'écart au milieu des débris qui ont recouvert le tronc qui l'a nourri, et qui ont froissé et desséché toutes les autres branches. L'Eglise des Vallées est une jeune enfant, échappée inaperçue au désastre qui priva sa mère de la vie, et qui vécut cachée dans des solitudes, dans des vallées et derrière d'âpres rochers, jusqu'au jour où elle attira involontairement les regards, tandis que ses soeurs, vêtues d'ornements magnifiques, oubliaient dans l'esclavage et la corruption le souvenir d'une mère fidèle et pieuse, et se privaient, par leur légèreté, leur mollesse et leurs vices, de l'héritage incorruptible que le Seigneur avait voulu leur assurer, par sa mort expiatoire.

Pour continuer à éclairer ce sujet, nous allons rapporter les traditions de l'Eglise vaudoise.

[Table des matières](#)

Page précédente: [ORIGINE DU NOM DE VAUDOIS.](#)

Page suivante: [TRADITIONS DES VAUDOIS ATTESTANT LEUR ANCIENNETE](#)

(1) Ces agitations et ces luttes durent être extrêmes en Piémont et en Lombardie, où, aux éléments de discordes existant entre les innombrables petites souverainetés, se joignirent les efforts d'une foule de villes libres, qui se formèrent pour se mettre à l'abri des vexations en les repoussant. (Mém. hist., parle Marquis COSTA DE BEAUREGARD, t. I, p. 67 à 75.)^

•
(2) On peut, d'après cette observation, comprendre comment la puissance de Rome, fondée par l'esprit de mensonge sur un mensonge, a dû, pour se soutenir, en venir à ces excès de tyrannie et de cruauté barbare qui ont fait verser tant de sang innocent, depuis Innocent III jusqu'à Innocent XI, sous lequel eurent lieu la révocation de l'édit de Nantes et la dispersion des Vaudois vu 1685 et en 1686.^

•
(3) Tout au moins de la vallée de Luserne.^

•
*(4) On se rappelle que les comtes de Montfort, dans l'Astesan, avaient été dans le même cas.
(3) Un document qui existe assurément, intéresserait, à plus d'un égard, les Vaudois : c'est le traité d'après lequel les comtes de Luserne et marquis d'Angrogne se sont soumis à la maison de Savoie. Les conditions de cet acte sont sûrement favorables aux Vaudois. Ce sont ces franchises et ces libertés religieuses qu'ils ont réclamées de tout temps, mais en vain, du moins pour une grande partie.*^

CHAPITRE IX.

TRADITIONS DES VAUDOIS ATTESTANT LEUR ANCIENNETÉ

Tradition rappelée dans leurs requêtes à leurs souverains. - Celles consignées dans les écrits de leurs adversaires. - Faisceau des temps. - Honorius et Eberard. - Moneta. - Polichdorf. - [Rainier qui les nomme léonistes](#). - Claude de Seyssel. - Tradition commune aux Vaudois de Bohême et d'ailleurs.

Les Vaudois ont une double tradition concernant leur origine, l'une plus générale, l'autre plus détaillée, et toutes deux très-précises.

Dans toutes les persécutions qu'ils ont éprouvées, dès le XVe siècle, et plus tard, lorsqu'ils ont dû réclamer à diverses fois auprès de leur souverain, les Vaudois ont toujours soutenu, comme précédemment, que la religion qu'ils suivaient s'était conservée de père en fils, et de génération en génération, depuis un temps immémorial : *Da ogni tempo e de tempo immemorale*, disaient-ils dans leurs requêtes.

De plus, non-seulement les Vaudois du Piémont, mais tous ceux qui se sont réclamés de leur nom, en tous lieux, ont constamment soutenu qu'ils ont reçu leur voie ou croyance religieuse de Léon, confrère et contemporain de Sylvestre, évêque de Rome, sous l'empereur Constantin-le-Grand.

Cette tradition, sous cette seconde forme, plus précise que la première, s'appuie sur une base historique. Nous lisons, en effet, dans le Faisceau des temps :

« Les biens d'église que les prélats commencèrent à posséder environ ce temps-là (de Sylvestre et de Constantin) occasionnèrent souvent de grandes altercations entre les docteurs, les uns prétendant que c'était une chose juste et utile que l'Eglise eût en abondance des biens temporels et l'honneur terrestre, les autres soutenant le contraire. » Léon aurait été l'un de ces derniers et aurait préféré la liberté chrétienne avec la pauvreté, à un riche bénéfice, occasion possible de servitude et de relâchement. (V. Fasciculus temporum in PISTORIO, t. II, p. 47.)

Cette tradition est conforme à ce que Honorius d'Autun et Eberard de Béthune, au III^e siècle, nous disent des montani, c'est-à-dire selon nous des Vaudois :

« Que, dans des temps de persécution, ils se cachèrent dans les montagnes et se séparèrent du corps de l'Eglise ou errèrent quant à la foi catholique. »

Si l'on hésitait à voir une confirmation de la tradition dans cette citation, nous en appellerions à une autre du père Moneta, professeur à Bologne et inquisiteur, vers l'an 1244. Parlant des Vaudois, en qui il ne veut voir que des sectaires récents, cet auteur s'exprime comme suit :

« il est évident qu'ils tirent leur origine de Valdecius, citoyen de Lyon, qui commença cette oeuvre il n'y a pas plus de quatre-vingts ans, un peu plus ou un peu moins, ainsi donc ils ne sont pas les successeurs de l'Eglise primitive, ils ne sont donc pas l'Eglise de Dieu. Or, s'ils disent que leur voie fut antérieure à Valdo, qu'ils le montrent par quelque témoignage. » (Venerabilis P. MONETA, Catharos et Valdenses, lib. V, cap. I, § 4; Romae, 1743.)

Par ce passage, nous voyons que si Moneta combat l'ancienneté de l'Eglise vaudoise, il témoigne cependant que les prétendus novateurs se regardaient comme les successeurs de l'Eglise primitive, comme de Dieu, et soutenaient par conséquent que leur voie était antérieure à Valdo. Cette citation prouve donc avec évidence que, vers l'an 1244, quatre-vingts ans au plus après Valdo, les Vaudois du Piémont se soulevaient contre l'origine récente qu'on prétendait leur assigner, et s'appuyaient sur leur descendance directe de l'Eglise

primitive.

Un second inquisiteur, Pierre Polichdorf, allemand, selon les uns contemporain de Moneta, selon les autres postérieur d'un siècle, dit aussi :

« Que les hérétiques vaudois, ces enfants d'iniquité, prétendent faussement, auprès des simples, que leur secte a continué depuis le temps du pape Sylvestre, savoir, lorsque l'Eglise commença à posséder des biens, » (Max. Biblioth., P. P., t. XXV, in praefat., cap. I, p.278.)

L'inquisiteur Rainier Sacco, ardent adversaire des cathares vaudois, au milieu desquels il aurait passé quelques années, avant d'entrer dans l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains, et qui écrivait vers l'an 1250, ne parle pas seulement de cette tradition, il donne en outre plusieurs renseignements sur la secte des léonistes. Après avoir dit que, de soixante-dix sectes qui se sont formées hors de l'Eglise, il n'en reste que quatre, parmi lesquelles celle des léonistes, il ajoute :

« De toutes ces sectes qui existent ou qui ont existé, il n'en est point d'aussi pernicieuse à l'Eglise que celle des léonistes, et cela pour trois raisons. La première, parce qu'elle est la plus ancienne, puisque selon quelques-uns elle s'est conservée depuis le temps de Sylvestre, selon d'autres depuis le temps des apôtres. La seconde raison, c'est qu'elle est la plus répandue; en effet, il n'est presque pas de pays où elle ne se trouve. La troisième raison est celle-ci, que, pendant que toutes les autres sectes inspirent l'horreur à ceux qui les entendent, par la grandeur de, leurs blasphèmes contre Dieu, celle des léonistes manifeste une grande apparence de piété, en ce que ceux qui en sont membres vivent justement devant les hommes, ont la vraie foi en Dieu, et qu'ils croient tous les articles du symbole. » (Max. Biblioth., P. P., t. XXV, cap. V et VI, p. 264 et suiv.)

Malgré la confusion intentionnelle ou involontaire que Rainier met quelquefois dans la désignation des sectes, en confondant ce qu'il devrait séparer, et en séparant ce qu'il devrait réunir, et quoique, dans ce cas particulier, il paraisse confondre les léonistes avec les pauvres de Lyon, il n'y a nul doute cependant que, dans ce qu'il vient de dire des léonistes, il n'ait en vue, non les disciples de Valdo, ou pauvres de Lyon (puisqu'il assigne aux léonistes une origine antérieure de bien des siècles à ceux-ci), mais les Vaudois que les catholiques romains de son temps affectaient déjà de confondre avec les pauvres de Lyon. Tout ce qu'il dit en effet des léonistes correspond parfaitement à ce que nous avons appris de l'histoire et de la tradition des Vaudois, et à ce que nous verrons bientôt de leur doctrine et de leur piété.

L'étymologie du nom de léonistes est aussi toute en faveur de la thèse, que nous soutenons; on ne saurait y voir une dérivation du nom de Lyon, tandis qu'on y en peut voir une toute naturelle de celui de Léon 1 à qui les Vaudois rattachaient leurs opinions religieuses.

La tradition que nous venons de rapporter sur l'origine des Vaudois est enfin confirmée par un archevêque de Turin, Claude de Seyssel, qui, dès 1517 à 1520, administra ce diocèse, dans lequel se trouvaient les Vallées Vaudoises, et qui a pu et dû avoir une connaissance exacte de leurs opinions. Mais, comme il ne fait que répéter ce qui nous est connu, en le traitant de fable et de conte, nous faisons grâce de cette citation à nos lecteurs. (V. R. P. Claudii SEYSSELII 1 archiep. Taurin., adversus errores et sectam Valdensium Tractatus, cap. 1.)

Cette tradition a aussi été recueillie dans les Églises évangéliques, filiales de celles des Vallées, en Bohême et en Moravie, par exemple (1).

Mais nous ne nous y arrêtons pas davantage. Il nous suffit d'en avoir bien établi la certitude. La valeur d'une telle tradition à laquelle les écrits des Vaudois font allusion (2), comme preuve en faveur de l'ancienneté, de l'Église vaudoise, paraîtra incontestable à tout coeur honnête et intelligent.

Table des matières

Page précédente: [LES VAUDOIS DU PIÉMONT AU XII ème SIÈCLE.](#)

Page suivante: [ÉCRITS DES VAUDOIS.](#)

(1) Une telle tradition est rapportée dans l'écrit intitulé : Histoire des persécutions de l'Église de Bohème... de 894 à 1632.▲

(2) Il est entre autres fait allusion à cette tradition, au vers 409 de [la Noble Leçon](#), en ces termes: « Que tous les papes qui furent de Sylvestre jusqu'à celui-ci. »▲

ÉCRITS DES VAUDOIS

Écrits originaux des Vaudois. - Recueillis par Léger. - Ceux remis à Perrin, - Leurs caractères généraux. - Écrits dogmatiques, pratiques, polémiques ; poésies sacrées. - Leur authenticité. Ils sont vaudois. - Écrits dans un dialecte de l'ancienne langue romane. Ancienneté de leur date attestée. - Anonyme. - Pierre-le-Vénérable. Témoignage de Raynouard. - Noble Leçon. - L'Antéchrist porte sa preuve intrinsèquement. - Objections et réfutations. - Conséquences.

Un éclatant, témoignage de l'ancienneté de l'Église vaudoise se trouve dans les écrits originaux (manuscripts) que possède cette Église, dès l'an 1100, 1120, 1196 et 1230, dates antérieures (pour les principaux) de 50 ans au moins, à la manifestation religieuse dirigée par [Pierre Valdo](#). Ces ouvrages en vers et en prose, en langage roman ou vaudois, forment la souche d'un grand nombre de productions semblables, dues au même esprit, écrites dans le même dialecte ou en latin, à des époques différentes, mais presque toutes antérieures à la réformation du XVI^e siècle.

C'est à l'historien et pasteur vaudois, Léger, que l'on doit la conservation de ces précieux documents de la piété et de l'antique origine de l'Église vaudoise. Prévoyant peut-être l'orage qui se formait contre elle, et qui, après avoir grondé avec fracas de son vivant, se termina par le désastre lamentable de 1686, Léger recueillit les écrits des Vaudois et les remit, en 1658, à lord Morland, ambassadeur anglais à la cour de Turin. Ce dernier les emporta en Angleterre, où ils furent déposés dans la bibliothèque de Cambridge. Léger en fit une seconde collection, mais moins considérable, qu'il déposa lui-même à la bibliothèque de Genève. Nous donnons le catalogue de l'une et de l'autre dans un appendice à la fin de cet ouvrage.

Une quarantaine d'années auparavant, vers l'an 1602, de nombreux écrits vaudois avaient déjà été remis à P. Perrin de la part d'un synode tenu aux Vallées; ils avaient été recueillis surtout dans la vallée de Pragela. Cet auteur nous a conservé la liste de ceux qu'il a eus en main. Nous la donnerons aussi dans l'appendice. (LEGER..., 1^{ere} part., p. 74, (1).)

Le caractère général de ces écrits est dogmatique et pratique; quelques-uns sont de controverse. Le dogme y est exposé d'une manière simple. On n'y trouve, ni formules théologiques, ni exposition systématique, si ce n'est dans le Catéchisme et la Confession de Foi. C'est pour l'ordinaire, dans leur forme scripturaire, que les vérités révélées sont énoncées. Point de commentaire sur la grâce, sur l'élection, sur la prédestination; ces mystères profonds sont enseignés dans les termes dont le Saint-Esprit a fait choix. Dans un emploi si fréquent et si fidèle des passages de la sainte Écriture, les barbes (2) vaudois firent preuve d'une grande sagesse. Quoique écrits à une époque de ténèbres générales, on ne remarque, dans ces documents de la vie religieuse des Vaudois, ni exagération, ni superstition. La modération et la convenance de langage, même lorsqu'ils abordent la controverse, ce qui est fréquent, ne les abandonnent pas, et frappent d'autant plus que ces qualités sont très-rares chez leurs adversaires. Leur esprit est le véritable esprit chrétien.

On peut aussi remarquer dans ces anciens écrits des Vaudois, que le dogme, loin d'être séparé de la morale, lui sert d'appui continu. La foi et la piété, la contemplation des vérités divines et la vie d'obéissance ainsi que de dévouement au Seigneur, s'unissent constamment dans leurs productions littéraires. Ils abordent tous les sujets chrétiens, avec gravité et dans une intention pratique : la corruption naturelle et la misère de l'homme, la rémission des péchés par l'oeuvre de Jésus-Christ, la crainte et l'amour de Dieu - la charité et l'amour fraternel, le pardon des injures et le support, la vigilance et la prière, l'humilité, le mépris du monde, le détachement des affections terrestres, la patience, la résignation dans les maux de la vie, les devoirs des pasteurs et conducteurs (3) spirituels, les devoirs des maris et des femmes, des pères et des enfants. Il fallait

assurément une connaissance approfondie de l'Évangile, une piété vivante et un sens chrétien développé pour se placer à cette hauteur de vérité et de moralité, dès la fin du XIe siècle.

Quelques écrits des Vaudois sont tout polémiques; la position exceptionnelle de ces chrétiens évangéliques, en butte aux attaques de l'Église romaine, nécessita la controverse. Ils durent défendre leur foi et s'expliquer sur leurs doctrines. Outre leur Confession de Foi et leur Catéchisme, les barbes vaudois ont composé les ouvrages polémiques de l'Antéchrist, du Purgatoire imaginaire (songé), du véritable Purgatoire, de l'Invocation des Saints, etc.

Au nombre des ouvrages originaux des anciens Vaudois, nous devons compter une traduction de la Bible en langue romane. Les citations nombreuses qui en sont faites, dans [la Noble Leçon](#), dans [l'Antéchrist](#) et dans les autres traités de cette époque, le démontrent déjà. Mais il y a plus, la preuve matérielle du fait existe; Léger déclare l'avoir possédée. À la bibliothèque de Cambridge sont déposés des manuscrits de livres de la Bible ou de chapitres détachés, et celle de Grenoble se glorifie d'avoir le manuscrit complet du Nouveau Testament dans le même dialecte. il en existe également un exemplaire à Zurich. Mapée nous apprend aussi que, dans le concile romain, tenu en 1179, sous le pape Alexandre III, des Vaudois présentèrent à ce pontife un livre écrit en langue gauloise (c'était alors la romane), qui contenait le texte et une glose des psaumes et de plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. (USSERIUS..., Gravissimae Quaestionis..., p. 286.)

La question importante de l'authenticité de ces écrits nous occupera aussi quelques instants. Elle se divise en deux points principaux : l'origine et la date.

L'origine de ces écrits est vaudoise, tout le prouve. C'est parmi les Vaudois, et non ailleurs, qu'ils ont été conservés et ensuite recueillis. De qui les auraient-ils reçus, et quel motif aurait pu leur faire adopter des livres étrangers ? Ces montagnards n'étaient point des bibliophiles. Les écrits qu'ils ont possédés et conservés n'ont pu être que les leurs. Ces livres n'expriment rien de plus ni rien de moins que la croyance et les desseins pieux des fidèles vaudois dans tous leurs âges.

La majeure partie de ces écrits est en langue vaudoise dialecte particulier de la langue romane, comme l'observe Raynouard, qui a étudié avec soin et à fond celle-ci. Or, cette langue romane, dans le dialecte vaudois, est demeurée jusqu'à la réformation la langue constante des habitants des Vallées, la seule usitée dans leur service religieux, et elle est employée encore aujourd'hui, comme patois, par la multitude (4). Nous ne sachions pas que ce dialecte vaudois roman ait été parlé par d'autres que par eux. Les écrits que l'on a recueillis parmi les Vaudois, et dans leur dialecte, ne peuvent donc être que vaudois.

Enfin, c'est un fait attesté par l'histoire, que les anciens Vaudois ont écrit des livres. Un auteur anonyme du XIIIe siècle dit positivement, en parlant des Vaudois :

« Ils ont imaginé, certains vers (rithmes) qu'ils appellent les trente degrés de saint Augustin, dans lesquels ils enseignent, en quelque sorte, à pratiquer les vertus et à fuir les vices, et ils y ont introduit finement leurs rites et leurs hérésies, afin de fournir plus d'attrait à les apprendre, et afin de les inculquer plus fortement dans la mémoire, comme nous proposons aux laïques le symbole, l'oraison dominicale; ils ont aussi imaginé d'autres beaux (écrits) dans le même but. »
(D. MARTÈNE, *Thesaurus Novus Anecdotorum*, t. V, autore anonymo. *Tractatus de haeresi pauperum de Lugduno. Fin de l'article intitulé : De Studio pervertendi.*)

L'on voit aussi dans Pierre-le-Vénérable, abbé de Clugny, qu'Henri, le faux ermite, qui, selon nous, pouvait bien être Vaudois, aurait écrit un livre contenant ses opinions. Mais, comme il ne le caractérise pas davantage, nous n'avons aucun indice en cela, que cet ouvrage soit un de ceux dont nous donnons le catalogue dans l'appendice. Il ressort du moins de ce que dit Pierre-le-Vénérable qu'il existait de son temps des écrits qualifiés d'hérétiques, savoir, au commencement du XIIe siècle. (Petri VENER., *Epist.* citée plus

haut.)

La seconde question à traiter, pour démontrer l'authenticité des écrits des Vaudois, a pour objet les dates qu'ils portent ; elle peut se poser ainsi: Les écrits des Vaudois sont-ils bien de la date qu'ils portent;, leur millésime est-il celui de leur composition?

D'entre les anciens écrits des Vaudois, cinq seulement portent des dates. La Noble Leçon et le Catéchisme, celle de l'an 1100 (5); le Traité de l'Antéchrist et la Confession de Foi, celle de l'an 1120; et le Purgatoire, celle de l'an 1126. Plusieurs poèmes moraux, que Raynouard juge appartenir à l'époque de la Noble Leçon, sont sans date, ainsi que les autres manuscrits, excepté un seul qui porte la date de 1230.

La date de la traduction romane de la Bible doit être nécessairement antérieure à celle de tous les autres écrits vaudois, puisqu'il n'en est presque aucun qui n'en renferme des passages.

Cette circonstance, que cinq ou six manuscrits vaudois seulement ont des dates, est particulièrement favorable à leur authenticité. Si elles avaient été indiquées postérieurement à l'apparition des écrits, et sans fondement, on ne voit pas pourquoi l'auteur de cette fraude n'en aurait pas usé, de même à l'égard d'un plus grand nombre, même à l'égard de tous.

Nous invoquons d'ailleurs, en faveur de l'exactitude de ces dates, le témoignage de Raynouard. On sait que cet écrivain moderne s'est occupé spécialement de la langue romane, dont le langage vaudois est un dialecte particulier, ne différant des autres, comme par exemple du provençal, que par certaines désinences et par quelques autres légères particularités. Raynouard a prouvé l'ancienneté de cette langue romane. Il en a démontré l'existence dès le temps de Charlemagne, dans la plupart des contrées soumises à ce prince, du Rhin à Rome. Il en a expliqué la formation et en a donné, une grammaire avec de nombreux exemples. Or, parmi ceux-ci, nous en avons remarqué un grand nombre qui sont tirés des écrits des Vaudois, soit de leurs poésies, soit de leur traduction du Nouveau Testament (6). Donc, l'ancienneté des écrits, dont on a extrait ces exemples, est elle-même démontrée. L'auteur, il est vrai, ne s'explique catégoriquement que sur la date de la Noble Leçon ; mais nous pouvons en outre juger, par la place qu'il assigne dans son ouvrage. aux principaux documents vaudois, qu'il reconnaît l'exactitude des dates qu'ils portent, et qu'il considère aussi comme très-anciens plusieurs de leurs autres ouvrages. Car, dans son introduction sur les troubadours, après les pièces réunies sous ce titre : Actes et Titres, depuis l'an 960 et suivants, et qui vont jusqu'à l'an 1080, il indique comme leur faisant suite, en ordre de date, les poésies vaudoises. D'où nous sommes autorisés à croire, qu'il a jugé postérieurs de très-peu à la date de 1080, non-seulement ceux des écrits en vers des Vaudois qui portent la date du XIIe siècle, mais encore les autres écrits en vers.

Raynouard est si persuadé de l'ancienneté des écrits vaudois, qu'il s'en sert pour prouver l'inverse de notre proposition, c'est-à-dire, pour appuyer ses démonstrations sur le langage qu'il a étudié. « Si l'on rejetait, dit-il, l'opinion de l'existence d'une langue romane primitive, c'est-à-dire, d'un idiome intermédiaire qui, par la décomposition de la langue des Romains et l'établissement d'un nouveau système grammatical, a fourni le type commun d'après lequel se sont successivement modifiés les divers idiomes de l'Europe latine, il serait difficile d'expliquer comment, dans les vallées du Piémont, un peuple séparé des autres par ses opinions religieuses, par ses moeurs et surtout par sa pauvreté, a parlé la langue romane à une époque très-ancienne, et s'en est servi pour conserver et transmettre la tradition de ses dogmes religieux, circonstance qui atteste la haute antiquité de cet idiome, dans le pays que ce peuple habitait. » RAYNOUARD..., t. II, Introduction, P. CXXXVII.)

L'auteur continue : « Le [poème de la Nobla Leyezon](#) porte la date de l'an 1100. La secte des Vaudois est donc beaucoup plus ancienne qu'on ne l'a cru généralement. » Et un peu après : « La date de l'an 1100 qu'on lit dans ce poème mérite toute confiance. Les personnes qui le liront avec attention jugeront que le manuscrit n'a pas été interpolé, etc. Enfin le style même de l'ouvrage, la forme des vers, la concordance même des deux manuscrits (celui de Cambridge et celui de Genève), le genre des variantes qu'ils présentent,

tout se réunit en faveur de l'authenticité de ces poésies. » (RAYNOUAD, *ibid.*)

Si Raynouard, en raison du but qu'il poursuivait, s'est exprimé plus explicitement sur la date des poèmes vaudois, il n'en a pas moins reconnu l'ancienneté de leurs écrits en prose. « Le [traité de l'Antichrist](#), dit-il, porte la date de l'an 1120. »

Voilà donc un écrivain distingué qui, sans prévention, sans motif intéressé, et seulement en vue de la langue romane, après avoir fait une étude longue et approfondie des anciens documents religieux des Vaudois, les déclare authentiques et confirme l'exactitude de leurs dates. Un tel jugement nous paraît d'un très-grand poids.

Nous ne devons pas omettre de faire remarquer, d'ailleurs, que la Noble Leçon renferme des preuves de l'exactitude de la date qu'elle porte., Citons un exemple : nous le trouvons dans ce qu'elle dit, depuis le vers 384 et suivants, en particulier dans le 396 : « Il (le pécheur) fait accord » avec le prêtre, afin qu'il puisse être absous. » Ces absolutions à prix d'argent avaient surtout lieu de la manière la plus scandaleuse, dans le XIe siècle, d'après les bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, qui disent en propres termes, en parlant de ce siècle : « Au moyen de quelque somme d'argent, les plus grands pécheurs trouvaient des prêtres qui leur donnaient aisément l'absolution. » Or, c'est à la fin de ce siècle qu'écrivait l'auteur de la Noble Leçon. (Histoire littéraire de France, t. VII, P. 5, 6.)

Si l'autorité de Raynouard met hors de doute l'exactitude de la date des poèmes vaudois, nous pouvons à notre tour avancer, comme pour la Noble Leçon, une preuve intrinsèque de la date authentique de l'un des écrits en prose, savoir l'Antéchrist ; la voici.

Après avoir défini l'Antéchrist, l'auteur continue : « Tel est l'homme accompli de péché, il s'élève au-dessus de tout ce qui s'appelle Dieu, et ce qui est servi; il s'oppose à toute vérité, et est assis dans le temple de Dieu, c'est-à-dire dans l'église, se donnant comme Dieu; il vient avec toutes sortes de séductions pour ceux qui périssent. Et puisque ce rebelle est déjà parvenu à sa perfection, il ne faut plus l'attendre (ou chercher quel il est); car, par la permission de Dieu, il est arrivé à la vieillesse, puisqu'il décline déjà. En effet, sa puissance et son autorité sont diminuées, et le Seigneur Jésus tue ce rebelle par le souffle de sa bouche, au moyen de beaucoup d'hommes de bonne volonté et fait intervenir une puissance qui lui est contraire, aussi bien qu'à ses amis; il bouleverse les lieux qu'il habite et ses possessions, et met la division dans cette cité de Babylone, où chaque génération puise une nouvelle vigueur de malice. »

[L'Antichrist](#) du traité vaudois, c'est le système religieux romain, son personnel et son culte, le pape et l'idolâtrie dont il est le centre. Qu'à la date de l'an 1120, à l'époque où le livre de l'Antéchrist aurait été composé, le système romain eût atteint son apogée, et que déjà il déclinât (7), c'est ce que démontre l'histoire. C'est en la personne de Grégoire VII, de l'ancien moine Hildebrand, que la papauté avait atteint sa plus grande puissance et déployé les prétentions les plus audacieuses. C'est vers la fin du XIe siècle, c'est le 25 janvier 1077, que la puissance temporelle s'était humiliée devant l'autorité usurpée du prétendu successeur de saint Pierre, quand l'infortuné Henri IV, empereur, et jadis le plus puissant prince de l'Europe, avait attendu trois jours, jeûnant et marchant nu-pieds dans la neige, que l'orgueilleux rival de sa puissance daignât lui pardonner, le relever de son excommunication et lui restituer le droit de gouverner ses états...

La victoire de Rome avait été complète sous Hildebrand, mais cette maturité de force avait touché trop tôt pour elle à la caducité, comme l'exprime le traité de l'Antéchrist, dans le passage cité plus haut : Le rebelle est arrivé à la vieillesse et déjà il décline. En effet, que nous raconte l'histoire ? Henri IV, trompé dans son attente de réconciliation généreuse, ressaisit la couronne qu'Hildebrand croyait lui avoir arrachée, rassemble une armée, vient à Rome dont il se rend maître en 1084, y établit le pape Clément III qui le couronne de nouveau, et en chasse Grégoire VII qui va mourir à Salerne. À la lettre, Jésus, comme le dit la citation, tue ce rebelle, l'Antéchrist, par le souffle de sa bouche au moyen de beaucoup d'hommes de bonne volonté et en faisant intervenir une puissance qui lui est contraire. Rome est alors serrée de près par un long siège, et

après avoir été prise d'assaut, les lieux que l'Antéchrist habite sont bouleversés.

Henri V défend comme son père la couronne impériale contre les prétentions renouvelées des papes successeurs d'Hildebrand. Il vient à Rome, l'an 1111, à la tête d'une nombreuse armée, met en confusion la ville et jette en prison Pascal II. Le traité de paix fait avec celui-ci ayant été annulé, après le départ de l'empereur, par le pape rendu à la liberté, Henri marche une seconde fois sur Rome, y entre triomphant, chasse son adversaire et nomme un autre pape, Grégoire VIII, qui le couronne une seconde fois. Rome lutte encore, et après la mort de Pascal, tente de lui donner un successeur sans la participation de l'empereur, en la personne de Gelase II. Mais ce nouveau pape est chassé de Rome, et le protégé d'Henri, Grégoire, est maintenu sur le trône papal, au gré de l'empereur. Ceci se passait en 1118.

Nul doute que le traité vaudois de l'Antéchrist ne fasse allusion à ces événements; les termes mêmes de la citation que nous avons rapportée le démontrent avec évidence. La date de 1120 que porte le traité ne saurait donc être contestée de bonne foi, ayant pour elle une concordance historique aussi frappante.

On a soulevé, quelques objections contre l'authenticité des dates des écrits des Vaudois ; quoiqu'elles n'aient pas une grande force après ce qui vient d'être dit, nous devons les examiner.

On a remarqué que, dans quelques traités vaudois, en particulier dans celui de l'Antéchrist, les citations qui sont faites de passages de la Parole de Dieu portent l'indication des chapitres et des versets, outre celle du livre, et l'on en a conclu que l'origine de l'écrit était plus récente que celle qu'indique sa date, puisqu'il est prouvé que la division de la Bible en chapitres et en versets n'a eu lieu qu'au XIII^e siècle, vers l'an 1250. Mais, pour que cette objection eût de la force, il faudrait prouver que les manuscrits incriminés sont les originaux mêmes, tandis que, s'ils ne sont que des copies d'une date plus récente, on comprend que, pour l'instruction des lecteurs, les copistes (8), qui sans doute étaient des barbes (ou pasteurs vaudois), profitant de la connaissance qu'ils avaient de cette division si utile, s'en soient servis, aient ajouté l'indication des chapitres et des versets, sans qu'il y ait eu pour cela aucune falsification ou détérioration du texte. On est d'autant plus fondé à admettre cette explication, que toutes les citations ne sont point accompagnées de l'indication des chapitres et des versets, ce qui cependant aurait probablement eu lieu, si ce supplément de clarté eût été le fait de l'auteur lui-même.

Que les écrits des Vaudois aient en effet été souvent copiés, c'est ce que ferait déjà supposer l'usage habituel et presque journalier qu'en devaient faire les élèves des barbes pour leur instruction, les barbes eux-mêmes dans leurs travaux, et les fidèles qui puisaient des armes contre leurs adversaires, dans le trésor de leur littérature nationale et religieuse, aussi bien que dans la Bible. La question est d'ailleurs résolue pour ce qui concerne du moins la Noble Leçon. Raynouard a constaté, que les deux manuscrits qui existent de ce poème ont été copiés à des époques éloignées l'une de l'autre, ou sur des exemplaires différents, parce que, dans l'un, la préposition avec est exprimée par au, et dans l'autre par cum, et il conclut que l'exemplaire de Cambridge, qui a toujours au, est plus ancien que celui de Genève qui a cum (9).

On a aussi contesté l'authenticité de quelques livres, parce que l'on y voit des citations des Pères de l'Église. Ceci regarde surtout le traité du Purgatoire, de l'an 1126. Les anciens Vaudois, dit-on, ne reconnaissaient en matière de foi que l'autorité de la Bible; ils n'auraient jamais cité, les Pères : le traité du Purgatoire n'est donc pas authentique. Mais il est facile de répondre que, tout en maintenant intact leur principe, que la Bible seule fait autorité en matière de foi, les Vaudois ont pu démontrer l'erreur de leurs adversaires sur le purgatoire, ou sur d'autres points, en appelant au témoignage de ces Pères de l'Église, sur lesquels les catholiques romains appuyaient principalement leur doctrine.

Un auteur anonyme très-moderne a fait une autre objection plus sérieuse contre le traité du Purgatoire, bien que, par une étrange méprise, il s' imagine la faire contre celui de l'Antéchrist. Il observe avec raison que l'écrit vaudois du commencement du XII^e siècle cite un ouvrage plus récent, savoir, le Milleloquium de saint Augustin, qui est une compilation des écrits de ce père, faite par un Augustinus Triumphus, qui parut

avec éclat à la Sorbonne et au concile de Lyon, en 1274. Certes, l'objection est de toute force et péremptoire; comment y répondre et la réfuter ? Par la mention d'un fait bien simple, déjà énoncé, savoir: que les écrits des Vaudois étaient souvent copiés et parfois, ajoutons-nous, avec des variantes notables. Il se trouve, en effet, que les extraits que Léger a publiés du Purgatoire, et qui ont donné lieu à l'objection, sont tirés d'une copie abrégée, et non du traité primitif, infiniment plus étendu sur cette matière, traité qui existe dans le manuscrit de la bibliothèque de Genève, portant le No 208. L'auteur de l'abrégé a cité, le Milleloquium qu'il avait sans doute à sa portée, tandis que l'écrit primitif cite fréquemment saint Augustin lui-même, une fois d'après son livre des sacrements, une autre fois d'après le livre de la doctrine de la foi, une autre fois d'après un discours sur cette parole : Ni les ivrognes n'hériteront point le royaume de Dieu. C'est ici que se trouve ce passage : « O frères, que personne ne se trompe : car il n'y a que deux lieux (10), et le troisième n'existe pas du tout, etc. » Chacun peut se convaincre de la certitude du fait,

Ces citations nombreuses de saint Augustin, dans cet écrit, De nous autoriseraient-elles pas à penser, que c'est de cet écrit qu'a voulu parler l'auteur anonyme du XIIe siècle, cité plus haut, et imprimé dans Martène, quand il mentionne un écrit des Vaudois appelé: Les Trente Degrés de saint Augustin? Et alors que signifierait l'objection faite contre cet écrit?

Enfin, on a remarqué que ces écrits parlent de persécutions essayées par les Vaudois, et on en a conclu qu'ils ne pouvaient être du XIIe siècle, puisque ce n'a été que beaucoup plus tard qu'on les a persécutés dans leurs Vallées. Mais cette objection tombe si, d'un côté, Von réfléchit qu'il peut y avoir eu des persécutions dont l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir et de l'autre, si l'on admet avec nous que les hérétiques détruits par le fer et par le feu, à Asti, à Orléans, à Toulouse, à Arras, etc., au XIe siècle, étaient regardés comme frères par les Vaudois.

L'authenticité des écrits vaudois de l'an 1100, 1120, 1126 et 1230, une fois reconnue, nous croyons pouvoir en déduire l'ancienneté de l'Église qui les a produits. Ce n'est pas, en effet, dans ses premiers commencements qu'une société religieuse résume sa doctrine et sa vie dans de nombreux écrits; car, avant de formuler des opinions, il faut qu'elles soient formées et arrêtées, comme aussi avant de produire les traits d'ensemble et de détail dont se compose la vie de cette société, il faut que les faits auxquels ils sont empruntés aient eu le temps de se passer. En un mot, ce n'est pas à l'époque de sa formation, c'est à celle de son plein accroissement et de sa maturité qu'une société religieuse abonde en livres d'édification, d'instruction et de controverse, et en poésies chrétiennes. Il nous semble donc démontré que, l'an 1100, date du poème de la Noble Leçon et du Catéchisme vaudois, des Vallées, loin d'en être premières lueurs de la foi et aux premiers pas de son développement, avait déjà atteint l'âge de la force et de la réflexion. Et, comme l'histoire ne mentionne aucun fait qui fasse connaître de quelle manière la doctrine vaudoise aurait pénétré dans les Vallées, durant les deux ou trois siècles précédents, tandis qu'elle en signale plusieurs qui rendent probable son existence dès Claude de Turin et déjà auparavant, il s'ensuit que l'Église vaudoise, qui a produit des écrits si remarquables, au commencement du XIIe siècle, est la continuation de celle qu'édifia ce fidèle évêque. Elle avait vécu à l'écart, s'instruisant, se fortifiant, se préparant au combat, depuis les jours de ce pieux successeur des apôtres, jusqu'à ceux dans lesquels on vit un Pierre de Bruis, un Henri et tant d'autres courageux disciples de Christ, descendre des monts, apportant avec eux la bonne odeur du pur Évangile, et jusqu'à l'apparition de ces écrits religieux en langue romane, destinés à proclamer les vérités révélées et à recommander la vie sainte des enfants de Dieu. De faible et de timide, l'Église vaudoise est devenue forte et courageuse. Le repos ne peut plus convenir à sa fidélité. Elle y a renoncé en publiant sa pensée; elle fera plus, elle marchera bientôt de sacrifices en sacrifices pour amener le triomphe de la vérité.

[Table des matières](#)

Page précédente: [TRADITIONS DES VAUDOIS ATTESTANT LEUR ANCIENNETÉ](#)

Page suivante: [CROYANCE DES VAUDOIS.](#)

(1) Un pasteur, Vignaux, qui a exercé son ministère aux Vallées, durant 40 ans, dès 1539, au témoignage de Perrin, avait rassemblé en son temps beaucoup de manuscrits. « C'est à ce bon serviteur de Dieu, dit Perrin, que nous avons l'obligation de l'amas de ces vieux livres des Vaudois; car il en recueillit autant qu'il en trouva, et les garda soigneusement. Sur la fin de ses jours, il donna à certains particuliers les mémoires qu'il avait dressés touchant les Vaudois, et tous les vieux livres qu'il avait recueillis dans leurs vallées. » Voici ce que Vignaux en dit lui-même : « Nous avons de vieux livres des Vaudois, contenant catéchismes et prêches écrits en langue vulgaire, à la main, où il n'y a rien qui fasse pour le pape et papisme. Et c'est merveilleux qu'ils aient vu si clair, en un temps de ténèbres plus épaisses que celles d'Égypte. » (PERRIN, Genève, 1619.)^

(2) Ou pasteurs. Nous reviendrons plus tard sur ce titre.^

(3) Ils avaient et ils ont encore des anciens, dans chaque quartier des paroisses, chargés de veiller au bon ordre et de porter la consolation aux affligés, etc. ^

(4) Surtout dans les lieux reculés, où les habitants ont moins de contact avec les Piémontais.^

(5) La Noble Leçon porte sa date dans les paroles suivantes, traduites mot à mot de l'original. « Il y a bien mil et cent ans accomplis entièrement, que fut écrite l'heure (V. 6). - Voir l'appendice à la fin du second volume.^

(6) Ces exemples se trouvent, t. I p. 112 à 143.^

(7) Au moins temporairement.^

(8) En admettant qu'il y eût des copistes autres que les barbes, il n'est pas douteux que, par l'effet même de leur occupation, ils avaient les connaissances requises.^

(9) Les prépositions au et con sont toutes deux en usage aujourd'hui, selon la localité, avec la même signification. - Au mi, con mi, avec moi.^

(10) Le paradis et l'enfer. Le purgatoire n'existe pas du tout.^

CROYANCES DES VAUDOIS

Source de la foi pour les Vaudois. - Leur règle de foi. - Rejettent toute doctrine humaine. - Leur Confession de Foi, - Questions vaines rejetées. Croient les vérités du symbole des Apôtres et admettent celui d'Athanase. - Foi en Dieu, père, Fils et Saint-Esprit. - Chute de l'homme. - La rédemption. - État de l'homme après la mort. - Les sacrements. - Soumis à l'autorité civile. - Leur silence sur l'élection, la prédestination, etc. - Diverses accusations de leurs adversaires examinées. - Conclusion.

La croyance des Vaudois a, comme leurs écrits, un caractère de fidélité biblique très-marqué, et se trouve ainsi en harmonie, dans les traits essentiels, avec la foi de l'Église primitive et des diverses Églises évangéliques nées de [la réformation](#).

Un parallèle complet et minutieux des doctrines vaudoises avec celles de l'Église primitive nous entraînerait trop loin; nous nous bornerons aux traits principaux.

Et d'abord, remarquons que les Vaudois étaient restés fidèles, à la pure tradition de l'Église des premiers siècles, en ce qui concerne la source et la règle de la foi chrétienne. La source de la vérité était pour eux tout entière et uniquement dans la Parole de Dieu; et ils reconnaissaient comme telle, les livres canoniques de l'Ancien Testament que les Juifs avaient déjà admis comme inspirés, et les livres du Nouveau Testament tels qu'on les possède généralement. Quant aux livres que les Juifs nous ont transmis comme apocryphes, ils disaient : Nous les lisons pour l'instruction du peuple, mais non pour confirmer l'autorité des doctrines de l'Église. (V. Appendice, [Confession de Foi](#), art. III.

Quant à la règle de leur foi, ils rejetaient tout point de doctrine qui ne leur paraissait pas conforme aux enseignements et à l'esprit de la Parole de Dieu, en même temps qu'ils professaient de croire et d'observer tout ce qu'elle révèle et ordonne. Cette règle sage et fidèle leur servait de rempart contre l'erreur, et de réponse aux attaques des adversaires. Prouvez-nous, disaient-ils à ceux-ci, par les saintes Écritures, que nous soyons dans l'erreur, et nous sommes prêts à nous soumettre. Dès les temps les plus reculés, cette déclaration toujours la même, sinon dans les termes du moins dans l'esprit, est un des traits distinctifs de leur physionomie religieuse. Prenant à la lettre cet ordre de l'esprit de Dieu, touchant la vérité révélée : Tu n'y ajouteras rien et tu n'en retrancheras rien, les anciens Vaudois ont constamment rejeté les doctrines basées sur l'autorité et sur les traditions humaines; ils ont repoussé, avec indignation et avec une sainte horreur, les images, les croix, les reliques, en tant qu'objets de vénération "ou de culte; l'adoration et l'intercession de la bienheureuse vierge Marie et des saints; ils ont en conséquence rejeté les fêtes consacrées à ces mêmes saints, les prières qu'on leur adresse, l'encens qu'on brûle en leur honneur et les cierges; ils ont repoussé la messe, la confession auriculaire, le purgatoire, l'extrême-onction et les prières pour les morts, Peau bénite, le crème, l'abstinence des viandes à de certains temps et à de certains jours, les jeunes imposés et les pénitences de commande, les processions, les pèlerinages, le célibat des prêtres, la vie monastique, etc., etc. Leur déclaration concernant ces points est aussi précise qu'elle est forte.

« Nous avons toujours cru, disent-ils, dans leur Confession de Foi de l'an 1120, art. X et XI, que c'est une abomination dont il ne faut pas parler devant Dieu que toutes les choses inventées par les hommes, telles que les fêtes et les vigiles des saints, ainsi que l'eau qu'on appelle bénite, comme aussi de s'abstenir, certains jours, de viande et d'autres aliments ; et enfin, toutes choses semblables et principalement les messes. Nous avons en abomination les inventions humaines comme antichrétiennes; inventions pour lesquelles nous sommes troublés, et qui portent préjudice à la liberté d'esprit. »

On ne voit nulle part que les Vaudois se soient occupés des vaines questions qui ont été souvent agitées avec passion, telles que la virginité perpétuelle de Marie, sa prétendue qualité de mère de Dieu, sa nativité, son assumption, et autres semblables, dont il n'est pas fait mention dans les saintes Écritures.

Les Vaudois souscrivaient d'ailleurs aux [articles du symbole des Apôtres](#). On lit en tête de leur Confession de Foi: « Nous croyons et conservons fermement tout ce qui est contenu dans les douze articles du symbole qu'on appelle des Apôtres, regardant comme hérésie tout ce qui n'y est pas conforme. » Ils admettaient aussi le symbole d'Athanase, qui se trouve parmi les manuscrits en leur langue, et les décisions des quatre premiers conciles généraux., comme ne s'écartant pas de la règle de doctrine par eux conservée; savoir, la Parole de Dieu. (V. LÉGER, t. I, p. 116.)

Pour préciser la croyance des Vaudois sur quelques points fondamentaux, nous ajoutons que leur foi en Dieu est scripturaire : « Nous croyons un Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, disent-ils dans l'art. II de leur Confession. Ce Dieu tout-puissant, tout sage et tout bon a fait toutes choses par sa bonté. » (Art. III.)

A l'égard de l'homme ils s'expriment ainsi : «Dieu a formé Adam à son image et à sa ressemblance; mais, par l'envie du diable et par la désobéissance d'Adam, le péché est entré dans le monde. et nous sommes pécheurs en Adam et par Adam. » (Art. IV.)

Ils reçoivent la doctrine de la rédemption dans sa simplicité et dans sa pureté. Pour eux le salut est gratuit, c'est un don de Dieu par l'oeuvre de Jésus-Christ, don accordé à tous ceux qui croient. « Nous croyons, disent-ils (art. VII), que Christ nous est vie, vérité, paix et justice, pasteur et avocat, victime et sacrificateur ; qu'il est mort pour le salut de tous les croyants, et ressuscité pour notre justification. » Leur croyance sur l'état des hommes après leur mort est parfaitement conforme à l'Évangile. Nous lisons à l'art. IX de leur Confession de Foi : «Nous croyons de même qu'après cette vie, il n'y a que deux séjours (lieux), l'un pour ceux qui sont sauvés, lequel nous nommons paradis, et l'autre pour les damnés, lequel nous nommons enfer : nous nions tout-à-fait ce purgatoire rêvé de l'Antéchrist et imaginé contre la vérité.

Les Vaudois n'admettaient que les deux sacrements institués par Jésus-Christ ; savoir, le baptême et la sainte cène, et ils les administraient conformément à leur institution.

Nous croyons, disent-ils (art. XII), que les sacrements sont des signes ou des formes visibles de grâces invisibles. Nous soutenons qu'il est bon que les fidèles usent quelquefois de ces dits signes ou formes visibles, si cela peut se faire, et cependant nous croyons et nous soutenons que lesdits fidèles peuvent être sauvés ne recevant pas lesdits signes, lorsqu'ils n'ont ni lien ni moyen d'user desdits signes. » - Et ils ajoutent (art. XIII) : Nous n'avons connu d'autres sacrements que le baptême et l'eucharistie. »

Les Vaudois n'oublièrent pas un point essentiel, pour les vrais disciples de Jésus-Christ (1), la soumission au pouvoir civil. « Nous devons, déclarent-ils (art. XIV), honorer le pouvoir séculier par la soumission, l'obéissance, la bonne volonté, et en payant les redevances. » À l'exemple des premiers chrétiens, et selon l'ordre de leur divin maître, ils rendaient à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Telle était, au XIe et au XIIe siècles, la croyance des Vaudois, comme en font foi leurs écrits de l'an 1100 jusqu'à 1126, et leurs autres traités.

On remarquera peut-être qu'il n'y est pas fait mention, d'une manière spéciale, de quelques doctrines particulières, telles que l'élection, la prédestination et la grâce. Ce silence semble démontrer qu'ils ont suivi et accepté, en simplicité de coeur, les déclarations de l'Écriture, sans prétendre vouloir pénétrer ces profonds mystères.

Pour compléter ce bref exposé de la doctrine professée par les anciens Vaudois, il nous reste à mettre en regard quelques-uns des jugements qu'en ont portés, et des rapports qu'en ont faits les écrivains catholiques, leurs adversaires. Assurément, comme on peut s'y attendre, les doctrines vaudoises n'ont pas été présentées

par eux sous un jour avantageux, et bien souvent elles ont été défigurées. Néanmoins, il n'est pas difficile de discerner, dans leurs témoignages, la vérité de l'erreur ou du mensonge.

L'un de ces adversaires des Vaudois, le père Richini, les accuse de soutenir qu'il n'est pas besoin de se confesser aux hommes, et qu'il suffit de se confesser à Dieu; que les pénitences extérieures ne sont point nécessaires au salut, et que lorsque le pécheur se repent de ses péchés, quel qu'en soit le nombre, si la mort le surprend dans cet état, il va droit en paradis.

Bien qu'il soit improbable que les Vaudois s'exprimassent en des termes aussi peu convenables que le sont ces derniers, cependant nous reconnaissons que la doctrine qui y est énoncée était bien la leur. N'ayant point vu dans l'Écriture sainte l'obligation de la confession au prêtre ni des pénitences, ils s'en tenaient à la confession des péchés à Dieu, sur laquelle ils insistaient avec d'autant plus de force; et ils croyaient, d'après l'Évangile, qu'une repentance sincère, unie à une vive foi au Sauveur, suffisait pour obtenir de la miséricorde divine le pardon des péchés et l'entrée du royaume des cieux.

Selon le père Richini, les Vaudois disent encore : « Que tous les bons sont prêtres par cela même, et que chaque individu en état de grâce a autant de pouvoir pour absoudre que nous en reconnaissons dans le pape. Ils méprisent les absolutions et les excommunications de l'Église, disant qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse excommunier. »

Les plus anciens auteurs s'expriment d'une manière semblable. (RICHINI, *Dissertatio secunda*, cap. III, de *Valdensibus*, in *libros Moneta*. - RAINIER et POLICHDORF, *Cap. XXXII*. - EBERARD, *Cap. XII*. - MONETA, *liv. V, Cap. V*.)

Cet exposé est fidèle : les Vaudois, ne reconnaissant à aucun homme le droit d'absoudre les péchés autrement qu'en déclarant à tout croyant que Christ l'a délivré de la condamnation, ont pu dire que chaque fidèle avait aussi bien que qui que ce soit, que le pape par conséquent, le droit de déclarer le fidèle absous ou sauvé, en proclamant à tout coeur brisé et croyant le bienfait de la mort de Jésus-Christ. Quant au prétendu droit que s'arrogé l'Église romaine de lier et d'absoudre, on peut voir le cas que les Vaudois en faisaient, en lisant dans [la Noble Leçon](#) de l'an 1100, les vers 378 à 413, et dans le [traité de l'Antéchrist](#), de l'an 1120, aux alinéas 5 et 6 (voir Appendice).

« Ils se moquent des indulgences du pape, dit encore Richini, des absolutions, du pouvoir des clefs conféré à l'Église, des dédicaces et consécrationes d'églises ou d'autels, appelant ces cérémonies les fêtes des pierres. Ils disent que toute la terre est également consacrée et bénite de Dieu; à cause de cela (pour cela), ils ne reconnaissent ni cimetières ni églises. »

Il est bien connu que les Vaudois furent souvent réduits à l'état précaire des premiers chrétiens. L'assemblée se formait dans le premier emplacement à leur convenance, et souvent sous la voûte des cieux, au désert, dans la retraite des bois ou dans des cavernes. Ils n'estimaient donc pas que le temple sanctifiât l'assemblée, ni qu'on dût attacher du prix à l'édifice lui-même; car la terre appartient au Seigneur. Jésus instruisait la Samaritaine auprès du puits de Jacob, et ses disciples sur la montagne, sur le rivage, ou dans la barque, aussi bien que dans le temple de Jérusalem. Si les Vaudois blâmaient les dédicaces et les consécrationes d'églises ou d'autels, les caractérisant du nom de fêtes des pierres, c'est parce que c'est la présence du Seigneur qui consacre l'église, et que c'est par la prière et non par des cérémonies qu'on s'assure cette faveur. Quant aux cimetières, ils ont pu y tenir fort peu, à cause de la pureté de leur foi, et de l'excellence de leurs espérances. Que leur importait le lieu de repos de leur dépouille mortelle en attendant la résurrection ? Leur unique désir était que leur âme fût reçue auprès du Seigneur. On sait cependant que les Vaudois albigeois, disciples de Pierre de Bruis et d'Henri, avaient des cimetières. Dans les Gestes de Toulouse, Nicolas Bertrand dit positivement, d'après Guillaume de Puylaurens : « Quant aux cérémonies et aux rites de l'Église, ils les rejetaient entièrement et en faisaient l'objet de leurs dérisions ; car, au dire de Rainier, ils se moquaient des autels et de leur consécration, des vases et des meubles sacrés, des ornements sacerdotaux, des cierges, de

l'encens, de l'eau bénite, et des autres rites religieux. Ils ne rejetaient pas seulement les fêtes des saints, mais aussi leur invocation ils méprisaient les reliques, la canonisation des saints, ils refusaient toute croyance aux miracles que Dieu opère sur leurs tombeaux par leur intercession. Ils affirment qu'il n'y a que Dieu à qui on doive toute sorte d'adoration ; d'après cela, ils proscrivent toute adoration et tout honneur rendu à la croix, à ce que nous croyons être le corps de Jésus-Christ, aux saints et à leurs images. » (RICHINI, loco Citato. - POLICHDORF, chap. XVI, XX, XXII, XXIII, XXXIII. - BERNARD de FONCALD, chap. XII. - ERMANGARD, chap. VIII, X. - EBERARD de BÉTHUNE, chap. XVII. - MONETA, livre V, chap. I, II, III, VIII et X.)

Il semblerait par ce rapport que les Vaudois, en combattant les erreurs romaines, n'employaient que les armes de la dérision et du mépris; mais il y a évidemment là une exagération (2). La connaissance de la vérité inspire mieux ses défenseurs. La sévérité du langage s'unit le plus souvent dans sa bouche aux efforts persuasifs de la charité; et si l'ironie l'effleure quelquefois, ce n'est que par accident et en présence d'adversaires hypocrites.

Les auteurs catholiques ont dit encore: « Que les Vaudois se moquent aussi du chant religieux et de l'office divin, et ils disent que c'est insulter Dieu que de lui chanter ce qu'on veut lui dire, comme s'il ne pouvait pas entendre nos prières sans qu'on les chante, ou qu'il fallût prier en chantant. »

Ce rapport est inexact; les Vaudois n'ont pas pu blâmer le chant des églises, les psaumes et les hymnes; car ils auraient condamné ce que Dieu a ordonné dans sa Parole à laquelle ils étaient si soumis. D'ailleurs, on ne saurait douter qu'eux-mêmes n'aient admis, comme acte du culte, le chant des louanges de Dieu, puisque chacun peut voir dans la bibliothèque de Genève plusieurs cantiques des anciens Vaudois, formant un recueil assez étendu (manuscrit de Genève). Il ne peut donc être question, dans le blâme exprimé plus haut, que de l'abus que l'Eglise romaine a fait du chant en langue inconnue, et de la substitution des messes et autres offices chantés, aux divers actes du culte en esprit et en vérité.

« Les Vaudois, est-il dit encore, soutiennent que ceux qui n'observent pas les jeûnes prescrits, et qui mangent de la viande selon leur bon plaisir, ne commettent aucun péché, sauf qu'ils ne soient en scandale aux autres; aussi, en leur particulier, ils mangent de la viande en quelque jour et lieu que ce soit, pourvu que personne n'en prenne du scandale. » (Ibid.)

Ce témoignage est honorable ; il nous confirme dans la conviction où nous sommes que les Vaudois n'avaient pas d'autre règle de foi que la Parole de Dieu, et qu'ils savaient unir la charité à la vérité.

Richini dit encore: « Ils accusent de péché quiconque prononce ou exécute une sentence de mort; ils regardent comme des homicides et des hommes damnés ceux qui prêchent les croisades contre les Sarrasins ou les albigeois. » Rainier rapporte (au chapitre V) « que les Vaudois regardent le pape et tous les évêques comme homicides à cause des guerres. » (Propter bella.) Moneta traite ce même sujet fort au long, dans son livre V, chapitre XIII.

Faut-il entendre la première proposition comme exprimant une réprobation absolue de la peine de mort ? Nous ne savons vraiment qu'en penser. Mais ce serait du moins bien frappant de voir cette grave question déjà résolue par les Vaudois au XIIe siècle. Quant au blâme jeté sur ceux qui excitent à la guerre, et en particulier sur le pape et sur les évêques qui prêchaient les croisades et qui prenaient part à mainte autre guerre, nous le trouvons parfaitement conforme à ce que nous savons du respect des Vaudois pour l'esprit de l'Évangile.

Un ancien anonyme, déjà cité, s'exprime ainsi : « Les Vaudois affirment aussi que les clercs et les prêtres, qui ont des richesses et des possessions, sont des enfants du démon et des créatures de perdition. Ils condamnent comme coupables de péché ceux qui leur donnent des dîmes et leur font des offrandes. Ils disent que c'est en quelque sorte engraisser le lard. »

Rainier traite plus au long cette question. Il écrit : «Que ces hérétiques enseignaient qu'il ne fallait point payer les dîmes, par la raison qu'on ne les payait point dans la primitive Église; que les prêtres et les moines ne doivent avoir ni prébendes, ni possessions; que les évêques et les abbés ne doivent jouir d'aucun droit régalien; qu'ils ne doivent point se partager les terres et les populations ; que c'est mal faire que de doter les monastères et les églises et de tester en leur faveur; que les églises ne doivent posséder aucun revenu, mais que les clercs doivent, à l'exemple des apôtres, travailler de leurs mains pour vivre. » (RICHINI, ibid. - POLICHDORF, chap. I. - EBERAD 1, chap. X. - MONETA, livre V, chap. VIII.)

Comme il est vrai que les Vaudois enseignaient et pratiquaient le, détachement du monde, qu'ils blâmaient l'avarice, la cupidité, la mondanité et la sensualité, et que leurs barbes ou pasteurs travaillaient de leurs mains pour leur subsistance ; comme il est constaté que les membres du clergé romain du moyen-âge songeaient plus à s'enrichir et à jouir qu'à être des modèles des vertus chrétiennes, on comprend et on s'explique facilement comment les Vaudois n'ont mis aucune mesure dans leurs reproches, et ont peut-être exagéré quelquefois, dans ses applications, un principe juste d'ailleurs.

Quant à l'autorité de l'Eglise, en matière de foi, il est très-vrai que les Vaudois ont refusé à tout corps ecclésiastique ou autre, et à tout individu, le droit de fixer d'une manière absolue le sens biblique, d'imposer leur interprétation comme règle de foi, en un mot, d'ajouter ou de retrancher à la Parole de Dieu, sous prétexte d'une plus grande clarté. Mais l'on a exagéré, lorsqu'on a prétendu que les Vaudois ne faisaient aucun cas des conciles et des Pères de l'Eglise. Leurs écrits prouvent qu'ils les citaient, non pas il est vrai comme règle de foi, mais comme appui et confirmation de leur manière de voir conformément à l'Écriture sainte.

On ne saurait donc nier que la doctrine vaudoise n'ait été pure, autant qu'il est donné à la faiblesse humaine de la formuler, puisqu'elle découlait uniquement de, la Parole de Dieu, acceptée d'un coeur humble et soumis.

[Table des matières](#)

Page précédente: [ÉCRITS DES VAUDOIS.](#)

Page suivante: [VIE MORALE ET RELIGIEUSE DES VAUDOIS.](#)

(1) Et pour fermer la bouche à leurs détracteurs qui les accusaient de ne pas reconnaître le pouvoir civil.▲

(2) On peut s'en convaincre en jetant les yeux sur leurs écrits.▲

CHAPITRE XII.

VIE MORALE ET RELIGIEUSE DES VAUDOIS.

Aperçu général. - Discipline sévère. - Barbes ou pasteurs. - Rapports entre eux. - Synodes. - École des barbes. - Missionnaires. - Instruction des enfants. - Correction fraternelle. - Peines ecclésiastiques. - Renoncement aux cabarets et aux danses. - Connaissance de la Bible. - Témoignage de Rainier. - Effets de cette étude. - Moralité, témoignage de Rainier, - de saint Bernard, - de Claude de Seyssel, - de Thou, - de Botta. - Conclusion.

Tout arbre qui est bon porte de bon fruit, a dit le chef de l'Église, notre Seigneur Jésus-Christ (Matth., VII, 17). D'après cette règle invariable, une Église qui prétend être fondée sur la Parole de vérité doit en donner la preuve par des institutions, par des usages et des actes, où brillent en même temps la foi, l'humilité, le zèle, l'amour de Dieu et du prochain, le renoncement au monde et la pureté de coeur, ainsi que tous les autres fruits de l'Esprit. De telles vertus n'ont point fait défaut à l'Église vaudoise. Nous aurons occasion d'en signaler de nombreux et de sublimes exemples dans le cours de cette histoire, à mesure que les faits se développeront sous nos regards. Pour le moment, nous décrivons l'organisation de l'ancienne Église vaudoise et les traits principaux qui l'ont caractérisée.

Une preuve sans réplique de la piété de l'Église vaudoise est la discipline forte et éminemment évangélique qu'elle avait établie. Conservée dans les habitudes et par l'obéissance de chacun, consignée dans des actes authentiques, copiée sur d'anciens manuscrits, cette discipline est parvenue jusqu'à nous. Sans pouvoir assigner une date précise à la copie que nous en avons, et que l'historien Léger nous a conservée, l'on peut dire qu'elle est antérieure à la réformation, comme le prouve le témoignage des réformateurs Bucer et Mélanchton qui l'ont approuvée. ([LÉGER, Histoire générale](#), 1ere partie, p. 190 à 199.)

Sa simplicité et sa sévérité attestent d'ailleurs son ancienneté. « La discipline, ainsi s'exprime le document que nous analysons, la discipline est un corps ou un assemblage de toute la doctrine morale enseignée par Jésus-Christ et par les apôtres, montrant à chacun de quelle manière il doit vivre et marcher dignement dans la justice par la foi, selon la vocation qui lui a été adressée, et qu'elle doit être la communion des fidèles dans un même amour (pour le bien) et dans un même éloignement du mal.

Pour atteindre ce but, l'Église a des pasteurs qui la dirigent. Un grand soin est apporté à ce qu'on n'en consacre que de fidèles. » En effet, les aspirants à cette charge importante devaient faire preuve d'humilié et de leur désir sincère de se consacrer à l'oeuvre du ministère. Les barbes (1) ou pasteurs formaient leurs successeurs.

Nous leur donnons des leçons, disent-ils dans leur discipline, nous leur faisons apprendre par coeur tous les chapitres de saint Matthieu et de saint Jean, et toutes les épîtres appelées canoniques, une bonne partie des écrits de Salomon, de David et des prophètes. Et ensuite, s'ils ont un bon témoignage, ils sont admis par l'imposition des mains à l'office de la prédication.» Le droit de les consacrer était reconnu aux pasteurs. « Entre autres pouvoirs que Dieu a donnés à ses serviteurs, il leur a donné puissance d'élire des conducteurs (pasteurs) qui régissent le peuple, et de constituer des anciens en leurs charges, selon la diversité de l'oeuvre, dans l'unité de Christ, comme le prouve l'Apôtre dans son épître à Tite (au chapitre 1.) : Je t'ai laissé en Crète, afin que tu règles les choses qui restent à régler, et que tu établisses des anciens dans chaque ville, suivant que je te l'ai ordonné. »

Quant à la discipline des pasteurs, il est dit : « Quand quelqu'un de nos pasteurs est tombé dans quelque péché déshonorant, il est rejeté de notre compagnie, et l'office de la prédication lui est retiré. » - Quant à leur entretien, il est dit : « La nourriture, et ce dont nous sommes couverts, nous sont administrés et donnés gratuitement, et par aumônes, en suffisance, par le bon peuple que nous enseignons. » Les barbes

s'adonnaient d'ailleurs tous à quelque art utile, spécialement à la médecine et à la chirurgie.

Aucune distinction hiérarchique n'était établie; la seule différence qui existât entre pasteurs était celle qu'amenaient l'âge, les services rendus et la considération personnelle.

« Les barbes s'assemblaient d'ordinaire une fois l'an en synode général pour traiter des affaires de leur ministère, le plus souvent au mois de septembre, » dit Gilles notre historien. « Dans ces synodes, dit-il encore, ils examinaient et admettaient au saint ministère les étudiants qui leur paraissaient qualifiés, et nommaient aussi ceux qui devaient aller en voyage auprès des Églises éloignées (2). » - On sait que, par la suite, l'espace de temps ordinairement assigné à leur mission était de deux ans. Ils devaient attendre, dans leurs stations lointaines, que d'autres pasteurs vissent les relever. Les pasteurs aptes aux voyages les entreprenaient courageusement, quoique ceux-ci fassent le plus souvent fort dangereux.

Gilles dit encore, en parlant de temps moins anciens:

«Ils s'assemblaient aussi extraordinairement par députés de tous les quartiers de l'Europe, où se trouvaient des Églises vaudoises. Tel fut le synode tenu à Laux (laos), au val Cluson, au temps de nos plus prochains aïeux, auquel se trouvèrent cent et quarante pasteurs des Vaudois, venus de divers pays. » (GILLES, Histoire Ecclésiastique; Genève, 1644, p. 16,17.)

Ces faits sont confirmés par beaucoup d'écrivains. Dans la bulle du pape Jean XXII, adressée à Jean de Badis, inquisiteur dans le diocèse de Marseille, au commencement du XIVe Siècle, on lit entre autres : « Il est arrivé jusqu'à nos oreilles que, dans les vallées de Luserne, de Pérouse, etc., les hérétiques vaudois (Valdenses) se sont accrus et augmentés, au point de former des assemblées fréquentes, en forme de chapitres, dans lesquelles ils se trouvent réunis jusqu'à cinq cents. » Il ne peut être question dans ce passage que des synodes.

La tradition rapporte que l'école des barbes vaudois était dans un vallon reculé, le Pradutour, au centre des montagnes d'Angrogne.

Il paraît que quelques pasteurs étaient mariés; cependant la plupart ne l'étaient pas, bien qu'il n'y eût aucune défense, mais afin d'être plus libres au service du Seigneur. (GILLES, ibidem.)

Des anciens (regidors) étaient choisis par le peuple (et parmi le peuple) pour recueillir les aumônes et les offrandes. L'argent qui leur était remis était porté par eux au concile général, et là, en présence de tous, délivré à leurs supérieurs. Une part était réservée, par ces derniers à ceux qui devaient se mettre en voyage (Comme messagers de Christ, ainsi que cela sera dit plus bas, chapitre XIII), et l'autre était destinée aux pauvres (3).

L'instruction des enfants formait un point important de la discipline.

« Les enfants, y est-il dit, doivent être rendus spirituels à Dieu, par le moyen de la discipline et des enseignements. Celui qui enseigne son fils confond l'ennemi, et à la mort du père, on peut presque dire qu'il n'est pas décédé, car il laisse après lui quelqu'un qui lui est semblable. Enseigne donc ton fils en la crainte du Seigneur et dans la voie des (saintes) coutumes et de la foi. De plus, as-tu des filles? Garde leur corps de peur qu'elles ne s'égarerent. Car Dîna, la fille de Jacob, s'est corrompue pour s'être exposée aux yeux des étrangers. »

La correction fraternelle était établie, ainsi que la correction ecclésiastique. « La correction doit avoir lieu pour inspirer de la crainte, pour punir ceux qui ne sont pas fidèles, et pour qu'ils soient délivrés de leur vice et ramenés à la saine doctrine, à la foi, à la charité, à l'espérance et à tout bien. » La fermeté, la prudence et la charité présidaient à la répréhension. Si le failli résistait aux exhortations fraternelles et que sa faute ayant été grave et publique, il refusât de s'amender, les peines ecclésiastiques lui étaient infligées. Il pouvait être privé « de tout aide de l'Église, du ministère, de la compagnie de l'Église et de l'union. » La fréquentation

des tavernes, « ces fontaines de péché, ces écoles du diable, où il fait des miracles à sa manière, » était défendue aussi bien que la danse, « qui est la procession et la pompe du malin esprit. Dans la danse, le diable tente les hommes par les femmes de trois manières, par l'attouchement, par la vue et par l'ouïe. De même en la danse, on viole les dix commandements de Dieu, les coeurs s'y enivrent de joies temporelles, oublient Dieu, ne disent que mensonges et que folies, et s'adonnent à l'orgueil et aux convoitises. »

La discipline réglait le mariage et requérait le consentement des parents. Elle rappelait enfin sommairement les principales règles de conduite chrétienne, contenues dans l'Évangile.

Une organisation ecclésiastique aussi puissante, et aussi conforme à l'esprit de l'Évangile, n'a pu découler que d'une seule et unique cause; savoir, de la connaissance de la Parole de vie et d'une longue soumission à ses préceptes par la foi.

La connaissance de la Bible et la soumission à ses enseignements forment en effet le trait distinctif des anciens Vaudois. L'examen des saintes lettres n'était pas le devoir ou le privilège des seuls barbes et de leurs élèves. L'homme du peuple, le laborieux campagnard, l'humble artisan, le vacher des montagnes, la mère de famille, la jeune fille gardant le bétail, tout en filant avec le fuseau, faisaient de la Bible une étude attentive et consciencieuse. L'inquisiteur Rainier rapporte que des hommes du peuple pouvaient réciter tout le livre de Job, ce qui n'est certainement pas facile, et beaucoup de psaumes. Ce même auteur met dans la bouche d'un missionnaire vaudois les paroles suivantes :

« Chez nous, il est rare qu'une femme ne sache pas communément, aussi bien qu'un homme, réciter l'ensemble du texte en langue vulgaire. »

Assurément Rainier n'a pas avancé sans fondement de tels faits.

Une étude aussi laborieuse et aussi générale de la Parole de Dieu est déjà à elle seule, chez un peuple, l'indice d'un caractère profondément sérieux, réfléchi, et éminemment moral. Elle suppose un sentiment religieux très-développé, aussi bien que des habitudes de piété anciennes et vénérables. Fruit de la foi, elle est elle-même semblable aux fruits qui ont en eux le germe d'une plante de même espèce : elle possède à son tour le principe de sa reproduction, en même temps qu'elle alimente les âmes déjà fécondées. Oui! l'étude constante de la Bible, oeuvre de foi chez le fidèle, devient pour celui qui en est le témoin une semence qui germera en son temps, comme aussi elle demeure un aliment vivifiant pour la foi faible encore.

Un des agents de Rome dans les persécutions contre les Vaudois, l'inquisiteur Rainier Sacco, leur a rendu justice en disant, dans son livre contre les Valdenses :

*« On peut reconnaître les hérétiques à leurs moeurs et à leurs discours; car ils sont réglés dans leurs moeurs et modestes; ils évitent l'orgueil dans leurs vêtements qui ne sont d'étoffe ni précieuse ni vile. Ils ne s'adonnent pas au négoce pour n'être pas exposés au mensonge, aux juréments et aux fraudes; ils vivent de leurs travaux comme artisans; leurs docteurs sont même cordonniers. Ils n'entassent pas des richesses, mais se contentent du nécessaire. ils sont chastes, surtout les léonistes. Ils sont tempérants dans le manger et dans le boire. Ils ne fréquentent ni les cabarets ni les danses, et ne s'adonnent pas aux autres vanités. Ils se tiennent en garde contre la colère. Ils travaillent constamment. Ils étudient et enseignent, aussi ils prient peu....
- On les connaît aussi à leurs discours concis et modestes. Ils se gardent de proférer des discours bouffons, la médisance ou des juréments. » (Maxima Biblioth. P. P., t. XXV, chap. III et VII, col. 263, 264, 272. - Voir un passage. analogue d'un autre auteur, 275.)*

Nous revendiquons aussi le témoignage de saint Bernard. Les hérétiques dont il parle ne sont pas, il est vrai, les Vaudois des Vallées du Piémont, mais ce sont, nous croyons l'avoir prouvé, leurs disciples, leurs enfants et leurs frères dans la foi, leurs compagnons de travaux, ceux que le midi de la France nomma apostoliques, parce qu'ils aspiraient, comme tout chrétien ami de l'Évangile, à reproduire, dans leurs discours et dans leurs

actes, la doctrine et la vie des apôtres. À côté de rapports dictés par la prévention et le mauvais vouloir d'un partisan de Rome, les écrits de saint Bernard contiennent des aveux à signaler. Reprochant aux hérétiques leur refus de prêter serment, il leur demande sur quel passage de l'Évangile ils se fondent? Et alors il reconnaît qu' « ils se glorifient, mais à tort selon lui, de le suivre jusqu'à un iota. » Ce seul trait dit déjà beaucoup. Des hommes qui s'étudiaient à suivre scrupuleusement l'Évangile et qui, par conscience et pour obéir au Seigneur, refusaient de prêter serment, ne pouvaient être que des hommes moraux. Saint Bernard, entraîné par les préventions, accuse encore « cette très-méchante hérésie d'être habile à mentir, non-seulement de langue, mais encore dans sa vie. Si, dit-il, vous demandez quelle est sa foi, rien n'est plus chrétien; si vous demandez quelle est sa manière de vivre, rien n'est plus irréprochable. Et elle prouve par des effets ce qu'elle dit. En témoignage de sa foi, vous voyez l'homme fréquenter l'église, honorer les prêtres, faire son offrande, se confesser et participer aux sacrements. Qu'y a-t-il de plus fidèle (4)? En ce qui concerne la vie et les moeurs, il ne frappe personne, il ne circonviert personne, il ne s'élève au-dessus de personne. Les jeûnes le rendent pâle; il ne mange pas le pain de l'oïveté, il travaille de ses mains pour sustenter sa vie. » (Divi BERNARDI Opera; Parisiis, 1548. Sermo 65, p. 170 et 171.)

Un archevêque de Turin, Claude, de Seyssel, qui, vers l'an 1517, chercha à entraîner les Vaudois des vallées piémontaises dans le giron de l'Église romaine, leur rend le témoignage que,

« pour leur vie et leurs moeurs, ils ont été sans reproches parmi les hommes, s'adonnant de tout leur pouvoir à l'observation des commandements de Dieu. » (LÉGER,... Ire part., p. 184.)

De Thou, dans son Histoire universelle, nous a conservé le récit que fit à François 1er Guillaume du Bellay de Langey, qui avait été chargé par ce prince de prendre des informations sur les Vaudois de Provence (Luberon), de Mérindol, de Cabrières, etc. (colonies des Vaudois du Piémont) :

« Il trouva, dit l'auteur, par d'exactes perquisitions, que ceux qu'on appelle Vaudois étaient des gens qui, depuis environ trois siècles, avaient reçu de quelques seigneurs des terres en friche à certaines conditions;... que, par un travail infatigable et une culture continuelle, ils les avaient rendues fertiles en blé, et propres à nourrir des troupeaux; qu'ils savaient souffrir avec patience et le travail et la nécessité; qu'ils abhorraient les querelles et les procès, qu'ils étaient doux à l'égard des pauvres; qu'ils payaient avec beaucoup d'exactitude et de fidélité le tribut au roi et les droits à leurs seigneurs; que leurs prières continuelles et l'innocence de leurs moeurs faisaient voir assez qu'ils honoraient Dieu sincèrement. » (Histoire universelle, par de Thou; Bâle, 1742, t. I, p. 539.)

Enfin, un historien piémontais, Botta, dit en parlant de temps plus modernes :

« Du reste, les Vaudois, soit que ce fût l'effet de leur religion, de leur pauvreté, de leur faiblesse, ou des persécutions qu'ils avaient souffertes, avaient conservé des moeurs intègres, et l'on ne pourrait pas dire qu'ils eussent rejeté le frein de l'autorité pour obéir à l'impétuosité des passions. » (Storia d'Italia di CARLO BOTTA ; Parigi, 1832, t. I, p. 369, 370.)

D'après ces diverses preuves et tous ces témoignages, on doit reconnaître que les anciens, Vaudois ont honoré, par leur caractère, leurs paroles et leur vie, la profession qu'ils faisaient d'être en toutes choses soumis à l'Évangile.

[Table des matières](#)

Page précédente: [CROYANCE DES VAUDOIS.](#)

Page suivante: [ZÈLE MISSIONNAIRE ET PROSÉLYTISME DES ANCIENS VAUDOIS.](#)

(1) Le nom de barbes, donné anciennement aux pasteurs vaudois, est synonyme d'oncle. Il a cessé de leur être donné, ; Léger dit que C'est depuis 1630, que la mortalité (la peste) ayant frappé tous les barbes vaudois, à l'exception de deux (trois), on fit venir des pasteurs genevois et français que l'on salua respectueusement du titre de Monsieur le Pasteur. Cependant, le titre de barbe n'a point disparu ; il se donne encore comme témoignage de respect à tout vieillard, etc. ^

(2) Cet usage ainsi consacré et établi en règle, quand a-t-il commencé ? Il serait du plus haut intérêt d'avoir quelque donnée à cet égard. Il expliquerait peut-être l'existence de tant de prêtres inconnus dont il est souvent fait mention dans cet écrit. ^

(3) Une troisième part était destinée à l'entretien des barbes. ^

(4) Ceci ne serait guère honorable pour les Vaudois; mais on peut dire que le fait imputé n'a été que momentané ou individuel. Les chrétiens que mentionne ici saint Bernard n'étaient peut-être convertis que depuis peu, lorsqu'il vint à Toulouse et autres lieux, et ce père a attribué à la généralité ce qui n'était que le fait des moins persuadés et des âmes craintives. Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que Rome n'était pas encore embourbée entièrement dans ses erreurs et ses superstitions, puisque les hérétiques étaient admis à prêcher, comme Henri, au Mans, etc. ^

CHAPITRE XIII.

ZÈLE MISSIONNAIRE ET PROSÉLYTISME DES ANCIENS VAUDOIS.

Source et cause de ce caractère. - Témoignages de Bernard de Foncald, - d'un anonyme sur cet esprit de prosélytisme vaudois. - Exemples. - Témoignages. - Bernard de Foncald. - Mapée. - Rainier, passage remarquable. - Eckbert. - Planta. - Sur des prêtres inconnus et acéphales.

Il est un trait saillant de la physionomie religieuse des anciens Vaudois, qui mérite une mention spéciale, c'est leur esprit de prosélytisme et leur zèle missionnaire. À cet égard encore, l'Église vaudoise ressemble à celle des premiers chrétiens.

Appréciant d'autant mieux la grâce de connaître et de servir Dieu, selon le pur Évangile de Jésus-Christ, que les contrées d'alentour se plongeaient de plus en plus dans les erreurs et dans les superstitions de Rome, l'Église vaudoise comprit le devoir qui résultait pour elle de sa position et de ses obligations envers son chef. Elle comprit que, si elle avait reçu, et si elle conservait la foi par la lecture et par la prédication de la Parole de vie, elle devait aussi, par reconnaissance pour son Sauveur et par amour pour ses frères plongés dans l'erreur, leur faire connaître, leur prêcher à son tour cet Évangile, qui est la puissance de Dieu en salut à tout croyant, en un mot, accomplir elle-même le devoir exprimé par l'apôtre des gentils, et déjà autrefois par le roi David, en ces termes : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé. (2 Corinthiens, IV, 13. - Psaume CXVI, 10.)

L'Église, qui a gravé sur son sceau un flambeau brillant dans l'obscurité, avec cette devise : Lux lucet in tenebris, la lumière, luit dans les ténèbres, cette Église n'oublia pas de mettre en pratique l'ordre du Seigneur, auquel cette image est empruntée, et qui est ainsi conçu : On n'allume point une lampe pour la mettre sous un boisseau, mais on la met sur un chandelier, et elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison. Que votre lumière luise devant les hommes. (Matth., V, 15, 16.)

Un auteur catholique du XIIe siècle, Bernard de Foncald, parlant des membres de la secte vaudoise répandus en France, dit :

« Tous prêchent çà et là, sans distinction d'âge ni de sexe, et ils soutiennent que quiconque connaît la Parole de Dieu doit la répandre parmi les peuples et la prêcher. »

Un auteur anonyme du siècle suivant s'exprime en ces termes, dans son traité de l'Hérésie des pauvres de Lyon :

« Ils (les Vaudois) emploient tout leur zèle à en entraîner plusieurs avec eux dans l'erreur. ils enseignent aux jeunes filles l'Évangile et les épîtres, afin qu'elles s'habituent dès leur enfance à embrasser l'erreur : et dès qu'elles ont appris quelque peu de ces livres, elles font tous leurs efforts pour l'enseigner à d'autres, en quelque lieu qu'elles se trouvent, s'ils consentent à les écouter favorablement, etc. » (Maxima Biblioth., P. P., t. XXIV, col. 1586 à 1600. - Dans MARTÈNE, etc., Tractatus de Hoeresi pauperum de Lugduno, auctore anonymo.)

C'est, sans doute, la crainte des effets de cet esprit de prosélytisme bien connu, qui dicta aux magistrats de Pignerol, l'an 1220, la défense faite aux habitants de cette ville et, de sa banlieue, sous menace d'une amende, de donner l'hospitalité à un Vaudois ou à une Vaudoise. (liber Statutorum civitatis Pinaroli; Augustae Taurinorum, anno 1602.)

C'est aussi un fait incontestable que l'Église vaudoise envoyait, dans toutes les directions, de nombreux et actifs missionnaires. L'ancienne discipline des Églises évangéliques du Piémont, citée au long dans le chapitre précédent, en fait foi ; car elle nous apprend qu'une partie de l'argent collecté par les anciens était

remise par eux à la direction supérieure, qui le distribuait à son tour à ceux qui devaient voyager. Gilles, dans son Histoire donne des détails intéressants et circonstanciés sur les missionnaires vaudois, d'une époque plus récente, il est vrai, mais cependant antérieure à la réformation. Par ces détails, on voit l'application et le développement de l'article si bref de la discipline, qui était lui-même, sans doute, le résumé de ce qui se pratiquait plus anciennement.

Il répète que les barbes, dans leurs synodes ordinaires, examinaient et admettaient les étudiants propres au saint ministère, et nommaient ceux qui devaient aller en voyages et aux Églises éloignées, en Calabre, Apouille, Sicile et autres lieux d'Italie, et aussi en d'autres pays : laquelle mission était ordinairement pour deux ans, et durait jusqu'à ce qu'on les remplaçât par d'autres pasteurs envoyés par un autre synode des Vallées.

Il ajoute dans le chapitre suivant (III)

« Il (le synode) les envoyait ordinairement deux à deux, l'un plus expérimenté en la connaissance des lieux, des chemins, des personnes et des affaires, et l'autre d'entre les nouveaux élus, pour s'y expérimenter, etc. » (GILLES..., P. 16, 17, 20 et suiv.)

L'auteur rapporte en même temps qu'un ministre de son nom, Gilles, avait fait plus d'une fois le missionnaire en Calabre, vers le temps où éclata la réforme. Gilles ajoute sur ce sujet une circonstance particulière que nous tenons à faire connaître.

« Les pasteurs, dit-il, capables aux voyages, s'y assujettissaient franchement, quoiqu'ils fussent la plupart fort dangereux, d'autant qu'ils les faisaient pour l'honneur de Dieu et pour le salut des hommes; et aussi les barbes accoutumaient, dès le commencement, leurs disciples à une obéissance tant absolue, qu'aucun n'eût osé entreprendre chose aucune extraordinaire, sans l'avis et permission des conducteurs. » (Ibidem, p. 16 et 17.)

Nous pensons que c'est cette grande soumission des plus jeunes barbes envers les plus âgés et les conducteurs, qui a induit en erreur les auteurs catholiques, et leur a fait croire que les Vaudois avaient une hiérarchie cléricale comme eux, des évêques, etc. En effet, rien dans leur histoire et dans leurs écrits n'autorise, en quoi que ce soit, une distinction entre les barbes, si ce n'est celle de l'âge, de l'expérience et des qualités personnelles, qui déterminaient parmi eux le choix de conducteurs temporaires, comme cela se pratique encore et s'est sans doute toujours pratiqué dans cette Église.

À l'appui et en confirmation de ce qui vient d'être dit du zèle missionnaire des Vaudois, on peut citer les manifestations religieuses du XIe et du XIIe siècles, provoquées, les unes par des étrangers connus, comme Pierre de Bruis et Henri, par exemple; les autres, par des inconnus, comme cette femme venue d'Italie, à qui l'on attribue l'hérésie d'Orléans.

Les adversaires reconnaissent d'ailleurs la chose. Ainsi, Eberard de Béthune, parlant des Vallenses qu'il appelle aussi xabatates, dit :

« Qu'ils ne pourraient pas visiter et voir les divers pays autrement qu'en se faisant passer pour des Christ (1), »

c'est-à-dire pour des chrétiens, disciples du Maître. Nous donnons le même sens au passage suivant de Bernard de Foncald. -

« Ces Valdenses, quoique condamnés par ce même souverain pontife (Lucius II), continuèrent à vomir, avec une téméraire audace, au long et au large, dans le monde entier, le poison de leur perfidie. » (Maxima Biblioth., P. P., t. XXIV, col. 1572, 1586.)

Mapée est plus explicite lorsque, parlant des Vaudois qui parurent au concile de Latran III, l'an 1179, il ajoute :

« Ces gens n'ont nulle part de domicile fixe; ils voyagent çà et là, deux à deux, nu-pieds, vêtus de laine, ne possédant rien et ayant toutes choses communes comme les apôtres. » (USSERIUS, souvent cité, p. 269, 270.)

L'inquisiteur Sacco (ou Rainier) fournit plusieurs témoignages semblables sur ce même sujet. Nous nous bornons à en citer un assez piquant. Il nous montre les missionnaires vaudois s'insinuant auprès des grands par le commerce.

Ils offrent, dit-il, aux messieurs et aux dames quelques belles marchandises à acheter, telles que anneaux et voiles. Après la vente, si l'on demande au marchand. Avez-vous d'autres marchandises à vendre ? il répond : J'ai des pierreries plus précieuses que ces objets; je vous les donnerais, si vous m'assuriez que vous ne me trahirez pas auprès du clergé. Ayant reçu cette assurance, il ajoute: J'ai une perle si brillante que l'homme, par son moyen, apprend à connaître Dieu; j'en ai une autre qui est si éclatante qu'elle allume l'amour de Dieu dans le coeur de celui qui la possède, et ainsi de suite. Il parle de perles métaphoriquement; ensuite, il récite quelque texte qui lui est familier, tel que celui de saint Luc : L'ange Gabriel fui envoyé, etc., ou des paroles de Jésus-Christ (Jean XIII): Avant la fête, etc.

Lorsqu'il a commencé de captiver l'auditeur, il passe à ce texte de saint Matth., XXIII, et de saint Marc, XII: Malheur à vous qui engloutissez les maisons des veuves, et ce qui suit. Interrogé par l'auditeur, à qui s'adressent ces imprécations, il répond : Au clergé et aux religieux. Ensuite, l'hérétique compare l'état de l'Église romaine avec la sienne. Vos docteurs, dit-il, sont fastueux dans leurs vêtements et leurs moeurs; ils aiment les premières places à table (Matth. XXIII), et ils désirent d'être appelés maîtres (rabbi); mais nous ne cherchons pas de tels maîtres. Et encore : Ils sont incontinents; mais chacun de nous a sa femme avec laquelle il vit chastement. - Et aussi - Ils sont ces riches et ces avarés auxquels il est dit: Malheur à vous, riches, qui avez ici-bas votre consolation. Mais nous, nous sommes contents, si nous avons la nourriture et de quoi nous vêtir. Et encore : Ils sont ces voluptueux auxquels il est dit : Malheur à vous qui dévorez les maisons des veuves, etc. Nous, au contraire, nous suffisons à nos besoins, d'une manière ou d'une autre. Eux combattent, suscitent des guerres, font tuer et brûler les pauvres. C'est d'eux qu'il est dit : Quiconque aura pris l'épée, périra par l'épée. Nous, au contraire, nous souffrons de leur part la persécution pour la justice. Ils veulent être seuls docteurs; aussi c'est à eux qu'il est dit: Malheur à vous qui tenez la clef de la science, etc. Chez nous, les femmes enseignent comme les hommes, et un disciple de sept jours en instruit un autre. Il est rare parmi eux le docteur qui sait littéralement trois chapitres consécutifs du Nouveau Testament ; mais chez nous, il est rare, qu'une femme ne sache pas communément, aussi bien qu'un homme, réciter l'ensemble du texte en langue vulgaire. Et, parce que nous avons la véritable foi chrétienne, que nous enseignons tous une doctrine pure, et recommandons une vie sainte, les scribes et les pharisiens nous persécutent jusqu'à la mort, comme ils ont traité Christ lui-même.

Outre cela, ils disent et ne font pas ; ils attachent de pesants fardeaux sur les épaules des hommes, et n'essaient pas même de les remuer du bout de leurs doigts; mais nous, nous faisons ce que nous enseignons. Ils s'efforcent, eux, de garder les traditions humaines plus que les commandements de Dieu, ils observent les jeûnes, les jours de fête, les temps et les moments de se rendre au temple, et beaucoup d'autres règles prescrites par les hommes quant à nous, nous persuadons seulement d'observer la doctrine de Christ et des apôtres. De même, ils chargent les pénitents de punitions très-graves qu'ils ne remuent pas du doigt; nous, au contraire, à l'exemple de Christ, nous disons au pécheur : Va-t-en maintenant et ne pêche plus désormais; et

nous leur remettons tous leurs péchés par l'imposition des mains; et à la mort, nous envoyons leurs âmes dans le ciel (2), tandis qu'eux, ils envoient toutes les âmes aux enfers. »

Après ce discours ou tel autre analogue, l'hérétique dit à son auditeur : « Examinez et pesez quelle est la religion la plus » parfaite, et la foi la plus pure, de la nôtre ou de celle de l'Église romaine? et choisissez celle là. Et ainsi, étant détourné de la foi catholique par de telles erreurs, il nous abandonne. Celui qui ajoute foi à de tels discours, qui reçoit de semblables erreurs, qui en devient le partisan et le défenseur, cachant l'hérétique dans sa maison pendant plusieurs mois, s'initie à tout, ce qui concerne leur secte. » (REINERUS, Maxima Biblioth., P. P., t. XXV, col. 275 et suiv.)

Les détails qui précèdent ne doivent laisser aucun doute sur l'existence de missionnaires vaudois et sur l'esprit de prosélytisme qui animait l'Église toute entière. Nous aurons d'ailleurs plus d'une occasion de nous en convaincre dans le cours de cette histoire.

Eckbert ou Egbert (3), auteur du milieu du XIIe siècle, dont les écrits ont de l'importance pour qui sait distinguer les faits des suppositions ou des fausses applications qui les défigurent, confirme ce que les Vaudois nous ont appris de leurs missionnaires. Dans son premier sermon contre les cathares, qui ne sont autres que les Vaudois, parlant de ceux d'entre eux qu'il appelle élus, que d'autres ont appelés parfaits, et que nous croyons être les barbes, il s'exprime en ces termes :

« Or, ils envoient d'entre tous ces élus, ceux qui paraissent propres à soutenir leur erreur, là où elle existe, ou à l'étendre et à la semer là où elle n'est pas encore. » (Maxima Biblioth., P. P., t. XXIII, col. 602.)

M. Planta, dans son Histoire de la Confédération Helvétique en anglais, cite un passage de la chronique de l'abbaye de Corbie, tiré d'un manuscrit qu'il croit avoir été écrit vers le commencement du XIIe siècle. Cette citation, déjà intéressante comme exemple du zèle missionnaire, est aussi une nouvelle preuve de l'ancienneté de l'Église vaudoise des Alpes, comme le remarque Hallam, dans son Europe ait moyen-âge. Nous traduisons du latin :

« Des laïques de Souabe, de Suisse et de Bavière, y est-il dit, personnes séduites par l'antique race d'hommes simples qui habitent les Alpes et leur voisinage, et qui aiment les choses antiques, ont voulu abaisser (humiliare) notre religion et la foi de tous les chrétiens de l'Église latine. Des marchands d'entre les gens de ces Alpes, qui apprennent de mémoire la Bible et qui ont en aversion les rites de l'Église qu'ils appellent nouveaux, arrivent souvent par la Suisse (ex Suicia), en Souabe, en Bavière et dans l'Italie septentrionale. Ils ne veulent pas honorer (venerari) les images, ils ont de l'aversion pour les reliques, ils se nourrissent de légumes, mangeant rarement de la viande et quelques-uns jamais. C'est pourquoi nous les appelons manichéens. Quelques-uns de ces gens venus vers eux depuis la Hongrie, etc. » (V. History of the Helvetic Confédération, par PLANTA, t. I, 179, 180 ; cité par HALLAM, t. IV, p. 271, 272).

Nous ne terminerons pas ce sujet, sans rappeler un fait que nous avons indiqué dans le chapitre III, comme aussi dans les chapitres V et VI de, cette histoire; savoir, l'apparition, en divers lieux, durant plus de 300 ans, de prêtres ou de prédicateurs étrangers, inconnus, signalés à l'attention et à la surveillance des prélats, comme ne relevant d'aucune Église, et n'étant assujettis à aucun chef, cause pour laquelle on les appela souvent acéphales. Selon nous, ces hommes ou du moins plusieurs d'entre eux ont pu être des émissaires, ou plutôt des missionnaires des Églises, fidèles de l'Église vaudoise, par exemple, survivant encore en divers lieux à l'apostasie générale, à l'hérésie romaine. Selon nous, ces prêtres sans nom et sans ordination approuvée par l'Église infidèle, étaient peut-être des conducteurs spirituels envoyés pour relever le zèle et ranimer la foi chancelante des troupeaux épars, comme aussi pour gagner de nouvelles âmes à Christ. Tels avaient été les prêtres dénoncés deux fois par Célestin aux prélats des Gaules, ceux dénoncés à Zacharie par

Boniface de Germanie, les clercs acéphales anathématisés dans les conciles de Mayence ou d'Arras, l'an 813; de Pavie, l'an 850 et 855, et de Melphi, ville de la Pouille, l'an 1090 ; enfin, un Arnulphe, un Pierre de Bruis, un Henri et bien d'autres. (Pour les conciles, voir Centuriateurs de Magdebourg, Cent. IX, col. 369, 370, 419, 420. - Delectus Actorum Ecclesiae t. I, p. 750, 922, 1555; ou dans les recueils de conciles, aux dates indiquées.)

[Table des matières](#)

Page précédente: [VIE MORALE ET RELIGIEUSE DES VAUDOIS.](#)

Page suivante: [PERSÉCUTIONS CONTRE LES VAUDOIS AU XIII^e SIÈCLE.](#)

(1) On voit ici que les missionnaires avaient été obligés d'abandonner le costume de clercs et en avaient adopté un autre, peut-être à l'imitation de Christ, croyaient-ils.▲

(2) Nous avons vu que la doctrine des Vaudois était conforme à l'Évangile ; rapportée exactement dans les développements précédents, elle est défigurée dans celui-ci. Le Vaudois ne remettait pas les péchés au pécheur pénitent, encore moins à celui qui ne l'était pas, mais il lui déclarait que Christ les remet au vrai croyant ; de même pour l'introduction dans le ciel.▲

(3) Il était abbé de Saint-Florin, près de Trèves. Les cathares ou Vaudois dont il parle lurent découverts dans la contrée des bords du Rhin.▲

CROISADES DE L'INQUISITION CONTRE LES VAUDOIS, CATHARES ET ALBIGEOIS AU XIII^e SIÈCLE.

Vaudois répandus en divers lieux, - en France, - en Allemagne et en Italie, - en Autriche et en Bohême. - La persécution générale se prépare. - Décret d'Otton IV en Piémont; - du comte Thomas. - Contre les albigeois en France. - Moyens de conversion. - Conseil de "Saint" Dominique. - Disputes publiques. - Excommunication de Raymond de Toulouse. - Croisades - "Saint" Dominique. - L'inquisition inventée, approuvée. - Ce tribunal établi, en divers lieux. - Seconde croisade - troisième. - L'hérésie reparaît. - Nouvelles menées. - Succès des dominicains ou de l'inquisition, - contre les Vaudois d'Allemagne. - Echarde persécuteur converti.

Au commencement du XIII^e siècle, le nombre des chrétiens vaudois était considérable en tous lieux; mais, comme on l'a vu à la fin du [chapitre VI](#), ils étaient connus sous des noms différents, dérivés de ceux de leurs chefs particuliers, ou dûs autant au mauvais vouloir qu'à certaines circonstances.

En France, l'oeuvre commencée par [Pierre de Bruis](#) et par [Henri](#) avait reçu une nouvelle impulsion de [Pierre Valdo](#), ou le Vaudois. Les prédications ainsi que les exemples de renoncement et de charité de ce fidèle et pieux serviteur de Jésus-Christ, comme aussi les travaux de ses disciples qu'on flétrissait du nom honorable de pauvres de Lyon, avaient servi avantageusement la cause de la vérité chrétienne. L'attention générale s'était arrêtée sur ces manifestations. L'effet que celles-ci avaient produit avait été si vif, que le souvenir des précédentes en avait été comme effacé, et que la plupart des contemporains ne firent mention que de [Pierre Valdo](#) et de ses disciples. L'on ne se rappela point l'état où en étaient les affaires religieuses lorsqu'il parut; on ne soupçonna pas même les relations probables qu'il avait soutenues avec les Vaudois qui l'avaient précédé, et à grand tort, on le fit, les uns par ignorance, les autres par une confusion inexplicable, chef de la secte vaudoise, dont il n'était cependant qu'un affilié, mais des plus actifs. Au commencement du XIII^e siècle, le zèle des pauvres de Lyon, joint à celui des pétrobrusiens, des henriciens et des autres sectaires avait singulièrement augmenté le nombre des Vaudois, dans presque toutes les contrées de la France.

L'Allemagne aussi nourrissait toujours de nombreux ennemis de Rome, ainsi que l'Italie. Ils appartenaient à toutes les classes de la société. L'on comptait parmi eux des nobles, des roturiers, des clercs, des moines, des religieuses, des bourgeois et des paysans. Tritème, qui exprime ce fait, nous apprend qu'à la date de l'an 1229, les cathares, subdivision des Vaudois, comme nous l'avons vu au [chapitre VI](#), étaient répandus, quoique secrètement, en Allemagne, en Italie et surtout en Lombardie, en si grand nombre, qu'au dire de quelques-uns d'entre eux, ils pouvaient aller de Cologne à Milan, et trouver toutes les nuits, dans leur route, l'hospitalité chez des confrères. (V. TRITÈME... p. 224. à 232.)

L'un d'eux, indiqué sous le nom de Maître nouveau, et martyrisé à Vienne en Autriche, l'an 1299, soutenait que, dans cette même contrée, en Bohême et dans les lieux environnants, ils étaient au nombre de plus de quatre-vingt mille. Que le lecteur n'oublie pas que [Pierre Valdo](#), obligé de fuir de Lyon, après avoir passé en Picardie, en Vindelicie, s'était réfugié en Bohême où il avait terminé sa vie.

L'inquisiteur Rainier Sacco nous apprend, de son côté, que l'Italie, au temps où il vivait, vers l'an 1254, était remplie de cathares. Outre les hérétiques bagnolenses, ou de Bagnolo ([1](#)), nommés ainsi d'une ville située dans le voisinage des Vallées Vaudoises actuelles, Rainier parle des cathares de Mantoue, de Brescia, de

Bergame et du duché de Milan. Il mentionne aussi ceux de Vicence, de Florence et de la vallée de Spoleto. Après avoir énuméré seize Églises de ces Vaudois cathares, établis dans toute l'Europe jusqu'à Constantinople, il ajoute, que, si leur nombre (le nombre des parfaits sans doute, savoir, des principaux parmi eux) ne dépasse pas quatre mille, les croyants, c'est-à-dire sans doute tous les affiliés, sont innombrables. Outre plusieurs de ces Églises qu'il place en France, telles que les albigeoises, il nomme celle de Bulgarie, d'Esclavonie, etc. (Maxima Biblioth., P. P. ., t. XXV, col, 26 9 et suiv.)

Un mouvement aussi général et aussi opposé au culte romain n'avait pu manquer d'exciter une grande colère dans le coeur du pape, des prélats et du clergé. Bientôt, un cri d'indignation et de vengeance retentit du midi au nord, et la persécution, qui n'avait été jusque-là que partielle et locale, éclata sur tous les points. La superstition craignit pour ses autels, pour ses images et pour ses faux miracles. L'ignorance se scandalisa de la lumière évangélique. L'orgueil blessé et l'avarice entrevirent la ruine du crédit et des revenus du clergé; une guerre à mort pouvait seule sauver l'établissement romain du coup terrible dont il se voyait menacé par les efforts des chrétiens vaudois, pour la propagation de la pure doctrine, par l'exemple de leur vie de renoncement, par leur charité, par leur pureté et par leurs bonnes oeuvres. Les prélats et le pape invoquèrent donc l'assistance du pouvoir temporel, et avec son aide ils travaillèrent à la destruction de leur ennemi. Ils ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils se virent les maîtres et qu'ils estimèrent l'avoir étouffé, on réduisit à rien.

Tous les fils de ce tissu d'iniquité ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Les cris des victimes dont guère dépassé l'enceinte des prisons ou le cercle tracé par la foule autour de leurs bûchers. La correspondance de Rome et les archives de l'inquisition gardent plus d'un secret et d'abondants détails qui nous manquent. Sur plusieurs points, nous ne connaissons que quelques faits sans ensemble.

Et pour commencer par un de ces faits peu circonstancié, mais relatif aux contrées le plus souvent mentionnées dans cet ouvrage, aux Vallées Vaudoises du Piémont, nous citerons le premier décret de persécution (que nous connaissons) obtenu contre les Vaudois nominativement par le clergé romain, et émané du pouvoir impérial. Il est de l'an 1198. Otton IV., se rendant à Rome pour se faire couronner par les mains du pape, raccorda aux demandes de Jacques, évêque de Turin. En voici les principaux passages traduits du latin :

« Otton, par la grâce de Dieu, empereur toujours auguste, à son bien-aimé et fidèle évêque de Turin, grâce et bonne volonté, etc.

Nous voulons que tous ceux qui ne marchent pas dans le droit chemin, et qui s'efforcent d'éteindre dans notre empire la lumière de la foi catholique par la perverse hérésie, soient punis avec une sévérité impériale, et que, dans toutes les parties de l'empire, ils soient séparés du commerce des fidèles. Nous vous mandons par l'autorité des présentes, à l'égard des hérétiques vaudois (Valdenses) et de tous ceux qui sèment l'ivraie du mensonge dans le diocèse de Turin, et qui attaquent la foi catholique, enseignant quelque erreur perverse, que vous les expulsiez de tout le diocèse de Turin, appuyé sur l'autorité impériale. À cet effet, nous vous conférons, etc., etc. » (Tiré de Spondanus, en l'an 1198, et des archives de Turin. Voir Monumenta historiae patriae, t. III, p. 488.)

L'on ne connaît pas l'usage que l'évêque de Turin fit des pouvoirs qui lui étaient accordés, mais l'on ne saurait douter qu'il n'ait persécuté ceux contre lesquels il les avait obtenus, et que les hérétiques de Bagnolo et leurs voisins des Vallées Vaudoises actuelles, ainsi que ceux qui étaient établis dans la plaine, n'en aient ressenti les rigueurs.

L'ordonnance du comte Thomas de Savoie et du magistrat de Pignerol, de l'an 1220, citée déjà au chapitre précédent, doit être rappelée ici (1) à l'article des persécutions, puisqu'il y était défendu à tout habitant de, cette ville et de sa banlieue, de donner l'hospitalité à un Vaudois ou à une Vaudoise. Cette mesure sévère démontre l'état de proscription dans lequel se trouvaient les Vaudois de cette partie du Piémont, lorsqu'ils se

hasardaient hors de leurs Vallées.

Quelques faits isolés, sauvés de l'oubli, font voir que la persécution religieuse sévissait aussi dans d'autres contrées de l'Italie. Là, c'était une femme, Tedesca ou la Tedesca, l'Allemande, dont le supplice par le feu occasionna de grands troubles à Parme, en 1277, au milieu desquels le couvent des dominicains inquisiteurs fut saccagé, Ici, dans la contrée de Domo-d'Ossola, en 1307, c'est l'hérésiarque Doleigno que l'on poursuit les armes à la main, ainsi que les nombreux partisans qui le suivent, et que l'on accuse de renouveler la secte des cathares et des patarins. Réunis au nombre de treize cents, ils sont attaqués, défaits, et leur chef brûlé. Bossi, Storia d'Italia... t. XV, p. 391-520.)

Mais ce fut, surtout contre les amis de l'Évangile, à l'occident des Alpes, contre les disciples de Pierre de Bruis, d'Henri et de Pierre Valdo, que sévit la cour de Rome. La fureur concentrée se déchaîna particulièrement, durant de longues années, dans les riantes campagnes qu'arrosent le Tarn et les autres affluents de la Garonne, dans les vallons sur la Durance et dans les plaines que baignent le Rhône inférieur et les eaux de la Méditerranée. Elle frappa sans pitié des hommes consciencieux et éclairés qui n'aspiraient qu'à rendre à Dieu un culte plus pur que celui qu'ils lui offraient lorsqu'ils étaient conduits par les prêtres romains. Ces cruelles persécutions sont connues sous le nom de croisades contre les Albigeois, nom emprunté à la ville et au territoire d'Albi, l'un des principaux centres de la secte vaudoise dans le midi de la France.

Il ne saurait entrer dans notre plan de faire l'histoire de ce grand acte d'iniquité. Un tel sujet doit être traité à part; nous renvoyons donc le lecteur, pour les détails, aux historiens particuliers. Nous nous bornons à signaler les moyens qu'employa la cour de Rome et leurs résultats.

Ce fut par des armes charnelles que le prétendu vicair de Jésus-Christ et son clergé entreprirent de ramener les hérétiques dans le giron de l'Église romaine; tandis que l'apôtre qui a converti le plus d'âmes à la foi chrétienne, l'apôtre saint Paul, s'est écrié : Nous ne combattons point selon la chair, et les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas charnelles (2 Corinth., X, 3, 4), et que Jésus a dit à Pierre qui, un glaive à la main, voulait, non pas attaquer des contredisants, mais défendre la personne chérie de son divin maître : Remets ton épée dans le fourreau (Matth., XXVI). Le pape Innocent III commença l'oeuvre, en combinant les moyens de persuasion avec les menaces, les appels à la fidélité catholique avec les démarches insinuant de la plus habile et de la plus astucieuse politique auprès des princes régnants. Le choix d'agents, parfaitement aptes à une semblable mission, devait lui assurer le succès. Ce furent d'abord Raynier et Guy, moines de Cîteaux, nommés légats, dès 1198, dans les contrées infestées. Le pape Innocent III leur adjoignit, en 1204, Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelone, avec des pleins pouvoirs. Mais, quelque peine qu'ils se donnassent, quelque pressantes que fussent leurs exhortations, et quelque sévères que fussent leurs menaces, la mission n'obtenait que peu de succès, lorsque l'espagnol Dominique de Gusman, si célèbre dès-lors, vint leur conseiller d'imprimer à leur marche une nouvelle direction.

« Considérant, dit le père Touron dans la vie de Saint Dominique, que les voies de fait, qu'on avait pratiquées jusqu'alors contre les apostats, n'avaient servi qu'à les aigrir ; que le luxe et la mollesse des catholiques scandalisaient les amis et les ennemis de l'Eglise... ; que les albigeois, au contraire, par un dehors de piété, se conciliaient la confiance des peuples et l'estime des grands...; que la cupidité et la dissolution de ceux (des prêtres) que leur état engageait à une plus grande sainteté étaient une odeur de mort qui faisait blasphémer contre leur religion, et que les hérétiques, croyant pouvoir décrier la doctrine de ceux dont ils ne pouvaient estimer les moeurs, en profitaient pour entretenir les ignorants dans cet esprit de révolte qu'ils leur avaient inspiré contre leurs pasteurs légitimes, Dominique conclut de là qu'il fallait employer la persuasion et l'exemple plutôt que la terreur, marcher sur les traces des apôtres, en prêchant et en vivant comme eux, en voyageant comme saint Pierre et saint Paul toujours à pied, sans équipage, sans argent et sans provisions... Il ne doutait pas qu'un tel exemple ne prévînt les peuples en leur faveur, et ne reformât peu à peu les moeurs du clergé et ne confondit

l'hypocrisie des hérétiques. » (TOURNON, Vie de saint Dominique, liv. V, p. 36.)

Le conseil fût suivi, les évêques et les légats eux-mêmes se firent missionnaires, et non sans obtenir certains succès. Ils ne reculèrent même point devant des disputes publiques. Mais la méthode de persuasion n'ayant point, par sa lenteur, satisfait des espérances exagérées, et s'écartant trop de la marche exclusive et tyrannique de Rome, les légats en revinrent aux excommunications et à remploi de la force.

Tout étant préparé, Innocent lança ses foudres contre Raymond, comte de Toulouse, l'excommunia et le maltraita dans un manifeste outrageant. Il convia en même temps le roi de France, les ducs, princes et seigneurs de cette contrée et du voisinage à une croisade contre les hérétiques, les y excitant par la promesse de leurs dépouilles et de magnifiques et éternelles récompenses dans le ciel, pour prix du sang des martyrs qu'ils auraient répandu. Obéissant à ses ordres, l'an 1209, sous la conduite du comte de Montfort, commandant de l'armée, et d'Amalric, abbé de Citeaux, légat du pape, cent mille croisés (3), au moins, envahirent le Languedoc, territoire hérétique.

"Saint" Dominique, irrité du peu de succès de son éloquence, appelle maintenant, à grands cris, les châtiments humains sur ceux qu'il n'a pu convertir. Un crucifix à la main, il apparaît lui-même au milieu des soldats, avec sa longue robe blanche et son manteau noir, ainsi que l'ange inexorable de la guerre, ou encore comme le digne suppôt de [l'Antichrist](#). À l'entendre, le fer et le feu doivent venger le ciel. À la prise et au sac de Béziers (4), l'ardeur de massacrer est telle que l'on y fait subir un même sort aux hérétiques et aux chanoines s'avançant en procession au-devant des croisés : Tuez-les tous, avait dit Amalric, le fidèle légat d'un pape sans pitié, tuez-les tous. Dieu saura bien reconnaître ceux qui sont à lui ! Des bords du Rhône à ceux du Lot, les bûchers sont, pour ainsi dire, en permanence. La confiscation des biens, les tortures, d'horribles tourments et les flammes sont réservés à tous ceux de la prétendue doctrine hérétique, que l'épée et la lance n'ont pas transpercés dans les combats.

Tandis que de farouches et avides guerriers attaquent les places fortes, les châteaux et les chaumières des sectaires albigeois, Foulques, évêque de Toulouse et ses confrères du Languedoc, Dominique et ses disciples, intelligents et complaisants instruments de l'Antéchrist, font épier par leurs émissaires, dénoncent, interrogent et condamnent des malheureux sans nombre, qu'ils arrachent à leurs familles.

Des années d'expérience ayant démontré quels services signalés une association de moines intrigants, accusateurs et persécuteurs, pouvait rendre à la cause de l'oppression religieuse, Innocent III approuva, l'an 1215, lors du concile de Latran IV, l'intention que lui exprima Dominique de fonder un ordre de moines mendiants, de frères prêcheurs, pour la conversion et la répression des ennemis de l'Église. Et l'année suivante, Honorius III, successeur du sanguinaire pape Innocent III, confirma l'institution et constitua l'ordre. Ces frères prêcheurs furent appelés plus tard dominicains (5), du nom de leur fondateur, et reçurent des privilèges spéciaux pour l'extirpation des hérétiques.

Épier et rechercher les non-croyants, les convaincre de leurs erreurs, les persuader de rentrer dans le giron de l'Église, et s'ils résistaient, dresser les actes d'accusation, faire arrêter les prévenus, informer et instruire la procédure, prononcer le jugement et le faire exécuter par l'intervention du bras séculier : tels étaient les offices dont fut chargé cet ordre du sein duquel sortit bientôt le Tribunal de l'Inquisition, voué à jamais à l'exécution des hommes.

Dès l'an 1215, conjointement avec les évêques, les dominicains célébrèrent avec pompe ces actes de foi, auto-da-fé, comme on les appela par un déplorable abus de langage, dans lesquels ils exposaient les condamnés aux regards de la foule et les brûlaient ensuite avec une dévotion apparente, selon le cérémonial en usage dans les actes les plus solennels du catholicisme. O saints martyrs de la foi chrétienne ! morts de misère dans les prisons (6), dans les tortures, ou entassés sur les bûchers, vous avez été jugés dignes, comme votre divin maître, de souffrir, victimes de la haine que l'hypocrisie et la superstition ont vouée à la vérité. Comme Jésus, votre Sauveur, accusé de blasphème et condamné par les princes de son peuple, à l'heure en

laquelle il proclamait devant eux l'accomplissement en sa personne des prophéties et des promesses, vous avez été, vous, ses fidèles disciples, déclarés dignes de la mort et voués au feu réservé éternellement aux impénitents, alors que vous essayiez de mettre en honneur la lumière de l'Évangile, et que vous confessiez, en opposition aux sectateurs de l'Antéchrist, le nom de Jésus, le roi de gloire! Saints martyrs, nouveaux Étiennes, puissiez-vous à l'heure de vos plus amères douleurs, lorsque la flamme flamboyait autour de vos membres, noircis et palpitants, avoir vu, comme le fidèle diacre de Jérusalem, les cieux ouverts et le Fils de l'homme assis à la droite de Dieu ! Vos derniers regards auront été ceux de la reconnaissance, et vos dernières paroles ici-bas celles de la foi triomphante. Honneur à vos cendres jetées au vent! souvenir respectueux à votre fidélité! Et surtout, plaise à Dieu que votre persévérance à confesser son nom par un culte en esprit et en vérité, et que votre fidélité jusqu'au martyre, ne soient pas un exemple perdu pour nous!

Pour atteindre le but de l'institution de leur ordre, et pour se montrer dignes de la confiance qu'on leur témoignait, les dominicains, aussi haineux que fanatiques, parcoururent les villes et comtés du Languedoc, établissant en divers lieux des tribunaux provisoires d'inquisition. Ils eurent la barbarie de décider que les enfants hérétiques, âgés de plus de sept ans, seraient passibles de la peine du bûcher, comme parvenus déjà, à cette époque de leur vie, à l'âge de raison. Le cardinal Conrad, nouveau légat du pape, en 1222, soutint avec véhémence ce tribunal sanguinaire. La fureur des inquisiteurs, accrue par son appui, exaspéra à un tel point les peuples du Languedoc, que l'on courut de toutes parts aux armes. Conrad, s'armant des foudres romaines, lança l'excommunication, appela ses fidèles sous les drapeaux, invoqua à son aide la guerre et la destruction, et prêcha une nouvelle croisade contre les Vaudois albigeois.

Raymond VI était mort, ainsi que son ennemi Simon de Montfort; leurs fils, Raymond VII et Amauri, croisèrent, comme leurs pères, le fer l'un contre l'autre sur les champs de bataille. Louis VIII, roi de France, se plaça à la tête des amis du pape, qui commirent partout des cruautés inouïes.

Louis IX, que Rome a béatifié sous le nom de saint Louis, suivit les mêmes errements. Ayant obtenu la soumission du comte de Toulouse et de ses principaux alliés, les anciens soutiens des Vaudois albigeois, il publia une ordonnance stable contre tous les hérétiques. Ceux-ci furent mis hors de la loi commune, privés de leurs droits civils et politiques et proscrits. Une forte somme fût promise à qui les dénoncerait, à qui les arrêterait. Le concile de Toulouse, de l'an 1229, prit des mesures analogues en ce qui concernait l'administration ecclésiastique et les droits de l'Église.

On interdit spécialement aux laïques de conserver chez eux les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, à l'exception des psaumes. On défendit, surtout, d'en traduire aucune partie en langue romane.

L'hérésie, toutefois, ne disparaissant pas et faisant même des progrès sur quelques points de ces contrées désolées, Grégoire IX, pontife romain, attribuant ce mal à la négligence des évêques, plus occupés de leurs affaires temporelles que du salut de leurs ouailles, prit la résolution de leur enlever la connaissance du fait d'hérésie, pour la transporter aux seuls frères prêcheurs, et accorda cet immense pouvoir aux élèves de Dominique, par un décret du 12 avril 1233, dans le diocèse de Toulouse principalement, et dans celui des archevêques (7) de Bourges, Bordeaux, Aix, Arles, Auch, Narbonne, Vienne et Embrun. Il mit les inquisiteurs sous la protection spéciale des comtes de Toulouse, de Foix, et des autres seigneurs, ainsi que des sénéchaux de France, avec l'obligation pour ceux-ci de leur prêter assistance toutes les fois qu'ils en seraient requis. À la suite de ce bref, des tribunaux d'inquisition furent érigés et demeurèrent en permanence à Toulouse, Carcassonne, Avignon, Montpellier, Albi et Cahors. Partout on les reconnut, et jusqu'à la dernière création du parlement de Toulouse, l'an 1444, leurs jugements furent exécutés sans appel.

Est-il nécessaire d'ajouter que les dominicains se montrèrent dignes de la confiance pontificale. Ils déployèrent un zèle sans égal, une sévérité indicible, ne s'astreignant à aucune règle, ou plutôt les enfreignant toutes. Ils pénétrèrent dans les secrets des familles, armèrent les parents, les amis les uns contre les autres, exaspérèrent et abreuvèrent de douleurs toutes les âmes généreuses. Aussi, ils atteignirent enfin leur but. Les prisons regorgèrent de victimes et durent souvent être agrandies ; les bûchers s'élevèrent de

toutes parts. Tout ce qui ne renonça pas à ses convictions, et qui ne réussit pas à se cacher ou à dissimuler sa foi, périt dans les flammes ou succomba lentement dans les cachots. On estime que, dans les cinquante premières années de ce siècle, un million d'albigeois perdirent la vie, victimes de la haine, de la barbarie et de la superstition de l'Église romaine.

Ces développements sont, pour la plupart, empruntés à l'Histoire de l'Inquisition en France, par M. de Lamothe-Langon; Paris, 1829.

Hélas ! en exterminant et en emprisonnant la généralité des chrétiens vaudois, là où ils avaient obtenu les plus beaux succès, en ne leur laissant aucun repos, on avait réussi à arrêter les progrès du réveil magnifique que le retour aux saintes Écritures, à la saine et ancienne doctrine évangélique, avait opéré. On put sans doute alors se flatter de l'étouffer bientôt tout-à-fait.

De tels résultats réjouirent la cour de Rome; elle se hâta de poursuivre son oeuvre infernale et d'employer les mêmes moyens dans tous les lieux où l'hérésie lui fut dénoncée, partout où le pouvoir séculier se soumit au rôle d'instrument de ses vengeances et d'exterminateur de ses propres sujets.

Les Vaudois d'Allemagne eurent aussi leur tour et ne purent échapper à la persécution. On en saisit quatre-vingts dans la seule ville de Strasbourg, dont la plupart furent livrés aux flammes. Le fameux inquisiteur Conrad de Marpurg recourut à un moyen sûr de convaincre les accusés ; il les soumettait à l'épreuve du fer rougi au feu. L'an 1233, un grand nombre d'hérétiques furent également brûlés en divers lieux de l'Allemagne par les soins de ce même moine prêcheur et inquisiteur, qui, enfin, paya ses exactions par une mort violente. Dans le cours du siècle, l'on renouvela souvent les mêmes supplices. Matthieu Paris rapporte que, l'an 1249, on condamna aux flammes quatre cent quarante-trois hérétiques, en Saxe et en Poméranie.

Parmi les victimes qui appartenaient à la Germanie, l'on vit avec étonnement à Heidelberg, l'an 1234, un inquisiteur, le moine Echard, ancien persécuteur des Vaudois, monter à son tour sur le bûcher. L'esprit de Dieu l'avait atteint pendant qu'il faisait subir des interrogatoires aux accusés; leur constance au milieu des supplices l'avait subjugué à l'Évangile. Beau triomphe de la foi! - Nous sommes sans renseignements sur ce qui se passait en Italie.

[Table des matières](#)

Page précédente: [ZÈLE MISSIONNAIRE ET PROSÉLYTISME DES ANCIENS VAUDOIS.](#)

Page suivante: [LES VAUDOIS REFOULÉS DANS LES ALPES FONDENT DES COLONIES.](#)

(1) Ce fait est confirmé par GIOFFREDO, Storia delle Alpi maritime; - dans Monumenta historiae patriae . t. III, p. 488.▲

(2) On peut conclure de cette citation, selon nous, que Thomas, qui avait fait partie de la croisade contre les albigeois, et qui laissa tranquilles les Vaudois des Vallées piémontaises, à ce qu'il paraît, n'était pas encore leur souverain. Ce serait donc plus tard que les marquis de Lucerne se sont soumis à la maison de Savoie.

(3) il y a des auteurs qui portent infiniment plus haut la force de cette armée.▲

(4) Dans la première campagne.▲

(5) Presqu'en même temps, saint François d'Assise formait un second ordre de moines mendiants, Connus sous les noms de frères mineurs et de franciscains. Ils se montrèrent les

dignes émules des dominicains.▲

.

(6) L'un des plus barbares supplices consistait à emmurer, c'est-à-dire à mettre le patient entre quatre murs, à le nourrir chétivement par un guichet, ou même à l'y laisser périr de faim...▲

.

(7) Lieux, sans doute, où les progrès de l'hérésie se faisaient remarquer.▲

Inquisition et croisades

CHAPITRE XV.

LES VAUDOIS REFOULÉS DANS LES ALPES FONDENT DES COLONIES (LUBERON, POUILLES, CALABRE).

Effet des persécutions précédentes. - Dans leur fuite, les Vaudois se dirigent vers les Vallées. - Les Églises vaudoises encombrées. - Colonies dans la Pouille et la Calabre. - Preuves et documents. - Situation des colonies. - Prospérité. - Agrandissement. - À quelle occasion. - Leurs relations avec les Vallées. - Vaudois répandus en Italie visités. - Nouvelles colonies en Provence ([Vaudois du Luberon](#)). - Les Vaudois encore nombreux. - menacés dans les Vallées.

Les Vaudois, persécutés dans le midi de la France avec une violence sans égale et incessante, soupiraient après quelque repos. Plusieurs d'entre eux avaient trouvé un refuge temporaire dans les états du roi d'Aragon; d'autres avait passé dans différentes contrées de la France, en Picardie, en Bourgogne, en Lorraine, en Alsace, en divers lieux de l'Allemagne, en Bohême surtout et jusqu'en Pologne; d'autres s'étaient enfuis en Lombardie et dans les villes italiennes, soumises plus particulièrement à l'influence gibeline, où par conséquent le pouvoir papal avait moins de force, et où les dissensions intestines comme aussi les luttes extérieures ne laissaient pas au clergé le loisir d'être persécuteur. (V. PERRIN, Histoire des Vaudois, p. 233 à 246. - Histoire de l'Inquisition en France, par de LAMOTHE-LANGON... t. II, 587...)

Un grand nombre se replia dans cette partie des Alpes, qui est frontière de France et d'Italie, dans ces mêmes Vallées Vaudoises, où s'était conservée la pure doctrine de l'Évangile, depuis avant l'époque de Constantin, et d'où elle s'était répandue à pleins flots, par ses missionnaires, durant les siècles précédents. Ils remplirent de leurs familles explorées les vallées de Luserne, d'Angrogne et de Saint-Martin, celle de Pragela ou du Cluson, la haute vallée du Pô, celles de Suse, de Fraissinière et de l'Argentière, le val Loyse (ou Louise) ou val Pute, où leurs coreligionnaires étaient déjà établis depuis des siècles, et où nous les retrouverons bientôt.

L'affluence des réfugiés y devint si considérable que le territoire ne pouvait plus les nourrir. Il fallut songer à de nouvelles migrations, préparer des débouchés à cette surabondance de population. Diverses causes, que la distance où nous sommes de cette époque et le manque de documents ne nous permettent plus d'apprécier, dirigèrent de nombreux Vaudois vers l'extrémité de l'Italie, dans la Pouille et dans la Calabre, dans le royaume de Naples. (V. Hist. de l'Inquisition en France, t. II, p. 613... - GILLES, Hist. Ecclésiastique, etc., p. 18.)

Cet établissement de Vaudois dans la Pouille est mentionné dans le rapport assez récent (1489) du légat de Capitanais à l'archevêque d'Embrun, dans lequel il en indique encore d'autres en Ligurie et en Italie, en ajoutant ce fait particulier que, lorsque les Vaudois (que faussement il fait sortir de Lyon) se décidèrent à former ces établissements, ils étaient au nombre de plus de cinquante mille, dans les Alpes, aux confins du Dauphiné, dans les diocèses d'Embrun et de Turin. (Tiré de LÉGER, Hist. Générale, IIe partie, P. 22.)

Une ordonnance de l'empereur Frédéric II, datée de Padoue, l'an 1244, appuie, notre récit :

« Nous devons les poursuivre, y est-il dit des Vaudois, avec d'autant plus de vigueur, qu'ils mettent eux-mêmes plus d'audace à combattre, par leurs superstitions, le christianisme et l'Église romaine, aux confins de l'Italie et, de la Lombardie, où nous savons de science certaine, que leur malice a exercé les plus grands ravages : ils se sont déjà répandus jusque dans notre royaume de Sicile. » (Hist. de l'Inquisition en France,... t. II, p. 538.)

La contrée de la Calabre, ou royaume de Naples, où les Vaudois fondèrent une première colonie, est adossée aux montagnes, contrée délicieuse, formée de riants vallons et de plaines fertiles. Les orangers et les oliviers

y étalaient leurs fruits non loin des châtaigniers et des mélèses. Les personnes envoyées pour explorer les lieux étaient revenues aussi satisfaites de la richesse du sol que des conditions d'établissement que les seigneurs du pays leur avaient faites. Un traité avantageux aux colons ayant été bientôt conclu, un nombre considérable de Vaudois se disposèrent au départ; les jeunes gens se marièrent avant d'émigrer.

A leur arrivée, ils fondèrent, dans le voisinage de Montalto, un bourg qui prit le nom de Borgo d'Oltromontani, ou Oltromontani; en français, Bourg des Ultramontains, parce que les nouveaux venus étaient originaires d'au-delà des monts Apennins. L'émigration, continuant à s'effectuer de temps à autre vers les mêmes lieux, les Vaudois bâtirent, à peu de distance du premier, un autre bourg qui fut appelé Saint-Sixte, où fut dans la suite une de leurs plus célèbres Églises. Ils fondèrent de même Argentine, La Rocca, Vacarisso et Saint-Vincent. Enfin, le marquis Spinello leur permit de bâtir Guardia, ville close, qui a conservé l'épithète de Guardia-Lombarda, située sur une éminence près de la mer, et accorda des privilèges importants à ceux qui s'y fixèrent, tellement qu'elle devint avec le temps riche et considérable. Les Vaudois, ou Ultramontains, comme les appelaient les indigènes, s'accrurent extrêmement et prospérèrent de longues années dans leur heureuse colonie.

Plus d'un siècle après, vers l'an 1400, à la suite des rigueurs de l'inquisition sévissant en Provence et en Dauphiné, sous le regard des papes à Avignon, les Vaudois de ces contrées s'étant enfuis dans les Vallées y déterminèrent une nouvelle émigration dans le royaume de Naples, où ils fondèrent, dans la Pouille, les cinq petites villes de Monlione, Montanato, Faito, La Cella et La Motta. Enfin, vers l'an 1500, les Vaudois de Fraissinière et d'autres vallées, fuyant la persécution, allèrent s'établir dans le voisinage de leurs coreligionnaires, dans la vallée de Volturata. L'on comprend que, de ces centres divers, les Vaudois purent se répandre de tous côtés dans le royaume de Naples et jusqu'en Sicile. Nous raconterons en son temps leur fin lamentable. (GILLES, Hist. Ecclésiastique,... p. 18 et suiv.)

Ces colonies soutenaient des relations directes et suivies avec les Vallées Vaudoises qui les pourvoyaient de pasteurs, selon le choix qu'en faisaient leurs synodes. D'après la coutume, c'était deux à deux que les barbes ou pasteurs entreprenaient leur lointain voyage : l'un plus âgé, connaissant déjà les lieux, les personnes, et ayant l'expérience des affaires, l'autre plus jeune pour se former. En allant et en revenant, ils visitaient les fidèles épars dans les villes et les campagnes de l'Italie, les exhortant et les consolant, ce qui n'était pas entièrement inconnu à leurs adversaires (1). Les barbes des Vallées possédaient une maison dans chacune des villes de Florence, de Gênes et de Venise (2), et probablement encore ailleurs. Mais ce n'était que par intervalle et lors du passage des pasteurs en mission, que les fidèles de ces villes et autres lieux jouissaient de la plénitude du ministère évangélique, tandis que, selon toute apparence, les colonies de la Pouille et de la Calabre conservaient à demeure, et jusqu'à leur remplacement, les pasteurs qu'un synode précédent leur avait envoyés.

À une époque peu précise, vers la fin du XIII^e siècle, peut-être au commencement ou dans le courant du XIV^e les Vaudois des Vallées, pour remédier aussi au malaise résultant de leur agglomération sur une minime surface, tournèrent encore leurs regards vers la Provence (Luberon), que plusieurs de leurs pères avaient dû quitter, lors des [croisades contre les albigeois](#). Des terres fertiles, mais incultes, dans des vallons inhabités, débouchant sur la Durance, à l'orient de Cavaillon, ayant été concédées à leurs députés par des seigneurs, à des conditions avantageuses, ils y envoyèrent le surplus de leur population. Leur activité, leur bonne foi et leur conduite exemplaire furent récompensées par une prospérité sans égale (3). Cabrières, Mérindol, Lormarin, Cadenet, Gordes, bourgs considérables furent successivement fondés et agrandis par eux. Leur prospérité fut telle que, lorsque François 1^{er} autorisa le [massacre des Vaudois de Provence \(Vaudois du Luberon\) par le trop fameux d'Oppède, l'an 1545](#), on ne ruina pas moins de vingt-deux bourgs, villages et hameaux.

On a pu voir, par ce récit, que l'Église vaudoise, malgré les horribles persécutions par lesquelles elle avait déjà passé, surtout dans le midi de la France, était encore assez forte, assez nombreuse et répandue dans un assez grand nombre de lieux pour qu'on pût espérer que la saine doctrine et la pureté relative du culte,

transmises par elle, dès les temps de Constantin-le-Grand., se conserveraient et lutteraient encore longtemps contre les efforts de la grande Babylone. Mais le moment était venu où Rome allait attaquer les Vaudois des Alpes dans leurs retraites, et menacer ainsi de frapper au coeur l'Église militante déjà bien affaiblie.

Table des matières

Page précédente: [PERSÉCUTIONS CONTRE LES VAUDOIS AU XIII^e SIÈCLE.](#)

Page suivante: [PREMIÈRES PERSÉCUTIONS CONNUES CONTRE LES VAUDOIS DU PIÉMONT, AUX XIV^{ème} ET XV^{ème} SIÈCLES.](#)

(1) Gilles raconte qu'un barbe de son nom, étant entré dans une église de Florence, entendit un moine, qui y prêchait, s'écrier: O Florence! que veut dire Florence? fleur d'Italie; et tu l'as été jusqu'à ce que ces Ultramontains t'ont persuadé que l'homme est justifié par la foi, et non par les oeuvres: et ils en ont menti. (Gilles,... p 20.)▲

(2) Dans le catalogue des barbes que donne Perrin, vers l'an 1602, l'on trouve au nombre de ceux dont on a conservé la mémoire depuis plus de 300 ans, Jehan, de la vallée de Luserne, lequel, pour quelque faute, fut suspendu de son office, pour sept ans, pendant lequel temps il se tint à Gênes, où les barbes avaient une maison, comme ils en avaient aussi une belle à Florence. (PERRIN, p. 66.)▲

(3) L'époque de la fondation de ces colonies est incertaine. D'après Camerarius, qui leur donne une existence de 200 ans, elles remonteraient à l'an 1345. D'après de Thou, qui leur assigne une durée de 300 ans, elles remonteraient à l'an 1245, environ. (CAMERARIUS, de Excidio, etc. ; et DE THOU, t. 1, p. 293.)▲

CHAPITRE XVI.

PREMIÈRES PERSÉCUTIONS CONNUES CONTRE LES VAUDOIS DU PIÉMONT, AUX XIVe ET XVe SIÈCLES.

Le nombre des Vaudois en Dauphiné et en Piémont. - L'inquisition à l'oeuvre. - Effets. - Persécution sous Clément VI. - Trop lente au gré de Grégoire XI. - Représailles des Vaudois. - La persécution continue. - Borelli contre Suse et val Pragela. - Ravages. - Persécution de Veleti. - Vaudois brûlés à Coni. - Ordres de Iolanta. - Martyrs. - Croisade de Capitaneis. - Préparatifs. - Marche suivie. - Attaque contre les Vallées. - Résultats. - Paix accordée par Charles II. - Vaudois de la vallée de Pô, persécutés en 1500.

Les Églises d'origine vaudoise étant en ruine dans le midi de la France et en apparente dissolution partout où les légats avaient un libre accès, le moment semblait venu de poursuivre à outrance ces défenseurs de la foi évangélique, dans les montagnes reculées au sein desquelles une partie considérable d'entre eux était comme retranchée. Ils occupaient, à moitié distance entre Turin et Grenoble, les deux versants des Alpes, qui s'inclinent à l'orient et à l'occident des pics neigeux des monts Genève et Viso. Leurs humbles demeures s'étagaient sur les flancs des montagnes, se groupaient ou s'étendaient, parsemées au fond des vallons. À l'occident, dans le massif des hautes Alpes du Dauphiné et de la Provence (Luberon), les vallées les plus élevées et les plus retirées étaient habitées, en totalité ou du moins en grande partie, par des Vaudois. Dans le diocèse d'Embrun, en particulier, il n'en était aucune qui ne contint de leurs Églises. Mais l'on signalait surtout la haute vallée de la Durance et les vallons adjacents d'Argentière, de Fraissinière et de val Loyse ou Pute.

À l'orient, tous les vallons et les vallées qui débouchent des hautes Alpes dans la plaine, vers Pignerol et Saluces, ceux qu'arrosent le Cluson et la Germanasque, le Pélice et la Grana, affluents du Pô, et le Pô lui-même; savoir, le val Pragela, la vallée de Saint-Martin, le val d'Angrogne, la vallée de Luserne, celle du Pô et celle de Bagnolo, etc. étaient encore, et depuis des siècles, la patrie terrestre des fidèles Vaudois du Piémont.

C'est dans ces anciennes et vénérables retraites de la pure foi, que le prétendu vicaire de Jésus-Christ, sauveur du monde et prince de, la paix, songea à porter la cruelle persécution. Elle s'en était déjà sans doute approchée plusieurs fois : elle avait même fait verser bien des larmes dans l'Embrunnais et assurément aussi dans les plaines du Piémont, quoique l'histoire s'en taise encore. Mais l'heure était venue où elle devait aussi éclater sur la région montagneuse de l'ancien diocèse de Claude de Turin, sur le foyer même où brillait encore le feu de la vérité.

Le pape Jean XXII, voulant poursuivre l'oeuvre commencée par Innocent III et le faire avec ensemble, ordonna à Jean de Badis, inquisiteur à Marseille, de joindre ses efforts à ceux d'Albert de Castellatio, établi avec la même qualité en Piémont. Dans sa bulle, datée de l'an 1332, le susdit pape désigne à l'attention de son légat les Valdenses ou Vaudois des vallées de Luserne et de Pérouse. Il se plaint de l'accroissement de ces hérétiques, de leurs fréquentes assemblées en forme de chapitres (s'agissait-il peut-être de leurs synodes?) dans lesquels ils se réunissaient jusqu'au nombre de cinq cents personnes. Il les accuse d'avoir tué le recteur Guillaume, après la messe, sur une place qu'il nomme Villa (1), et de s'être soulevés contre l'inquisiteur de Castellatio, lorsqu'il voulait exercer son office. Le récit détaillé de ce, premier essai de persécution contre les vallées de Luserne et de Pérouse n'est pas parvenu jusqu'à nous. Tout ce que l'on sait de cette expédition, qui eut réellement lieu, c'est que de Badis réussit à envelopper dans ses pièges Martin Pastre, l'un des chefs vaudois, et qu'il le fit conduire à Marseille et jeter dans les prisons. Mais, sur l'ordre du pape, il le renvoya en Piémont, afin d'y être jugé par Albert de Castellatio et être exposé à la torture, si cela était nécessaire, pour dénoncer ses complices. (De LA MOTHELANGON, t. III, p. 217. - LÉGER, II ème part., p. 20.)

En 1352, le pape Clément VI chargea Guillaume, archevêque d'Embrun, et Pierre de Mont, cordelier et inquisiteur, de faire disparaître l'hérésie. Les seigneurs, les juges et les consuls (syndics) de la province étaient invités à leur prêter appui.

Mais, cette fois encore, les résultats ne répondirent pas à l'attente pontificale. (DE LAMOTHE-LANGON, t. III., p. 256) À la page 254 du même écrit, on trouve une lettre étrange, écrite au même pape, et qui pourrait avoir donné lieu à la persécution qu'il entreprit après dix ans de pontificat. Cependant, comme cette possibilité n'est pas exprimée, nous nous contentons de signaler la lettre.

Le pape stimulait aussi à la persécution des hérétiques le dauphin Charles de France, ainsi que Louis, roi de Naples, et la reine Jeanne, sa femme. Cette dernière circonstance vient confirmer le fait des colonies vaudoises dans le royaume de Naples ; car, pourquoi le pape se serait-il adressé à ce prince, si celui-ci n'eût pas eu aussi des hérétiques dans ses états ? L'invitation adressée à la reine de Naples, qui possédait des terres dans le marquisat de Saluces, voisin des Vallées, vient ajouter une nouvelle présomption aux indications que nous avons données de la présence des Vaudois sur plusieurs points de ce marquisat. (DE LAMOTHE-LANGON, t. III, p. 256. - Monumenta historae patriae, t. III, p. 860.)

Les instances de la cour d'Avignon n'eurent pas non plus, cette fois, les résultats qu'elle avait espérés.

Deux ans plus tard, Jacques, prince d'Achaïe, de la maison de Savoie, ordonnait à Balangero et à Ueto Rorengo de mettre en prison ceux de la secte vaudoise qui avaient été découverts dans la vallée de Luserne (1) et dans les vallées voisines. (Histoire de la ville, etc., de Pignerol, t. III, p. 33.)

Cependant des appels pressants ne cessaient d'être adressés par la cour pontificale d'Avignon aux autorités séculières pour la destruction de l'hérésie. Mais, loin de déployer tout le zèle requis, les magistrats et le peuple paraissaient pencher vers l'indulgence. Grégoire XI, écrivant, en 1373, au roi de France, Charles VI pour se plaindre de ce que ses officiers contrariaient les inquisiteurs dans le Dauphiné, disait :

« Ils mettent des obstacles au travail des inquisiteurs, en les forçant à tenir leur tribunal dans des lieux exposés aux attaques des ennemis de la foi ; en ne leur permettant pas d'instrumenter contre les hérétiques sans le concours des juges civils ; en les contraignant à révéler le secret de leurs procédures. Ils font sortir de prison les sectaires condamnés ; ils se refusent même à prêter le serment d'agir contre ces opiniâtres (2). Hâtez-vous, ajoutait-il, de remédier à une telle conduite, sous peine de vous attirer l'indignation des saints apôtres Pierre et Paul. » (DE LA MOTHE-LANGON, t. III, p. 270-271.)

Si les inquisiteurs, chargés d'extirper la fidélité vaudoise, étaient souvent mal secondés, cependant ils faisaient bien des victimes et causaient bien des douleurs.

Ces rigueurs incessantes et des violences excessives entraînaient, en 1375, des Vaudois à se livrer à des actes de représailles déplorables. Ils se jetèrent en armes sur la ville de Suse, forcèrent le couvent des dominicains et mirent à mort l'inquisiteur. On les accuse également d'avoir ôté la vie à un autre inquisiteur de Turin, peut-être près de Briqueras, à l'entrée de la vallée de Luserne. (DE LA MOTHE-LANGON, t. III, p. 278. - Monumenta historiae patriae t. III, p. 86 1. - RORENGO, dans l'Histoire de Pignerol, par Massi, t. II, P.35.)

Le grand schisme qui se forma, en 1378, dans l'Église romaine par l'élection de deux papes, d'Urbain VI à Rome, et de Clément VII à Avignon, ne ralentit point la persécution. L'inquisiteur Borelli, ayant cité vainement à son tribunal tous les habitants de Fraissinière, de l'Argentière et de val Loyse, en fit arrêter un grand nombre. Il fit conduire à Grenoble et brûler vifs cent cinquante Vaudois hommes, avec beaucoup de femmes, de filles et même de jeunes enfants, tous de val Loyse. Des vallées de l'Argentière et de Fraissinière, quatre-vingts victimes, hommes ou femmes, furent livrées au bras séculier, et l'on mit tant de persévérance à les punir, que souvent ils étaient exécutés sans autre jugement qu'une déclaration de

culpabilité, fournie par le saint-office....

Il reste des preuves, écrit un auteur catholique, que plusieurs prévenus n'avaient été mis en prison que pour parvenir à s'emparer de leurs biens. Du sang ou de l'or, ajoute-t-il, voilà ce qu'il fallait à l'inquisition. (DE LA, MOTHE-LANGON, t. III, p. 289. - PERRIN, Hist. des Vaudois, p. 114.)

Le même inquisiteur, Borelli ou Borille, est accusé d'avoir, à la tête d'une troupe armée, sévi avec cruauté dans Suse, et surtout d'avoir apporté la désolation dans la vallée de Pragela ou Cluson, au coeur de l'hiver, aux fêtes de Noël de l'an 1400. Les historiens vaudois imputent l'odieux de cette attaque aux gens de la vallée de Suse (3). Les paisibles habitants de Pragela, assaillis à l'improviste, dans une saison où ils se croyaient garantis par les neiges qui couvraient les cimes et les pentes des montagnes, ne purent que s'enfuir en toute hâte, hommes, femmes et enfants, sur les hauteurs et sur les roches escarpées. Fugitifs, poursuivis sans relâche jusqu'à la nuit, plusieurs tombèrent frappés par le fer ennemi, ou emmenés prisonniers; et d'autres, encore plus à plaindre, périrent misérablement de faim et de froid, sur les rochers couverts de neige et de glace. La troupe la plus nombreuse, s'enfuyant dans la direction de Macel au val Saint-Martin, passa la nuit sur une haute montagne, au lieu appelé encore, aujourd'hui, l'Albergan ou refuge. Le coeur s'émeut à la mention de leurs souffrances. Qu'il suffise de dire, qu'au matin, cinquante pauvres petits enfants, d'autres prétendent que ce fut quatre-vingts, furent trouvés morts de froid, les uns dans leurs berceaux, les autres dans les bras glacés de leurs pauvres mères, mortes comme eux. (DE LA MOTHE-LANGON, t. III, p. 295. - PERRIN, p. 116. - LÉGER, II ème part., p. 7.)

Les bandes papistes, qui avaient passé la nuit dans les maisons abandonnées des infortunés Val-Clusons, reprirent le lendemain le chemin de Suse, gorgées de pillage, et saccageant tout ce qu'elles ne pouvaient emporter. On les accuse aussi d'avoir pendu à un arbre une pauvre et vieille femme vaudoise, Marguerite Athode, qu'elles rencontrèrent sur la montagne de Méane.

Cette incursion sanglante, au bruit qui s'en répandit épouvanta les peuples du Dauphiné et du Piémont, en même temps qu'elle les indigna. Ils témoignèrent leurs sentiments avec une telle énergie, que le pape enjoignit à l'inquisiteur de modérer son zèle et d'avoir plus de prudence, dans la crainte que l'hérésie ne fût des progrès. Ce mécontentement général et ces remontrances feraient penser que la population catholique avait souffert de cette expédition, dans laquelle on n'avait guère songé à l'épargner.

Il semble que la persécution dirigée contre les Vaudois s'amortit au début du XV^e siècle, pour recommencer vers la fin avec une nouvelle violence.

Vers l'an 1460, l'archevêque d'Embrun chargea le moine franciscain, Jean Veleti ou Veilèti, de procéder contre les réchappés de Fraissinière, de l'Argentière et de val Loyse. Il s'acquitta de sa mission avec tant de barbarie, avec une partialité et une mauvaise foi telle, qu'il irrita et troubla tout le pays, et que des plaintes furent portées contre lui devant le roi Louis XI. Dans l'interrogatoire des accusés, il altérait et dénaturait sans scrupule leurs réponses à ses questions. Par exemple, à la demande adressée à un prévenu: Croyez-vous qu'après que les paroles sacramentelles ont été prononcées par le prêtre en la messe, le corps de Christ soit dans l'hostie? si le Vaudois répondait: Non, Veleti écrivait ou dictait: L'accusé a confessé qu'il ne croyait point en Dieu. Ce prêtre inique fit passer par le feu plusieurs fidèles disciples du Seigneur. (DE LA MOTHE-LANGON, t. III, loco citato.)

Sous le gouvernement de Louis de Savoie, entre 1440 et 1465, vingt-deux personnes dénoncées comme gazares ou vaudoises furent brûlées à Coni, comme relaps. Elles étaient de Bernezzo (Burnecium), ville du voisinage, dans laquelle, selon l'expression d'un auteur catholique piémontais, pullulait l'hérésie des pauvres de Lyon. Nous signalons ce fait, parce qu'il est du petit nombre et un des derniers de ceux qui démontrent que l'Église vaudoise s'est étendue autrefois en Piémont, vers le midi, bien au-delà de ses limites actuelles. (RORENGO, dans l'Hist. de Pignerol, t. II.)

À l'instigation de l'évêque de Turin, Jean Compesio, et de l'inquisiteur, André de Aquapendente, qui publièrent eux-mêmes, le 28 novembre 1475, des bulles très-sévères contre les Vaudois, la duchesse Iolante, princesse française, veuve d'Amédée-le-Bienheureux, tutrice de son fils Charles, ordonna, en janvier 1476, aux châtelains de Pignerol et de Cavour, au podesta de Luserne et à ses autres officiers dans ces contrées, de pourvoir activement à la répression des hérétiques. Dans son décret, la duchesse s'exprime ainsi -

« Notre volonté est, que ceux de la vallée de Luserne principalement puissent entrer (venir possint) dans le sein de la sainte mère Église. »

L'expression entrer et non pas rentrer pourrait faire penser qu'à cette époque, on ne pensait pas encore à contester à l'Église vaudoise son existence simultanée et antérieure à celle de l'Église romaine. (V. Raccolta degli Editi, etc.; Stamperia Sinibaldo, etc.)

Ces ordres furent exécutés, et il arriva fréquemment que des Vaudois, attirés hors de leurs vallées par le négoce ou par quelque affaire, furent saisis et livrés aux inquisiteurs, qui ne manquaient pas d'en faire mourir quelques-uns. En sorte, qu'à peine y a-t-il ville en Piémont, en laquelle n'ait été supplicié quelqu'un d'entre eux. Jordan Tertian, barbe ou pasteur, fut brûlé à Suse. Hippolyte Roussier monta sur le bûcher à Turin. Villermin Ambroise fut pendu sur le col de Méane, ainsi qu'Antoine Hiun. Ugon Chiamp de Fenestrelles, pris à Suse, fut conduit à Turin. Là, attaché à un poteau, les entrailles lui furent arrachées du ventre et répandues dans un bassin; son martyre fut bientôt consommé. (LÉGER, II ème part., p. 7.)

Mais qu'était-ce que quelques supplices pour satisfaire l'impatience romaine. Aussi peu de sang eût-il pu apaiser la colère de l'ennemie irréconciliable des Vaudois, de celle qui assimile, aux crimes punissables par le tranchant du glaive et par le feu, la prétention des chrétiens évangéliques de penser par eux-mêmes, et la réclamation du droit d'examen en matière de foi ? Ayant commencé l'application de son système oppressif sur les honnêtes et timides habitants des vallées voisines et ayant obtenu quelques succès partiels, comment l'Église persécutrice se serait-elle arrêtée? Son orgueil était intéressé à continuer la guerre, que sa jalousie, sa soif de dominer, son avarice et sa haine avaient commencée. Mais pour que le triomphe fût certain, il fallait que l'attaque, de partielle, de locale, d'artificieuse et de lente, devint générale, violente, rapide et terrible. Une expédition du genre de celle qui avait anéanti les albigeois fut donc résolue contre ces milliers de laboureurs et de pâtres, dont la foi ferme et inébranlable résistait aux efforts de la superstition romaine, comme les hautes cimes de leurs montagnes aux nuées menaçantes, au choc des vents et de la tempête.

Innocent VIII, digne successeur de cet Innocent III, qui prêcha la première croisade contre des chrétiens, chargea Albert de Capitaneis, archidiacre de Crémone, de l'exécution de ses projets cruels et lui adjoignit, pour collègue, l'inquisiteur Blaise de Bena de l'ordre des prêcheurs. Il les accrédita auprès du roi de France et du duc de Savoie, ainsi qu'auprès de tous les seigneurs, comme nonces et commissaires apostoliques dans leurs états, et spécialement en Dauphiné et en Piémont, pour procéder contre cette très-pernicieuse et abominable secte d'hommes malins, appelés pauvres de Lyon ou Vaudois :

« Laquelle, dit-il dans sa » bulle, s'est malheureusement depuis longtemps élevée » dans le Piémont et lieux circonvoisins. » Et bien qu'il reconnaisse à cet objet de sa colère, une apparence de sainteté, il commande de les écraser comme des aspics venimeux, et de les exterminer s'ils ne veulent pas abjurer. (Extrait de la bulle d'Innocent VIII; LÉGER, II ème part., P. 8.)

La bulle papale promettait, pour récompense, à tous ceux qui, princes, seigneurs ou autres, prendraient en main le bouclier de la foi orthodoxe, et prêteraient secours aux susdits légats, indulgence plénière, rémission. de leurs péchés une fois en leur vie, et pareillement à l'article de la mort. Et ce qui n'était pas moins tentatif, elle concédait à chacun la permission de s'emparer des biens quelconques, meubles et immeubles des hérétiques. (Même citation que plus haut.)

Il ne fut bientôt bruit que de la bulle d'Innocent. Toutes les contrées qui touchent aux Alpes Cottiennes en retentirent. À Embrun, à Suse, à Pignerol, à Turin, à Vienne en Dauphiné, à Lyon, et même à Sion en Valais, on ne parlait que de la prochaine croisade. Les populations s'émurent. Charles VIII, roi de France, et Charles II, duc de Savoie, permirent l'expédition, et les seigneurs s'y préparèrent. Une nombreuse armée va cerner de tous côtés et attaquer avec ensemble la forteresse de l'hérésie. Albert de Capitaneis, muni de pouvoirs suffisants, appelle, excite et dirige les croisés. Son coeur est dur et sa main pesante : qui échappera ?

L'année 1488 allait être un temps de douleurs poignantes pour les Vaudois, et de honte perpétuelle pour Rome. De Capitaneis a deux corps d'armée à ses ordres; l'un, réuni en France, remontera les vallées du Dauphiné et viendra donner la main à l'autre, qui, parti du Piémont, doit envelopper les vallées orientales et se rapprocher en demi-cercle des frontières françaises, en détruisant tous les hérétiques sur son passage.

La première de ces divisions, commandée par le comte de Varax, sieur de La Palu, lieutenant du roi, gravit les montagnes du Dauphiné et envahit le val Loyse. Toutes les horreurs de la guerre saisissent, à la fois, les habitants consternés de cette vallée. Les papistes les traitent avec une barbarie sans égale. Les premiers que le fer égorge sont les plus heureux. Ceux qui se sont enfuis dans les creux des rochers et dans les profondeurs des cavernes, connues des seuls habitants de la vallée, y sont poursuivis; de grands feux allumés à l'entrée de leurs refuges ne leur laissent de choix qu'entre l'horrible massacre du dehors et la mort par la flamme ou par la fumée. La plupart se résignent à celle-ci. On rapporte que quatre cents jeunes enfants furent trouvés étouffés dans ces cavernes, et que trois mille personnes périrent dans ces terribles journées. Les malheurs du val Loyse en épargnèrent de semblables aux vallées voisines d'Argentière et de Fraissinière. Ne voyant de salut que dans une résistance énergique, ils gardèrent les passages, se défendirent vaillamment et virent bientôt leurs persécuteurs s'éloigner pour un temps.

De l'armée qui opérait en Dauphiné, sur le flanc occidental des Alpes, se détacha un corps qui, traversant les cols élevés des montagnes, vint par Césane fondre sur le versant oriental dans la vallée de Pragela ou de Cluson, celle de toutes les Vallées Vaudoises qui était le plus au nord. La troupe ennemie, tombant inopinément comme une avalanche sur un peuple tout occupé en ce jour-là de ses paisibles travaux, le surprend sans défense, le terrasse, dévaste et ravage ses bourgades, pille ses chaumières et en massacre les habitants. Les fuyards eux-mêmes ne peuvent se soustraire à la fureur de ceux qui les poursuivent. Comme au val Loyse, on entasse des matières inflammables à l'entrée des cavernes qui devaient les dérober à la fureur d'adversaires sans pitié, et s'ils essaient d'échapper à la flamme qui les dévore ou à la fumée qui les étouffe, ils sont transpercés à l'instant. De toute la vallée de Pragela, les villages du Fraisse et de Méane eurent le plus à souffrir. Cependant les Val-Clusons, revenus de leur première épouvante, s'organisent sur divers points, fondent à leur tour sur leurs ennemis et réussissent à les repousser.

L'armée réunie en Piémont par les appels pressants du légat du pape, de Capitaneis, et destinée à extirper l'hérésie vaudoise des vallées de Saint-Martin, de Pérouse et de Luserne, ainsi que de Pravihelm et autres lieux de la vallée du Pô, était prête à envahir ces malheureuses contrées. On assure qu'elle ne comptait pas moins de dix-huit mille hommes dans ses rangs, outre un grand nombre de Piémontais qui les suivaient pour mériter l'indulgence plénière promise par le pape et pour avoir leur part du pillage.

On n'a pas conservé le souvenir de tous les actes de cette grande persécution ; aussi nous ne saurions nommer tous les lieux dévastés, toutes les églises vaudoises isolées qui furent détruites. Mais il est bien probable que c'est de cette époque qu'il faut dater la ruine des nombreux Vaudois, dans les villes et les villages de la plaine du Piémont.

Quant aux attaques contre les Vallées proprement dites, l'on possède plus de détails. Il paraît qu'une division de l'armée pénétra sans grandes difficultés dans la vallée de Luserne. Celle-ci est trop large, et le sol y est trop peu accidenté, pour que des hommes inaccoutumés à la guerre eussent pu sérieusement essayer d'en fermer l'entrée à une colonne nombreuse, bien armée et disciplinée. Saint-Jean, La Tour, Le Villar, Bobbi, et tous leurs hameaux, situés dans le bas de la vallée, furent donc occupés par l'ennemi. Dieu sait tout ce qu'on

fit souffrir à ceux qui ne s'étaient pas enfuis à temps.

De Bobbi, dernier village en plaine de la vallée de Luserne, paisiblement assis au milieu des châtaigniers et des pampres verdoyants, sur de belles prairies légèrement inclinées, à la base de montagnes gigantesques, que le Pélice a déchirées et dont il s'éloigne couvert d'écume en murmurant; de ce lieu fertile enrichi des beautés de la nature, mais alors dévasté par d'avidés et impitoyables soldats, s'ouvre au nord une gorge entre les rochers. Le sentier de montagne que les pâtres y ont tracé s'élève jusque sur l'arête du col Julien (Giulian) qui, non loin des formidables pics de la frontière française, à l'occident, et des cimes de la vallée d'Angrogne, à l'orient, sépare la vallée de Luserne, au midi, de celle de Saint-Martin, au septentrion. En poursuivant sa route, toujours au nord, sur la pente opposée, au travers des pâturages et des bois, l'on descend, enfin, aux hameaux de la commune de Prâli, épars sur un plateau encaissé de montagnes abruptes. C'est là, et par le col qui vient d'être décrit, que sept cents hommes, détachés de l'armée papiste, qui occupait la vallée de Luserne, vinrent porter les fureurs de la guerre. Ils avaient espéré surprendre cette commune paisible, que sa position à l'extrémité de la vallée de Saint-Martin et hors de route pouvait rassurer contre une attaque. Ils purent croire un instant qu'ils avaient réussi, Déjà ils étaient au hameau des Pommiers, lorsqu'ils se virent assaillis eux-mêmes par les Prâlines réunis, avec un courage si impétueux qu'ils ne purent résister longtemps. Fatigués par une marche rapide et longue, dans des chemins rocaillieux, glissants et en pente, surpris de rencontrer, au lieu de fuyards éperdus et suppliants, des hommes armés, pleins d'ardeur, et quelques-uns animés d'un sombre désespoir, ils fléchirent bientôt et furent tous taillés en pièces, sauf un seul ; c'était un porte-enseigne. Pendant le massacre, il s'enfuit le long d'un torrent qu'il remonta, et se cacha sous un grand amas de neige, dans la cavité qui s'y était formée par la fonte, car c'était en été, et il y demeura jusqu'à ce que le froid et la faim le fissent descendre pour implorer la miséricorde de ceux qu'il avait voulu massacrer. Il l'obtint sans peine. Les Prâlines apaisés par le succès le laissèrent aller en paix annoncer la défaite et la mort de tous ses compagnons.

L'effort de l'armée croisée porta principalement sur le val d'Angrogne, qui peut être regardé comme le cœur des Vallées, et qui fut alors, sans doute, comme tant d'autres fois encore, le lieu de refuge, la forteresse de leurs habitants éperdus. Ce vallon, bras latéral et septentrional de la vallée de Luserne, s'abaisse du nord et de l'occident, où les chaînons escarpés de Soiran, de l'Infernet et du Rouis le séparent des pâturages alpestres de la vallée de Saint-Martin vers le sud-est, et débouche par un brusque contour au midi, dans la vallée de Luserne, à l'orient du bourg de La Tour. L'arête de rochers et de pics qui, du Rouis à l'occident, se dirige à l'orient et se termine par le magnifique Vandalin, aux flancs pyramidaux, ferme le vallon au midi, et le sépare de la vallée de Luserne, jusqu'au lieu où il vient se confondre avec elle. De ce côté, il est inattaquable. Des hauteurs de Soiran, au nord, la chaîne de montagnes, qui sépare le vallon d'Angrogne de la vallée de Saint-Martin et de la demi-vallée de Pérouse, se dirige au sud-est, aplatie et uniforme depuis le mont Cervin; son nom est la Séa d'Angrogne; elle contourne, enfin, vers le sud, et s'abaisse en ondulant des hauteurs de Roccamanéot sur la costière de Saint-Jean, et meurt dans la vallée. C'est sur le versant d'abord méridional, puis occidental de ce chaînon, que sont étagés, sur des pentes radoucies, les hameaux principaux de la vallée. Ce vaste plateau, peu accidenté, déboisé et couvert de pâturages dans sa partie supérieure, s'incline ensuite plus fortement, se subdivise, se déchire dans le bas, en sillons variés, s'ombrageant sous une forêt d'arbres fruitiers magnifiques, et se termine par des ravins en précipices dans le torrent de l'Angrogne au fond du vallon. Le chemin qui, de La Tour, conduit aux hameaux populeux semés sur ces pentes fertiles, suit les sinuosités de la rivière, ondoyant et serpentant sur le penchant des collines de la rive gauche à mi-côte.

Attaquer Angrogne par cet endroit serait une folie. Les escarpements, les sinuosités, les déchirures du sol sillonné de ruisseaux, ainsi que l'ombrage des châtaigniers, des noyers au feuillage épais, masquant continuellement la vue, exposeraient une armée à des surprises continuelles et permettraient à un petit nombre d'hommes déterminés de l'arrêter à chaque pas, de lui faire essuyer des pertes incessantes, de la couper et de la précipiter dans les profondeurs que longe la route.

Si la vallée d'Angrogne ne peut être forcée de ce côté, elle peut l'être plus facilement en gagnant le haut

plateau par les pentes radoucies qui, de la plaine de Saint-Jean, à l'entrée de la vallée de Luserne, s'élèvent dans la direction du nord, vers la Séa d'Angrogne, par les hauteurs de Roccamanéot. Arrivée là, une troupe ennemie est maîtresse du plateau supérieur. Aucun obstacle ne s'oppose plus à sa marche, jusqu'aux rochers qui enceignent le vallon reculé du Pradutour; elle peut alors se précipiter comme un torrent dévastateur sur les hameaux qu'elle domine et qui n'ont plus de moyen de défense naturel.

C'est par le chemin que nous venons de décrire, en dernier lieu, que l'armée croisée se prépara à envahir la vallée centrale d'Angrogne. Elle quitta ses quartiers et se mit à gravir, par la costière de Saint-Jean, les gradins du flanc méridional des collines, se dirigeant vers le plateau et rocher supérieur de Roccamanéot. Les pauvres Vaudois eurent à soutenir sur ces collines le plus rude combat. Ils s'y préparèrent par la prière. Leurs ennemis en s'avançant les voyaient prosternés et entendaient les requêtes qu'ils adressaient à Dieu à haute voix. Ces papistes s'en moquaient, étant pleins de confiance dans leur nombre, dans leurs équipages de guerre et dans leur vaillance. Mais la miséricorde divine assura la victoire au petit nombre; Dieu exauça ceux qui s'attendaient à lui. Parmi les assaillants, un des principaux chefs, le Noir de Mondovi, nouveau Goliath outrageant Israël, se vantait avec d'horribles blasphèmes de faire un grand carnage de ces pâtres hérétiques, lorsqu'ayant haussé la visière, à cause de la chaleur et comme par mépris, il fut frappé entre les deux yeux par une flèche qu'avait décochée Peiret Revel d'Angrogne. Il tomba, et sa mort épouvanta tellement les siens, surpris déjà et embarrassés de la résistance opiniâtre des Vaudois, qu'ils tournèrent le dos à ceux qu'ils avaient méprisés auparavant et s'enfuirent avec perte. La joie d'une si grande délivrance éclata sur le champ de bataille et dans toute la vallée par des actions de grâces et de saints cantiques.

L'ennemi irrité d'une telle perte et honteux de sa défaite, ayant ramassé toutes ses forces, assaillit de nouveau la vallée d'Angrogne, et se rendit maître de tout le plateau et des hameaux de la rive gauche du torrent jusqu'à la Rocciailla, massif de rochers qui, des hauteurs voisines de la Vachère, descend brusquement au midi jusque dans le lit du torrent et sépare la vallée inférieure et cultivée d'Angrogne de la supérieure. Celle-ci, toute alpestre, a la forme d'un immense entonnoir, déchiré à l'orient, dont les bords sont, au midi, l'arête du majestueux Vandalin, à l'occident les sommités neigeuses de la Sella Veglia et du Rous, au nord les rocs effrayants de l'Infernet et de Soiran, et à l'orient cette Rocciailla, amas de rochers peu élancés, mais déchirés et escarpés qui viennent resserrer à sa sortie le torrent de l'Angrogne.

Au centre de cet entonnoir, s'étend une prairie, bordée d'un côté par le torrent et de l'autre par quelques maisons, c'est le Pradutour ou Prédutour, célèbre dans l'histoire vaudoise. C'est-là, c'est dans ce quartier que, selon la tradition, était autrefois cette célèbre école des barbes ou pasteurs vaudois, qui conservait intacte et pure la saine doctrine de la primitive Église, qui entretenait la flamme de la vérité évangélique dans ces montagnes écartées et qui la faisait rayonner au loin par des missionnaires. Ce vallon retiré, mais fertile encore dans le bas, a été choisi dans presque toutes les persécutions pour dernier refuge terrestre (4), avec quelques autres points également inaccessibles. Dans celle qui nous occupe, la population d'Angrogne et les fugitifs qu'elle avait recueillis s'y précipitèrent, et y entassèrent leurs familles avec le peu de biens qu'ils avaient pu sauver.

En remontant la vallée inférieure d'Angrogne, comme le faisait l'armée victorieuse des papistes, on ne peut pénétrer dans le quartier du Pradutour que par un défilé (5), au pied de rochers inaccessibles qui ne se sont ouverts que pour laisser passer le torrent et un étroit chemin. C'est dans cette gorge resserrée, entre la Rocciailla et l'Angrogne, que les bandes victorieuses se sont engagées. Les plus avancées vont pénétrer dans le refuge des Vaudois, au Pradutour, lorsqu'un épais brouillard s'abaisse inopinément et les enveloppe. Ils ne distinguent plus aucun objet, ils ne peuvent reconnaître où ils sont, ils n'osent avancer par crainte de surprise, ils s'arrêtent, l'inquiétude se met dans leurs rangs. C'est alors que les Angrognins, remplis de courage par cette intervention de la Providence en leur faveur, sortent de toutes leurs retraites, attaquent avec vigueur leurs agresseurs hors d'eux-mêmes, les repoussent, les mettent en fuite et les chassent devant eux. Bientôt, profitant de la connaissance qu'ils ont de la localité, ils gagnent du chemin sur eux à travers les rochers et les prennent aussi en flanc. Les fuyards encombrant l'étroit chemin se heurtent, et cherchant à se devancer, se précipitent les uns les autres en bas des rochers dans les eaux bouillonnantes. Le brouillard, les

abîmes, les rochers et le torrent firent en ce jour-là plus de victimes que le fer et le bras des Vaudois. Le nombre des morts fut très-considérable. La fidèle tradition a conservé le souvenir d'un de ces hommes que la main de Dieu atteignit dans cette déroute, c'est celui d'un capitaine Saguet ou Saquet, de Polonghèra, en Piémont, homme d'une taille colossale qui remplissait l'air de ses blasphèmes et de ses menaces contre les Vaudois. Le pied lui glissa sur le bord d'un rocher, il tomba dans les ondes bondissantes de l'Angrogne, fut emporté et jeté par elles dans un gouffre ou bassin qui porte encore aujourd'hui son nom : Tompi Saquet.

Plusieurs autres assauts furent livrés aux Vaudois dans leurs diverses retraites. Il est reconnu que les vallées de Pérouse et de Saint-Martin éprouvèrent les cruautés de l'armée du légat de Capitaneis. Pravihelm, dans la vallée du Pô, fut aussi attaqué. Beaucoup de sang fut répandu dans tant de combats répétés. Les malheureux habitants durent verser bien des larmes, et ne se remirent que lentement de leurs désastres. Cependant les années ont effacé le souvenir de la plupart des scènes de désolation qui souillèrent cette époque. Ce qu'on sait de certain, c'est que Dieu donna partout secours à ses enfants, et qu'après que cette armée eut tournoyé pendant, un an dans les vallées et les contrées d'alentour, semblable à une tempête menaçante, le prince de Piémont, Charles II (6), fit cesser cette guerre pernicieuse à ses sujets. Désirant la paix, ce jeune prince, âgé d'une vingtaine d'années seulement, exprima son déplaisir de cette lutte cruelle, et fit porter des paroles de paix aux Vaudois. Il chargea de cette mission un évêque qui vint à Prassuit, hameau de la vallée d'Angrogne, conférer avec les montagnards. Le prélat les assura de la bienveillance de leur souverain et du bon accueil qu'ils en recevraient. Il réussit à leur persuader de lui envoyer une députation.

Les Vaudois firent donc partir pour Pignerol douze des principaux d'entre eux, que le duc reçut avec bonté. Il les questionna longuement, et sur les réponses qu'ils lui firent, il leur témoigna ouvertement qu'on l'avait mal informé, soit à l'égard de leurs personnes, soit à l'égard de leur croyance. Il voulut voir de leurs enfants, car on lui avait certifié qu'ils naissaient tous avec quelques difformités monstrueuses, avec un oeil unique au front, quatre rangées de dents noires, et autres choses semblables. Ayant trouvé beaux et bien faits ceux qu'on lui amena, il ne put contenir son mécontentement d'avoir été si grossièrement induit en erreur. Détrompé sur le compte de ses sujets vaudois, il accepta le don que les députés lui offraient au nom de leur peuple, leur confirma leurs privilèges (7) et libertés usitées, et leur promit de les laisser en paix à l'avenir.

Telle fut l'issue de cette cruelle croisade, de l'an 1488, entreprise au nom d'une religion sans pitié et terminée par la droiture d'un prince clair-voyant. Hélas ! que de fois encore, nous aurons occasion de voir les mêmes faits et les mêmes caractères se représenter, n'ayant subi d'autre changement que celui des circonstances. La calomnie n'a que trop été une arme habituelle dans la bouche de Rome pour perdre les fidèles Vaudois.

Après la paix de 1489, quelques années s'écoulèrent tranquillement pour ceux des Vaudois qui avaient survécu à la cruelle persécution que l'on vient de lire. Mais l'an 1500 fut marqué par une attaque des plus violentes contre les Vaudois de la haute vallée du Pô, dans le marquisat de Saluces. Déjà leurs voisins, les Vaudois de Bagnolo, si nombreux et autrefois si connus, avaient disparu entièrement. Le récit de leurs malheurs n'est pas parvenu à la postérité. On ne connaît ni quand ni comment ils ont cessé d'exister. Mais le bras qui s'appesantit sur eux ne, peut avoir été autre que celui qui venait de décimer les Vallées. Le même esprit ténébreux souffla des pensées de destruction dans le coeur de Marguerite de Foix, veuve du marquis de Saluces, contre ses sujets vaudois de Pravihelm, des Biolets et de Bietoné, dans la haute vallée du Pô. Assaillis, poursuivis avec acharnement, ces pauvres gens ne virent de salut que dans la fuite. La vallée de Luserne devint leur retraite. C'est de là que, durant cinq ans, ils adressèrent à leur souveraine leurs supplications pour être remis en possession de leurs maisons et de leurs biens. Vain espoir ! On ne leur répondit que par la proposition honteuse de vendre leur âme en consentant au papisme. Des calculs criminels étaient étrangers à leur simplicité; ils demandaient justice : ne l'obtenant pas, ils songèrent à se la rendre. Peut-être dépassèrent-ils en cela la modération chrétienne. Sous la conduite de l'un d'eux, homme intrépide, ils revinrent à l'improviste, et armés, dans leurs anciennes habitations. Ils en chassèrent à coups d'épée les papistes qui s'y étaient établis, et inspirèrent tant d'épouvante aux populations voisines que celles-ci, n'espérant le repos que d'un compromis avec les légitimes et anciens habitants du territoire contesté, et se souvenant sans doute aussi des douces relations qu'ils avaient soutenues avec eux autrefois,

joignirent leurs demandes aux leurs, pour implorer de leur souveraine la libre rentrée des Vaudois dans leurs villages; ce qui leur fut accordé ainsi que la jouissance de leurs libertés en ce qui concernait leur foi.

Ainsi se terminèrent pour un temps les persécutions armées contre les Vaudois fidèles à la religion de leurs pères. (Sources : DE LA MOTHE-LANGON déjà cité souvent. - PERRIN et GILLES que nous citerons encore.)

[Table des matières](#)

Page précédente: [LES VAUDOIS REFOULÉS DANS LES ALPES FONDENT DES COLONIES.](#)

Page suivante: [LES VAUDOIS ET LA RÉFORME AU COMMENCEMENT DU XVI^e SIÈCLE.](#)

(1) Rorengo dit que c'est à Angrogne que fut tué Guillaume, qu'il y était curé, et qu'il fut frappé pour avoir découvert l'hérésie à Castellatio. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il n'existe aucune localité à Angrogne qui réponde au nom de Villa, tandis qu'il existe un bourg appelé Villar à l'occident de La Tour.▲

.

(2) On peut aisément comprendre que les intérêts des princes de la terre ne sont pas toujours ceux du pape.▲

.

(3) L'orage venant de là, ils ont pu en ignorer la vraie cause.▲

.

(4) Ce n'était pas le lieu seul du Pradutour qui servait de refuge, mais toute la contrée basse avoisinante, qui comprend la Ciauvia, le Chiot, Chaudet, etc.▲

.

(5) L'ennemi tentera dans la suite d'y pénétrer par d'autres chemins, mais avec le même désappointement.▲

.

(6) Gilles attribue cette paix au duc Philippe ; mais il fait une erreur, car ce prince était alors en France et, ne commença à régner qu'en 1496.▲

.

(7) Nous avons la conviction que ces privilèges et ces libertés étaient celles réservées par les marquis de Luserne en faveur de leurs sujets, lors de leur soumission à la maison de Savoie.▲

▲

LES VAUDOIS ET LA RÉFORME PROTESTANTE

AU COMMENCEMENT DU XVI^{ème} SIÈCLE.

Petit nombre des Vaudois. - Réduits à se cacher, ou à dissimuler. - Au comble du mal, la réforme éclate. - Coup-d'oeil sur la réforme. - Empressement des Vaudois à s'en enquérir. - Martin, du val Luserne. - Morel de Mérindol et Masson de Bourgogne en Suisse et en Allemagne. - Écrit qui rend compte de l'état des Vaudois. Conseils demandés. - Réponse touchante et bienveillante d'Œcolampade. Bucer et Capiton visités. - Sympathie et accord des réformés avec les Vaudois. - Retour des deux Vaudois, Masson martyr. - Réponse des réformateurs examinée avec soin. - Synode d'Angrogne (Chanforans) en 1532, pour en délibérer. - Décision du synode. - Décision sur le service public - toute dissimulation flétrie. - Dissentiment. - Relation entre les Vaudois et les Églises de Bohème et de Moravie.

La paix de 1489 n'avait pu cicatriser toutes les plaies que la persécution avait faites aux Vaudois. Il est vrai que les paroles bienveillantes du duc de Savoie avaient d'abord rendu l'espérance à bien des coeurs, mais l'on ne s'était aperçu que trop tôt de ce qu'il y avait de peu rassurant et de précaire dans le nouvel état de choses. La population vaudoise était considérablement diminuée dans les Vallées. Pouvait-il en être autrement après tant de massacres et de combats? Et dans les villes et les villages de la plaine du Piémont, où avaient existé des églises vaudoises, la cruelle persécution les avait détruites; elle avait tué, dispersé ou réduit à se cacher leurs membres et adhérents. La perte de tant d'amis et de frères était des plus douloureuses, et la ruine de tant de congrégations vaudoises, foyers de lumière au milieu des ténèbres, était irréparable. Si du moins les Églises au sein des Alpes eussent été désormais à l'abri des pièges des ennemis de leur foi, mais les embûches, pour être plus couvertes, n'en étaient pas moins tendues: au lieu de croisades à main armée, suspendues pour un temps par l'humanité ou la politique du prince, le clergé romain recourait à de sourdes manoeuvres, à l'emploi de moyens détournés et à l'action régulière des tribunaux de l'inquisition. Ceux-ci, en vertu des privilèges concédés par l'autorité civile, avaient le droit de juger des cas spéciaux d'hérésie, qui pouvaient se présenter. La situation extérieure des Vaudois, déjà décimés, affaiblis et appauvris par la guerre de 1488, était donc très-précaire, malgré la paix conclue avec leur souverain. Dans de tels moments, quand à des désastres succède une paix incertaine ou peu rassurante pour la population affaiblie qui l'a conclue, si quelque événement ou quelque mobile nouveau n'intervient pas pour rendre la vie à ses forces déprimées, l'engourdissement la saisit, la crainte de nouveaux malheurs, si elle se remue, paralyse ses membres, et un lâche besoin de repos lui fait accepter l'esclavage.

C'est dans cette lamentable position que se trouva, après la paix de 1489, la population vaudoise des Vallées piémontaises, affaiblie, appauvrie, décimée, craignant de nouvelles persécutions ; spectatrice timorée des souffrances isolées de ceux de ses enfants qui se hasardaient dans les plaines du Piémont et que l'inquisition y faisait arrêter (1), cherchant un soulagement à ses douleurs, dans les promesses et dans les paroles bienveillantes qu'elle avait entendues de son prince, l'Église vaudoise fut menacée dans sa vie intérieure. Un grand nombre de ses membres, préoccupés de leurs intérêts terrestres, oubliant les préceptes du Sauveur sur la confession de son nom, recouraient à une honteuse et criminelle dissimulation. Pour être à l'abri de toute poursuite dans leurs courses pour leurs affaires, ils obtenaient des curés, établis dans les Vallées (2), des certificats ou témoignages de papisme. Pour les mériter, ils fréquentaient les églises catholiques, assistaient à la messe, se confessaient et faisaient baptiser leurs enfants par les prêtres. Il est vrai qu'ils croyaient diminuer leur faute, en disant en eux-mêmes lorsqu'ils entraient dans les temples des ennemis de leur foi:

Caverne de brigands, Dieu te confonde! Il est vrai qu'ils fréquentaient aussi les prêches des barbes ou pasteurs vaudois, et se soumettaient à leur censure (3). Mais ces précautions même, loin de les absoudre, font ressortir d'autant plus leur duplicité, leur coeur partagé et le sévère jugement que leur conscience portait sur leur propre conduite. Évidemment l'Église vaudoise, en tolérant un si grand scandale, laissait une eau fétide s'infiltrer dans les canaux de sa vie spirituelle, que la source pure de la Parole de Dieu avait jusqu'alors alimentée seule; évidemment elle allait courir le risque d'altérer sa foi, et d'en modifier la profession.

Mais le chef invisible de l'Église, le Seigneur qui l'a rachetée par son sang, veillait avec amour sur cette faible mais ancienne portion de son héritage. Comme un ami qui ne se montre jamais plus fidèle qu'au moment du danger, ni plus tendre qu'à l'heure de l'affliction, Jésus vint délivrer l'Église vaudoise, lorsque la tentation s'aggravait et la consoler de toutes ses souffrances, en lui faisant parvenir la nouvelle de son triomphe sur l'Antéchrist par la [RÉFORMATION](#). Que de choses et quelles choses dans ce seul mot!

Il n'exprime rien moins qu'un renouvellement profond, radical et complet de la figure, de la constitution et de la vie de l'Église, rien moins qu'un retour à sa forme primitive, qu'un rétablissement du dogme, de la morale et du service divin sur les fondements posés par le Seigneur lui-même et par les apôtres, et qu'une aspiration à revêtir une vie nouvelle de foi, de renoncement, de charité et de sainteté, une vie en un mot cachée avec Christ en Dieu. Depuis longtemps, au sein même de l'Église devenue romaine, on parlait de réforme; des princes, des magistrats, des savants, des hommes de lettre, des gens d'église et de nombreux fidèles, l'avaient à diverses fois demandée. L'assemblée même des évêques avait voulu l'essayer au concile de Constance; mais toujours en vain. Le mal était trop grand, la plaie trop profonde et invétérée, le corps lui-même trop gangrené, pour que la guérison en fût entreprise avec foi et résignation par tous ses membres. Chacun avait la conscience du mal, et en signalait les symptômes, mais personne dans l'Église n'en indiquait la vraie cause; personne ne lui appliquait le remède seul efficace; savoir, la prédication fidèle de la Parole de Dieu. Le moindre enfant d'entre les Vaudois l'aurait fait connaître; mais pour que l'Église romaine découvrit elle-même le remède et consentit à l'employer, il fallait une intervention directe de la Providence divine; car, comment la cruelle persécutrice des Albigeois et des Vaudois aurait-elle d'elle-même cherché la guérison dans le livre même qui avait inspiré, qui soutenait et consolait encore ces objets de sa haine ?

Ce miracle de sa miséricorde, Dieu se plut à l'opérer en plusieurs lieux comme dans plus d'un coeur à la fois afin que la gloire lui en revînt et non à aucun homme. Il réveilla l'amour de la vérité et suscita çà et là un esprit de recherche, depuis longtemps inconnu à l'Église romaine. Il mit entre les mains d'hommes selon son coeur le texte des saintes Écritures et leur en révéla le sens par son Esprit. En France, un vieillard, docteur illustre; en Allemagne, un jeune moine, [Martin Luther](#), inquiet de son salut, dans un couvent de la Saxe; en Suisse, le curé Zwingli, jeune aussi, voué à ses devoirs pastoraux dans Glaris, au sein des Alpes, puis aux fonctions de prédicateur de la célèbre abbaye de Notre-Dame-des-Ermites, ou d'Ensiedlen, rétablirent simultanément, par la seule étude de la Bible, et sans connaître leurs travaux respectifs, les doctrines vitales de l'Évangile. (V. Hist. de la Réformation du XVI^e siècle, par M. MERLE D'AUBIGNÉ.)

À peine initiés à la vérité évangélique et régénérés par elle, ces hommes bénis d'en haut n'avaient plus eu qu'un désir, celui de glorifier Dieu, en communiquant à d'autres, à leurs amis, à leurs parents, à leurs contemporains, la grâce qui leur avait été faite.. Dans leurs entretiens familiers, ils avaient excité un grand intérêt en racontant les circonstances providentielles par lesquelles Dieu avait mis entre leurs mains le texte sacré et ouvert leur coeur à ses inspirations. Par ces récits, ils avaient soulevé dans bien des âmes les vives et profondes émotions qu'ils avaient eux-mêmes ressenties, la joie, le ravissement, la terreur, la repentance et la reconnaissance qui s'étaient tour à tour emparés d'eux à la lecture des déclarations de la Parole de Dieu. Par leurs prédications et par leurs leçons publiques, les illustres réformateurs, surtout ceux de l'Allemagne et de la Suisse, avaient versé des torrents de lumière et allumé des foyers de vie dans une multitude de coeurs sincères. Par leurs publications, par leurs commentaires, et surtout par la traduction, l'impression et la dissémination des saintes Écritures, ils avaient mis à la portée de tous ceux qui avaient quelque élément d'instruction, et par le moyen de ceux-ci, à la portée de chacun, la connaissance de Dieu et de son Christ,

selon l'Évangile.

La lumière avait été remise sur le chandelier. À son vif et pur éclat, les superstitions, l'idolâtrie, les erreurs et les vices de Rome apparaissaient dans toute leur laideur. Des milliers d'âmes honnêtes se détournèrent de la voie de perdition dans laquelle des conducteurs aveugles les avaient retenues jusque-là et s'avançaient avec joie, confiance et espérance dans les sentiers de l'Évangile.

La réformation s'étendait en Allemagne et en Suisse; elle essayait ses forces à Paris, à Meaux et en divers autres lieux, lorsque le bruit de ses oeuvres retentit jusqu'au sein des Églises vaudoises du Piémont, du Dauphiné et de la Provence. Ces anciennes Églises, isolées, entourées d'ennemis, affaiblies, et quelque peu découragées par la persécution, s'émurent à la nouvelle consolante d'un retour à la Parole de Dieu, à la doctrine du salut par la foi en Jésus-Christ, et à une vie plus pure, dans des contrées auparavant papistes. Elles se hâtèrent de recueillir des renseignements certains et de nouer des relations avec leurs nouveaux frères. Dès l'an 1526, le barbe (pasteur) Martin du val Luserne revenait déjà d'un de ces voyages, rapportant plusieurs livres imprimés par les réformés. Ce fait est prouvé par la déposition d'un Barthélemi Féa, habitant près de Pignerol, qui ayant été, mis en prison pour la religion, confessa aux inquisiteurs que ledit barbe Martin, revenant d'Allemagne, avait passé dans sa maison, lui avait montré les livres qu'il en rapportait, et lui avait raconté merveille de la réformation qui s'y faisait. (GILLES,... p. 30.)

De tous les voyages des barbes vaudois à cette époque, celui de Georges Morel de Mérindol et de Pierre Masson (4), originaire de Bourgogne, est le plus connu. Députés par les Églises vaudoises de la Provence et du Dauphiné (5) auprès des réformateurs de la Suisse et de l'Allemagne, ils confèrent avec les frères de Neuchâtel, de Morat et de Berne, savoir, avec Berthold Haller, et sans doute aussi avec Guillaume Farel; et, au mois d'octobre 1530, ils présentèrent au réformateur de Bâle, Œcolampade, un long écrit en latin dans lequel ils rendaient compte de leur discipline ecclésiastique, de leur culte, de leurs moeurs et de leur doctrine, lui demandant avis sur plusieurs articles.

Cet écrit, empreint d'une humilité et d'une ouverture de coeur trop rares, même entre frères dans la foi, jette un grand jour sur l'état intérieur où se trouvaient alors les Églises vaudoises du sud-est de la France. Il est même probable que cet état était plus ou moins celui des Églises vaudoises du Piémont, leurs voisines, mais peut-être à un moindre degré de décadence. Ce qui précède l'a fait entrevoir, la suite le rendra certain.

L'exposé que fit le barbe Morel, et qu'on peut lire dans Seultetus ou dans Ruchat, montre chez les Vaudois d'alors une infériorité sensible dans la connaissance des choses du salut, et surtout dans la profession de la foi évangélique, si on les compare à leurs ancêtres, tels que, l'histoire et les écrits religieux du XIIe Siècle nous les ont fait connaître. (SCULTETUS, *Annalium Evangelii*, etc.; Heidelbergae, 1618, t. II, P. 294. - RUCHAT, *Rist. de la Réformation de la Suisse*, t. II, p. 319 et suiv.)

Les renseignements que G. Morel donne sur les barbes, ou pasteurs des églises vaudoises, concordent en général avec ce que nous connaissons de leur ancienne discipline. Cependant l'on entrevoit dans son exposé des marques d'une certaine inquiétude ou incertitude sur quelques points de doctrine ou de discipline, une instruction biblique moins développée, et, à ce qu'il semblerait, une connaissance restreinte de leur si intéressante littérature religieuse.

Le candidat à la charge de pasteur, après avoir labouré la terre ou gardé le bétail, jusqu'à l'âge de vingt-cinq à trente ans, se présentait aux barbes et leur exposait sa demande. Si l'enquête formée sur sa conduite était à sa louange, il employait, durant trois ou quatre ans au plus, les mois d'hiver à s'instruire; il apprenait par coeur les évangiles selon saint Matthieu et selon saint Jean, les épîtres catholiques et une bonne partie de celles de saint Paul. Après cela, il devait passer un an ou deux dans la retraite. En cet endroit Morel parle de soeurs ou vierges, vivant ensemble dans un célibat perpétuel, et dit que c'est dans le lieu où elles demeuraient qu'on envoyait les candidats se préparer en silence aux fonctions du saint ministère, qui leur était ensuite conféré par l'administration de l'eucharistie et par l'imposition des mains. Cette espèce de

congrégation religieuse de filles est un fait sans exemple dans l'histoire vaudoise, et, s'il est vrai, il prouverait avec le célibat des barbes, général alors, que l'envahissement des idées romaines était devenu considérable à cette époque, du moins dans les Églises de Provence.

Le saint ministère était, a ce qu'il paraît, exercé avec foi et amour. La doctrine enseignée était restée généralement la même que dans les temps reculés ; elle était toujours essentiellement évangélique. Cependant, il paraît qu'en ce qui concerne l'acceptation du salut et la vie intérieure du chrétien, les barbes d'alors accordaient à la volonté de l'homme une part immense :

« Nous avons cru, disaient-ils, que tous les hommes avaient naturellement quelque vertu que Dieu leur avait donnée , à l'un pourtant plus, et à l'autre moins; qu'ainsi les hommes peuvent quelque chose par cette vertu qui leur est donnée; cependant surtout quand Dieu l'aiguillonne et l'excite, comme il dit lui-même : Je me tiens à la porte et je frappe. »

De plus, ils n'admettaient la prédestination qu'avec certaines explications qui la réduisaient à n'être qu'une vue anticipée des intentions et des actions humaines par la toute-science de Dieu.

Quelques tendances romaines se faisaient apercevoir, telle que la confession auriculaire, mais sans superstition ni tyrannie. Ils demandaient aux réformateurs s'il devait y avoir des degrés de dignité entre les ministres de la Parole de Dieu, comme des évêques, des prêtres et des diacres ? si la distinction de péché originel, véniel et mortel est bonne, s'il est permis de prier pour les morts ? quels sont les préceptes cérémoniels et les préceptes politiques ? si ces ordonnances-là ont été tout à fait abolies par la venue de Jésus-Christ ? Ils rejetaient le purgatoire comme une fiction de l'Antéchrist, ainsi que toutes les inventions des hommes, telles que les fêtes des saints, les vigiles, l'eau bénite, l'abstinence de la viande en certains temps, et, en particulier, ils regardaient la messe comme une effroyable abomination devant Dieu. Mais ils toléraient un grand mal : par faiblesse et par crainte de leurs persécuteurs, ils faisaient baptiser leurs enfants par des prêtres et communiaient à la messe.

L'injustice et la cruauté de leurs ennemis ayant amené des dangers sans nombre pour les Vaudois et occasionné des voies de fait de la part de ceux-ci, Georges Morel demandait aussi si la violence ou la ruse pouvaient être autorisées dans les cas où la vie et le droit de propriété étaient en danger ? Il posait également la question de savoir s'il était permis aux fidèles (Vaudois) de plaider devant des juges infidèles (catholiques.)

Æcolampade, comme les autres réformateurs, vit avec une profonde, émotion et avec joie ces frères étrangers, députés par les anciennes Églises vaudoises, par ce petit résidu des chrétiens évangéliques échappés comme par miracle aux persécutions de Rome. Ainsi que tous ses collègues, Æcolampade bénit Dieu pour la conservation de ces disciples de la vérité, humbles troupeaux épars, aux pieds et au sein des Alpes, sauvés avec peine des pièges incessants tendus à leur vie aussi bien qu'à leurs âmes. Ces sentiments se firent jour dans la réponse du réformateur bâlois aux Vaudois de Provence, sous la date du 13 octobre 1530.

« Ce n'est pas, leur dit-il, sans un vif sentiment de joie en Christ que nous avons appris de Georges Morel, qui prend un soin si fidèle de votre salut, quelle est la foi de votre religion et quel est votre culte. Nous rendons nos actions de grâces au Père très-bon de ce qu'il vous a appelés à une si grande lumière, pendant ces siècles ou de si épaisses ténèbres couvraient presque le monde entier sous l'empire de l'Antéchrist. Nous reconnaissons aussi que Christ est en vous, c'est pourquoi nous vous aimons comme frères, et plût à Dieu que nous pussions vous témoigner par des effets l'affection de notre cœur ! »

Aux actions de grâces et aux témoignages d'attachement, le réformateur se sentit pressé d'ajouter les observations chrétiennes et les conseils de la vérité qu'on avait réclamés de sa fidélité.

« Comme nous approuvons beaucoup de choses en vous, il en est aussi plusieurs que nous voudrions voir amendées. Nous apprenons que la peur d'être persécutés vous fait dissimuler votre foi et que vous la cachez. Or, vous savez que l'on croit de coeur à justice et que l'on confesse de bouche à salut, mais que ceux qui auront eu honte de Christ devant le monde ne seront point reconnus par lui devant son Père. Parce que notre Dieu est vérité, il veut être servi en vérité; et comme il est le Dieu jaloux, il ne permet pas aux siens de se mettre sous le joug de l'Antéchrist, car il n'y a point d'accord entre Christ et Bélial. Vous communiez avec les infidèles, vous assistez à leurs abominables messes dans lesquelles la mort et la passion de Christ sont blasphémées. Car, quand ils se glorifient de faire satisfaction pour les péchés des morts et des vivants par leurs sacrifices, quelle est la conséquence, si ce n'est que Christ n'y a pas satisfait par son unique sacrifice, que Christ n'est pas ce que son nom de Jésus signifie, c'est-à-dire sauveur, et que c'est en vain qu'il est mort pour nous. Et en disant amen à leurs prières, ne renions-nous pas Christ ? Combien de morts ne vaudrait-il pas mieux souffrir ? Je connais votre faiblesse; mais il faut que ceux qui savent qu'ils ont été rachetés par le sang de Christ soient plus courageux

Il nous vaudrait mieux mourir que d'être vaincus par la tentation »

Œcolampade répondit, dans l'esprit de la réforme, à toutes les autres questions qui lui avaient été posées, donnant les explications et les conseils demandés. Il importe peu de les rapporter ici en détail. Qu'il suffise de dire que le docteur de la réforme et les pasteurs de l'ancienne Église vaudoise se sentirent frères, et que le Seigneur leur donna l'unité de l'esprit par le lien de la paix.

De Bâle, les deux députés des Vaudois allèrent à Strasbourg pour conférer avec Bucer et Capiton. Ils portèrent au premier une lettre de recommandation d'Œcolampade, du 27 octobre 1530.

Ces rapports immédiats des barbes vaudois avec les réformateurs de la Suisse et de Strasbourg ont encore pour nous aujourd'hui un intérêt bien légitime. Il est réjouissant de voir que l'étude consciencieuse de la Parole de Dieu ait conduit les réformateurs, sortis du sein de l'Église romaine, à reconstruire une Église qui eut, dès son apparition, toute l'estime et toute la sympathie des vieilles Églises vaudoises qui avaient conservé la doctrine et le culte des premiers âges du christianisme, aussi purs du moins qu'elles l'avaient pu. Il est également édifiant de voir les Églises réformées, qu'on eût voulu rabaisser en les appelant nouvelles, constater par leur unité de foi et même par leur communauté de formes avec les Églises vaudoises, l'ancienneté de leur doctrine, de leur culte et de leur organisation ecclésiastique. Quelques légères divergences dans des points secondaires qui ont été signalés n'affaiblissent point cette assertion, non plus qu'un faible commencement de décadence dans un petit troupeau persécuté.

Ayant rempli leur mission et munis de la réponse d'Œcolampade, les deux barbes vaudois reprirent la route de leur pays. L'un d'eux, Pierre Masson, ne put échapper aux soupçons et aux embûches ; il fut arrêté à Dijon, mis en prison et condamné à mort. Georges Morel plus heureux passa inaperçu avec ses lettres et papiers, et arriva sain et sauf en Provence. (PERRIN, p. 216.)

La réponse d'Œcolampade eut bientôt un grand retentissement dans toutes les Églises vaudoises. Les pasteurs des Vallées examinèrent aussi entre eux, et dans des conférences avec leurs voisins, les questions qui y étaient traitées. Quelques diversités de vue subsistant encore, on dut retourner plusieurs fois auprès des réformateurs en Allemagne et en Suisse. On prit aussi le parti de convoquer un synode pour terminer l'affaire. Toutes les Églises vaudoises devaient y être représentées. Les pasteurs suisses y furent invités. Un grand nombre d'entre eux, réunis à Grandson dans la Suisse française, choisirent, pour s'y rendre en leur nom, Guillaume Farel, cet ardent et fidèle réformateur, et Antoine Saunier, l'un et l'autre originaires du Dauphiné. (RUCHAT, t. III, p. 176 et 657.)

La présence de Farel au synode des Vaudois est constatée par la déposition d'un Vaudois jeté en prison par Bersour, dans la persécution de 1535. Jeannet Peyret d'Angrogne déposa qu'il faisait la garde, pour les

ministres qui enseignent la bonne loi, qui étaient assemblés dans la bourgade des Chanforans (6), au milieu d'Angrogne, et dit qu'entre les autres, il y en avait un qui s'appelait Farel, qui avait la barbe rouge et un beau cheval blanc, et deux autres en sa compagnie, dont l'un avait un cheval quasi noir, et l'autre était de grande stature, un peu boiteux. (GILLES, P. 40.)

Le synode réuni à Angrogne, au lieu dit Chanforans, commença le 12 septembre 1532 (7). Il fut solennel et décisif. Toutes les questions avaient été mûries suffisamment; elles furent encore débattues en toute liberté durant six jours (8). Enfin, le synode ou assemblée des barbes et des pères de famille rédigea une brève confession de foi, qui peut être considérée comme un supplément à l'ancienne confession de foi de l'an 1120, qu'elle ne contredit en aucun point. Elle se compose de dix-sept articles (9).

1° Nous croyons que le service divin doit se faire en esprit et en vérité, car Dieu est esprit et veut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité;

2° Que tous ceux qui ont été et qui seront sauvés ont été élus de Dieu avant la fondation du monde;

3° Qu'il est impossible que ceux qui ont été ordonnés au salut (élus) ne soient pas sauvés;

4° Que quiconque établit le libre arbitre de l'homme nie entièrement la prédestination et la grâce de Dieu;

5° Qu'il n'y a d'oeuvre bonne que celle que Dieu a commandée, et de mauvaise que celle qu'il a défendue (10);

6° Qu'un chrétien peut jurer par le nom de Dieu sans contrevenir à ce qui est écrit au chapitre V de saint Matthieu, v. pourvu que celui qui jure ne prenne point le nom du Seigneur en vain. Or, il n'est point pris en vain, quand le serment tend à la gloire de Dieu et au salut du prochain. De plus, on peut jurer devant le magistrat, parce que celui qui en fait l'office, qu'il soit fidèle ou infidèle, tient sa puissance de Dieu,

7° Que la confession auriculaire n'est point commandée de Dieu ni déterminée par la sainte Écriture ; que la vraie confession du chrétien est de se confesser, à Dieu seul, auquel appartiennent l'honneur et la gloire; qu'il y a une autre sorte de confession, qui est quand quelqu'un se réconcilie avec son prochain, dont il est parlé en saint Matth., ch. V ; qu'une troisième confession est quand quelqu'un a commis quelque faute publique et qu'il la confesse aussi publiquement ;

8° Que le jour du dimanche nous devons cesser nos oeuvres terrestres par zèle pour Dieu, par amour envers nos serviteurs et pour nous appliquer à l'ouïe de la Parole de Dieu;

9° Qu'il n'est point permis au chrétien de se venger en aucune manière de son ennemi;

10° Qu'un chrétien peut exercer l'office de magistrat sur les autres chrétiens ;

11° Que l'Écriture ne détermine au chrétien aucun temps pour jeûner ;

12° Que le mariage n'est défendu à personne de quelle condition qu'elle soit ;

13° Que quiconque défend le mariage enseigne une doctrine diabolique

14° Que quiconque n'a point le don de continence doit se marier ;

15° Que les ministres de la Parole de Dieu ne doivent point être transférés d'un lieu à un autre, si ce n'est pour quelque grand bien de l'Église;

16° Qu'il n'est point incompatible à la communion apostolique que les ministres possèdent quelques biens particuliers pour nourrir leur famille ;

17° Touchant les sacrements, que la sainte Écriture démontre qu'il n'y a que deux sacrements que Jésus-Christ nous ait laissés ; savoir, le baptême et l'eucharistie (ou sainte cène) ; que nous recevons celle-ci pour témoigner que nous persévérons dans la sainte foi, selon l'engagement de notre baptême, et pour célébrer le souvenir de la passion de Jésus-Christ, qui est mort pour notre rédemption et nous a lavés de nos péchés par son sang précieux.

Le synode d'Angrogne prit aussi une résolution décisive pour le salut de l'Église vaudoise, compromis depuis un certain nombre d'années par la peur des persécutions. Il fut arrêté d'un commun accord qu'on cesserait entièrement toutes les dissimulations par lesquelles on avait espéré échapper aux regards des ennemis de la foi ; que désormais on ne prendrait part à aucune des superstitions papistes ; qu'on ne reconnaîtrait pour pasteur aucun prêtre de l'Église romaine, et qu'on ne recourrait à leur ministère en aucun cas et dans aucune circonstance. On résolut également de cesser de dissimuler les assemblées religieuses; on décida que le culte se ferait ouvertement, publiquement, pour rendre gloire à Dieu. (GILLES, p. 30.)

Ces résolutions avaient rencontré quelque opposition dans le synode, de la part de quelques barbes, amis de l'ancien ordre de choses ou craintifs. Deux d'entre eux, d'origine étrangère Daniel de Valence et Jean de Molines s'éloignèrent sans autorisation de l'assemblée générale et s'en furent se plaindre aux Églises de Bohême et de Moravie.

Des relations aussi anciennes qu'étroites unissaient les Vaudois de France et du Piémont aux chrétiens évangéliques de Bohême et de Moravie. Elles dataient vraisemblablement de la fin du XIIe siècle, du temps de [Pierre Valdo](#) (11) et de ses disciples immédiats, les pauvres de Lyon. Chassés par la persécution, dispersés en divers lieux, ils étaient devenus entre les mains de Dieu un moyen de vivification et d'union pour les Églises régies encore par la Parole de Dieu, au sein desquelles ils avaient trouvé un refuge, entre autres pour les Églises de Bohême et pour les vieilles Églises vaudoises dans les Vallées des Alpes. Valdo lui-même était venu terminer en Bohême sa belle et utile carrière (12). Il avait trouvé là une Église chrétienne qui, comme toutes celles de race slave, avait reçu la foi par l'intermédiaire de l'Église grecque, et qui, comme toutes ses soeurs, abhorrait le joug et les erreurs de Rome. Attachée aux saintes Écritures, quelle lisait dans une excellente traduction slavonne, langue du pays, l'Église de Bohême avait accueilli avec une fraternité toute chrétienne Pierre Valdo et les siens persécutés pour leur fidélité à la Parole de Dieu. Et, grâce à l'activité bien connue des pauvres de Lyon et aux voyages des barbes vaudois, allant en tous lieux évangéliser leurs frères, les Églises de Bohême et plus tard celles de Moravie, étaient entrées en communion étroite avec les Églises vaudoises de France et de Piémont. Une fois en rapport l'une avec l'autre, ces deux Églises, filles l'une et l'autre de l'Église primitive, s'étaient aimées comme deux soeurs et n'avaient cessé de s'en donner des preuves.

En cette occasion encore, les Églises de Bohême et de Moravie témoignèrent leur étroite affection et leur estime pour l'Église vaudoise par des conseils généraux dans l'esprit de l'Évangile. Il était évident, par la lettre qu'elles écrivirent et que les deux barbes mécontents rapportèrent l'année suivante (1533), qu'elles n'avaient été qu'imparfaitement informées; mais il ressortait de moins de son contenu, qu'elles s'intéressaient toujours vivement au bien spirituel de leurs frères vaudois. Ceux-ci, par égard pour leurs frères de Bohême et de Moravie, s'assemblèrent en synode dans le val Saint-Martin, le 15 août 1533 ; et, après avoir confirmé les résolutions du synode de l'année précédente, décidèrent d'en donner connaissance avec les explications convenables, par une lettre fraternelle aux Églises de Bohême et de Moravie. Ce que voyant, Jean de Molines et Daniel de Valence abandonnèrent pour toujours les Vallées.

Cette vive mais inutile opposition des deux barbes étrangers d'ailleurs aux Vallées Vaudoises, fait ressortir d'autant mieux l'accord intime de l'esprit de la réforme avec l'esprit vaudois. L'ancienne et vénérable Église vaudoise, fidèle encore dans sa vieillesse un peu décrépite aux vraies traditions apostoliques, venait de

tendre avec joie une main fraternelle à sa soeur nouveau-née, enfantée par l'étude consciencieuse de la Bible. Elles s'étaient reconnues pour les filles du même Père, pour les servantes du même Seigneur; elles s'étaient embrassées, elles s'étaient confondues, se sentant une devant Dieu, reconnaissant en elles, avec des transports d'allégresse, l'épouse bien aimée de Jésus-Christ.

Gloire à Dieu Père, Fils et Saint-Esprit ! Amen.

Table des matières

Page précédente: [PREMIÈRES PERSÉCUTIONS CONNUES CONTRE LES VAUDOIS DU PIÉMONT, AUX XIV ème ET XV ème SIÈCLES.](#)

Page suivante: [EFFETS PROCHAINS DE L'UNION DE L'ÉGLISE VAUDOISE AVEC CELLE DE LA RÉFORME.](#)

(1) *Perrin, dans son Histoire des Vaudois, p. 155, dit: « Que les moines inquisiteurs faisaient toujours le procès à ceux qu'ils pouvaient faire appréhender, et notamment se tenaient aux embûches en un certain couvent (sans doute le couvent de l'Abbadie) qui est près de Pignerol, d'où ils les livraient au bras séculier. »*^

(2) *Il est fort douteux qu'il y eût d'autres curés qu'à La Tour, à Luserne, Briqueras, etc. - Ce serait une recherche intéressante à faire.*^

(3) *GILLES, ... P. 28.*^

(4) *Le compagnon de G. Morel est appelé Latome par Seultetus.*^

(5) *Perrin dit positivement qu'ils étaient envoyés par les Églises vaudoises de France et non par toutes les Églises vaudoises.*^

(6) *Maintenant maison isolée près des Odins vers Le Serre.*^

(7) *Perrin indique à tort le 12 septembre 1535, puisqu'en ce moment-là l'Église vaudoise était ci) pleine persécution. Léger, Ire part., p. 95 « se trompe également en indiquant le 12 décembre 1532. Cette saison aurait été trop rigoureuse pour le voyage des députés de la Suisse et de tant de pasteurs d'au-delà des Alpes.*^

(8) *GILLES, ... P. 41.*^

(9) *LÉGER ... Ire part., p. 95. C'est la copie d'un manuscrit qui est à Cambridge dans la bibliothèque. (Voir aussi GILLES et PERRIN, P. 157.)*^

(10) *Nous suivons LÉGER, Ire part., p. 95, et PERRIN. GILLES ajoute les paroles suivantes : « Et que l'homme peut faire les indifférentes que Dieu n'a point défendues selon les occasions, comme il peut aussi ne pas les faire »*^

(11) *[Voir sur Pierre Valdo et ses disciples le chapitre VII de cette histoire.](#)*^

(12) *Cette retraite de Valdo en Bohème n'autorise-t-elle pas à croire que des relations existaient déjà entre l'Église de Bohème et l'Église vaudoise?*^

CHAPITRE XVIII.

EFFETS PROCHAINS DE L'UNION DE L'ÉGLISE VAUDOISE AVEC CELLE DE LA RÉFORME.

Retour de la persécution des Vaudois en Provence., - celle de Bersour en Piémont. - Martyr. - Cessation de la persécution des Vaudois. - Martin Gonin martyr. - La première Bible en français (Olivet) imprimée aux frais des Vaudois, à Neuchâtel. - Zèle pour le service divin en public. - L'usage de la langue française succède à la langue vaudoise (provençal). - Occupation du Piémont par la France plutôt favorable à la cause des vaudois. - Plaintes de Belvédère. - Persécution des Vaudois de Provence (Luberon). - Leur destruction enfin. - État assez tranquille des Vaudois du Piémont. - Temples construits aux Vallées. - Plusieurs martyrs à Chambéry. - Danger couru par deux pasteurs. - Plusieurs pasteurs arrivent aux Vallées, défi de dispute. - Tentatives du parlement de Turin contre les Vaudois. - Baronius. - Sartoire et Varaille martyrs, -un troisième échappe. - Nouvelles menaces contre les Vaudois sans effet. - Démarches en leur faveur.

Les résolutions prises au synode d'Angrogne, en 1532, et confirmées l'année suivante s'étaient bientôt traduites en faits. Le repentir des dissimulations précédentes aiguillonnait les âmes ardentes à donner des preuves de la sincérité de leur amour pour Dieu et de leur attachement à sa Parole. Une vue plus claire de leur devoir venait en aide à la foi des plus faibles. L'on voyait un zèle affaibli depuis bien des années ranimer tous les coeurs. Une vie chrétienne, non pas nouvelle, mais renouvelée, circulait fructifiante dans toutes les branches des Églises vaudoises. Barbes et fidèles du troupeau s'appuyaient, se secondaient réciproquement dans la réalisation du même désir, celui de glorifier leur Sauveur au milieu des idolâtres. Leur voeu ardent était de reproduire par leurs actes l'image gravée encore aujourd'hui sur le sceau des Églises vaudoises du Piémont, une lumière brillant dans les ténèbres. Les preuves constatant ce zèle ne manquent pas : nous les indiquerons successivement.

Et d'abord, signalons une preuve extérieure, il est vrai, mais convaincante : le retour de la persécution de la part des papistes. La haine religieuse ne poursuit jamais les tièdes; elle n'est jamais excitée par la vue d'hommes effrayés qui dissimulent et ne demandent qu'à se soustraire aux regards. La résistance et l'opposition seule la provoquent; c'est l'antagonisme qui la rend ardente. Or, deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis le synode d'Angrogne, que la persécution recommença d'abord en Provence (Luberon), l'an 1534, à l'instigation des évêques de Sisteron, d'Apt et de Cavaillon, et l'année suivante, en Piémont, par les soins de l'archevêque de Turin et de l'inquisiteur de cette même ville. Le duc de Savoie, Charles III, cédant à leurs instances, remit le cruel office de poursuivre les prétendus hérétiques vaudois à un seigneur du voisinage de ces derniers, au sire de Rocheplatte, Pantaléon Bersour, qui, par son fréquent séjour dans son château de Mirandol (Mirandeul), ou dans la ville de Pignerol, au débouché de la vallée de Pérouse et non loin de celle de Luserne, était plus que personne à portée de connaître les lieux, les circonstances et les hommes.

Dans le but d'obtenir tous les renseignements possibles, Bersour, muni de lettres ducales pour le parlement de Provence, se rendit dans les diocèses de cette province où la persécution avait recommencé. Ayant obtenu copie des dépositions relatives aux accusés, ainsi que la permission d'assister aux interrogatoires subséquents, il eut par ce moyen des données très-précises sur les derniers événements, comme aussi sur les personnes les plus dévouées aux intérêts de la religion évangélique dans les Vallées du Piémont. Car, comme il a été dit auparavant, des relations continuelles unissaient les Vaudois des états du duc de Savoie à ceux du Dauphiné et de la Provence, et leurs barbes passaient souvent les Alpes pour venir édifier les Églises de leurs frères. Il se trouva même que plusieurs des détenus étaient des sujets piémontais, réfugiés en France, et que l'un d'eux, mort en prison, était de Rocheplatte, seigneurie peuplée de Vaudois et appartenant au commissaire ducal.

Revenu en Piémont, Bersour soumit aux inquisiteurs les listes des Vaudois dénoncés ou suspects, et reçut du duc Charles, par des patentes expédiées le 28 août 1535, l'ordre de procéder immédiatement au châtimement des coupables. Ayant rassemblé une troupe d'élite, forte d'environ cinq cents hommes, tant fantassins que cavaliers, il se jeta sur la vallée d'Angrogne, y pénétrant par Rocheplatte, par des chemins qui lui étaient bien connus. Mais l'entreprise ne réussit qu'à demi. La population inquiète et menacée avait placé des gardes qui l'avertirent assez à temps pour disputer la victoire à l'agresseur et pour lui arracher une partie du butin ainsi que des prisonniers faits au commencement de l'attaque. De vives remontrances lui ayant été adressées par la comtesse Blanche, veuve du comte de Luserne, seigneur d'Angrogne, laquelle lui reprocha de n'avoir pas respecté la mémoire de son mari, et de l'avoir méprisée, elle et ses enfants, en assaillant ses sujets à son insu, Pantaléon Bersour cessa ses attaques de ce côté et dans les montagnes, pour se jeter de préférence sur les contrées de la plaine, habitées par des Vaudois. Il remplit de ces infortunés son château de Mirandol, les prisons et les couvents de Pignerol, et l'inquisition de Turin où Benoît de Solariis avec ses assesseurs leur faisaient leur procès. Un grand nombre d'entre eux subirent le supplice du feu. Les paroles de l'un de ces martyrs de la foi méritent d'être conservées. Catelan Girardet, arrêté à Revel, en cette même année 1535, était conduit au supplice. Arrivé sur le bûcher, il pria qu'on lui donnât deux pierres. Les ayant reçues, il les frotta violemment l'une contre l'autre, et dit à la foule attentive, étonnée et curieuse de connaître le motif de cet acte singulier : Vous pensez par vos persécutions abolir nos Églises, mais cela ne vous sera pas plus possible que je ne puis, moi, anéantir ces pierres de mes mains, ou en les mangeant.

La persécution aurait sévi longtemps encore, si les circonstances politiques n'y avaient mis fin tout-à-coup. François 1er, roi de France, revendiquant quelques droits en Piémont pour sa mère, la reine Louise, soeur du duc Charles, et en outre demandant passage pour une armée destinée à recouvrer Milan, venait de recevoir pour réponse un refus et se préparait à entrer de vive force dans les états de son oncle. Les craintes qu'inspirèrent au gouvernement du duc une situation aussi dangereuse lui arrachèrent l'ordre que l'humanité et une sage politique auraient déjà dû lui dicter; savoir, de cesser la persécution contre les Vaudois. Il lui importait, en effet, de ne pas s'aliéner entièrement l'attachement de populations établies sur la frontière de son ennemi, occupant des passages fréquentés des Alpes, et pouvant ou les livrer et porter ainsi un coup funeste à leur imprudent souverain, ou les défendre avec leur fidélité éprouvée et lui tenir lieu, dans leurs Vallées, d'un corps de troupes qu'il pourrait dès-lors envoyer ailleurs. La persécution de Bersour prit donc fin tout-à-coup.

Un fâcheux effet qu'eut pour les Vallées Vaudoises la rupture, d'ailleurs favorable à leur cause, survenue entre leur prince et le roi de France, fut l'arrestation et la mort de l'un de leurs meilleurs pasteurs, Martin Gonin d'Angrogne. Il s'était rendu à Genève, au commencement de 1536, pour y conférer de quelques affaires ecclésiastiques avec de doctes théologiens et pour y faire emplette de livres. Il était lui-même doué de talents et de qualités rares; et bien qu'âgé seulement de trente-six ans, il avait déjà beaucoup voyagé et travaillé pour les Églises, en Piémont et ailleurs. Mais à son retour, il fut arrêté en Dauphiné, sa qualité de Piémontais le faisant soupçonner d'être un espion envoyé pour observer les préparatifs de guerre de la France. Le parlement de Grenoble l'ayant toutefois reconnu innocent, il allait être relâché, lorsque le geôlier le fouillant et lui ayant trouvé quelques lettres de religion, il fut incarcéré de nouveau et mis en jugement pour ce dernier fait. Examiné sur sa croyance, il en fit une franche et entière confession. Il résista de même à toutes les instances et à toutes les obsessions tendant à le faire changer de religion, et fut condamné à être noyé dans l'Isère. Cette barbare sentence fut exécutée la nuit du 26 avril 1536. L'on craignit que, si elle avait lieu de jour, la douceur et les pieux discours du martyr n'émussent et n'ébranlassent les assistants. La mort de ce fidèle serviteur de Dieu fut vivement regrettée aux Vallées où il était justement apprécié et où la pénurie de pasteurs commençait à se faire sentir.

L'emprisonnement et les supplices infligés pendant deux années aux Vaudois de France et de Piémont ne sont pas la seule preuve que nous ayons de leur redoublement de vie chrétienne depuis leurs relations avec les réformateurs. Ils en donnèrent une frappante, dans le temps même où ils étaient persécutés, en payant les frais d'impression de la première Bible traduite en français. Ils livrèrent, à cet effet, quinze cents écus d'or,

somme alors considérable, et surtout pour une population peu nombreuse de campagnards et de pâtres. C'est au synode d'Angrogne, en 1532, en présence de Farel et de Saunier, députés des Églises de la Suisse, que, vit la rareté des manuscrits des livres saints et la difficulté croissante de les copier, la décision avait été prise de faire traduire en français et d'imprimer l'Écriture sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Un parent du célèbre Calvin, le réformateur de Genève, P. Robert Olivétan, avait été chargé de ce soin. Cette Bible d'un format in-folio et en caractères gothiques fut imprimée à Neuchâtel en Suisse, l'an 1535, par Pierre de Wingle, dit vulgairement Piccard. L'esprit vaudois, cet attachement à la Parole de Dieu qui, dans les siècles précédents, se manifestait par le soin que chacun mettait à en apprendre des livres entiers, avait reparti dans tous les coeurs rajeuni et ingénieux à profiter de l'invention récente de l'imprimerie, pour faciliter, à tous ceux qui savaient lire, la possession à peu de frais du recueil des saintes Écritures. (PERRIN, Hist. des Vaudois, p. 161. - GILLES,... chap. VII, p. 43, 44. - RUCHAT, Réformation, etc., t. III, p. 176, 403.)

Une nouvelle preuve du redoublement de la vie chrétienne parmi les Vaudois, c'est d'un côté l'élan que prit la prédication de la pure doctrine, et de l'autre le zèle que l'on déploya pour venir l'entendre. Il serait difficile de décider qui montra le plus de courage et de renoncement, des prédicateurs qui cherchaient les âmes à édifier, ou des auditeurs affamés du pain de vie, venant entourer leurs fidèles bergers, sans crainte de se compromettre, souvent même au péril de leurs jours. Le peuple des campagnes se portait en foule sur les lieux indiqués pour les assemblées. On vit peu à peu des citadins et des habitants de la plaine y accourir. Des seigneurs même protégèrent la foi évangélique et se déclarèrent ouvertement pour elle. Bientôt les barbes ne suffirent plus à leur tâche, vu les besoins nouveaux qui se manifestaient. Ceux d'entre eux qui étaient chargés d'instruire et de former les candidats au saint ministère (1) durent cesser ces travaux pour se donner entièrement à la prédication et à la cure d'âmes. Aussi songea-t-on bientôt à tirer parti des académies étrangères réformées, de celle de Genève, par exemple, soit pour y envoyer les jeunes Vaudois qui se destinaient au ministère évangélique, soit pour en faire venir les pasteurs dont on commençait à manquer, à cause du nombre croissant des assemblées et de celui des auditeurs de la vérité.

C'est de cette époque que date l'usage de la langue française dans le culte des Vallées Vaudoises du Piémont. Jusque-là, il avait eu lieu dans la langue vulgaire de la contrée, c'est-à-dire, dans la langue romane, dans laquelle tous les anciens écrits étaient composés. Désormais il se fera généralement en français (2), car les éditions de la Bible imprimées aux frais des Vaudois et répandues dans les maisons seront dans cette langue, et la totalité des pasteurs la parleront également, soit par le fait de leur origine, soit par celui de leurs études. V. GILLES,... chap. VII et VIII. - PERRIN,... P. 161.)

Le mouvement religieux qui avait commencé au synode d'Angrogne, en 1532, s'étendit et se fortifia encore davantage lorsque survinrent les complications politiques entre le Piémont et la France, et surtout lorsque cette dernière puissance eut envahi et qu'elle occupa les états de la première. L'attention du gouvernement étant absorbée par des soins plus pressants à ses yeux, il négligea pendant des années de surveiller ou de réprimer l'activité vaudoise, et ne se réveilla que lorsque les papistes, surpris, confus et irrités des succès de l'Église jadis opprimée, jetèrent le cri d'alarme. Les prêtres précédemment établis dans les Vallées (3) ayant perdu tout espoir de voir jamais ce peuple rangé sous la domination romaine, et jugeant bien qu'à l'avenir ils n'en retireraient plus aucun revenu, s'étaient éloignés volontairement, découragés et avec eux la messe. Ces heureux résultats n'ont, au reste, pas été contestés par les auteurs catholiques; bien plus, ils s'en sont plaints amèrement. C'est ce qu'a fait le père Belvédère, dans son rapport adressé, en 1636, à la congrégation pour la propagation de la foi, dans lequel il entasse d'ailleurs bien des erreurs, et entre autres cette absurdité, que le réformateur Farel aurait été nommé gouverneur des Vallées par un comte de Wurtemberg, au nom du roi de France, et aurait persécuté les papistes. Mais, quelque singulières que soient les explications qu'il donne des faits qu'il rapporte, ceux-ci confirment pleinement tout ce que nous avons énoncé, lorsqu'il dit entre autres ces propres paroles :

« L'hérésie s'enfla tellement dans la vallée (de Luserne), que, de tout le Piémont, sujet au roi, allaient gens pour écouter les prêches, contre le vouloir du roi, qui l'ignorait ou le dissimulait.

» (V. GILLES,.... chap. VII, p. 45. - PERRIN,... p. 161.)

Mais, tandis que les Vaudois du Piémont jouissaient d'un relâche que les complications politiques leur avaient procuré dans leurs affaires religieuses, et qu'ils en profitaient pour consolider et pour étendre leur Église, ils reçurent les nouvelles les plus désolantes de leurs frères les Vaudois de Provence (Luberon). C'est à en rendre compte que nous allons maintenant nous attacher. (Voir ce qui a déjà été dit des [Vaudois du Luberon au chap. XV.](#))

Massacre des Vaudois du Luberon (en Provence)

Le lecteur se souvient, sans doute, de ces florissantes Églises vaudoises, fondées en Provence et dans le Luberon, à la fin du XIII^e siècle, dans des vallons débouchant sur la Durance à l'orient de Cavaillon. Là s'élevaient les bourgs et villages de Cabrières, de Mérindol, de Lourmarin, de Cadenet, de Gordes et beaucoup d'autres encore, aussi célèbres par leur longue prospérité et par leur bonne réputation que par la terrible persécution qui mit fin à leur existence.

Déjà, dès le commencement du siècle (XVI^e), on avait tâché d'aigrir contre eux le roi Louis XII. On les lui avait dépeints comme des gens infâmes qui, séparés de l'Église romaine, vivaient dans l'abomination de toutes sortes de turpitudes. Mais le roi ayant envoyé sur les lieux deux hommes probes, qui avaient sa confiance, savoir, son confesseur Parvi, et Adam Fumée, maître des requêtes, et ayant ouï le rapport favorable qu'ils faisaient de leurs moeurs et de leur piété, le roi avait ordonné qu'on les laissât en repos. (V. LA MOTHE-LANGON,... t. III, P. 425.)

L'an 1534, sous François 1^{er}, les recherches, les punitions et les emprisonnements pour cause de religion avaient recommencé. Le parlement d'Aix, à l'instigation des évêques de Sisteron, d'Apt et de Cavaillon, avait procédé avec rigueur contre les Vaudois de ces contrées, ainsi qu'on vient de le lire quelques pages plus haut. Il se laissa même tellement circonvenir et aveugler par l'intrigue, la calomnie et le fanatisme, qu'il les condamna, en 1540, à une destruction générale, à perdre vie et biens, et le lieu à être rendu désert. L'intervention bienfaisante de, Guillaume du Bellay, seigneur de Langey et gouverneur du Piémont depuis l'occupation française, retarda l'exécution de l'arrêt. Il eut le courage de représenter au roi l'injustice de cette condamnation sans pitié. Il montra qu'elle allait atteindre une population recommandable, en qui il signalait, entre autres vertus, la tempérance, la chasteté, la patience, la fidélité au prince, l'amour du travail, l'hospitalité, et une piété vraie mais sans superstition. Éclairé par le jugement de cet honorable seigneur, François 1^{er} refusa de confirmer la sentence. Mais des calomnies irritantes étant répandues sans relâche contre les infortunés Vaudois, de faux bruits colportés à dessein parvenant jusqu'aux oreilles du roi, accusant ces gens paisibles de complots contre le gouvernement, d'armements clandestins, et même de levées de troupes avec l'intention de se jeter sur Marseille, on comprit que le coup fatal allait être bientôt frappé. L'épée nue et la torche allumée que la haine romaine agitait, menaçantes, sur la tête des victimes n'attendait qu'un signal pour tout détruire. Il fut enfin donné. LEGER,... II^e ème part., p. 330. - GILLES,... p. 47.)

François 1^{er}, à l'instigation de l'un des princes de l'Église romaine, d'un prétendu successeur des apôtres, de l'odieux cardinal de Tournon, ordonna le châtement des Vaudois de Provence. Vainement, à la première nouvelle de ce funeste dessin, les cantons évangéliques de la Suisse intercédèrent de la manière la plus active auprès du roi, ils n'obtinrent qu'une réponse fort sèche de ne pas se mêler des affaires de son gouvernement, pas plus qu'il ne se mettait en peine du leur. Calvin, l'illustre réformateur de Genève, voulut aller se jeter aux pieds du monarque français, mais étant tombé malade, et Farel se trouvant trop appesanti par l'âge pour entreprendre ce voyage, Viret, l'un des réformateurs du pays de Vaud, partit pour demander la grâce de ses coreligionnaires, portant avec lui des lettres de recommandation, non-seulement des États réformés de la Suisse, mais aussi des États protestants de la ligue de Smalcalde. Mais toutes ces Interventions furent inutiles. (V. RUCHAT, t. V, p. 253.)

L'ordre de détruire les hérétiques de la Provence et Luberon une fois transmis, on se hâta de procéder à son exécution. Un homme sans pitié et dévoré par la soif des richesses, irrité aussi, dit-on, de ce qu'une dame qui possédait comme seigneuries plusieurs des villages vaudois lui avait refusé sa main, Jean Meinier, baron d'Oppède, premier président au parlement de Provence, et lieutenant du roi dans la province en l'absence du comte de Grignan, marcha contre les innocents qu'il avait indignement calomniés. À la tête d'une troupe de milices provençales ainsi que de deux mille hommes de soldats réguliers, et accompagné de commissaires, soi-disant ses collègues mais en réalité entièrement sous son influence, il assaillit les proscrits voués à la mort, en avril 1545. Ces pauvres gens qu'il avait dépeints au roi, comme des rebelles armés, approvisionnés de munitions de guerre et retranchés dans des lieux de difficile accès, ne songeaient pas même à se défendre. Ils ne virent de salut que dans la fuite.

Laissons parler un auteur moderne qui a raconté ce grand forfait. « Des cris aigus, écrit-il, le son des cornets sauvages, d'autres signaux en usage à cette époque, pour annoncer l'approche des ennemis, avertirent les Vaudois des divers villages et hameaux de la venue du terrible Oppède. Chacun abandonna sa maison, y laissant sa petite fortune. Chacun voulait sauver son vieux père, sa femme, ses enfants et rien de plus. On courait dans les montagnes, dans les rochers voisins, au fond des précipices, sans s'occuper de ce qu'on délaissait, ou plutôt espérant que l'avidité du pillage retiendrait les persécuteurs et les détournerait de les poursuivre.

Pendant ce temps, la bande catholique incendiait les maisons, comblait les puits et les fontaines, arrachait les vignes, coupait les arbres au pied, ne laissait nulle part pierre sur pierre, n'épargnant ni les jardins ni les hospices, ni les ponts, rien en un mot de ce qui était sur cette terre malheureuse. Les Vaudois, mourant de faim et de douleur, épuisés par la fatigue et le besoin, continuaient leur marche incertaine. Bientôt, les femmes, les enfants, les vieillards, vaincus par la lassitude, furent contraints de s'arrêter. Il fallut les abandonner (4) On le fit avec désespoir; mais gardant encore l'espérance que toute charité chrétienne ne serait pas éteinte dans le coeur de ces pieux assassins, et qu'ils n'oseraient pas égorger la faiblesse, l'innocence et la décrépitude. Un soldat piémontais survenant trouva dans une espèce de plaine cette troupe infortunée, et du haut de la montagne fit rouler des pierres pour l'avertir que la bande de meurtriers, commandée par le baron de la Garde, approchait. Mais il n'y avait plus de force dans le reste de cette foule vaudoise; elle ne fit aucun mouvement, et elle attendit sa destinée avec résignation. La soldatesque, guidée par des moines inquisiteurs (5), se précipita sur les femmes et les traita avec une telle indignité, les obligea si cruellement à contenter leur débauche, que la plupart moururent sur les lieux, ne voulant pas vivre déshonorées; et les autres périrent de souffrances et de faim, après avoir été dépouillées jusqu'à leur dernier vêtement.

L'expédition avait commencé le 14 avril par le sac de Cadenet. Le 16, on mit le feu aux villages de Pepin, La Mothe et Saint-Martin, appartenant à la comtesse de Ceudal (qui avait refusé sa main à Oppède). Là, les pauvres laboureurs furent tués sans qu'ils fissent résistance; les femmes, les filles violées, les femmes enceintes et leurs enfants égorgés. Il y en eut à qui l'on coupa les mamelles, et on vit mourir de faim sur les corps de leurs mères des adolescents et des nourrissons en bas âge. Car le baron d'Oppède avait défendu, sous peine de la hart (de la corde), que l'on fournit de la nourriture à aucun de cette race maudite. La population des ces lieux disparut tout entière sous le fer et dans le feu. On ne réserva la vie qu'à ceux que l'on destinait au service des galères.

Le 17 avril, Oppède à la tête du corps des Piémontais, enrégimentés au compte de la France, s'avança vers les villages de Lormarin, Ville-Laure et Trèzemines, qu'il fit brûler le lendemain, tandis que les misérables venus d'Arles à cette croisade sacrilège incendièrent, de l'autre côté de la Durance, Genson et Laroque. Oppède, précédé par la juste terreur qu'il inspirait, ne trouva dans Mérindol qu'un jeune homme, Maurisi Blanc, garçon simple d'esprit et qui se rendit à un soldat, sous la condition de pouvoir se racheter pour deux écus. D'Oppède, paraissant respecter cette convention, paya les deux écus de rançon, et, maître de Blanc, il le fit attacher à un mûrier et tuer à coups d'arquebuse.

Les deux cents maisons qui formaient le village de Mérindol furent entièrement rasées, après avoir été livrées aux flammes le 18. - Cabrières restait encore : c'était un gros bourg fortifié et situé à trois lieues de Cavaillon. Les habitants en avaient fermé les portes. On fit avancer du canon pour les forcer, c'était le 19. Dès les premières décharges d'artillerie, ceux qui étaient dans la place crièrent aux assiégeants, que ce n'était pas pour désobéir aux ordres du roi qu'ils faisaient mine de résistance, mais afin seulement de se garantir de la première attaque d'une soldatesque furieuse, et qu'ils se rendraient volontiers pourvu qu'on leur garantit la vie et qu'on leur laissât les chemins libres pour aller dans une terre étrangère prier comme ils l'entendaient. Le seigneur de Cabrières accompagnait les assaillants. Il traita pour ses vassaux, obtint que leur cause serait portée en parlement et que la violence ne précéderait pas la décision de la justice. La capitulation conclue, Cabrières fut livré. Oppède, montrant alors toute la noirceur de son âme, fit saisir tous les hommes qui étaient là au nombre de soixante. On les conduisit dans un pré voisin, et par son ordre, on les tailla en pièces. Tailla est le mot, car on leur coupa séparément, la tête et les membres, accompagnant le tout d'affreux blasphèmes et d'horribles cris de victoire. Les femmes de tout âge, enceintes ou non, furent renfermées dans une grange à laquelle on mit le feu. Un soldat, touché de pitié, ce devait être un mauvais catholique dans la troupe, fit une ouverture à la muraille afin qu'elles pussent se sauver; mais ses camarades les repoussèrent dans les flammes à coups de piques et de hallebardes. Plusieurs Vaudois trouvés dans les caves, où ils s'étaient cachés, vivaient encore. On les amena dans la grande salle du château, et on les massacra en la présence du baron d'Oppède. Enfin, huit cents personnes des deux sexes avaient cherché un asile dans l'église; les débauchés et la canaille d'Avignon, accourus pour prendre part au pillage et au meurtre, reçurent la commission de les égorger jusqu'au dernier.

De semblables horreurs furent commises dans La Coste et dans tous les autres lieux de la contrée habités par des Vaudois. La plume se refuse à en continuer le récit. Un mot encore. De ceux qui s'étaient cachés dans des endroits écartés firent supplier Oppède de se contenter de leurs biens et de les autoriser à se retirer à Genève. Il répondit : Je vous enverrai habiter un pays d'enfer avec les diables, vous, vos femmes et vos enfants, de telle sorte qu'il n'en restera aucune mémoire...

« Vingt-deux villages vaudois avaient été brûlés ; près de cinq mille personnes avaient perdu la vie; sept cents hommes furent envoyés aux galères. Le nom de Vaudois disparut de la Provence. »

Un cri général d'indignation s'éleva dans toute la France. Mais le cardinal de Tournon fit auprès du roi l'apologie des assassins. On rapporte cependant que François 1er en eut la conscience chargée et bourrelée, et qu'à sa mort, qui eut lieu deux ans après, il recommanda expressément à son fils, Henri II, d'en punir les auteurs. Ceux-ci toutefois esquivèrent pour la plupart le châtement. (LA MOTHE-LANGON,... t. III, P. 429 à 442. - GILLES,... chap. VII, p. 47. - RUCHAT,... t. V, p. 253.)

Tandis que les Vaudois de Provence éprouvaient les extrêmes rigueurs d'un gouvernement esclave des prêtres de Rome, et passionné contre la vérité évangélique, les Vaudois du Piémont jouissaient d'une situation incomparablement plus douce.

L'autorité de François 1er en Piémont étant usurpée, ce prince qui persécutait à outrance les réformés de son royaume héréditaire, avait dû procéder avec plus de ménagement contre les prétendus hérétiques de ses nouveaux états, de peur que sa violence ne servit de prétexte à des soulèvements et par conséquent à des complications embarrassantes. Ce n'est pas que, de temps à autres, on n'eût sévi contre eux et qu'on n'en eût même fait mourir plus d'un (6). Mais, comparativement à ce qui se passait ailleurs, la position extérieure de l'Église vaudoise en Piémont était favorable. Quant à la vie intérieure, elle ne laissait rien à désirer, ainsi qu'il a été dit au commencement de ce chapitre. Durant les vingt premières années de l'occupation française, depuis 1536, l'esprit vaudois qui est l'esprit chrétien s'était tellement répandu ou manifesté, non-seulement dans toute l'étendue de la circonscription des Vallées, mais encore par tout le Piémont, qu'il y avait bien peu de villes ou de villages de quelque importance où il ne se trouvât de leurs frères ou de leurs amis, et parmi

eux aussi des seigneurs et des personnes de distinction.

L'affluence des auditeurs, accourant de tous les hameaux des Vallées et de divers lieux du bas Piémont, autour des pasteurs, pour s'éclairer et s'édifier, devint si grande, qu'il ne fut plus possible d'éviter un certain éclat dans la réunion des fidèles. Les assemblées étaient devenues entièrement publiques, conformément à la décision du synode d'Angrogne, en 1532, quand, enfin, on fit le dernier pas dans cet acte de fidélité en construisant des temples. On s'était assemblé jusque-là chez les barbes, dans des maisons particulières, ou en plein air. C'est à Angrogne, ce boulevard de l'Église vaudoise que fut construit le premier temple, au lieu dit Saint-Laurent. Peu après, on en construisit un autre dans la même commune, mais plus haut dans la vallée, au lieu appelé Le Serre, à une demi-heure de marche du premier. Cette même année 1535, plusieurs autres communes du val Luserne mirent également la main à l'oeuvre pour le même objet; et, en 1556, l'on vit aussi s'élever dans la vallée de Saint-Martin plusieurs temples pour le culte vaudois ou évangélique.

Si bien des coeurs se réjouirent, en 1555, et rendirent de vives actions de grâces à Dieu, pour la construction de ces édifices, bien des coeurs se serrèrent, et bien des larmes furent versées aux Vallées, en cette même année, à la nouvelle du martyre de deux de leurs chers pasteurs (7) Originaires de France et réfugiés à Genève, ils avaient répondu à un appel des Vallées et y étaient venus exercer leur ministère, puis étaient allés faire un voyage à Genève. Revenant de cette ville vers leurs fidèles troupeaux en la compagnie de trois Français réformés (8), ils furent arrêtés sur le col de Tamiers, en Savoie, et martyrisés à Chambéry, sur la fin du mois d'avril 1555, après avoir confessé leur foi et obtenu une glorieuse victoire sur toutes les tentations. Quelques semaines auparavant, le parlement de Turin avait fait brûler, sur la place du Château, dans cette dernière ville, le libraire Barthélemi Hector de Poitiers, que des gentilshommes de la vallée vaudoise de Saint-Martin avaient livré à l'inquisition, comme coupable d'être venu vendre, dans la vallée, des livres de Genève. Ses réponses sincères et la courageuse confession qu'il avait faite de sa foi avaient ému bien des coeurs parmi ses juges. Mais les froides et égoïstes considérations du monde avaient dicté l'arrêt de mort. La multitude qui entourait son bûcher lui témoigna son vif intérêt par des larmes abondantes. Et du milieu d'elle sortirent des murmures et plus d'une invective à l'adresse des moines et des inquisiteurs.

Deux autres ministres coururent aussi, vers le même temps, un grand danger en Savoie. C'était le barbe Gilles des Gilles qui, à son retour des colonies du royaume de Naples, ayant passé par Venise et franchi les frontières de l'Allemagne, amenait, de Lausanne aux Vallées, Étienne Noël, français. Ne vinrent-ils pas un jour tomber au milieu d'une escouade de gens de justice, dans une hôtellerie ! Obligés par les astucieuses civilités du chef des archers de souper en sa compagnie, ils eurent toutes les peines du monde à ne pas se compromettre en répondant à ses adroites questions sur leurs occupations et sur le but de leur voyage. S'apercevant qu'au lever de table ils n'avaient point endormi tous les soupçons de leur interlocuteur, et qu'il paraissait ne renvoyer qu'avec peine au lendemain un interrogatoire subséquent, ils ne parurent désireux de sommeil que pour se remettre en route sans retard. Leur hôte compatissant et bien récompensé leur ayant donné des adresses, et les ayant fait sortir à la sourdine, ils gagnèrent les champs, les bois et les montagnes, et arrivèrent heureusement aux Vallées, louant Dieu pour une si grande délivrance. Noël fût nommé pasteur d'Angrogne, et Gilles pasteur du Villar.

À cette époque arrivèrent divers pasteurs aux Vallées, pour la plupart français, quelques-uns italiens. Un des premiers, Humbert Artus, peu après son installation à Bobbi, se vit entouré du magistrat, des moines et des autres papistes du lieu, brûlant d'envie de se mesurer de la langue avec lui et y procédant tumultueusement. Mais lorsque, réclamant une dispute en bonne et due forme, il offrit de la soutenir en latin, en grec ou en hébreu à leur choix, sur tel sujet qu'il leur plairait, ces ardents contradicteurs s'éclipsèrent tout confus et le laissèrent en paix.

L'année 1556, la vingtième de la domination française en Piémont, fût marquée par la tentative d'entraîner en masse les Vaudois dans le giron de l'Église romaine, par la persuasion jointe aux menaces. Le parlement de Turin, excité d'ailleurs par les agents du pape et par les ordres d'Henri II, roi de France, venait d'apprendre la construction de temples vaudois en divers lieux des Vallées. Ému par cet acte audacieux, il

remit le soin de réprimer l'hérésie à deux de ses membres, le président de Saint-Julien et le conseiller de Ecclesia (della Chiesa), qui partirent au mois de mars pour leur mission avec une suite nombreuse. En la vallée de Pérouse, où il n'y avait pour lors aucun pasteur et où chacun s'enfuit à leur approche, ils ne trouvèrent personne à qui parler. Étant montés dans la vallée de Saint-Martin, ils y publièrent un édit aussi menaçant pour ceux qui résisteraient que conciliant et flatteur pour les sujets qui se hâteraient de se soumettre. N'ayant obtenu aucun succès, ils descendirent à Pignerol, où ils firent comparaître devant eux une foule de prévenus dont ils condamnèrent plusieurs à diverses peines. C'est là qu'un laboureur, auquel on demandait pourquoi il avait fait baptiser son enfant dans le temple d'Angrogne, répondit que c'était parce qu'on y administrait le baptême selon l'institution de Jésus-Christ. Ce même homme recevant l'ordre de le faire rebaptiser incontinent, et ayant obtenu la permission de prier avant de donner sa réponse, embarrassa singulièrement de Saint-Julien, lorsqu'il lui dit après sa prière : « Qu'il vous plaise auparavant de me donner un écrit signé de votre main par lequel vous me déchargez du péché que je pourrais commettre en faisant rebaptiser mon enfant, et par lequel vous prenez sur vous les peines que je pourrais encourir devant Dieu. » Le président, étonné de ce discours, se contenta de dire froidement ; « J'ai assez à répondre pour mes péchés sans me charger des tiens : ôte-toi de devant mes yeux. » Renvoyé à l'instant, le pauvre homme ne fut plus inquiet pour cela. (LÉGER,.... IIème part., p. 28.)

Voulant produire une impression profonde sur la vallée de Luserne, les commissaires ne s'y rendirent et ne montèrent à Angrogne qu'accompagnés de nombreux seigneurs, de prêtres et de moines, outre leur suite ordinaire. Le président, après avoir visité les deux temples, fit prêcher l'un de ces moines. Les pasteurs et le peuple durent écouter une prédication qui les pressait de passer sous l'obéissance de Rome; et quand ils demandèrent qu'un pasteur pût prendre la parole à son tour, ils n'obtinrent qu'un refus. Le président s'adressant ensuite à l'assemblée au nom du roi, du maréchal de Brissac, son lieutenant en Piémont, et du parlement de Turin, les somma de se faire papistes et de livrer leurs pasteurs, les menaçant, en cas de refus, d'une ruine semblable à celle qui avait anéanti leurs frères de Provence (9).

À tout cela, ce peuple digne de ses pieux ancêtres répondit avec la plus admirable simplicité et fidélité: qu'ils étaient résolus de vivre selon la Parole de Dieu, dans l'obéissance à tous leurs supérieurs, en toutes choses possibles, dans lesquelles Dieu ne fût point offensé; qu'à l'égard de leur religion, si on pouvait prouver par la Parole de Dieu qu'elle fût erronée, ils étaient prêts à se corriger. Le président parcourut les jours suivants les communes vaudoises de la vallée de Luserne. Les choses s'y passèrent exactement comme à Angrogne. Les menaces ni les caresses ne purent induire en tentation les descendants d'une si longue suite de pieux serviteurs de Dieu.

Un appel aussi général étant resté sans succès, Saint-Julien recourut aux démarches particulières. Il fit venir séparément auprès de lui les principaux, les flatta, leur fit des offres séduisantes, puis d'effrayantes menaces : tout fut inutile. Il s'adressa une seconde et une troisième fois aux communes; elles restèrent inébranlables. Leurs réponses furent toujours dignes, fermes et respectueuses. Leurs actes montrèrent un vrai courage chrétien. Ils refusèrent toujours, et tous, de livrer leurs ministres et leurs maîtres d'école. (V. GILLES, P. 58. - LÉGER, II ème part., p. 106 et 107.)

Peu satisfait du résultat de ses efforts, le président Saint-Julien reprit la route de Turin avec son collègue de Ecclesia. Leur rapport ne fit jaillir aucune lumière pour éclairer le parlement qui, ne sachant trop que faire, envoya en France les commissaires susdits, porter au roi et à son conseil les réponses des Vaudois, et leur donner de vive voix toutes les explications désirables. Comme la volonté royale ne fut connue du parlement qu'une année plus tard, les Églises des Vallées goûtèrent pendant ce terme les doux fruits de la paix, contre les désirs et l'attente de leurs adversaires.

Un ennemi, plus dangereux pour les âmes que la persécution même, cherchait à distiller un poison subtil et mortel dans les consciences des fidèles vaudois et réformés épars à Turin et dans les autres villes ou villages du Piémont. C'était Dominique Baronius, de Florence, prédicateur papal. Cet homme longtemps indéfinissable condamnait, dans son livre des Constitutions romaines et dans d'autres, les principales erreurs

de son Église, et approuvait presque en totalité les vérités proclamées par les Églises vaudoises et par la réforme. Mais malgré cela, il cherchait à persuader que, selon les temps et les lieux, il était permis de dissimuler sa croyance en prenant part à des pratiques opposées, et même, par exemple, en allant à la messe, pourvu qu'intérieurement on désapprouvât ces choses et qu'on retint la saine doctrine. De tels principes auraient pu étouffer dans bien des coeurs, trop enclins à une prudence mondaine, la vie naissante qui s'y développait, si les prières et les représentations des pasteurs des Vallées, comme aussi les lettres des ministres de Genève, et surtout le livre de l'un d'eux, l'italien Celse Martinengo, n'avaient pas réfuté d'aussi tristes doctrines et combattu d'aussi lâches et ignobles sentiments.

La mort glorieuse de deux martyrs de la foi chrétienne vint encore proclamer le devoir de confesser sa croyance à la face des persécuteurs. L'un de ces fidèles témoins de la vérité était cependant un jeune homme, de cet âge dans lequel la vie paraît belle, un étudiant instruit aux frais de la république de Berne, Nicolas Sartoire, de Quiers en Piémont, qui venait passer quelques semaines dans sa patrie pour se délasser de ses travaux. À peine ses pieds ont-ils dépassé la frontière qu'il est arrêté, et qu'au lieu des joies qu'il attendait, il doit se préparer à monter sur un bûcher. On chercha à lui faire renier sa foi, on tendit des pièges à sa jeunesse. À une vie achetée par une infidélité il préféra la mort et la paix des élus. Malgré les instantes réclamations de Berne pour obtenir sa liberté, il fût brûlé à Aoste, le 4 de mai 1557.

Le second martyr avait cinquante ans. La réflexion, l'observation des actions humaines et l'étude de la Parole de Dieu l'avaient mûri; Geofroi Varaille était son nom. Originaire de Busque (Busca) en Piémont, il était papiste par sa naissance. Son père s'était même fait remarquer parmi les chefs de cette armée qui, en 1488, vint désoler les Vallées. Fils unique d'un persécuteur, Geofroi s'était fait moine, avait été envoyé comme prédicateur papal parcourir l'Italie, et en cette qualité était devenu le compagnon d'Ochin (Ochino) de Sienne, le fondateur de l'ordre des capucins. À cette époque déjà, en prêchant aux autres, il avait reconnu plusieurs erreurs dans la religion romaine. Attaché au légat du pape en France, honoré et jouissant de plusieurs bénéfices, il résida longtemps à la cour du roi, jusqu'à l'an 1556, que ne pouvant se dissimuler l'erreur romaine et ne voulant pas compromettre son salut, il quitta le légat et se retira à Genève. Là il continua à s'instruire dans la vérité et dans la vraie méthode de la bien enseigner, jusqu'à ce qu'il reçût l'imposition des mains pour le ministère évangélique, en 1557. En ce même temps, l'Église évangélique de Saint-Jean, dans la vallée de Luserne, demandait un pasteur. Varaille y fut envoyé et y prêcha quelques mois avec grand fruit. Puis, sur l'invitation de se rendre à Busque, sa patrie, et dans les environs où étaient quelques fidèles, il quitta les Vallées pour un petit nombre de jours et n'y put rentrer, car il fut arrêté à son retour sur la dénonciation de moines qui l'épiaient. Prisonnier sur parole à Bargé, il eût pu s'échapper, s'il n'eût pensé qu'à sa vie. Il empêcha même les Vaudois de Bubbiana, qui étaient de sa paroisse, de venir le délivrer, leur faisant dire de laisser agir Dieu. À Turin, l'archevêque, le président Saint-Julien et d'autres hauts personnages qui l'avaient eu connu, firent auprès de lui les plus instantes démarches pour le déterminer à rentrer dans l'Église romaine. Est-il besoin de dire qu'ils perdirent leur temps ? Ayant donc abandonné l'espoir de le gagner par des promesses, ses juges le condamnèrent à la dégradation et au supplice du feu; ce qui fut exécuté à Turin, le 29 de mars 1558. Sa contenance ferme et joyeuse, en allant à la mort, le discours grave et pieux qu'il fit au lieu du supplice, étonnèrent autant ses adversaires qu'ils réveillèrent et édifièrent bien des âmes, attentives à la vérité. Il fut étranglé, puis brûlé.

Un bon vieillard, qui avait déjà souffert beaucoup pour l'Évangile, dut assister au supplice de Geofroi Varaille, après quoi il fut fouetté et marqué d'un fer rouge.

Environ ce même temps, un autre ministre du val Luserne, revenant de Genève, fut arrêté à Suse et conduit à Turin. Mais au jour fixé pour son martyre, l'un des bourreaux feignit d'être malade; l'autre, après avoir supplicié quelques malfaiteurs, craignant d'être contraint d'exécuter le ministre, s'enfuit; celui des Allemands refusa de le faire, si bien que l'exécution étant ainsi retardée, et une heureuse circonstance s'étant présentée, le pasteur réussit à s'échapper et à retourner au milieu des siens.

Cependant, au mois de mars 1557, les commissaires Saint-Julien et de Ecclésia, arrivés de France, étaient

revenus à Pignerol avec de nouvelles directions pour continuer et achever, s'il était possible, l'oeuvre qu'ils avaient entreprise l'année précédente; savoir, l'intimidation et la rentrée (10) forcée des Églises vaudoises dans le giron de l'Église romaine. Ils citèrent à leur audience, à Pignerol, les notables des Vallées, leur communiquèrent l'ordre du roi de se soumettre au joug papal et leur donnèrent seulement trois jours pour se décider. N'ayant rien obtenu, ils se rendirent de lieu en lieu assemblant partout le conseil général des chefs de famille, et leur communiquant avec force menaces la volonté expresse de Sa Majesté. Mais partout ils reçurent la même réponse, une protestation de soumission au souverain pour les affaires de ce monde, et une déclaration de ferme et inaltérable fidélité à Dieu, selon les enseignements de sa Parole, pour les choses de la religion.

Alors, dans l'espérance d'arriver à leurs fins par des mesures de rigueur contre les personnes les plus considérables des Vallées, ils ordonnèrent aux pasteurs, aux maîtres d'école et aux notables des communes (au nombre de quarante-trois pour la vallée de Luserne (11), de se présenter devant eux à Turin, le 29 mars 1557, sous peine de châtimens terribles s'ils y manquaient. Ces victimes désignées n'ayant osé aborder cette ville, fatale à tant de fidèles vaudois, et n'ayant envoyé qu'une épître à leur place, l'ordre fut, donné par le parlement de saisir et d'amener prisonniers à Turin les pasteurs et les maîtres d'école des trois vallées, avec menaces aux syndics de perdre leurs biens et leur vie s'ils ne les livraient.

Le danger était grand assurément; mais Dieu dont les miséricordes sont infinies et la providence admirable, veillait sur ses serviteurs. Le roi de France avait trop d'embarras sur les bras pour songer à occuper militairement les Vallées et à persécuter à main armée. Et de plus, les cantons protestants de la Suisse, sollicités par Farel et Théodore de Bèze, intervinrent par écrit auprès du parlement de Turin et du maréchal de Brissac, et par ambassade auprès du roi, et obtinrent la suspension de l'arrêt contre les Vaudois. Des princes allemands firent des démarches semblables. Nos amis des Vallées, grâce à ces circonstances, jouirent de quelque relâche durant la fin de la domination française en Piémont, c'est-à-dire jusqu'en 1559. (Voir GILLES,.... p. 70. C'est cet auteur que nous avons ordinairement suivi dans le narré des faits de ce chapitre. Pour l'intervention, voir RUCHAT,... t. VI, p. 195 à 196.

[Table des matières](#)

Page précédente: [LES VAUDOIS ET LA RÉFORME AU COMMENCEMENT DU XVI ème SIÈCLE.](#)

Page suivante: [LES VAUDOIS RENTRÉS SOUS LA DOMINATION DE LEUR PRINCE LÉGITIME SONT PERSÉCUTÉS AVEC LA DERNIÈRE RIGUEUR.](#)

(1) On voit manifestement ici l'existence de cette école des barbes dont il a été parlé et qui avait existé au Pradutour.▲

(2) Les affaires civiles se traitent dans la langue italienne.▲

(3) Il reste toujours à déterminer dans quelles localités ils étaient établis.▲

(4) Gilles dit (p. 49) qu'ils étaient environ cinq cents.▲

(5) Gilles, dans son histoire, mentionne ce fait, comme arrivé après la destruction des villages, ce qui est probable. Pour être juste, nous devons ajouter qu'il ne raconte pas ces indignités; qu'il dit, au contraire, qu'un de leurs chefs les empêcha de faire cette fois les abominations qu'ils avaient commises ailleurs.▲

(6) On prétend que François 1er répondit aux humbles réclamations de ces prétendus

hérétiques, qu'il ne les faisait pas brûler en France pour les supporter dans les Alpes. (LÉGER ... II ème part., p 28.)▲

•
(7) Ils s'appelaient Jean Vernou, de Poitiers, et Antoine Labori, du Quercy.▲

•
(8) Guiraud Tauran de Cahors, Jean Frigalet de Nîmes, docte en jurisprudence, et Bertrand Bataille, écolier (étudiant) gascon.▲

•
(9) Voir le sommaire de l'édit que le président fit publier partout, dans Gilles que nous avons surtout suivi pour ce fait, p. 58. - On lit encore dans les pages suivantes les réponses que firent les Églises vaudoises, et en particulier une brève confession de foi, conforme du reste à ce que nous savons des Vaudois. (Voir aussi LÉGER,... II ème part., p. 106, 107.)▲

•
(10) On a vu que le mot rentrée, que les catholiques se plaisent à employer est entièrement erroné. Il faudrait que les Vaudois fussent sortis de leur Église pour y rentrer ; ce qui n'est pas.▲

•
(11) Il peut être intéressant pour les descendants de plusieurs de ces notables de trouver ici les noms de leurs ancêtres qui avaient été désignés pour devenir les victimes de leur croyance évangélique.

D'Angrogne: Noël, ministre; Jean Dubroc, maître d'école, et son aide Paul Ghiot; Laurent Rivoire, Jean Stringa, Guillaume Malan, Antoine Odin, Laurent Viton, alias Peron, Antoine Fraschia, George Monastier, Isaac Musset, François Tussiane, Colet Buffa, George Stalè, Pierre Bertin.

De Saint-Jean : Simon Appia, Antoine Daniel, Barthélemi et Jafré Danna, Jean Malanot, Guillaume Thurin, Antoine Simond, François Daniel et Guillaume Girardet.

De Rora: Artuset Durand, Étienne Durand, Jacques Morglia, Jacques Mirot, Jacques Marauda, Louis Mirot.

De Bobbi: M. Humbert Artus, ministre ; Jean Bodet, Antoine Bodet, Jacques Bonjour et Jacobin Rua.

Du Villar: Gille ou Juliano Dughet, prédicateur ; Peiron Moussa, Guillaume Pelenc, Jacques Alaisan, Claude Rambaud, Barthélemi Viton, Jacques et Ciabert Dalmas.

Plusieurs de ces noms se sont conservés jusqu'à présent, quelques-uns sont fort répandus.▲

CHAPITRE XIX.

LES VAUDOIS RENTRÉS SOUS LA DOMINATION DE LEUR PRINCE LÉGITIME SONT PERSÉCUTÉS AVEC LA DERNIÈRE RIGUEUR.

Retour des Vaudois sous la domination de Savoie. Emmanuel-Philibert, sollicité, publie un édit de persécution, en 1560. L'inquisition sévit dans la plaine. - Martyrs à Carignan, à Méane, à Barcelonnette. - Démarches des Vaudois. - Cruautés. - Commissaires du duc aux Vallées. - Les moines de l'Abbadie et leurs victimes. - Concession momentanée du duc. - Mission de Poussevin. - Dispute publique. - Dernières démarches. - Préparatifs de défense. - Le comte de la Trinité aux Vallées, avec une armée, recourt à la ruse, éloigne les notables. - Oppression croissante. - Alliance avec le val Cluson - Les Vaudois attaqués à réitérée fois, dans leur refuge du Pradoutour, toujours vainqueurs. - Trêve. - Signature du traité de paix; base des relations futures des Vaudois avec leur souverain.

Après avoir été asservi à la France pendant vingt-trois ans, le Piémont fut rendu à son légitime souverain, le 3 avril 1559, par le traité de Catteau-Cambrésis, à l'exception de Turin et de trois villes fortes du voisinage avec leur territoire. Ainsi, les Vallées Vaudoises retournèrent sous la domination de la maison de Savoie. Le duc régnant Emmanuel-Philibert qui, en 1553, avait succédé à son père Charles III (auteur de la persécution de Bersour), était un prince justement apprécié, distingué autant par sa valeur que par des talents peu communs et par la sagesse de son administration. Il venait d'épouser Marguerite, soeur du roi de France. Cette princesse, instruite de l'excellence des principes évangéliques par ses illustres parentes, Marguerite reine de Navarre et Renée de France, fille de Louis XII, était bien disposée pour les réformés. Les Vaudois pouvaient donc espérer des jours tranquilles et la jouissance du culte de leurs pères.

Mais en faisant la paix, les princes contractants s'étaient promis réciproquement de combattre la réforme et de détruire cette hérésie. Le règne d'Emmanuel-Philibert ne devait donc se consolider que pour aboutir à la persécution religieuse. Déplorable et honteuse nécessité, si c'en était une!

Il est certain aussi, et le fait a été constaté dans le chapitre précédent, que la doctrine vaudoise qui n'était autre que celle de la réforme, s'était répandue de proche en proche en Piémont, pendant la domination française, et que, dans les Vallées surtout comme, à leurs abords, l'Église dite hérétique s'était fort accrue et avait remplacé son ancien système de dissimulation par une profession générale et publique. Les clameurs des zélés papistes, blessés dans leurs croyances, irrités des succès des amis de la Bible, les cris d'effroi des dévots, les lamentations incessantes des superstitieux partisans des images, le mécontentement de plusieurs seigneurs, inquiets des effets que pourraient avoir pour leurs revenus les changements de religion de leurs vassaux, pardessus tout enfin, les plaintes des prêtres dont la considération diminuait autant que leur prébende, accusaient auprès du gouvernement du jeune duc les braves Vaudois, et sous le masque de la religion et de la justice ne demandaient (lue vengeance. On peut croire que le jugement du prince lui conseillait une administration paisible et mesurée, et que le voeu de son coeur, éclairé par les douces représentations de son épouse, le portait à épargner des sujets inoffensifs. Mais ne connaissant pas par lui-même la piété qui est selon la vérité, élevé dans les erreurs de Rome, comment eût-il su et pu résister aux instances de l'inquisition, des prélats et du nonce papal, coalisés contre les Vaudois avec des seigneurs de la cour et avec les ambassadeurs de France, d'Espagne et de divers princes d'Italie.

Aux sollicitations de tant d'ennemis de l'Évangile, Emmanuel-Philibert, après une année de règne, publia donc le 15 de février 1560, à Nice, sa résidence (Turin étant toujours entre les mains des Français), un édit de persécution contre les Vaudois et les réformés de ses états. Il y était défendu à tout sujet de son Altesse d'aller entendre les prédicateurs non catholiques du val Luserne ou de tout autre lieu, sous peine de cent écus d'or d'amende, pour une première fois, et des galères perpétuelles pour la seconde. La moitié de l'amende était promise au dénonciateur. Bientôt après suivirent de nouvelles ordonnances plus sévères les

unes que les autres, et entre autres, celle d'assister à la messe sous peine du bûcher. L'exécution des édits fut confiée à un prince du sang, Philippe de Savoie, comte de Raconis, cousin du duc, et à George Coste, comte de la Trinité. On leur adjoignit pour la procédure Thomas Jacomel, inquisiteur général, homme cruel et dissolu, le conseiller Corbis, en qui la violence n'avait pas éteint la sensibilité, comme il le prouva en résignant ses pouvoirs après avoir assisté à quelques scènes de barbarie, et le prévôt général de justice. (Voir LÉGER,... li éme part., p. 34. - GILLES,... chap. XI, p. 72, 73. Voir le même auteur pour tout ce qui suit.)

C'est à Carignan qu'on commença à appliquer l'ordonnance de persécution; et d'abord sur un étranger, pour épouvanter les nombreux réformés que comptait cette ville opulente. Mathurin (1), c'était son nom, après avoir confessé sa croyance, devait, aux termes de l'édit, être brûlé, si dans trois jours il ne se rétractait pas et ne consentait pas à aller à la messe. Jeanne, sa fidèle femme, obtint de le voir, voulant, disait-elle, lui parler pour son bien. À peine introduite dans son cachot, semblable à la courageuse mère des Macchabées, elle exhorta son mari en présence des commissaires à persévérer dans la profession de sa foi pour le salut de sort âme, à ne s'inquiéter d'aucune chose de ce monde, non pas même de son supplice qui serait de peu de durée, ni de la laisser veuve et délaissée; car elle était résolue de, raccompagner à la mort, si telle, était la volonté de Dieu. Les menaces des commissaires ne purent l'ébranler ni elle ni son mari. Elle obtint même par ses sollicitations de subir sa peine le même jour et sur le même bûcher que son époux.

Les fidèles de Carignan et une infinité d'autres lieux, persécutés à outrance, s'enfuirent à Turin, alors terre de France, ou ailleurs. Leurs biens furent confisqués, mais ils sauvèrent leur vie, du moins pour le moment. Il est triste d'ajouter, mais la vérité l'exige, que plusieurs abjurèrent par crainte de la mort et pour conserver leur fortune à leurs enfants.

Les exécuteurs des vengeances romaines saccagèrent, dans le voisinage de Suse, les contrées de Méane et Mattis, peuplées de Vaudois, en condamnèrent les habitants aux galères, ou à d'autres peines, et en brûlèrent lentement, à petit feu, le digne ministre. La vallée de Barcelonnette, et d'autres, nouvellement soumises au duc, éprouvèrent de semblables traitements.

Insensiblement la persécution qui venait de sévir tout autour des Vallées, s'approchait de cette antique forteresse de la vérité évangélique. Le récit des dévastations, des confiscations, des arrestations, des sentences infamantes, des supplices et des abjurations, parvenait de toutes parts à ces hommes voués aux mêmes maux. Dans des conjonctures si critiques, les pasteurs et les principaux des Vallées se réunirent pour aviser aux moyens d'écarter le danger, s'il était possible. On implora, par d'ardentes et d'humbles prières, les directions de l'Esprit de Dieu et les effets de sa grâce toute-puissante. Puis l'on décida d'écrire au duc, à la duchesse et au conseil pour leur exposer l'état des affaires, ainsi que la justice de leur cause, et pour implorer la clémence d'un souverain qu'ils n'avaient jamais eu le dessein d'offenser.

Dans la lettre à leur prince, ils réclament de sa justice le droit reconnu à tout accusé, même à tout coupable, savoir celui d'être entendu avant que d'être condamné. Ils protestent ensuite solennellement de leur attachement à la vraie foi et à la religion pure et sans tache du Seigneur Jésus-Christ. Ils déclarent que la doctrine qu'ils suivent est celle des prophètes, des apôtres, du concile de Nicée et d'Athanase, qu'ils acceptent volontiers les décisions des quatre principaux conciles et les écrits des anciens pères de l'Église, dans tout ce en quoi ils ne s'éloignent point de l'analogie de la foi. Ils assurent qu'ils rendent de bon coeur l'obéissance due à leurs supérieurs et qu'ils cherchent la paix avec leurs voisins. Que, quant à leurs opinions, ils ne refusent pas de se laisser éclairer; que, loin de s'opposer à un concile libre, dans lequel toute question serait débattue et résolue par la Parole de Dieu, ils le désirent de tout leur coeur et qu'ils prient Dieu de disposer les princes à en accorder un. Ils supplient ensuite leur souverain de bien considérer que la religion qu'ils suivent n'est pas nouvelle comme quelques-uns voudraient le faire croire; mais que c'est la religion de leurs pères, de leurs aïeux, des aïeux de leurs aïeux, et de leurs prédécesseurs les saints martyrs, les confesseurs, les prophètes et les apôtres. Ils font ensuite mention de leur confession de foi, disant qu'ils l'avaient proposée à l'examen des docteurs de toute université du monde chrétien, avec promesse de se

départir de toute erreur qui s'y trouverait, si elle était démontrée par la Parole de Dieu; mais qu'on ne leur en avait signalé aucune. En conséquence, ils demandent d'être tolérés.

« Au nom du Seigneur Jésus, écrivent-ils, nous requérons que si, en nous, en notre religion, se trouve quelque erreur ou faute, elle nous soit démontrée; mais si nous avons la vérité pure et irrépréhensible, qu'elle nous soit laissée pure et entière. C'est chose certaine, sérénissime prince, que la Parole de Dieu ne périra point, mais durera éternellement. Si donc notre religion est la pure Parole de Dieu, comme nous en sommes persuadés, et non une invention humaine, il n'y aura aucune force humaine qui la puisse abolir. C'est ce que Gamaliel a dit pour la défense des apôtres, et chacun en reconnaît la vérité : Ne poursuivez plus ces gens-là, disait-il, mais laissez-les en repos; car, si ce dessein est un ouvrage des hommes, il se détruira de lui-même; mais s'il vient de Dieu, vous ne pouvez le détruire, et prenez garde qu'il ne se trouve que vous ayez fait la guerre à Dieu. » (Actes des Apôtres, chap. V, v. 38 et 39.)

Les courageux Vaudois rappelaient ensuite à leur prince, que l'on avait en vain essayé autrefois de détruire, par la persécution, la religion de leurs ancêtres; et ils le conjuraient de ne pas se joindre à ceux qui s'étaient souillés de sang innocent. Ils lui promettaient une entière fidélité et une parfaite soumission en tout ce qui ne porterait pas atteinte à leur foi, voulant rendre à César ce qui est à César, comme à Dieu ce qui est à Dieu.

« Et nous prions de tout notre coeur, ajoutaient-ils, notre Dieu tout bon et tout puissant qu'il lui plaise de conserver votre Altesse en toute prospérité. »

La lettre était signée au nom des habitants des vallées de Luserne, Angrogne, Pérouse, Saint-Martin et d'autres innombrables habitants du pays de Piémont.

La lettre adressée à la duchesse était dans un style différent : elle ne renfermait pas d'apologie. On lui témoignait une grande confiance. On lui parlait comme à une protectrice et à une amie. On lui exposait les maux qu'avaient déjà soufferts les disciples de la Parole de Dieu, à Carignan et autres lieux, et les menaces terribles qu'on faisait à tous ceux qui ne consentiraient pas à se rendre à la messe. Enfin, en se recommandant à sa bienveillante et puissante intervention auprès du prince, son époux, on lui rappelait les exemples d'Esther et d'autres femmes pieuses, ainsi que ceux de fidèles qui avaient sauvé les enfants de Dieu persécutés.

La lettre adressée au conseil de son altesse reproduisait les considérations et les prières contenues dans la lettre du duc, avec des développements nouveaux. Elle insistait sur l'obligation imposée aux magistrats chrétiens d'empêcher l'effusion du sang innocent, et sur le compte qu'ils auraient à rendre de leur gestion à Dieu. Elle les invitait à se souvenir de ce que Dieu avait dit et fait pour le sang d'un seul Abel, et à penser à ce qu'il ferait pour le sang d'un si grand nombre de fidèles qu'on persécutait à mort. Ils réclamaient enfin, pour eux chrétiens, isolés dans leurs montagnes, la même tolérance qu'on accordait aux Juifs et aux Sarrasins, au milieu des meilleures villes du Piémont.

Les Vaudois ajoutèrent à cette lettre une apologie ou défense de leur religion, ainsi que de leur conduite présente et passée. Ils y réfutaient victorieusement d'injustes accusations et quelques calomnies. Ils envoyèrent aussi leur confession de foi.

Ce ne fut pas une petite difficulté pour ces hommes voués au mépris, frappés de réprobation, abandonnés d'avance aux exécuteurs de la justice, que de faire parvenir, d'une manière sûre, leur justification et leurs requêtes entre les mains de leur prince et de leur princesse circonvenus. De deux de leurs amis qui s'étaient rendus à Nice à cet effet, l'un, le sire de Castillon, se laissa effrayer par la perspective des affronts et des insultes à endurer. Mais l'autre, Gilles de Briquéras, bien venu auprès du comte de Raconis, ne repartit de la résidence qu'après avoir pu faire parvenir toutes les pièces à la duchesse et obtenu d'elle de les présenter elle-même au duc. Les Vaudois s'étaient aussi recommandés à l'intercession et aux bons offices d'un de leurs

seigneurs, le comte Charles de Luserne, seigneur d'Angrogne.

Mais pendant que les députés des Vaudois se rendaient à Nice, puis durant les trois mois qui s'écoulèrent avant que Gilles eut remis les lettres à Marguerite de France, l'état des choses déjà si menaçant empira, et la haine intéressée se fit jour contre les amis de la Bible par des violences. Ce furent d'abord des seigneurs de la contrée qui se firent les agents de la persécution et qui rivalisèrent de barbarie avec l'inquisiteur et ses suppôts. Tandis que le dominicain Jacomel et le conseiller Corbis, établis à Pignerol, signifiaient par lettres aux Vaudois qu'ils eussent à se soumettre à l'Église de Rome et à aller à la messe, et que le comte de Raconis entra en pourparler à Saint-Jean, en avril 1560, avec les syndics et les ministres, sans autre résultat qu'un échange de paroles, divers seigneurs maltrahèrent leurs vassaux et leurs voisins de la religion. Dans la vallée de Luserne, on se plaignait surtout du comte Guillaume qui, avec quelques amis et à la tête de ses serviteurs, arrêtait et dénonçait les Vaudois, surtout ceux de Bubbiana, Campillon et Fenil, qui se rendaient au prêche. Il faisait de cette manoeuvre une spéculation, revendiquant pour sa peine la moitié de l'amende de cent écus d'or, infligée par l'édit à chaque délinquant convaincu de faute pour la première fois.

Dans la vallée de Saint-Martin, deux frères, Charles et Boniface Truchet (2), tourmentaient sans relâche les Vaudois de leur seigneurie de Rioclaret. C'était la haine de la religion évangélique qui les animait. Déjà, durant la domination française, ils avaient fait tout ce qui dépendait d'eux pour empêcher que les services religieux se fissent publiquement. C'étaient eux qui avaient arrêté et livré à l'inquisition le libraire Hector brûlé à Turin. Dernièrement encore, ils avaient, à deux fois, cherché à s'emparer du pasteur. Une première fois, ils l'avaient laissé comme mort entre les bras de ses fidèles paroissiens qui le leur disputèrent ; et une seconde fois, ils l'eussent arrêté dans le temple même, ayant déjà mis la main sur lui, sans la résistance opiniâtre de l'assemblée. L'édit de persécution avait été sollicité par eux. Ils avaient même obtenu permission de lever cent hommes, et de les employer à la soumission des hérétiques.

Or donc, au mois d'avril 1560, ils assaillirent à l'improviste les hameaux de la commune de Rioclaret, épars sur le penchant des monts, ravageant et tuant. Le jour paraissait à peine ; les habitants épouvantés se précipitent hors de leurs maisons, la plupart sans vêtements, jetant des cris d'alarme pour avertir leurs frères, et vont chercher un refuge sur les hauteurs encore couvertes de neige. Le ministre n'échappe qu'avec grande difficulté. Et tandis que la population, chassée à coups d'arquebuse, se consume par le froid et par la faim dans les retraites des bois et des rochers, leurs impies agresseurs se gorgent de biens dans les chaumières abandonnées. Un ministre de la vallée, de retour de Calabre depuis peu, apprenant ce malheur, veut aller consoler ses frères dans la détresse, mais il est reconnu, saisi et conduit à l'abbaye de Pignerol, où Jacomel et Corbis le condamnent au feu, ainsi qu'un autre homme de la vallée de Saint-Martin. Cependant les fugitifs virent poindre la délivrance au quatrième jour; quatre cents de leurs coreligionnaires du val Cluson, soumis à la France, émus de compassion à la nouvelle de leur infortune, passèrent les monts et vinrent se jeter sur la troupe ennemie qu'ils dispersèrent. Les Truchets exaspérés s'en allèrent à Nice se plaindre au duc et réclamer secours. On leur promit tout. On leur accorda aussi de reconstruire le château du Perrier, détruit par les Français, vingt ans auparavant, et d'y tenir garnison. Des circonstances personnelles à ces seigneurs (3) arrêtaient seules pour le moment l'explosion de leur colère. (GILLES,... chap. XIII, P. 88, etc.)

Vers la fin du mois de juin, Philippe de Savoie, comte de Raconis, haut commissaire, vint pour la seconde fois dans la vallée de Luserne, accompagné du comte de la Trinité, son adjoint. Ayant rassemblé les ministres et les syndics, ils leur apprirent que leurs écrits avaient été envoyés à Rome par le duc qui attendait la réponse du pape. Puis s'adressant aux chefs des communes, ils leur insinuèrent que la persécution cesserait aussitôt et que les prisonniers seraient remis en liberté, si les Églises consentaient à écouter les prédicateurs que le duc leur enverrait, et s'ils retiraient à leurs pasteurs le droit de prêcher, pendant qu'on ferait l'épreuve du savoir faire des premiers. Les syndics répondirent sur-le-champ au premier point : que si les prédicateurs proposés annonçaient la pure Parole de Dieu, ils les écouteront; mais non dans le cas contraire. Quant au second point, ils demandèrent d'y réfléchir jusqu'au lendemain : leur réponse fut qu'ils ne pouvaient faire cesser leurs pasteurs aussi longtemps qu'ils n'auraient pas reconnu que les nouveaux prédicateurs étaient de vrais serviteurs de Dieu et des ministres du pur Évangile de vérité; réponse aussi prudente que sage et digne

de magistrats pieux. Ils refusèrent également de renvoyer ceux de leurs pasteurs qui étaient étrangers. Les commissaires du duc exigeant une réponse par écrit à leurs demandes, le conseil des communes s'assembla le 30 juin et la donna rédigée avec toute la fermeté désirable, unie aux formes et aux ménagements dans les expressions que requérait la dignité du prince à qui elle était faite. Le mécontentement des commissaires fut grand. Dans leur colère, ils firent une nouvelle publication des édits, et la persécution se ralluma plus violente que jamais.

Parmi les plus grands ennemis dont les Vaudois eussent à redouter la fureur, il ne faut point oublier les moines de l'abbaye de Pignerol. Non contents de vivre dans l'opulence, ils s'étaient accordé de tout temps la satisfaction, douce à leur cœur, de faire la chasse aux Vaudois. Le moment leur parut unique pour la faire en grand. C'est pourquoi ils prirent à leur solde une troupe considérable de méchantes gens qu'ils lançaient fréquemment sur les évangéliques de la vallée de Pérouse, et de Saint-Germain en particulier, village éloigné de Pignerol seulement d'une lieue et demie. Ils ne réussirent que trop bien dans l'une de leurs expéditions. Ayant gagné un homme bien connu du pasteur de ce dernier lieu, ils envoyèrent de grand matin, avant le jour, ce traître au presbytère requérir pour un cas pressant le ministre dit fidèle pasteur, qui ne soupçonna le danger que lorsqu'il était trop tard, savoir quand il se vit entouré des sicaires de l'abbaye. Il tenta de s'échapper par la fuite, en même temps qu'il réveillait les villageois par ses cris. Hélas! c'était trop tard! Il fut atteint, blessé et emmené. Plusieurs de ses fidèles paroissiens le furent avec lui, ainsi que des femmes. Quelques-uns même furent massacrés, en voulant l'arracher des mains des soldats. Le pasteur fut, quelques jours plus tard, lié sur le bûcher. L'on contraignit même, par un raffinement nouveau de cruauté, et pour le divertissement des spectateurs, les pauvres femmes prisonnières à porter des fagots sur le feu qui consumait lentement leur conducteur spirituel. Nul ne saurait en renseigner aux prêtres de Rome.

La troupe soldée de l'abbaye de Pignerol (de l'Abbadie), forte d'environ trois cents hommes, fit de nouvelles expéditions contre Saint-Germain qu'ils dévastèrent. Ils se jetèrent aussi sur Villar de la Pérouse, qui en est proche, ainsi que sur les villages voisins, Prarustin et Saint-Barthélemi. Ils poussèrent même leurs courses jusqu'à Fenil, Campillon et autres lieux dans la plaine, au débouché du val Luserne. Le pillage était leur oeuvre de prédilection. Les prisonniers qu'ils faisaient étaient pour la plupart envoyés aux galères. À leur approche tout fuyait. C'est à peine si les persécutés osaient faire leurs récoltes. La famine et l'angoisse étaient sur le penchant des montagnes vaudoises qui regarde Pignerol.

Cependant les sicaires des moines allaient à leur tour trouver à qui parler. Les habitants du val Luserne, émus de compassion de la calamité de leurs frères, songèrent d'abord à les protéger, au moyen d'un fort détachement d'hommes armés, qui feraient la garde pendant que les persécutés récolteraient leurs moissons et mettraient ordre à leurs affaires.

Un plein succès couronna leur dévouement. Mais après leur départ, les courses des pillards recommencèrent, jusqu'à ce qu'un jour des gens d'Angrogne, qui moissonnaient leurs champs sur les hauteurs qui dominent Saint-Germain, ouïrent une fusillade et, aperçurent une grosse troupe d'hommes armés se dirigeant sur le village situé à leurs pieds. Alors, au cri d'alarme de leurs frères, les Angrognins bien armés se précipitèrent dans la plaine, comme une avalanche qui renverse tout sur son passage. Divisés en deux bandes, tandis que l'une mettait les papistes en fuite, l'autre s'emparait à temps du pont sur le Cluson pour leur couper la retraite.

Il ne restait plus à l'ennemi cerné, battu, qu'à abandonner ses morts et ses blessés et à se jeter dans la rivière. Heureusement pour lui que les eaux en étaient basses à cause de la sécheresse de Pété. Plusieurs y périrent toutefois, atteints par les balles qu'on tirait sur eux du rivage. Les Angrognins s'étant comptés, et se trouvant au nombre d'environ quatre cents, eurent un instant l'intention de se porter sur l'abbaye de Pignerol, pour y délivrer leurs frères prisonniers, ce qui eût été très-praticable, comme on le sut ensuite, les moines et leurs gens saisis de crainte ayant en hâte quitté leur couvent pour se réfugier en ville. Mais l'absence d'un chef expérimenté et la prudence les retinrent de s'aventurer au milieu des flots de leurs ennemis acharnés, qui déjà faisaient sonner le tocsin dans tous leurs villages et aussi à Pignerol.

Les Vaudois de la vallée de Pérouse (rive gauche), soumis à la France, eurent aussi leurs tribulations à cette époque. Ils durent quelquefois, comme leurs voisins, recourir à la force pour se défendre. (V. GILLES,... P. 94 et 95.)

Cependant, le duc et son conseil s'étaient sérieusement occupés des demandes et des représentations que les pauvres Vaudois leur avaient adressées au printemps. Le duc se figurant que sa religion était la bonne et que son excellence pourrait être démontrée par des raisons suffisantes, comme aussi sans doute par l'Écriture sainte à laquelle les Vaudois en appelaient toujours quand il s'agissait de défendre la leur, le duc inclinait pour accorder à ces derniers des conférences dans lesquelles des catholiques éminents par leur savoir démontreraient la vérité de la religion de Rome et l'erreur du culte vaudois (4) Cet avis avait été communiqué au pape, mais n'avait pas été goûté par lui. Le pontife avait répondu qu'il ne consentirait jamais qu'on mit en discussion les points de sa religion, que les constitutions de l'Église romaine devaient être admises absolument et sans contestation, ni exception, et qu'il ne restait qu'à procéder avec toute rigueur contre les récalcitrants; qu'il consentait à envoyer un légat avec des théologiens pour instruire les repentants et pour absoudre du crime d'hérésie ceux qui abjureraient, mais qu'il n'attendait pas un grand résultat de ce moyen; que le plus expédient, serait de procéder contre eux par voie d'exécution, et même par la force des armes. Il offrait au duc son assistance au besoin.

L'avis du pape fut admis en conseil. On ne le modifia que sur un point. On jugea convenable que le commissaire ecclésiastique cherchât à convaincre les Vaudois d'erreur et à les instruire avant de procéder avec la dernière rigueur. L'on choisit pour cette mission un homme de renom, parmi ses pareils, mais dont le mérite n'égalait pas la réputation, Antoine Poussevin, commandeur de Saint-Antoine de Fossan. Muni de pouvoirs fort étendus, il vint aux Vallées, s'attendant à un triomphe facile. Il prêcha avec fracas à Cavour, à Bubbiana et à Luserne, se vantant beaucoup et vomissant autant de menaces que d'invectives contre les évangéliques. À Saint-Jean, où il avait convoqué les syndics et les ministres de la vallée de Luserne, il crut convaincre les assistants par la Parole de Dieu, en leur démontrant qu'elle fait mention de la messe, dans le mot massah, qui signifie consacrer : il soutint que puisque l'Écriture sainte contient le nom de massah, avec le sens de consacrer, la messe était donc enseignée dans l'Écriture sainte. Les ministres qu'il croyait avoir écrasés et réduits au silence par cette argumentation n'eurent pas de peine à lui prouver que la citation n'était pas exacte; qu'il n'était point parlé de la messe dans le texte sacré; que le mot de massah n'avait point ce sens, et surtout que la Bible n'enseignait point les doctrines figurées ou énoncées dans la messe, la répétition du sacrifice de notre Seigneur, l'adoration de l'hostie, ni tant d'autres erreurs.

Poussevin, qui ne s'était pas attendu à trouver, dans ces ministres méprisés, des connaissances théologiques et bibliques qu'il ne possédait point, renonça brusquement à une discussion qu'il ne pouvait soutenir avec honneur, et emporté par la colère il se répandit en injures et en menaces. Les nobles et les officiers de justice qui l'accompagnaient étaient honteux de son ignorance ; ils étaient aussi profondément humiliés de l'infériorité marquée que cette discussion assignait à leur religion comme à ses prêtres.

Ceci s'était passé dans le courant de juillet et d'août.

Peu après, probablement au commencement de septembre, les Vaudois comprenant quels funestes effets allaient résulter pour eux du rapport que ferait à la cour l'infortuné Poussevin, profitèrent du retour du duc dans le nord du Piémont, pour lui écrire de nouvelles lettres et pour implorer sa justice et sa pitié. Ils s'adressèrent aussi à Renée de France, veuve du duc de Ferrare, princesse éclairée et amie de la réforme, la suppliant d'intercéder en leur faveur, à son passage à la cour de Piémont; mais l'irritation était trop grande en haut lieu. On estimait avoir jusque-là usé d'assez de ménagement envers d'opiniâtres religionnaires. On se crut en droit de les faire abjurer par la force.

Dès le mois d'octobre, le bruit se répandit dans les Vallées que le duc levait et rassemblait des troupes pour en exterminer les habitants. Les Piémontais qui avaient des relations avec les Vaudois pressaient leurs parents ou amis d'abjurer ou de fuir pendant qu'il en était temps encore. Ainsi, le comte Charles de Luserne chercha, par une manoeuvre adroite, à entraîner ses vassaux d'Angrogne dans une criminelle défection, au renvoi de leurs pasteurs, à l'admission de prédicateurs nouveaux et à la célébration de la messe dans leur

commune. Une convention était même déjà signée, quand, le peuple reconnut sa faute et désavoua tout ce qui avait été fait.

Il ne restait plus qu'à se préparer à l'orage qui s'amoncelait, qui grondait en approchant et qui allait fondre sur les Vallées. Les pasteurs et les principaux s'assemblèrent à plusieurs reprises et délibérèrent sur ce qu'il était opportun de faire pour éviter la ruine totale dont ils étaient menacés. Et premièrement, convaincus que Dieu seul pouvait les délivrer, qu'en sa miséricorde et en sa grâce était leur seul recours, ils décidèrent de ne donner la main à aucune mesure qui fût préjudiciable à son honneur ou opposée à sa Parole; ils convinrent d'exhorter chacun à recourir sérieusement à Dieu avec une vraie foi et une repentance sincère, ainsi que par d'humbles et ardentes prières. Quant aux précautions à prendre, ils arrêtèrent que chaque famille rassemblerait ses provisions, vêtements et ustensiles et les transporterait, ainsi que les personnes faibles, dans les habitations les plus élevées au pied des cimes et des rochers. Enfin, vers la fin d'octobre, à l'approche de l'armée papiste, on célébra un jeûne public, et le dimanche suivant on prit la cène. Dans ce moment solennel, le peuple fut visiblement soutenu d'en-haut. On le voyait résigné aux épreuves dont il plaisait à Dieu de le visiter pour la sainte cause de son Évangile. Dans l'intérieur des chaumières et sur les sentiers des montagnes, dans leurs déménagements, on entendait ces martyrs de la vérité s'encourageant les uns les autres par des discours édifiants et par de saints cantiques.

Quant à la défense, il y eut diversité d'avis. Les uns demandaient qu'on ne fît usage des armes qu'à la dernière extrémité, lorsqu'on serait poursuivi dans les asiles reculés des montagnes. D'autres voulaient une résistance immédiate, alléguant que c'était le pape avec ses satellites plutôt que leur prince qui leur faisait la guerre, puisque, comme on l'affirmait, il entraît pour une grande part dans les frais de l'expédition (5) et que, quant au sang versé, s'il y en avait, le péché devait être imputé, non à ceux qui le répandraient en défendant leur vie, leurs familles et leur religion, mais à ceux qui les attaquaient injustement. Ne vouloir se défendre, disaient-ils, que lorsqu'on serait réduit au dernier asile des montagnes, quand l'ennemi aurait tout pillé et tout détruit dans les hameaux du bas, c'était se perdre sans ressource, puisqu'il ne resterait plus alors aucun moyen de subsister ; ils conjuraient donc de se défendre dès l'entrée des ennemis dans les Vallées, en se confiant en Dieu, le protecteur des opprimés. Cet avis prévalut, et l'on se prépara au combat.

Le 1er novembre 1560, l'armée piémontaise, forte d'au moins quatre mille fantassins et de deux cents chevaux (6), composée en partie d'officiers et de soldats, qui avaient vieilli dans les guerres de leur souverain avec la France, et commandée par le comte de la Trinité, arriva à Bubbiana, terre vaudoise, et le lendemain déjà commença ses opérations dans la vallée de Luserne par une attaque contre les hauteurs d'Angrogne, les plus voisines de Saint-Jean. Les Vaudois n'avaient à opposer à ces troupes aguerries et disciplinées qu'un petit nombre d'hommes, mal armés, sans ordre ni connaissances militaires, n'ayant pour eux, avec le secours d'en-haut, que leur courage, la connaissance des lieux et l'habitude de la montagne. Car, quoique, la population totale des Vallées Vaudoises montât déjà alors à dix-huit mille âmes (7), c'est un fait connu que leurs hommes armés ne dépassaient pas douze cents, et encore ils étaient disséminés à de grandes distances les uns des autres dans leurs trois vallées. À l'attaque des hauteurs d'Angrogne par un corps de douze cents Piémontais, l'on n'avait pu opposer en toute hâte que deux cents hommes. Ceux-ci cependant firent si bien leur devoir que l'ennemi battit en retraite, laissant plus de soixante morts, n'en ayant perdu eux-mêmes que trois (8). Le même jour l'armée occupa la Tour, petite ville en plaine, au cœur de la vallée de Luserne, et peuplée en majeure partie de catholiques. La Trinité en fit réparer le château, situé au nord sur une colline, au débouché de la vallée d'Angrogne et détruit par les Français durant leur occupation. Il y mit une forte garnison qui se distingua par ses cruautés. Il fit aussi occuper le château du Villar, dans la même vallée, celui de Pérouse dans celle de ce nom, et celui du Perrier dans celle de Saint-Martin. Le gros de l'armée était à la Tour, d'où elle pouvait se jeter au nord sur Angrogne, à l'occident sur Villar et Bobbi, et au midi sur Bora. À l'orient, Saint-Jean, Bubbiana, etc., étaient déjà occupés.

Le lundi, 4 novembre, la Trinité essaya encore ses forces par une expédition à la Combe, hameau populeux sur la hauteur qui domine le Villar, où les habitants de cette commune avaient retiré leurs familles et leurs biens meubles. Mais ses troupes durent battre en retraite avec perte, ainsi qu'au Taillaret, hameau

montagneux au nord-ouest de la Tour. Dans ces combats> les Vaudois avaient fait preuve de capacité militaire, de courage et d'une résolution bien arrêtée de mourir plutôt que de livrer leurs familles à l'ennemi. Le général comprit qu'il avancerait peu, s'il n'appelait à son aide la ruse et la politique. Il avait découvert dans ces montagnards une si grande sincérité et bonhomie, unies à un désir ardent de paix, une ignorance si complète des intrigues, et une confiance si extraordinaire en la bonne foi d'autrui, qu'il vit immédiatement tout le parti qu'il pourrait en tirer. Après avoir employé adroitement Jacomel, l'inquisiteur, et surtout Gastaud, son secrétaire intime qui feignit d'aimer l'Évangile, le comte ne rougit pas de tromper les principaux d'Angrogne appelés auprès de lui, en leur citant de prétendus discours du duc et de la duchesse des plus flatteurs pour eux, mais aussi des plus propres à les endormir, leur laissant entrevoir qu'au moyen de certaines complaisances tout pourrait s'arranger amicalement. Il réussit ainsi à leur faire déposer dans la maison d'un de leurs syndics quelques-unes de leurs armes dont il s'empara, à laisser célébrer, soi-disant pour la forme, une messe dans le temple de Saint-Laurent à Angrogne, et à se faire conduire, lui général ennemi, au Pradutour, forteresse, naturelle, refuge ordinaire en temps de persécution. Certainement les gens d'Angrogne poussèrent un peu loin la confiance ou la simplicité. Enfin, Pour couronner l'oeuvre, il les engagea et après eux les autres communes, malgré l'opposition de quelques hommes clairvoyants et de la plus grande partie des ministres (9), à envoyer les principaux de leurs vallées en députation au duc, résidant alors à Verceil (Turin étant toujours au pouvoir des Français), pour obtenir la paix.

Par cet artifice, le comte de la Trinité atteignit plus d'un but. Il endormait la vigilance de ces pauvres gens; il amollissait leur résolution par l'espérance de la paix; il les privait de leurs meilleurs conseillers et les empêchait de rien faire contre lui, de crainte de compromettre la négociation et même la vie de leurs chefs, actuellement entre les mains des papistes. D'un autre côté, par ces mesures, le comte ne s'était imposé aucune gêne à lui-même et restait libre de ses mouvements comme on put le remarquer bientôt.

[Table des matières](#)

Page précédente: [EFFETS PROCHAINS DE L'UNION DE L'ÉGLISE VAUDOISE AVEC CELLE DE LA RÉFORME.](#)

Page suivante: [LES VAUDOIS RENTRÉS SOUS LA DOMINATION DE LEUR PRINCE LÉGITIME SONT PERSÉCUTÉS AVEC LA DERNIÈRE RIGUEUR.](#) Suite

(1) Il est appelé Marcellin , dans une lettre écrite à un seigneur de Genève, par Scipion Lentulus , pasteur aux Vallées a cette époque. (LÉGER,... II ème part, , p. 34.) ^

(2) On prononce Truquet. ^

(3) Ils furent capturés par des Turcs sur la mer de Nice puis rançonnés. ^

(4) Botta dit lui-même : « Il duca desideroso di non far sangue penso d'instituire un colloquio, per cui sperava di potergli acquistare alla religione dei piu Storia d'Italia t. II, p. 423.) ^

(5) Cinquante mille écus par mois et l'abandon de son revenu d'un an de tous les biens ecclésiastiques des états de son altesse. (GILLES,.... chap. XVIII, p. 115.) ^

(6) C'est le chiffre qu'en donne le pasteur de Saint-Jean, Scipion Lentulus, dans sa lettre à un seigneur de Genève. (IEGER,... II ème part. p. 35.) ^

(7) Voir la même lettre de Lentulus. ^

.

(8) *Selon la même lettre.* [^](#)

.

(9) *Voir la lettre de Lentulus déjà citée.* [^](#)

CHAPITRE XX.

DESTRUCTION DES COLONIES VAUDOISES DE LA POUILLE ET DE LA CALABRE.

État des colonies. - Influence de la réforme. - Demande d'un pasteur à Genève. Envoi et travaux fructueux de Pascal. - Persécution. - Surprises. - Supplices affreux. - Anéantissement des colonies. - Martyre de Pascal.

La vie religieuse, que la réformation avait réveillée au sein des anciennes Églises vaudoises des Alpes, s'était aussi ranimée, mais avec plus de lenteur, dans leurs colonies du royaume de Naples (1). La doctrine évangélique constamment enseignée depuis trois siècles par les barbes vaudois, dans leurs missions régulières chez leurs frères de la Pouille et de la Calabre, avait maintenu dans les coeurs de ces fils de la persécution un éloignement indestructible pour les superstitions romaines, en même temps qu'elle avait donné à leurs moeurs un cachet de douceur, de sobriété, de chasteté et de fidélité qui frappait tous leurs entours, quoiqu'une certaine timidité ou prudence les contraignit, en présence de l'ennemi de leur foi, à dissimuler une partie de leurs sentiments et de leurs actes religieux. Aucune contrée n'était plus paisible ni plus florissante dans tout le royaume de Naples que celle que les Vaudois de Calabre habitaient et cultivaient, non loin de Montalto, et dont Saint-Sixte et la Guardia étaient alors les lieux les plus marquants. L'activité infatigable de ces laboureurs, leur ordre, leurs bonnes moeurs, source de bien-être pour eux, leur avaient gagné la faveur de leurs seigneurs qui en retiraient de notables bénéfices, des rentes plus élevées et une sécurité bien plus grande que de la part d'aucuns autres vassaux.

«Les curés et les prêtres seulement, dit un ancien auteur, se plaignaient qu'ils ne vivaient pas en matière de religion comme les autres peuples, ne faisant aucuns de leurs enfants prêtres, ni nonnains, ne se souciaient de chantats, cierges, luminaires, son de cloches, ni même de messes pour leurs morts; avaient fait bâtir certains temples sans les vouloir orner d'aucunes images; n'allaient point en pèlerinage; faisaient instruire leurs enfants par certains maîtres d'école étrangers et inconnus auxquels ils rendaient beaucoup plus d'honneur qu'à eux, ne, leur payant aucune autre chose que la dîme, ainsi qu'ils avaient traité avec leurs seigneurs. Ils se doutaient que lesdits peuples n'eussent quelque croyance particulière, laquelle les empêchait de s'allier ni mêler avec les peuples originaires du pays et qu'ils ne fussent de mauvais catholiques romains.

»

Toutefois l'abondance des dîmes et la régularité avec laquelle on les acquittait, jointes à la crainte de déplaire aux seigneurs, avaient contenu le zèle soupçonneux et irritable des prêtres de la contrée. (Voir PERRIN, Histoire des Vaudois, p. 197.) Mais, à la nouvelle des triomphes de la réformation, au retentissement qu'eurent ses doctrines, à l'émotion profonde qu'elles excitèrent en Italie, la défiance se réveilla, scrutant d'un oeil inquiet les moindres démarches des hommes intelligents et généreux. L'inquisition, épiant sa proie, suivait comme des limiers à la piste les traces des nombreux écrits et surtout des livres saints répandus en tous lieux par l'imprimerie récemment inventée. Et quand les colonies vaudoises de la Calabre se remuèrent de leur sommeil, agitées par le vent de l'esprit de vie qui soufflait du septentrion, elles rencontrèrent le regard, farouche de leur éternelle ennemie surveillant chacun de leurs pas et s'efforçant de lire dans leurs plus secrètes pensées.

Informées des résolutions courageuses du synode d'Angrogne, de 1532, par les barbes qu'on leur envoyait (2), entraînées à glorifier ouvertement leur Sauveur par l'exemple des Églises réformées, comme par celui de leurs frères du Piémont, les colonies vaudoises de Calabre désirèrent adjoindre au barbe Étienne Négrin, qui leur était venu des Vallées, un ministre consacré à Genève, la ville réformée par excellence. Elles députèrent, à cet effet, un de leurs notables, Marc Uscegli, qui, arrivé dans la cité de Calvin, s'adressa à

l'Église italienne, et obtint pour elle ce qu'il souhaitait. Un jeune Piémontais, Jean-Louis Pascal, achevait alors ses études à Lusanne. Il avait quitté le papisme pour l'Évangile, et le service militaire pour celui du Seigneur Jésus-Christ. L'opinion unanime le désigna pour la périlleuse mission de Calabre. Il partit avec Uscegli (3), laissant à Genève sa fiancée qu'il ne devait plus revoir ici-bas.

Le ministère actif de Pascal porta des fruits. Sa prédication saisissait les âmes. La lumière souvent cachée sous le boisseau brillait sur le chandelier; mais sa clarté, bienfaisante pour les yeux sains des fidèles, irrita les yeux malades des papistes et effraya le principal seigneur des Vaudois de Calabre, le marquis, de Spinello. Aux cris d'alarme, jetés par les dévots de sa religion, et craignant peut-être d'être lui-même soupçonné d'hérésie, s'il n'agissait pas, le marquis, si indulgent jusqu'alors, recourut aux mesures de rigueur. Il cita à son audience les principaux de ses vassaux avec Pascal. Il les censura, les menaça et fit jeter dans les prisons de Foscalda le fidèle pasteur et son ami Uscegli. C'était en 1558 ou 1559. L'évêque diocésain de Cosenza, non content de ces arrestations, prit l'affaire en mains. Il procéda à la conversion forcée des prisonniers, si elle était possible, et persécuta en même temps le troupeau désolé, malgré les efforts secrets du marquis pour en détourner les coups.

Le procès de Pascal et la persévérance des fidèles Calabrais dans la doctrine évangélique ayant attiré l'attention du pape, celui-ci délégua le cardinal Alexandrin, inquisiteur général, pour mettre fin à l'hérésie dans le royaume de Naples. Le premier essai de conversion forcée fut tenté au printemps de 1560, à Saint-Sixte, bourg considérable dans le voisinage de Montalto. Promesses, exhortations, menaces, rien ne fut négligé pour en effrayer on en séduire les habitants.

Mais, plutôt que de se rendre à la messe, ils s'enfuirent tous ensemble dans la montagne au milieu des bois. Les inquisiteurs, ne pouvant les poursuivre pour le moment, se rendirent en toute hâte dans la ville de Guardia, vaudoise aussi, éloignée de douze milles. Ayant fermé les portes, ils convoquent la foule, leur annoncent faussement la rentrée des habitants de Saint-Sixte dans le giron de l'Église romaine. Ils feignent de les aimer et les pressent d'imiter un si bel exemple. Le marquis de Spinello joint ses prières à celles de ces fourbes, il leur promet de nouveaux avantages temporels... Et ces pauvres gens; abusés, surpris, cèdent et promettent ce qu'on demande d'eux. Bientôt, cependant, la vérité leur étant connue, une partie notable s'échappe et va rejoindre les fugitifs de Saint-Sixte. Deux compagnies de soldats sont envoyées à leur poursuite. En vain les malheureux supplient. qu'on traite avec eux et, qu'on leur permette d'émigrer; on ne leur répond que par des cris de mort. Contraints de se défendre par les armes, ils mettent en fuite leurs agresseurs.

Cette victoire leur valut quelques jours de repos; mais elle attira en Calabre le vice-roi en personne, à la tête de troupes considérables. Les fugitifs traqués dans les bois étaient suivis à la piste par des chiens dressés à cet usage, jusqu'aux pieds des arbres sur lesquels ils s'étaient réfugiés, dans les taillis, dans les creux où ils s'étaient blottis. Faits prisonniers ou tués, presque aucun n'échappa. Pendant que le vice-roi menaçait de tout détruire, les inquisiteurs affectant de la compassion et prodiguant des paroles de paix, attiraient dans leurs filets les gens crédules qui, croyant éviter, la fureur du lion, dit, le chroniqueur Gilles, se jetaient, ainsi dans la gueule du serpent.

Quand ces hommes à double face se furent emparés par cette feinte de plus de seize cents personnes, ils jetèrent le masque et les exécutions commencèrent. Ils auraient voulu faire passer les victimes pour d'infâmes paillards : ils les soumièrent donc, à la torture, espérant les contraindre d'avouer que, dans leurs assemblées religieuses, ils se livraient aux plus honteuses turpitudes. Mais la patience des suppliciés déjoua leur vil dessein, aucun n'avoua. Charlin expira sur l'instrument même; les entrailles lui sortaient du corps. Verminel, qui cependant venait de consentir à apostasier, se laissa tenir huit heures de suite sur l'instrument de torture, appelé l'enfer, sans vouloir avouer d'aussi infâmes calomnies. Marçon père fût fustigé, avec des chaînes de fer, puis assommé. L'un de ses fils fut égorgé et l'autre précipité d'une haute tour en bas. Bernard Conte, pour avoir secoué loin de lui un crucifix qu'on voulait lui faire tenir, fut conduit à Cosenza, et là, couvert de poix, il fut brûlé comme un flambeau de résine, supplice atroce imité de Néron. Soixante femmes furent torturées, une partie d'entre elles furent brûlées; d'autres moururent de leurs blessures : les plus belles

disparurent. Quatre-vingt-huit hommes de Guardia furent égorgés à Montalto par l'ordre de l'inquisiteur Panza,

« Franchement, dit un témoin de cette scène, catholique romain, dans une lettre qui nous a été conservée (4), je ne puis comparer ces exécutions qu'à une boucherie. L'exécuteur est venu, il a fait avancer un de ces malheureux, et, après lui avoir enveloppé la tête d'un linge, il l'a conduit sur un terrain qui touche au bâtiment, l'a fait mettre à genoux et lui a coupé la gorge avec un couteau.

Ramassant ensuite le voile ensanglanté, il est venu chercher un autre prisonnier auquel il a fait su le même sort; et quatre-vingt-huit personnes ont été égorgées de la même manière. Je laisse votre imagination se figurer ce terrible spectacle En ce moment même j'ai peine à retenir mes larmes. On ne se représentera jamais la douceur et la patience avec laquelle ces hérétiques ont souffert ce martyre et la mort... Un petit nombre d'entre eux, au moment d'expirer, ont déclaré qu'ils embrassaient la foi catholique; mais la plupart sont morts dans leur infernale opiniâtreté. Tous les vieillards ont fini avec un calme imperturbable; A n'y a que les jeunes gens qui aient manifesté quelque frayeur. Tous mes membres frissonnent encore quand je me figure le bourreau avec le couteau ensanglanté, entre les dents, tenant à sa main le linge dégouttant, entrer dans la maison, le bras rougi de sang, et saisir les prisonniers l'un après l'autre comme un bouclier s'en va prendre les moutons qu'on veut égorger. » (Voir Revue Suisse, 1839, t. II, p. 707.)

Leurs corps, réduits en quartiers, furent ensuite attachés à des pieux, le, long du chemin de Montalto à Châteauvilar, l'espace de, trente-six milles, pour l'effroi des hérétiques et pour la satisfaction des catholiques!!! Ceux qui ne furent pas massacrés, et qui néanmoins ne voulurent pas abjurer, allèrent remplir les galères d'Espagne. Quelques-uns seulement échappèrent par la fuite et atteignirent les Vallées des femmes habillées en hommes), au plus fort de la persécution décrite au chapitre précédent; quelques-uns plus tard encore, après des dangers incessants, obligés qu'ils avaient été de ne voyager que de nuit, le plus souvent de remonter les rivières jusqu'aux lieux où ils pouvaient les passer à gué, de vivre chétivement de grains, de racines, de fruits et de ce qu'ils recevaient à titre d'aumônes, ou achetaient dans des lieux écartés. Combien d'entre eux qui furent arrêtés en chemin et livrés, l'ordre ayant été donné dans toute l'Italie, à tout garde de ville, pontonnier, marinier ou autres, de ne laisser passer, et à tout hôtelier de ne loger aucun étranger se présentant sans témoignage de son curé, attesté de lieu en lieu depuis l'endroit du départ.

Les Églises des Vallées Vaudoises menèrent deuil sur leurs soeurs de Calabre qui venaient d'être anéanties; les pasteurs surtout qui avaient exercé leur ministère et qui connaissaient chacune des victimes que les réchappés leur nommaient. Leur coeur se fondit en eux, lorsqu'ils apprirent le sort de leur collègue, Étienne Négrin, qui, après avoir résisté dans la prison de Cosenza à toutes les sollicitations et séductions des prêtres, y était mort de faim ou victime d'autres tortures secrètes., Quant à Louis Pascal, il consuma après tous les autres, sur le bûcher, à Rome, en présence du pape, des cardinaux et d'un peuple immense, le sacrifice qu'il avait commencé en se séparant temporairement de sa fiancée pour se rendre en Calabre. Les flatteries, les obsessions, les menaces continuelles d'une meute de moines et de prêtres, les tourments corporels qu'il endura dans d'humides prisons où on lui refusait même de la paille, les prières et les larmes d'un frère chéri (5), resté papiste, qui le suppliait de le redevenir, et qui, pour le tenter plus fortement, lui offrait là moitié de ses biens, le souvenir douloureux d'une tendre amie qu'il laissait veuve avant de l'avoir épousée, aucun pouvoir humain, en un mot, rien ne put ébranler cette âme fidèle et éprouvée. L'on se décida, enfin, à le supplicier sans tarder davantage. Le pape voulut se donner le plaisir d'assister aux derniers moments d'un hérétique si obstiné, qui l'avait constamment qualifié d'Antéchrist.

Le lundi, 9 septembre 1560, une foule agitée et curieuse se pressait vers la place du château Saint-Ange. Un échafaud et tout auprès un bûcher y étaient dressés. Dans le voisinage s'élevait un amphithéâtre de riches gradins, sur lesquels étaient assis sa sainteté le pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, les cardinaux, les inquisiteurs, des prêtres et des moines de toute espèce, en grand nombre. Quand le martyr de la vérité

chrétienne partit, se traînant à peine sous le poids de ses chaînes, ses ennemis, qui observaient tous ses mouvements et le jeu de sa physionomie pour triompher de la moindre faiblesse, ne purent surprendre sur ses traits ni altération ni crainte. C'était la même attitude douce et résignée qui ne l'avait jamais quitté durant tout le temps de son long emprisonnement. Arrivé sur l'échafaud, et profitant d'un moment de silence qui s'était fait, il déclara au peuple que, s'il mourait, ce n'était pour aucun crime qu'il eût commis, mais pour avoir osé confesser avec pureté et franchise la doctrine de son divin maître et sauveur Jésus-Christ :

« *Quant à ceux, continua-t-il, qui tiennent le pape pour Dieu en terre et vicaire de Jésus-Christ, ils s'abusent étrangement, vu qu'en tout et par tout il se montre ennemi mortel de sa doctrine, de son vrai service et de la pure religion, et que ses actes le manifestent vrai [Antéchrist](#).* »

Il ne put en dire davantage. Les inquisiteurs venaient de donner le signal au bourreau qui, l'enlevant de terre, l'étrangla. Son corps, jeté sur le bûcher, fut réduit à l'instant en cendres.

« *Le pape eût voulu être ailleurs, dit un historien, ou que Pascal eût été muet et le peuple sourd ; car il dit beaucoup de choses contre le pape, par la Parole de Dieu, qui lui déplurent extrêmement. Ainsi mourut ce personnage, invoquant Dieu d'un zèle si ardent qu'il en émut les assistants, et fit grincer les dents au pape et à ses cardinaux.* » (V. CRESPIEN, *Hist. des Martyrs*, fol. 520. PERRIN, *Hist. des Vaudois et des Albigeois*, p. 207.)

Quant aux Églises vaudoises de la Pouille et de quelques autres Provinces de Naples, n'ayant point déployé une ferveur singulière, elles échappèrent à l'attention soupçonneuse de Rome. Ceux de leurs membres, qui avaient de la piété, ne tardèrent pas à réaliser leurs biens et se réfugièrent en lieu sûr. Tous les autres ployèrent la tête devant l'orage et abandonnèrent la profession de l'Évangile. Aujourd'hui l'on chercherait en vain, dans ces contrées, les vestiges de ces colonies vaudoises si longtemps florissantes (Pour tout le chapitre, voir BOTTA, *Storia d'Italia*, t. II, p. 430 et suiv. - GILLES, *Histoire Ecclésiastique*, chap. XXIX. - [LÉGER Histoire Générale](#), II ème part., p. 333. - PERRIN, *Histoire des Vaudois*, p. 199, etc. - *Revue Suisse*, t. II. - CRESPIEN, fol. 515, etc.)

[Table des matières](#)

Page précédente: [LES VAUDOIS RENTRÉS SOUS LA DOMINATION DE LEUR PRINCE LÉGITIME SONT PERSÉCUTÉS AVEC LA DERNIÈRE RIGUEUR.](#) Suite

Page suivante: [LES BIENFAITS DE LA PAIX ACCOMPAGNÉS DE GRANDES MISÈRES.](#)

(1) *Voir plus haut chapitre XV.* ▲

(2) *Voir chap. XVII. Le ministre Gilles, ancêtre de l'historien, fut le dernier de ces barbes qui put revenir en paix aux Vallées.* ▲

(3) *M. J.-P. M***, dans un article de la Revue Suisse (lausanne, 1839, t. II p. 691) sur les Vaudois de Calabre, dit, en se fondant sur le témoignage ministre grison de l'époque, que Pascal partit pour la Calabre, d'un autre pasteur et de deux maîtres d'école.* ▲

(4) *Voir cette lettre dans à PORTA, *Historia Reformationis Rhetiae*,.... t. II, p. 310 à 312, et dans PARTALÉON, *Rerum in Eccles. gestarum*, p. 337, 338. L'auteur de la lettre dit aussi. « Ces gens sont originaires de la vallée d'Angrogne près de la Savoie; et dans la Calabre, on les appelle Ultramontains. Ils occupent encore quatre villes dans le royaume de Naples; mais je n'ai point appris qu'ils s'y conduisent mal. (Voir l'article de M. J.-P. M***, sur les Vaudois, dans la Revue Suisse, t. II, p. 707) »* ▲

·
(5) *Ce frère écrivait : « C'était une chose hideuse que de le voir la tête nue, les bras et les mains liés si étroitement de petites. cordes qu'elles perçaient la chair, comme si on l'eût mené au gibet. Le voyant en tel état et pensant l'embrasser, saisi de douleur, je tombai par terre, ce dont son mal fut augmenté. » (CRESPIN, Histoire des Martyrs, fol. 520.)*▲

CHAPITRE XXI.

LES BIENFAITS DE LA PAIX ACCOMPAGNÉS DE GRANDES MISÈRES.

Les Vallées dans la misère secourues. - Tracasseries de la part des prêtres. - Ordre injuste. - Intrigues. - Les Vallées sous le gouverneur Castrocaro. - Ambassade des princes Palatin et de Saxe. - Persécution dans le marquisat de Saluces. La Saint-Barthélemi; attaque du val Pérouse. - Mort de la bonne duchesse Marguerite. - Règne de Charles-Emmanuel. - Les Vallées sous la domination française. - Leur retour sous celle de Savoie. - Moyens employés pour entraîner les Vaudois au papisme. - Les bannis. - Martyre de Coupin. - Les milices vaudoises en campagne. - Amende au sujet de cimetières. - Le val Pérouse occupé par les troupes du duc. - menées de l'inquisition. - Rapt d'enfants. - Les Vaudois à leurs frontières. - Essai infructueux d'établir les moines et la messe dans les communes vaudoises. Invasion des Français en Piémont. - Une terrible maladie emporte la moitié de la population.

La paix, signée à Cavour, le 5 juin 1561, par Philippe de Savoie et par les députés des Vallées, avait dissipé bien des craintes et ramené des jours sereins sur une terre désolée. Le coeur des mères ne défailait plus à l'ouïe du seul nom de soldats, et la perspective de scènes odieuses ou déchirantes ne leur faisait plus jeter à la dérobée un regard inquiet sur leurs enfants. L'on avait fait redescendre à pas lents les vieillards des retraites des montagnes. La joie du retour aux lieux où s'était passée leur enfance, sous les treilles du coteau, ou à l'ombre des châtaigniers, avait ramené le sourire sur leurs lèvres. Les fils, les pères, avaient suspendu leurs armes, et allaient reprendre de leurs mains aguerries la bêche et la faucille pour de paisibles travaux. Mais la signature du traité, en apaisant bien des craintes, n'avait pas cicatrisé toutes les plaies. Il en était même de très-profondes. La plus généralement sentie était une misère croissante. Sept mois d'une guerre impitoyable de la part des papistes avaient appauvri toutes les familles. Des villages entiers et une infinité de hameaux avaient été la proie des flammes et n'étaient plus qu'un amas de décombres. Il fallait les rebâtir, mais on manquait de tout. Les provisions de l'année précédente avaient pris fin. Le temps de semer le blé était passé. Les moissons approchaient, mais elles étaient presque nulles, les hauteurs seules ayant pu être cultivées, et les meilleurs champs étant restés en friche. À cette pénurie se joignait encore la difficulté de pourvoir aux besoins d'entretien et d'établissement des fugitifs de Calabre qui arrivaient dénués de tout aux Vallées.

Dans ces conjonctures, et par les conseils de l'Église de Genève, les Églises des Vallées recoururent à la charité de leurs frères de la Suisse et de l'Allemagne. Jean Calvin s'employa pour elles avec un grand zèle. Leurs députés, reçus partout avec intérêt, eurent la consolation de recueillir des sommes assez fortes pour subvenir aux plus grandes de leurs nécessités. L'électeur Palatin fit le don le plus considérable. Après lui, on peut signaler le duc de Wurtemberg, le marquis de Baden, les cantons évangéliques avec Berne au premier rang, l'Église de Strasbourg, et un grand nombre d'autres entre lesquelles il convient de citer celles de Provence. La France eût envoyé bien davantage, si les collectes qui s'y faisaient en divers lieux n'avaient été arrêtées par les troubles intérieurs.

Aux épreuves journalières, causées par leur indigence actuelle, vinrent s'ajouter des tracasseries suscitées par des prêtres et des moines. Ceux-ci provoquaient les pasteurs à des disputes de religion. Un échange de lettres eût lieu et devint un prétexte de mesures violentes. Les Vaudois furent accusés de fomenter la discorde, et l'autorité trompée par de faux rapports publia, le 6 mai 1563, un mandement défendant aux catholiques toute relation et tout commerce avec les hérétiques. Mais cette mesure vexatoire portant préjudice aux papistes, autant pour le moins qu'aux pauvres Vaudois, les gentilshommes de la contrée et du voisinage réclamèrent auprès du duc, et firent modifier le décret (1). Le jour du marché, 9 de juillet, on publia à Luserne que son altesse n'entendait pas que le commerce cessât entre les deux religions, mais que seulement on s'abstint de controverse.

Les ennemis des Vaudois ne se tinrent pas pour battus. Prétendant que le traité de paix n'avait pas été observé exactement dans tous ses points par ceux des Vallées, ils ne cessaient de fomenter contre eux des intrigues à la cour et de circonvenir le duc par des rapports mensongers. Sur leurs instances, calomnieuses, le gouvernement de son altesse songea à restreindre les libertés des Vaudois par des mesures sévères, et choisit, pour exécuter ses desseins, un homme digne d'une telle confiance, Sébastien Gratiol de Castrocaro, toscan de naissance. Il avait fait la guerre aux Vaudois comme colonel de milices dans la dernière persécution, sous le comte de la Trinité. Fait prisonnier dans une affaire, il avait été traité honorablement, puis relâché par respect pour madame la duchesse, dont il se disait gentilhomme. Profondément blessé de s'être vu entre les mains de ces rustres montagnards et d'avoir dû sa liberté à leur générosité, il se sentit propre au rôle d'opresseur et réussit à se faire nommer, d'abord, commissaire du duc dans les Vallées, puis peu après gouverneur de celles-ci. Deux influences contraires contribuèrent à son élévation : l'appui de l'archevêque de Turin, à qui il avait promis de tout entreprendre pour la conversion des Vaudois au papisme, et la recommandation de la pieuse princesse, protectrice des Vallées, dont il sut toujours fasciner les yeux ou tromper la vigilance par de faux discours.

Les premières paroles de Castrocaro à son arrivée dans le val Luserne, au printemps de 1365, furent menaçantes. Le duc, disait-il, retirait les concessions qu'il avait faites dans le traité de paix. Mais les Églises ayant réclamé auprès de son altesse, le commissaire modifia ses paroles et insista seulement sur la signature immédiate de promesses rédigées par lui-même, tendant à restreindre considérablement les libertés des Églises et des particuliers. En cas de refus, la cavalerie entrerait aussitôt dans les Vallées et la guerre recommencerait.

Dans une position si critique, les Églises se conduisirent avec sagesse, unissant dans leurs réponses la prudence à la fermeté, la convenance du ton à l'excellence des raisons. Celles-ci cependant, selon toutes les apparences, auraient été de peu de poids, si l'excellente princesse que Dieu avait placée auprès du duc, comme leur sauvegarde, n'eût encore intercédé en leur faveur. La réponse, dans laquelle elle apprit aux Églises le succès de son intervention et l'abandon des exigences qui les avaient si fort inquiétées, laisse percer néanmoins une trop grande confiance dans l'homme astucieux, imposé aux Vallées en qualité de gouverneur.

Castrocaro, établi avec une forte garnison au château de la Tour, dans la vallée de Luserne, ne tenait que trop bien les promesses qu'il avait faites à l'archevêque. Il ordonnait au pasteur de Saint-Jean de refuser la sainte cène aux nombreuses personnes qui, du bas Piémont, venaient la lui demander. Il exigeait de l'Église de Bobbi le renvoi de son pasteur, sous prétexte qu'il était étranger : puis, sur le refus des hommes de coeur qui la composaient, il prononçait leur séquestration, défendant à tout ressortissant de son gouvernement le moindre rapport ou commerce quelconque avec eux. Il emprisonnait, rançonnait ou maltraitait d'une autre manière tous ceux qui ne se pliaient pas à ses moindres volontés. Il abreuvait de dégoût les pasteurs. L'un des plus considérés, Gilles, à son retour d'un voyage à Genève par le Dauphiné, se vit arrêté comme conspirateur par les soldats du gouverneur, jeté dans un cachot du fort, puis chargé de fer, conduit à Turin par les archers de justice et un détachement de cavalerie.

Ce n'était pas seulement dans les vallées de Luserne, d'Angrogne et de Saint-Martin (la majeure partie de celle de Pérouse, rive gauche, était alors française), que l'intolérance, que l'oppression religieuse se faisait sentir, c'était dans toutes les villes du Piémont où se trouvaient des réformés. Un édit, publié le 10 juin 1565, leur enjoignait d'aller à la messe ou de quitter, dans les deux mois, les états de son altesse. Le duc ne veut plus deux religions dans son pays, avait répondu le chancelier à quelques membres réformés de la noble famille des Solari. En effet, un grand nombre d'entre eux durent choisir entre l'exil et la prison.

L'ouïe et la vue de tant de vexations, et surtout la crainte fondée de plus grandes encore, dictèrent une mesure extrême à quelques Vaudois et à leurs amis; ils implorèrent l'intercession de princes protestants de l'Allemagne, et spécialement des électeurs Palatin et de Saxe, auprès du duc. Ces généreux défenseurs de la foi envoyèrent, à cet effet, en ambassade, à son altesse de Savoie, Jean Junius, conseiller d'état de l'électeur

Palatin, homme pieux et versé dans les affaires. Il arriva à Turin, en février 1566. Un étrange procédé, contraire au droit des gens, l'instruisit aussitôt du degré de zèle ou de fureur avec lequel on agissait contre les non-papistes. Barberi, fiscal général, n'eut, pas plutôt appris que le secrétaire de l'ambassade, David Chaillet, était ministre du saint Évangile, qu'il alla le constituer prisonnier dans son hôtel. Il est vrai de dire que le conseiller Junius s'étant plaint, l'instant d'après, de cette infraction grossière du droit des gens, et ayant demandé réparation de l'injure faite à son prince dans la personne d'un des membres de l'ambassade, en obtint la libération immédiate et l'arrestation de Barberi. Mais cet acte inouï servit de base et de preuve aux remontrances que le délégué des cours protestantes d'Allemagne fit de la part de ses maîtres à la cour de Savoie, au sujet des persécutions contre les Vaudois et contre les réformés en général. Le gouvernement de Turin ne fut point satisfait de ces démarches officieuses. Cependant le duc promit quelque adoucissement, aux mesures prises contre les réformés du Piémont et en général de ses états. Il assura aussi à l'ambassadeur, que les conditions du traité de paix, fait avec ceux des Vallées, seraient observées exactement. Le résultat le plus rapproché fut la libération de quelques prisonniers, du respectable ministre Gilles en particulier, à la grande joie des fidèles de son Église, de ses collègues et de tout le peuple.

Le peu de fond que l'on pouvait faire sur les promesses de la cour de Turin à l'ambassadeur protestant parut aussitôt après son départ. Il avait à peine franchi la frontière, que Castrocaro fit publier dans la vallée de Luserne deux ordonnances, dont l'une enjoignait à tout habitant, natif d'autres lieux que de ceux de son gouvernement, de sortir des terres de sa juridiction dès le lendemain, sous peine de la vie et de la confiscation de ses biens. L'autre ordonnance défendait aux réformés de Luserne, Bubbiana, Campillon et Fenil, de venir au prêche à Saint-Jean, sous les mêmes peines. Le château de la Tour regorgea bientôt de prisonniers qui n'avaient pas cru devoir obtempérer à de tels ordres. Une députation à la cour et l'intercession de la bonne duchesse détournèrent encore cette fois l'orage. Les cachots s'ouvrirent, les accusés rentrèrent en paix dans leurs demeures et les ordonnances tombèrent en oubli (2).

Castrocaro ne se laissait pas arrêter par les obstacles imposés de haut lieu à son ardeur. Il n'en poursuivait pas moins le cours de ses tentatives oppressives, conformément à ses engagements secrets. Il avait déjà essayé, mais sans succès, grâce à l'intervention de Madame, de restreindre un usage établi de temps immémorial, celui de la réunion en synodes des pasteurs et des députés des paroisses de toutes les Églises vaudoises, tant de celles des vallées piémontaises, que de celles du Dauphiné et d'autres lieux (3). N'ayant pu empêcher les synodes, il s'efforça d'en altérer le caractère et d'y gêner la liberté des membres, ainsi que des discussions et des votations en y assistant en personne. On protesta contre sa présence au synode de Bobbi, mais vainement ; Castrocaro resta dans l'assemblée.

La persécution recommença aussi contre les réformés du bas Piémont, de Barcelonnnette et d'autres lieux. Elle devint même si vive qu'un grand nombre de ces pauvres gens se réfugièrent pour un temps à Vars, à Guillestre, en Fraissimère et dans les autres vallées du haut Dauphiné.

La nouvelle de ces actes, si peu conformes aux promesses faites au conseiller Junius, parvint aux princes qui l'avaient envoyé en ambassade à Turin, et leur causa un vif déplaisir. L'électeur Palatin s'en plaignit au duc de Savoie: l'historien Gilles nous a conservé la lettre remarquable que ce prince écrivit à cette occasion. Elle est aussi distinguée par l'élévation des vues que par la noblesse et la pureté des sentiments. C'est une défense chaleureuse de la liberté de conscience, un éloquent plaidoyer en faveur de la tolérance, en même temps qu'un hommage à la foi chrétienne, un appel à la conscience, à la justice du duc, et un sérieux avertissement du jugement à venir.

« Que votre Altesse, y lisons-nous, sache qu'il y a un Dieu au ciel, qui non-seulement contemple les faits, mais aussi qui sonde les coeurs et les reins des hommes et auquel il n'y a rien de caché. Que votre Altesse prenne garde de ne pas faire volontairement la guerre à Dieu, et de ne pas persécuter Christ dans ses membres, car s'il supporte ceci pour quelque temps, pour exercer la patience des siens, il châtiara néanmoins finalement les persécuteurs par d'horribles punitions. Que votre Altesse ne se laisse point abuser par les discours persuasifs des papistes

qui peut-être lui promettent le royaume des cieux et la vie éternelle, pourvu que, par quelque moyen on prétexte que ce soit, elle exile, traîne en prison et extermine à la fin ces huguenots (c'est ainsi qu'ils appellent maintenant les bons chrétiens); car, certainement, on ne va pas au royaume des cieux par des cruautés, des actes inhumains et des calomnies. Il faut suivre une autre voie pour y entrer, La persécution d'ailleurs n'avance pas la cause qu'elle prétend défendre. Tant s'en faut que ceux qui ont affligé les chrétiens, qui les ont tourmentés, exilés, livrés à la mort par des supplices, les aient anéantis; au contraire, ils en ont accru le nombre, tellement que l'on a vu cet adage se vérifier constamment:

Les cendres des martyrs sont la semence de l'Église chrétienne. Car l'Église est semblable à la palme qui s'élève, d'autant plus qu'elle est davantage gênée à l'entour. Que votre Altesse considère que la religion chrétienne s'établit par la persuasion et non par la violence. Et, comme il est certain que la religion n'est pas autre chose qu'une persuasion ferme et éclairée de Dieu et de sa volonté révélée dans sa Parole, puis gravée dans le coeur des croyants par le Saint-Esprit, elle ne peut, une fois enracinée, en être arrachée par des tourments; car les fidèles endureront plutôt quelque supplice et souffrance que ce soit, que de se soumettre à aucune chose estimée par eux contraire à la piété. »

L'on ignore quel fût l'effet moral de cette lettre sur l'esprit du duc. Il serait possible qu'elle ait contribué pour une part quelconque au système plus modéré qui prévalut en général dans l'administration des Vallées, durant une suite d'années, même alors que le roi de France eût donné le signal et l'exemple de la persécution à outrance, en faisant verser des flots de sang de ses sujets protestants dans la nuit de la Saint-Barthélemi.

Les Églises vaudoises du marquisat de Saluces, au sud de la vallée de Luserne, sur les rives et près des sources du Pô, avaient subi le sort du territoire et se trouvaient depuis un grand nombre d'années sous la domination de la France. Grâce aux ménagements de toute espèce que les intérêts de la politique française prescrivait dans l'administration d'une contrée de moeurs et de langue étrangères, au-delà des monts, la réforme, ou ce qui est la même chose, l'Église vaudoise y avait fait de rapides progrès. Des assemblées ou Églises plus ou moins nombreuses s'étaient formées dans la plupart des villes du marquisat et dans un grand nombre de villages. Des pasteurs actifs et, dévoués visitaient à tour et fréquemment celles des lieux où ils ne résidaient pas. Ils étaient au nombre de neuf, en 1567. Pour la sûreté de leurs personnes, ils étaient généralement obligés de recourir à des précautions de prudence dans leurs courses d'évangélisation et dans leurs assemblées. Les Églises écartées dans les montagnes, comme celle d'Aceil, jouissaient de plus de liberté. À Pravihelm surtout, ancienne et vénérable souche de l'Église vaudoise dans ces contrées (4), la prédication de la Parole et l'administration des sacrements se faisaient ouvertement et avec une pleine sécurité. Aussi s'y rendait-on dans ce but de toute part. D'ordinaire cependant, partout ailleurs, le service religieux se faisait à domicile et dans de petites assemblées.

Le clergé romain irrité des progrès de la réforme, mais contenu dans ses transports jaloux par l'intention royale de ne pas inquiéter les réformés paisibles et prudents dans l'exercice de leur culte, recourut à un moyen adroit de les affaiblir. Sachant que le plus grand nombre des pasteurs n'étaient pas natifs des états du roi, ils réclamèrent et obtinrent du duc de Nevers, gouverneur, un édit du 19 octobre 1567, enjoignant à toits ceux de la religion (réformée) habitant le pays, mais non sujets du roi, d'en sortir, eux et leurs familles dans trois jours, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens. La mesure n'atteignit pas le but qu'on s'était proposé; les pasteurs, fidèles au devoir, continuèrent en secret leur oeuvre de salut. Deux d'entre eux, il est vrai, ayant été découverts, furent jetés en prison où ils restèrent plus de quatre ans, après lesquels, sur les instantes démarches faites à la cour par le ministre Galatée, au nom des Églises du marquisat, ils furent remis en liberté.

L'on était arrivé à l'année 1572. Si l'on excepte quelques actes arbitraires et rigoureux, intervenant de temps à autre, ainsi qu'une gêne et une surveillance habituelles, les Vaudois et les réformés, tant du marquisat que des Vallées et du Piémont proprement dit, jouissaient d'une certaine tranquillité. La nouvelle du prochain

mariage de la soeur du roi de France avec le jeune roi de Navarre, chef du parti protestant en France, avait parti indiquer un rapprochement dans les esprits et annoncer un meilleur avenir, quand tout-à-coup, au commencement de septembre, le bruit d'horribles massacres, exécutés sur toute la surface de ce royaume, passe les monts avec la rapidité du vent, vient semer l'angoisse et jeter la terreur dans l'âme de tous les réformés. Tout ce qu'il y avait de plus considéré dans les rangs de leurs frères avait été perfidement égorgé, la plupart dans leur lit, en cette nuit odieuse de la Saint-Barthélémi. La boucherie avait continué les jours suivants (5).

Le sous-gouverneur des pays du roi en Piémont, Louis de Birague, avait aussi reçu l'ordre de faire mourir les principaux réformés de son gouvernement, mais il s'était décidé à en retarder l'exécution, sur les observations judicieuses et charitables (nous aimons à le croire) de l'archidiacre de Saluces. Cet ecclésiastique avait fait remarquer le désaccord complet entre les derniers ordres si cruels et les précédents qui prescrivaient la mise en liberté des deux ministres, et une manière d'agir tolérante et douce avec les réformés. Il avait donc proposé de se borner à l'arrestation des principaux, disant qu'on pourrait toujours procéder plus tard à les faire mourir, si sa majesté l'exigeait. Cet avis prudent et humain avait été suivi, mais aux premières arrestations, la plupart des suspects s'étaient éloignés ou retirés en lieu sûr. Un message royal portant de surseoir à toute exécution, s'il en était encore temps, et de s'en tenir aux ordonnances précédentes relatives aux réformés, arriva peu de jours après et rétablit les choses sur le pied où elles étaient auparavant.

La nouvelle des horreurs de la Saint-Barthélemi ne fut pas plutôt connue dans le Piémont (sujet au duc de Savoie), que les papistes ardents firent de grandes démonstrations de joie et bafouèrent les réformés, leur criant que leur Dieu était aboli et leur ruine prochaine. Les discours du gouverneur des Vallées, Castrocara, jetèrent la population dans le trouble; aussi l'on eut rien de plus pressé que de retirer dans les retraites accoutumées des montagnes les familles et les objets importants. Les hommes seuls restèrent en observation dans leur domicile, le coeur serré, ne trouvant de repos que dans la prière. Mais le duc, qui ne paraissait pas approuver le système d'assassinat qui venait de souiller la France, n'eut pas plutôt connaissance de la défiance des Vaudois, qu'il les fit assurer de ses dispositions pacifiques et les invita à rentrer dans leurs demeures pour y reprendre leurs travaux, ce qui eut lieu.

À cette époque, le même gouverneur des terres françaises au-delà des monts, Louis de Birague, essaya d'enlever à la vallée vaudoise de la Pérouse (passée sous la domination de la France, en 1562) l'exercice public de sa religion. Les Églises réclamèrent, s'appuyant sur ce que le roi, lors de leur annexion à la France, avait reconnu leurs privilèges et libertés, tant ecclésiastiques que politiques, et leur en avait garanti l'exercice. Ne pouvant les persuader de céder, Birague recourut à la force. Cependant, craignant que les Vallées Vaudoises, restées sous l'autorité de la Savoie, ne secourussent leurs soeurs dans la détresse, il obtint du duc qu'une défense leur fût faite d'intervenir. Mais si les braves Vaudois, fidèles à leurs traditions et aux exemples qu'ils avaient tant de fois donnés, exprimèrent dans leur réponse leur dessein bien arrêté de respecter la volonté de leur souverain dans tout ce qui regardait ses intérêts ainsi que sa gloire, ils ne se montrèrent pas moins décidés à servir Dieu invariablement et à soutenir, par tous les moyens en leur pouvoir, la religion menacée dans les droits comme dans la personne de leurs frères du val Pérouse. Le nouveau gouverneur pour le roi de France, Charles de Birague, renonçant bientôt aux mesures de persuasion que son frère défunt avait essayées, rassembla des troupes, et en juillet 1573, les lança sur le village de Saint-Germain. Cinq pauvres villageois furent faits immédiatement prisonniers et conduits à Pignerol. (Quelques jours après, ils furent condamnés à être ramenés près de leur bourgade pour y être pendus.) Le jour même de la prise de ces cinq hommes, les gens d'Angrogne, conduits par le vaillant Pierre Frasche, se précipitèrent de leurs hauteurs dans la plaine au secours de leurs frères, en danger, et réunis à eux ils repoussèrent l'ennemi. Des contingents de toutes les communes des Vallées venant, les jours suivants, grossir la troupe vaudoise, celle-ci se trouva en état de tenir tête aux deux divisions françaises qui, de la Pérouse et de Pignerol, l'assaillaient à la fois. Après plus d'un mois d'attaques inutiles et d'une vaillante défense, la paix étant désirée aussi bien dans un camp que dans l'autre, on tomba d'accord assez facilement. Pour satisfaire aux convenances., ou plutôt pour sauver les apparences, on convint que les Vaudois du val

Pérouse présenteraient une requête pour obtenir la paix et l'exercice de la religion que leurs pères, écrivirent-ils, avaient suivie de temps immémorial. Ils s'engagèrent aussi à suspendre pour un mois leur culte public, et ce qui était plus grave quoique remédiable, à congédier leur pasteur Guérin (6). À ces conditions, les Vaudois de la vallée de Pérouse obtinrent la conservation et la garantie de leurs coutumes et en particulier de la capitulation accordée par le duc de Savoie, leur ancien seigneur, aux Vallées Vaudoises, dont ils faisaient partie. Ainsi se termina, à la satisfaction de tous, la lutte appelée guerre de la Radde, du nom de l'officier qui commandait les troupes françaises.

Pendant ces troubles, et dans le voisinage de la contrée attaquée, l'Église vaudoise avait obtenu, par le zèle de ce même pasteur Guérin, que les siens sacrifièrent pour avoir la paix, un succès moral notable, qui fut sans doute la cause de son éloignement.

Pramol, dont les divers hameaux occupent le centre d'un vallon solitaire au nord-ouest de Saint-Germain, entre la Séa (ou arête) d'Angrogne, vers le midi et les dernières, ramifications des montagnes de la vallée de Saint-Martin, au nord, Pramol avait jusqu'alors compté des papistes et un curé dans son enceinte. Mais Guérin y étant monté un dimanche pour célébrer le service divin, apostropha le prêtre qui avait achevé sa messe, lui demandant s'il aurait bien le courage de soutenir que la messe qu'il avait chantée fût bonne. Le pauvre homme montrant un assez grand embarras à cette interpellation, Guérin, qui ne, voulait pas paraître abuser de l'avantage de l'attaque contre un adversaire non préparé et surpris, le quitta en lui disant que, le dimanche suivant, il lui démontrerait, par la Parole de Dieu, et par le missel même dont il se servait pour la chanter, qu'elle était pleine d'erreurs. Le dimanche suivant, le ministre étant monté à Pramol, n'y trouva ni prêtre ni messe. Le serviteur du pape avait fui le combat. Guérin, dans une allocution aux ouailles délaissées, les pressa d'éclairer leur conscience et leur offrit d'être leur guide dans l'étude de la Parole du salut. Ces hommes, déjà à moitié persuadés, se rendirent assidûment à son domicile de la Balma, entre Pramol et Saint-Germain, et en peu de temps, tons se déclarèrent pour l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ. La population évangélique étant considérablement augmentée par cette conversion des papistes du vallon, Pramol fut dès-lors érigé en paroisse et pourvu d'un pasteur particulier.

À l'occasion des troubles de la Pérouse et du secours que les Vaudois des vallées de Luserne, d'Angrogne et de Saint-Martin avaient porté à leurs frères dans la détresse, Castrocara renouvela ses mesures de rigueur; mais la faveur de la duchesse les fit révoquer, ou du moins en affaiblit l'effet. Ce fut la dernière fois que Marguerite de France, duchesse de Savoie, donna aux Vaudois, méconnus et opprimés, une preuve signalée de sa bienveillance. Princesse éclairée et compatissante, elle osa accepter et garda jusqu'à sa mort, arrivée le 19 octobre 1574, le rôle difficile de médiatrice. C'est sans doute à elle, après Dieu, que les Vaudois durent les conditions comparativement plus douces qui leur furent accordées à cette époque si orageuse, marquée par la persécution et par la mort de tant de leurs frères réformés, en France, en Espagne, en Italie et ailleurs.

Depuis la mort de la duchesse, le crédit de Castrocara diminua rapidement à la cour, car chacun savait que, si elle avait soin de tempérer son ardeur contre les Vaudois, c'était elle toutefois qui l'avait fait nommer et qui l'avait maintenu dans son gouvernement. Des cris de mécontentement se firent, jour de toute part. Les seigneurs des Vallées, qui avaient vu avec tant de regret leur autorité affaiblie et leur position rabaissée par la sienne, s'agitèrent contre lui. Une occasion de le mettre en accusation se présenta bientôt. Un officier de Castrocara, à la tête d'une troupe de soldats, assassina par son ordre, dit-on, un capitaine, Malherbe, qui s'était toujours montré assez froid pour le gouverneur et très-attaché au contraire aux gentilshommes de la Vallée. Quoique Vaudois, le capitaine Malherbe était estimé du duc à cause de sa valeur. Les parents du mort ayant porté plainte, et les seigneurs la soutenant de tout leur pouvoir, la cause de Castrocara prit une tournure fâcheuse pour lui. Il lutta encore quelque temps, il est vrai, contre ses adversaires, parmi lesquels il comptait l'archevêque de Turin, irrité de ce que, malgré ses promesses secrètes, il n'avait pas même réduit une seule commune vaudoise à embrasser le papisme, ni enlevé aux Vaudois aucun de leurs droits. En vain, pour se remettre en bonne odeur auprès du prélat, il essaya de rétablir la dîme en faveur de certains prêtres, et de soutenir adroitement le jésuite Vanin, trop faible malgré sa présomption, pour lutter en public avec les pasteurs; en vain, pour se rendre nécessaire, il accrédita des bruits sinistres, sema l'inquiétude parmi les

Vaudois, afin de les noircir dans ses rapports; la chute de cet adroit aventurier avait été résolue.

Un nouveau prince avait pris la direction des affaires. Charles-Emmanuel, âgé de dix-neuf ans avait succédé à son père, Emmanuel-Philibert, décédé le 30 août 1580. N'ayant aucune raison de soutenir un homme justement accusé de malversation, d'abus de pouvoir, de rapine et même de meurtre, tant par ses administrés que par ses égaux, le jeune duc consentit à son arrestation, et en chargea le comte de Luserne qu'il nomma gouverneur en sa place. Castrocaro finit ses jours en prison.

Environ ce temps-là, pendant une suite d'années, les Églises vaudoises du Dauphiné, situées à l'ouest et au nord des vallées piémontaises, dans celles de Queiras, de Château-Dauphin, de Césane, d'Oulx et d'autres encore, furent souvent assaillies et si maltraitées par les papistes que, dans quelques lieux, on ne pouvait plus s'assembler que de nuit pour vaquer aux exercices de la religion. Et lorsque ces Églises aspirant à la mesure de liberté, alors générale en France, cherchaient à secouer la tyrannie de leurs voisins catholiques romains, on leur courait sus à main armée pour les détruire, avec d'autant plus d'ardeur que la situation de leurs Vallées élevées et reculées rendait impossibles les secours de leurs frères éloignés. L'aide de leurs alliés et coreligionnaires des vallées piémontaises ne leur fit du moins pas défaut, et les tira souvent de la plus grande peine. Peut-être même que le zèle que l'on mit à secourir des frères dans la détresse dégénéra quelquefois en passion de la guerre. Du reste, nous ne suivrons point le vaillant capitaine Franche et ses compagnons d'armes dans les combats qu'ils soutinrent avec et pour leurs frères des vallées, dauphinoises. Car, après que beaucoup de sang eut été versé de part et d'autre en diverses rencontres, les choses reprirent la position qu'elles avaient auparavant.

En 1592, les Vallées Vaudoises, qui avaient passé quelques années dans une assez grande tranquillité, furent occupées subitement, ainsi qu'une partie de la plaine, par une armée française sous les ordres du sire de Lesdiguières, chef aussi habile que courageux, qui venait d'enlever le haut Dauphiné aux ligueurs, ou parti catholique. Durant cette occupation, ce général fortifia Briqueras, à l'entrée de la vallée de Luserne, rétablit le château de ce dernier lieu et rasa ceux de la Tour et de la Pérouse. Gentilshommes et habitants des Vallées durent prêter serment de fidélité au roi de France. Ils ne le firent qu'à regret, après plusieurs représentations et un premier refus. L'occupation ne dura que deux années. À la fin de 1594, Lesdiguières dut battre en retraite, ayant perdu l'importante place de Briqueras, et le duc rentra en possession de cette partie de ses états. Mais comme si ce n'eût pas été assez pour les pauvres Vaudois d'avoir été chargés de logements militaires et de contributions de guerre, d'avoir essuyé toute sorte de maux, même le pillage et l'incendie (7), il fut même un moment question, en conseil, de les punir encore pour le serment qu'ils avaient dû prêter à la couronne de France en même temps que leurs seigneurs et les autres papistes, à qui cependant on n'en faisait point un crime. Il se trouva heureusement au conseil du duc des hommes consciencieux, qui, sachant que les Vaudois avaient premièrement pris avis à Turin, et qu'ils n'avaient agi comme ils l'avaient fait qu'avec l'autorisation tacite de la duchesse (le duc se battait alors en Provence) et de son conseil, firent agréer leurs explications et excuses, mais non sans peine.

Au bruit des armes, au tumulte des gens de guerre, aux réclamations qui surgissent de leur passage comme de leur départ, succéda un bruit de voix animées, un tumulte de gens d'église, de moines et de prêtres, déclamant, réclamant, insistant, assourdissant, disputant, récriminant, injuriant parfois, et ce qui est pire, fomentant la haine, la défiance et les divisions, recourant à la tromperie, à l'intimidation et jusqu'aux persécutions qui s'accomplissent dans l'obscurité silencieuse des cachots. Le jeune duc avait, il est vrai, en traversant la vallée de Luserne, rassuré ses fidèles sujets vaudois par ces paroles (8) :

« Soyez-moi fidèles et je vous serai bon prince, et même bon père; quant à votre liberté de conscience et à l'exercice de votre religion, je n'y veux faire aucune innovation ; je ne changerai rien à votre mode de vivre usité jusqu'à présent; et si quelqu'un entreprend de vous y troubler, venez à moi, et j'y pourvoirai. »

Mais le duc n'avait pas pu refuser à son clergé l'autorisation de faire une mission, même des missions

régulières aux Vallées ; et il n'en fallait assurément pas davantage pour créer bien des troubles et des tourments au sein de celles-ci.

L'archevêque de Turin se fit voir aux Vallées avec une suite nombreuse. On semblait attendre un grand effet de sa présence. Les Vaudois, éblouis par l'éclat qui entoure un prince de l'Église, allaient, pensait-on, se jeter à ses pieds ; ou du moins, s'ils retardaient encore un peu leur passage au papisme, ils écouteront avec faveur les missionnaires placés sous son haut patronage et installés par lui. Ces missionnaires étaient, les uns, des jésuites dans la vallée de Luserne; les autres, de révérends capucins, dans celles de Pérouse et de Saint-Martin.

Ces serviteurs du pape ne s'épargnèrent point. Ils étaient partout, dans les assemblées publiques, dans les maisons particulières, dans les boutiques, dans les champs, sur les chemins. Ils entraient en discussion avec chacun, passant aussi rapidement d'un auditeur à un suivant que d'un sujet à un autre. Ce n'était que criailleries continuelles. Les ministres avaient cédé à la tentation de répondre; ils avaient même cru leur honneur et leur ministère intéressés à leur participation à ces luttes. Mais ils s'aperçurent bientôt qu'ils se consumaient en paroles, sans grande édification, à cause de la souplesse de leurs adversaires à changer le terrain du combat, aussitôt qu'ils le sentaient trop glissant. Les flèches de la vérité s'éparpillaient, et le but n'était pas atteint. Les ministres résolurent donc de ne plus discuter qu'en séances régulières et publiques sur un sujet énoncé avec précision, et ils s'en tinrent à leur décision. La première de ces disputes eut lieu à Saint-Jean, en 1596, sous la présidence du comte de Luserne; elle tourna tellement à la défaite du jésuite, que le comte, pressé de se prononcer et de donner raison au ministre, recourut à un échappatoire (9) et clôtura précipitamment les débats.

Dans les vallées de Pérouse et de Saint-Martin, les pères capucins s'agitaient aussi beaucoup, d'autant plus qu'ils se sentaient appuyés par le voisinage des troupes du duc, en guerre dans le val Cluson avec celles du roi de France. Entre autres, ils firent tant que le gouverneur de Pignerol entreprit d'ôter aux nombreux évangéliques de Pinache l'usage de leur temple, ravagea ce village et envoya en prison, à Turin, le père et le frère du pasteur Ughet qui leur avait échappé. D'autres vinrent les y joindre, plusieurs y moururent. On n'en sortait que difficilement, et rarement sans abjurer. Le pasteur de Pravihelm, Antoine Bonjour, enfermé dans le fort de Revel, avait été plus heureux; s'étant dévalé en bas les murailles, il avait pu gagner les bois, puis les montagnes, et était rentré en paix à Bobbi, sa patrie, dont il devint le pasteur jusqu'à sa mort.

Pleins de présomption, les capucins, en mission dans le val Pérouse et le val Saint-Martin, voulurent aussi s'accorder l'honneur d'une dispute publique à Saint-Germain, en 1598, mais ils n'eurent pas lieu de s'en féliciter beaucoup. Ils recoururent donc à une méthode plus habile et moins compromettante de faire des prosélytes. Ils faisaient dire avec mystère aux évangéliques qu'il y avait de grands et terribles desseins contre eux qui s'effectueraient au dépourvu. Cette communication confidentielle, qu'ils priaient de tenir secrète de peur que mal n'en arrivât à ses auteurs pour leur charitable imprudence, n'avait d'autre but, disaient-ils, que d'inviter les intéressés à se tourner du bon côté pendant qu'il en était temps encore. Ces bruits suscitérent, on n'en peut douter, bien des craintes, mais n'eurent pas l'effet que les alarmistes en avaient espéré.

Les moines missionnaires, mécontents de leurs efforts infructueux, songèrent à un autre moyen, dont ils sentaient la force et qui n'a été dès lors que trop mis en pratique au détriment de l'honneur de ceux qui l'employèrent et de la religion qui y a recours. Ils s'attachèrent aux endettés, aux misérables, chargés de famille et de peu de probité, leur promettant une somme convenue et des secours subséquents, s'ils abjuraient l'Évangile. On promit également un plein pardon, s'ils allaient à la messe, à des coupables de délits que la vengeance des lois allait atteindre. Ce moyen immoral eut le plus de succès. Les Vaudois se seraient consolés de la perte d'hommes indignes, occasion de honte pour leur Église, si par leur infidélité leurs enfants n'avaient été entraînés avec eux dans l'abîme. Deux hommes plus considérables, l'un de Pramol, l'autre de la vallée de Saint-Martin, abjurèrent aussi ; le premier, pour éviter le châtement qui le menaçait pour abus d'autorité et concussions; le dernier, par vanité, séduit qu'il était par les caresses des

gentilshommes et des magistrats de la contrée. Ces défections servirent du moins à démontrer aux Vaudois dans quel nouveau danger l'orgueil, l'amour de l'argent et tout acte immoral, pouvaient les précipiter.

Table des matières

Page précédente: [DESTRUCTION DES COLONIES VAUDOISES DE LA POUILLE ET DE LA CALABRE.](#)

Page suivante: [LES BIENFAITS DE LA PAIX ACCOMPAGNÉS DE GRANDES MISÈRES.](#) (suite)

(1) En effet, par cette mesure, les marchés de plusieurs petites villes frontières et de Pignerol même se trouvaient privés d'abondants approvisionnements, etc.▲

(2) C'est sous le gouvernement de Castrocaro que l'on éleva le fort de Mirebouc, au fond de la vallée de Luserne, sur la commune de Bobbi, à la frontière de, France, au pied du col de la Croix.▲

(3) Du marquisat de Saluces, par exemple. - Un synode général vaudois, tel que ceux que nous indiquons, eut lieu à la fin de mai 1567, au Villaret de val Cluson ou Pragela (Dauphiné), pour prendre des résolutions et des mesures de sûreté, commandées par la crainte du passage prochain, dans le voisinage des Vallées, de l'armée du duc d'Albe se rendant en Flandres. (Voir GILLES, chap. XXXV. p. 239.)▲

(4) Voir sur ce sujet la fin du chapitre XVI.▲

(5) On croit que plus de cent mille huguenots (nom qu'on donnait en France aux réformés) furent massacrés à cette époque.▲

(6) Guérin néanmoins ne fut pas perdu pour les Vallées. Il ne fit que passer dans une autre paroisse.▲

(7) La Tour fut, pendant le siège de Briqueras par le duc, assaillie à l'improviste, pillée et incendiée en partie par une division d'Espagnols qui, à leur retour, mirent aussi le feu à divers quartiers de Saint-Jean.▲

(8) Dans un voyage de Charles-Emmanuel au fort de Mirebouc une députation de Vaudois se rendit au Villar pour le complimenter c'est dans cette occasion qu'il leur adressa ces belles paroles.▲

(9) « Si vous étiez en dispute, dit-il, touchant les qualités d'un bon cheval ou d'une bonne épée, je vous dirais mon avis, parce que j'y entends quelque chose ; mais je n'entends rien à vos controverses, et cela étant, je ne veux pas m'y ingérer. Au reste, je dois vous avertir que j'ai ordre de son altesse de me rendre promptement à Turin, etc. »▲

CHAPITRE XXII.

LES VAUDOIS, CALOMNIÉS À LA COUR, SONT MAL VUS ET MAL MENÉS.

Griefs injustes élevés contre eux. - Lettres patentes refusées. - Expulsion complète et définitive des Vaudois de la vallée du Pô. - Disputes avec les prêtres. - Conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation des hérétiques. - Coups montés découverts à temps.

Le premier soin des Églises vaudoises, en 1631, à leur retour sous la domination de Savoie, fut d'envoyer une députation à son altesse Victor-Amédée 1er avec mission de demander, après les hommages et les félicitations, la confirmation générale de leurs privilèges, et en particulier des grâces et concessions, accordées par son auguste père, l'an 1603, et entérinées l'an 1620. Cette démarche n'était pas seulement commandée par la convenance; elle était devenue indispensable, à cause de l'acharnement avec lequel des prêtres et d'autres papistes les desservaient et les accusaient auprès de son altesse. Le succès se fit attendre. Les députés furent, il est vrai, reçus avec bienveillance par leur souverain, mais la confirmation de leurs privilèges fut renvoyée après l'examen de quelques points qu'on les accusait d'avoir transgressés ou mal observés. Mais quoiqu'il fût facile d'éclaircir les faits en question, les mois, les années se succédèrent sans qu'on pût obtenir la confirmation désirée. Les commissaires délégués par la cour étaient évidemment d'accord, pour étouffer ou voiler la vérité, avec les intrigants papistes qui attisaient le feu, à la tête desquels figurait l'ardent prieur de Luserne, Rorengo ou Rorengo. Ces hommes, aveuglés par la passion, soulevaient des difficultés toujours nouvelles.

Ils soutenaient que l'habitation des Vaudois dans Luserne était de fraîche date, tandis que les plus vieux papistes de, l'endroit étaient prêts à témoigner que, dès leur première enfance, ils y avaient vu établies les mêmes familles, auxquelles on contestait aujourd'hui le domicile. Il est vrai de dire, et nous l'avons remarqué au chapitre précédent, qu'on avait, pendant quelques années, contraint les Vaudois à sortir de ce bourg, où ils étaient revenus ensuite s'établir. On contestait également le droit d'habitation aux Vaudois de Campillon, de Fenil et de Bubbiana. Toutefois la démonstration de leurs droits était facile. Ils avaient pour eux le fait du domicile non interrompu et la lettre du traité de 1561, qui, sans les nommer, les désignait suffisamment, comme d'ailleurs les rôles remis alors au, comte de Raconis en faisaient foi.

Les mêmes adversaires faisaient un crime aux Vaudois d'avoir acheté des biens de catholiques romains, tandis qu'on pouvait prouver leur droit par un grand nombre d'instruments anciens aussi bien que nouveaux, actes bien en règle, rédigés par main de notaires et sanctionnés par des juges, les uns et les autres de la religion romaine.

Enfin, ils paraissaient même trouver mauvais l'emploi des maîtres d'école évangéliques, comme si c'eût été une nouveauté aux Vallées, tandis qu'on pouvait prouver que, de toute ancienneté, les Églises vaudoises en avaient eu sans interruption. Le but particulier que ces intrigants papistes avaient en vue, sur ce dernier point, était de substituer leurs moines aux maîtres d'école évangéliques. Aussi, dans une des grandes conférences des députés des Vallées, présidées par le commissaire ducal, pour l'arrangement de cette affaire, un vieillard de Bobbi, Pierre Pavarin, à l'ouïe de l'offre que leur faisait faire son altesse, d'envoyer, à ses dépens, pour tenir leurs écoles, des révérends pères, aussi instruits que modestes et bien supérieurs à leurs régents, ne put contenir son émotion et s'écria: L'on voudrait nous faire envoyer nos enfants à l'école des moines? Pour moi, j'aimerais mieux voir consumer les miens sur un bûcher que de les voir instruire par de telles gens. Il n'y eut pas jusqu'à la modeste et unique cloche de Saint-Jean qui ne devint le point de mire des tentatives papistes. Ils ne voulaient pas moins que la réduire au silence, ou la confisquer à leur profit, pour la faire sonner ensuite dans leurs fêtes au grand déplaisir des Vaudois. Mais ceux de Saint-Jean, qui d'ancienneté s'en étaient servis pour leurs assemblées et pour d'autres usages encore, défendirent si bien leur droit qu'on ne put la leur enlever.

On eût désiré obtenir un aussi plein succès sur les autres points; mais Fauzon, le commissaire ducal, écoutait plus volontiers les insidieux discours des papistes que le droit. On faisait même difficulté de laisser exercer le notariat à M. Étienne Mondon, le seul Vaudois de son état qui eût échappé à la peste, et on refusait d'en admettre, aucun autre à cet office, qu'ils avaient cependant exercé de tout temps, Les frères Goz (Gos), l'un docteur en droit, l'autre en médecine, l'un et l'autre réfugiés du marquisat de Saluces, venaient d'être invités par le duc à transporter leur domicile hors de la Tour et de la vallée de Luserne. Quelle espérance fondée d'obtenir la sanction ducal pour les anciennes concessions pouvait-on conserver, quand on voyait l'intolérance menacer tout et donner déjà des preuves palpables de son retour ? Ce fut donc inutilement que l'on attendit les lettres patentes qu'on avait sollicitées. Elles ne furent plus expédiées.

Loin de là, la persécution ouverte qui éclata contre les Vaudois de Saluces (1), soumis alors au même prince, vint éclairer ceux des trois vallées sur la nature des desseins qu'on méditait contre eux. Il restait dans les montagnes de Saluces, vers les sources du Pô, au pied du Viso, quelques débris des anciennes Églises vaudoises. Leur isolement dans des vallons élevés, leur possession du sol de temps immémorial, leurs moeurs paisibles et leur résistance calme, mais soutenue, aux séductions comme aux tentatives d'oppression papiste, les avaient préservés de la ruine qui avait atteint toutes les autres Églises du marquisat. Pravihelm, Biolets, Bietoné et quelques autres lieux, dans le voisinage de Paisana, jouissaient encore de la pure clarté de l'Évangile de Jésus-Christ. Mais la peste avait réduit leur nombre de moitié. On n'avait plus à craindre leur résistance. Un édit, du 23 septembre 1633, ne leur laissa le choix qu'entre le papisme et l'exil. Deux mois leur étaient accordés pour vendre leurs biens et s'éloigner, s'ils ne voulaient abjurer.

Eux et leurs amis du val Luserne sollicitèrent, mais inutilement, le retrait de l'édit ou son adoucissement. L'évêque de Saluces, grand harangueur, s'étant transporté à Paisana s'efforçait d'émouvoir, par de douces paroles, les principaux qu'il mandait auprès de lui. Mais la fidélité à Dieu l'emporta dans ces coeurs sincères sur les calculs de l'intérêt et sur l'amour de la patrie. Quoique le terme fatal approchât, sans qu'on eût effectué la vente des maisons et des fonds de terre; quoiqu'on touchât à l'hiver, presque tous se décidèrent au départ. Leurs frères du val Luserne leur tendaient les bras. Ils se mirent en route eux et leur bétail, traînant et emportant tout ce qui était transportable. Répartis dans les villages et hameaux de leurs amis et frères, ils y apprirent l'embrassement de leurs anciennes demeures par les moines de Paisana. Tout espoir de retour leur était ainsi ôté. Cet acte odieux était superflu. Les Vaudois de Saluces se sentaient plus forts et, partant, plus heureux de leur réunion à ceux du Luserne. Entendant gronder le tonnerre de la persécution, voyant éclater sur eux les foudres romaines, ils pressentaient, comme leurs frères, une faveur de Dieu pour leur salut commun, dans leur rapprochement.

Deux d'entre eux, étant retournés peu après pour leurs affaires dans le marquisat, y furent reconnus et emprisonnés. L'un, Julian, se racheta par une rançon considérable; l'autre, Peillon, mourut sur les galères en persévérant dans la foi.

De tous les ennemis des Vaudois, il n'y en avait point de plus actifs ni de plus redoutables que les prêtres et les moines, comme on a déjà pu le voir. Ils l'étaient surtout à l'époque où nous sommes parvenus. C'étaient eux qui s'opposaient le plus au renouvellement et à l'observation des concessions et privilèges accordés jadis aux Vaudois. Entre tous ces hommes d'église se faisaient remarquer le prieur de Luserne, Marc Aurèle Rorengo, et le préfet des moines, Théodore Belvédère. Pour atteindre plus sûrement leur but, en se saisissant de l'opinion publique, ils eurent recours à l'imprimerie. Rorengo, le premier, publia en 1632, sous le titre de Breve narrazione (2), un livre qui calomniait la religion et la vie des chrétiens réformés, et spécialement des Vaudois. Il y avait recueilli les édits contre les Vaudois arrachés à la bonne foi du souverain par les manoeuvres de leurs ennemis, et révoqués, pour la plupart, peu après, par la justice et la bienveillance éclairée de leurs altesses de Savoie. Et, quoique l'auteur eût parlé des concessions accordées, il ne l'avait fait que d'une manière décousue, incomplète et partielle. Le pasteur Valère Gros avait préparé une réponse qui ne fut cependant point imprimée, grâce aux perfides conseils de quelques faux amis papistes, et surtout des commissaires délégués aux Vallées qui assuraient qu'elle n'était point nécessaire, vu le peu de cas que l'on faisait en haut lieu du livre de leur adversaire; ce qui était faux.

Rorengo encouragé par ce succès publia, en 1634, de concert avec le préfet des moines, Belvédère, des Lettres apologétiques, de peu de science, ou de peu de conscience, dans lesquelles abondaient les railleries contre les Vaudois, de ce qu'ils n'avaient pu répondre quoi que ce fût au premier livre. Cette fois, ce fut l'historien P. Gilles, pasteur de la Tour, qui entra en lice; il réfuta les deux livres précédents, dans des Considérations sur les Lettres apologétiques. Les deux auteurs papistes répliquèrent, en 1636, par un ouvrage latin dont le titre surtout s'annonçait assez pompeusement. Qui pourrait résister à cette Tour contre Damas, à cette forteresse de l'Église romaine contre les incursions des calvinistes ? Une telle audace était réservée au même soldat de Christ contre qui la flèche romaine était surtout lancée. Gilles publia en opposition à la Tour contre Damas, la Tour évangélique, solide et bien bâtie sur le vrai fondement, sur la pierre de l'angle qui est Christ. Le préfet des moines publia enfin un livre italien, dédié à la congrégation pour la propagation de la foi, séant à Rome, sur l'état de l'Église vaudoise, sur leur ordre (discipline), leur doctrine et leurs cérémonies, livre farci de mensonges et de calomnies, dans lequel il insinuait obliquement la nécessité, de leur extermination. Gilles le réfuta aussi, avec soin, dans un ouvrage spécial approfondi et détaillé, chapitre par chapitre. Mais les accusations étaient mieux accueillies de la généralité des lecteurs italiens que les réfutations, et, chose déplorable, elles excitèrent sourdement à la haine et à la persécution. Qui dira jusqu'à quel point ces productions monacales ont préparé la grande et épouvantable persécution qui éclata quelques années après?

Un édit semblable à celui qui avait expulsé de leurs villages les Vaudois de Privilhelm, de Biolets et de Bietoné, vint jeter l'effroi dans la vallée de Luserne. Le petit nombre de familles vaudoises, demeurées de reste à Campillon, bourg de la plaine, compris encore dans la vallée de Luserne, reçurent l'ordre d'évacuer pour toujours leurs maisons, dans les vingt-quatre heures, et de se retirer ailleurs, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens. Toutes obéirent, et Campillon ne compta plus de Vaudois dans son sein. Plusieurs familles quittèrent aussi Bubbiana à la même époque. (V. LÉGER,... II éme part., p. 63.)

Dans les endroits où ils avaient pu s'établir, au Périer et à la Tour, les moines ne se tenaient point tranquilles. Ils se conduisaient souvent en agents provocateurs. Par exemple, au mois de mai 1636, le moine Simond assaillit par de grosses injures quelques Vaudois paisibles qu'il trouva sur la place de la Tour; puis, tenant un crucifix doré entre les mains, il se mit à genoux en proférant des paroles exécrables contre les rois et les princes réformés. Évidemment il espérait irriter les assistants, et par son crucifix, devant lequel il se mettait à genoux, et par ses discours inconvenants. Mais eux, connaissant trop bien l'astuce de ces gens-là, se continent, et pour leur décharge s'allèrent plaindre de ses procédés au magistrat. C'est ce même moine Simond qui souleva une émeute, à Luserne, contre le pasteur de Saint-Jean, Antoine Léger, parce que celui-ci s'était rendu dans ce bourg papiste pour y visiter un paroissien gravement malade, ce qui était licite d'après la capitulation de 1561. L'alarme s'étant donnée, les Vaudois accoururent de toute part au secours du pasteur, qui, par leur sollicitude et leur empressement, échappa au danger.

De vives disputes verbales, ou par écrit, éclataient de temps en temps. Des discussions publiques eurent aussi lieu, provoquées par le fougueux Rorengo et par un moine envoyé de Rome. Elles annonçaient aux pasteurs ainsi qu'aux fidèles vaudois, que leurs ennemis pleins d'ardeur se préparaient à de plus rudes luttes, comme les pluies subites avertissent qu'on est dans la saison des orages.

Le ciel s'assombrit bientôt tout-à-fait. Aux difficultés que la haine tracassière du clergé papiste soulevait dans les affaires de tous les instants, aux débats sur la religion, aux obstacles mis à la prospérité individuelle, à la libre jouissance du domicile consacré par un long usage et par des concessions souveraines, aux empêchements mis surtout à l'instruction de l'enfance et à l'exercice de la liberté religieuse dans certaines communes, à toutes ces entraves, objets de la sollicitude inquiète des conducteurs des Églises, vinrent s'ajouter des difficultés politiques et matérielles d'une immense gravité. Le duc Victor-Amédée I^{er} venait de mourir en octobre 1637. La régence de son fils, âgé de cinq ans, remise à sa veuve Christine de France, était réclamée par le cardinal Maurice de Savoie, aidé de son frère Thomas, tous deux frères du défunt, et par conséquent oncles du jeune duc. Ces princes, soutenus par l'Espagne, s'emparèrent du Piémont. Turin même leur ouvrit ses portes. Madame royale et ses enfants passèrent les Alpes et se

réfugièrent en Savoie. La cause de la régente semblait perdue en Piémont. C'est dans ce moment critique, où tous l'abandonnaient de ce côté des Alpes, que les Vallées, suivant jusque dans le malheur de leurs souverains les traditions de leur antique fidélité, déclarèrent leur ferme résolution de soutenir le droit de leur duc et de sa mère. Elles furent pour cela cruellement maltraitées, surtout celle de Luserne par son seigneur, marquis de Luserne et d'Angrogne, qui avait pris parti pour les princes Maurice et Thomas. S'attendant à être assaillies par l'armée des princes et de l'Espagne, elles crurent devoir prendre des précautions de défense, pour se conserver à leur souverain; elles créèrent en particulier des officiers militaires. Grâce à cette énergique attitude, elles ne furent point forcées, et rendirent même un service éminent; car elles tinrent libres les passages des Alpes, par lesquels l'armée française, sous les ordres du comte de Harcourt et du maréchal de Turenne, pénétra en Piémont, et après en avoir chassé l'armée espagnole, procura la paix et remit le jeune duc, sous la régence de sa mère, en pleine possession de ses états. (V. LÉGER,... II éme part., p. 69 et 70. - GILLES, que nous avons suivi jusqu'ici de préférence, clôt son histoire à l'an 1643. C'est donc LÉGER que nous suivrons désormais.)

Il ne paraît pas que la régente ait su beaucoup de gré aux Vallées Vaudoises pour leur fidélité, ou qu'elle y ait seulement pris garde. Car, à peine fut-elle de nouveau en possession du pouvoir que son gouvernement recommença à les traiter avec rigueur. Peut-être trouva-t-on plus facile de reprendre les vieilles traditions de persécutions que d'entrer dans une nouvelle voie de justice et de vérité. Il est d'ailleurs des personnes auxquelles on tient à ne pas devoir de la reconnaissance et qu'on traite durement. précisément parce qu'on ne veut pas avouer qu'on leur est redevable.

Le temple de Saint-jean, qui avait été rouvert, fut fermé de nouveau. Un commissaire fut envoyé, pour chasser sur la rive gauche du Pélice, tous les Vaudois domiciliés sur la rive droite, au débouché (le la vallée, à Luserne, à Bubbiana, à Fenil, et pour faire rentrer dans les limites ceux qui étaient établis à Briqueras (3). L'un des pasteurs qui avait le plus concouru aux mesures de défense, prises en faveur de la régence de Madame royale, contre les princes de Savoie, Antoine Léger, oncle de l'historien, fut même cité à comparaître à Turin. Averti à temps que c'était pour le perdre, il ne s'y rendit point, et quelques démarches que fissent les Églises, ainsi que plusieurs personnages de distinction qui l'estimaient, il fut condamné à mort par contumace et ses biens confisqués. Victime de sa fidélité, il s'éloigna pour toujours de sa patrie, et se rendit à Genève, la ville des réfugiés protestants, où il obtint une place de pasteur et de professeur de théologie et de langues orientales (4) Pour le dire en passant, les adversaires des Vaudois ont eu constamment pour système de se défaire, d'une manière plus ou moins plausible, de tout homme éminent qui surgissait aux Vallées. Par cette sentence de mort, prononcée contre le personnage le plus distingué que les Églises vaudoises possédassent, elles furent privées d'un conseiller aussi habile que prudent et pieux, à l'heure même où elles en avaient le plus besoin. Les temps, en effet, étaient sérieux plus que jamais, car un conseil spécialement chargé de surveiller l'hérésie venait d'être formé à Turin par la régente. Le cardinal Maurice de Savoie en était le président (5), et l'archevêque de Turin vice-président. Ce fut, sans doute, à la demande de ce conseil, appelé ordinairement de la simple désignation, il congresso, que la duchesse publia, en 1644, des règlements sur les honneurs dûs au crucifix, sur le chômage des fêtes, sur la sépulture des Vaudois, etc., et qu'elle délégua, en 1646, le prieur Rorengo dans la vallée de Luserne pour y rétablir les églises ruinées (églises papistes qui n'avaient existé que dans l'imagination des amis de Rome).Le conseil, il congresso, subit une transformation quelque temps après le jubilé de 1650, lorsque le Conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation des hérétiques, séant à Rome, eut décidé la création de conseils auxiliaires de même nom dans les villes métropolitaines qui étaient aussi en quelques lieux des sièges de parlements.

Ces conseils de second ordre, sous la direction immédiate de celui de Rome, dirigeaient à leur tour des comités inférieurs, et tous les nombreux agents répartis dans les divers lieux de leur arrondissement. Cette organisation ne laissait rien à désirer sous le rapport de l'ensemble, de l'unité d'esprit qui y présidait, de la promptitude et du secret de l'exécution, comme aussi sous celui de l'activité et du zèle fanatique de ses membres. Le pape était bien servi, et la machine à destruction aussi bien organisée que bien aiguisée et

montée. Pour réunir le plus de moyens d'action et les plus efficaces, les conseils de provinces avaient été invités à organiser des comités de femmes, spécialement chargées de collecter les fonds considérables dont on avait besoin pour acheter la conversion de certains hérétiques et pour couvrir les dépenses des agents. Elles devaient aussi, par le moyen de leurs espions, qui étaient le plus souvent des servantes, des garde-malades et des personnes officieuses, pénétrer dans les ménages des hérétiques, afin d'y profiter du moindre motif de désunion qui pourrait se présenter, pour entraîner le mécontent à l'abjuration.

Le conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation des hérétiques siégeait à Turin, sous la présidence de l'archevêque et dans son palais. Mais le membre le plus actif et le plus influent de cette assemblée était un laïque, un seigneur de la cour, le marquis de Pianezza, homme rusé et cruel s'il en fut jamais. Sa femme présidait le comité féminin et lui imprimait une activité qui ne le cédait qu'à celle de son mari.

À peine constitué, le nouveau conseil se mit à l'oeuvre avec vigueur. Des ordres sévères, disons vrai, des ordres injustes et cruels furent rédigés et soumis à la signature de Charles-Emmanuel II. Ce prince, âgé de seize ans, déclaré majeur depuis deux ans, l'an 1648, était dans son inexpérience, sous l'influence directe de sa mère, qui approuvait ces mesures oppressives. Un magistrat complaisant, l'auditeur André Gastaldo, fut choisi et délégué, aux Vallées pour les mettre à exécution. D'après ses instructions, qui nous ont été conservées, il devait refouler dans les montagnes toute la population vaudoise, non-seulement de la rive droite du Pélice où elle était en minorité, mais encore de la grande commune de Saint-Jean où elle formait la presque totalité, et, du bourg de la Tour où elle était en majorité. Il devait confisquer toutes les terres et maisons de ces mêmes lieux, que leurs possesseurs vaudois n'auraient pas vendues à des papistes dans le terme de quinze jours, à moins qu'ils ne se lissent eux-mêmes papistes. Dans ce cas leurs biens leur seraient rendus pour en jouir. Il devait poursuivre au criminel tout Vaudois porteur d'armes à feu. Il devait contraindre les communes d'Angrogne, du Villar, de Bobbi, de Rora, etc., de fournir dans le terme de trois jours une maison où les pères missionnaires pussent se loger et célébrer la messe. Enfin, il devait défendre aux communes d'accorder l'habitation à aucun hérétique étranger, sous peine de deux mille écus d'or d'amende pour la commune et de mort ainsi que de confiscation de biens pour l'étranger. Par cette dernière mesure, on espérait priver les Vallées de pasteurs, pour l'avenir du moins. Ces ordres portent la date du 15 mai 1650, et la signature du duc Charles-Emmanuel. (Voyez Storia di Pinerolo, etc., t. III, p. 212 à 216.)

L'auditeur Gastaldo procéda d'entrée avec brutalité à l'accomplissement de son mandat, n'accordant dans son manifeste que trois jours aux Vaudois des localités mises au ban, pour choisir entre la mort et la dépossession ou l'abjuration (6). Cette partie du décret ne fut cependant pas, pour le moment, suivie de l'exécution, sans que nous puissions supposer d'autre motif de ce retard que la difficulté d'accomplir cette oeuvre barbare, les moyens de coercition n'étant pas encore suffisamment préparés, et la préférence que l'on donna à l'établissement des moines et du culte papiste dans toutes les communes. Cette autre partie des ordres du conseil reçut une pleine et prompte exécution à la grande douleur de tous les fidèles. Rora, Angrogne, Villar et Bobbi virent les zélés satellites du pape s'établir au sein de leurs populations et l'office de la messe odieux aux Vaudois y prendre racine. Désormais, sur cette terre sanctifiée de temps immémorial par la Parole de vérité, par la pure prédication de l'Évangile de Jésus-Christ, l'erreur aura aussi son culte, l'idolâtrie ses autels. Le peuple des vrais adorateurs de Dieu verra circuler au milieu de lui les prêtres des images et des saints, les invocateurs de Marie. Il devra s'entendre répéter que l'encens est agréable à Dieu, que les litanies latines et chantées sont les prières et les cantiques qu'il aime. Ceux que l'éclat d'un culte pompeux et tout extérieur n'aura pas séduits seront amorcés par la promesse du pardon des péchés après la confession, oui gagnés à prix d'argent par des flatteries et des honneurs mondains. Et ceux que l'exemple de leurs frères n'aura pas entraînés, les menaces, les amendes, les prisons, l'enfer et le fer les réduiront au silence. En peu de mois, en peu d'années du moins, la victoire du pape sera complète (7).

Telles étaient les espérances du conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation de l'hérésie. Mais il vit bientôt que tous les moyens de persuasion, de séduction et d'intimidation restaient sans effet sur des hommes aussi éclairés et aussi consciencieux que l'étaient les chefs des Églises et sur la foule des Vaudois, que leurs traditions de fidélité à l'Évangile et une forte instruction religieuse prémunissaient généralement

contre l'apostasie. Le conseil ne réussissant pas dans la propagation de la foi, premier moyen et premier but de ses travaux, se décida pour le second, pour l'extirpation de l'hérésie. Il ne manquait plus que de saisir une occasion favorable, ou de la faire naître, si elle ne se présentait pas. Dans l'espace de quelques années, il en suscita plusieurs que nous allons rapporter, mais qui n'eurent pas tous les résultats désirés, jusqu'au jour où ces hommes altérés de sang trouvèrent, enfin, le moyen d'étancher leur soif ardente dans les flots qu'ils en firent verser.

La première occasion favorable que le conseil crut trouver pour l'extirpation des Vaudois avait été ménagée au Villar par une créature du marquis de Pianezza, le nommé Michel Bertram Villeneuve. Cet homme avait été sauvé par ce seigneur de la prison, à laquelle son père accusé comme lui pour fabrication de fausse monnaie n'avait échappé qu'en s'empoisonnant. Établi au Villar, simulant une vive indignation de l'introduction des moines et de leurs offices dans ce bourg, cet homme excitait sous main à la violence, ne cessant de dire qu'il ne fallait pas laisser prendre racine à ces pères ou vipères, dans un lieu où nul ne se souvenait d'avoir vu habiter aucun papiste, bien moins encore des missionnaires. Il fit si bien que la femme, du pasteur et deux personnages considérés de l'endroit, Joseph et Daniel Pelenc, jeunes hommes pleins de feu, adoptèrent cette manière de voir et finirent par la faire partager au pasteur lui-même, nommé Manget, qui cependant ne fut d'avis d'agir qu'autant que les Églises de la vallée y donneraient leur consentement. Dans ce but, il demanda au modérateur, ou président ecclésiastique du comité directeur des Églises vaudoises, d'assembler les députés des communes et les pasteurs pour un objet important. L'assemblée eut lieu aux Bouisses, dans la communauté de la Tour, le 28 mars 1653. Elle entendit avec surprise la proposition de Manget, de chasser les moines du Villar, ces étrangers insolents, dont le couvent, foyer d'intrigues, injustement établi, pourrait devenir, si l'on n'y mettait opposition, un feu aussi dangereux pour l'Église vaudoise qu'il lui était hostile. Mais, quoique éprouvant une vive peine de la présence et des tentatives des moines, l'assemblée ne goûta point sa proposition ni l'expédient par lequel il voulait rendre cet attentat moins coupable, et qui consistait à en charger des femmes. Jean Léger, pasteur de Saint-Jean, qui s'est fait connaître plus tard par son [histoire générale des Églises vaudoises](#), se montra digne de la confiance que son peuple lui avait témoignée en l'appelant si jeune encore (il n'avait que trente-huit ans) à la place difficile et importante de modérateur; Léger, en sujet fidèle, démontra l'injustice du procédé proposé, en citant l'article XIX de la capitulation de 1561, qui réservait au prince la liberté de faire célébrer la messe dans les lieux où il y aurait des prédications, sans obliger cependant en aucune manière les Vaudois à assister à celle-là. (V. LÉGER,... II ème part., p. 40.)

Néanmoins, l'imprudent Manget, emporté par un zèle amer et aveuglé sur les conséquences d'une entreprise criminelle, consentit à l'expulsion des moines, que ses amis, égarés comme lui, effrayèrent le soir même. Sa femme s'oublia au point de porter aux exaspérés les allumettes nécessaires pour mettre le feu à des chenevottes, entassées à dessein, qui eurent bientôt propagé l'incendie et consumé le couvent.

Le malheureux pasteur du Villar avait poussé l'imprudence et la mauvaise foi jusqu'à laisser croire à ses fougueux amis, que l'assemblée des Bouisses avait approuvé et ordonné l'expulsion des moines et l'incendie de leur repaire. Ce bruit se répandit de lieu en lieu avec la nouvelle de l'événement dont il était le commentaire. C'est ainsi qu'il arriva aux oreilles du redoutable marquis de Pianezza et de ses adjoints du conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation des hérétiques. Ils parurent aussi irrités qu'ils durent se réjouir intérieurement. Ils avaient enfin une occasion; non pas seulement un prétexte, mais une raison, un motif aussi plausible que juste de punir. La punition devait être proportionnée à l'offense. Une ruine entière n'était pas un châtement trop grand contre des hommes incorrigibles qui, après avoir résisté aux appels de l'Église romaine, en avaient outragé les ministres, profané les mystères et incendié les lieux saints. Et de fait, Madame royale donna des ordres pressants de réunir toutes les troupes de l'état, et expédia sur-le-champ le colonel Tedesco, militaire entreprenant et courageux, à la tête de cinq à six mille cavaliers et fantassins pour surprendre le bourg populeux du Villar et pour le réduire en cendres.

De son côté, le jeune et prudent modérateur n'avait pas plutôt appris les bruits qui attribuaient au colloque des Bouisses l'ordre d'incendier le couvent et l'expulsion des moines, qu'il s'était rendu en compagnie des

principaux de son Église et des voisins chez le magistrat de la vallée, résidant à Luserne, et y avait protesté de son innocence, de celle de ses collègues, du colloque entier, et même de la majeure partie des habitants du Villar; l'acte déplorable de l'expulsion et de l'incendie n'ayant été commis l'intention et de fait que par un petit nombre de coupables. Léger et les députés ses collègues s'offraient, au nom de leurs Églises, de prêter main forte à la justice pour punir les auteurs du délit. Ils suppliaient en retour de faire grâce aux innocents. Ces déclarations, rédigées dans un acte authentique, furent portées à l'heure même à Turin par un des seigneurs de Luserne.

Néanmoins, le 26 avril, pendant que les hommes de la vallée étaient, selon la coutume, au marché de Luserne, le comte Tedesco se hâtait d'atteindre le Villar, à la tête de douze cents cavaliers bien montés, suivis de bien près par le reste de ses troupes. Sa diligence fut telle, qu'il traversa Fenil, Bubbiana, Saint-Jean et la Tour, et se trouva aux portes du Villar avant de rencontrer la moindre résistance.

Le bourg menacé eut été perdu sans retour, si Dieu dans sa miséricorde n'eût fait tomber des torrents de pluie qui percèrent si fort l'équipement des cavaliers, que presque aucune arme à feu ne se trouva en état de répondre au feu bien nourri de la petite troupe de vingt-cinq hommes environ qui, réunie à temps à l'entrée du bourg, osa résister (8). La pluie ne cessant point, le jour tirant à sa fin et l'alarme étant donnée dans toute la vallée, le comte se vit contraint de sonner la retraite, et se retira le soir même à Luserne, sans avoir été assailli, ni coupé sur la route.

Le lendemain, tous les Vaudois de la vallée étaient sous les armes. Les bruits les plus sinistres montaient du Piémont. L'on disait que divers corps de troupes étaient en marche, qu'on voulait faire un exemple effrayant. Les chefs des communes et les pasteurs s'assemblèrent en hâte. Les députés des lieux bas, en particulier ceux de Saint-Jean, opinaient pour la soumission, parce que leurs biens et leurs familles étaient déjà en la puissance de l'armée. Mais la prière ayant rendu du calme à l'assemblée, et les nouvelles, reçues de divers lieux et amis, ainsi que les exhortations de Léger et de plusieurs autres ayant démontré la certitude d'un massacre, on se réunit dans une même volonté de se défendre jusqu'à la mort.

Cette résolution étonna le comte Tedesco. Il vit bien que ses pas dans la vallée seraient marqués par des flots de sang. La route qu'il devait suivre était constamment dominée par des hauteurs. Il s'exposait à de grandes pertes s'il s'avançait imprudemment. Manoeuvrer lentement n'était pas son dessein. Il n'avait pas fait les préparatifs nécessaires pour une expédition lente ou compliquée. Il consentit donc à des pourparlers. On y convint que les communes signeraient une déclaration semblable à celle que quelques-uns de leurs chefs avaient fait parvenir à son altesse; qu'elles protesteraient de leur innocence quant à l'expulsion des moines et à l'incendie de leur couvent; qu'elles supplieraient leur souverain de se borner à châtier les auteurs du délit; qu'enfin, elles demanderaient pardon de ce qu'elles avaient pris les armes pour se défendre, n'ayant pu croire que ce fût la volonté de leur souverain qu'elles fussent exterminées.

Le comte Christophe de Luserne, qui avait consenti à porter à Turin l'acte de soumission des communes vaudoises, en rapporta la promesse d'une amnistie générale et de la confirmation de leurs concessions, moyennant le renvoi définitif du ministre Manget et de sa femme, ainsi que la réintégration des pères missionnaires dans une maison fournie par la commune du Villar. Une députation devait aussi se rendre en personne à la cour pour demander pardon de leur prise d'armes.

Ces conditions ayant été remplies (9), le comte Tedesco se retira avec son armée. Avec elle aussi s'éloigna, pour un petit nombre de mois, la crainte de scènes déchirantes. La vallée de Luserne ne jouit pas longtemps d'une pleine tranquillité. Elle se vit, tout-à-coup menacée, au commencement de 1654, de toutes les horreurs de la guerre, par les combinaisons artificieuses, on n'en saurait douter, de la princesse même qui tenait les rênes de l'état, quoique son fils eût déjà été déclaré majeur. Madame royale avait consenti, pour de bonnes sommes d'argent, à recevoir en quartier d'hiver dans ses états l'armée de France en Italie, commandée par le maréchal de Grancé. Elle lui avait assigné les Vallées Vaudoises et un petit nombre de communes du voisinage. Deux régiments furent d'abord répartis dans la vallée de Luserne déjà bien chargée par la présence habituelle de l'escadron de Savoie, logé chez les particuliers et entretenu en partie par eux,

hommes et chevaux. La prestation matérielle, quoique grande, eût été supportée avec patience, par soumission à la volonté du prince; mais de tous côtés on s'entendait dire, à l'oreille, que c'était contre les intentions de Madame royale que les troupes françaises de Grancé s'établissaient dans le pays; que Madame royale estimait trop les Vallées pour croire que celles-ci admettraient au milieu d'elles des troupes étrangères sans ses ordres précis, signés de sa main ; que les recevoir serait s'exposer à être traités comme traîtres et rebelles après le départ des troupes. Ces bruits inquiétants étaient répandus par les moines et les seigneurs papistes, qui se disaient bien instruits de l'état des choses. Leur but fût atteint, le peuple de la vallée prit les armes pour repousser les Français. Pour l'apaiser, le préfet Ressayon écrivit aux préposés que le maréchal avait l'approbation de son altesse mais son secrétaire vint aussitôt les avertir que cette lettre lui avait été arrachée, qu'elle n'exprimait donc pas la vérité. Les communes de la Tour, de Bobbi et du Villar, non encore occupées, persistèrent dans leur refus. Le préfet, feignant d'être irrité du mépris fait à sa lettre, animait le maréchal, homme bouillant à rassembler son armée pour mettre à la raison les barbets (10). Ainsi dit, ainsi fait. Le 2 de février, Grancé était avec toutes ses troupes devant la Tour. Les hommes de la vallée s'apprêtaient à lui barrer le passage, effort dangereux. dans la plaine, lorsqu'on manque d'artillerie et, de cavalerie et que l'ennemi en est pourvu. Le feu allait commencer lorsqu'un capitaine français réformé, nommé de Corcelles, ayant aperçu le modérateur Jean Léger, courut à lui; Léger, saisissant la queue de son cheval, traversa avec lui l'armée rangée en bataille et vint se jeter aux genoux du maréchal, comme celui-ci achevait de donner ses derniers ordres, et lui exposa rapidement les scrupules de ses concitoyens :

« Ayez, dit-il, le moindre billet de son altesse royale qui témoigne qu'elle consent à ces logements, et faites alors des Vallées à votre discrétion; elles auront patience, si même on leur marche sur le ventre, pourvu qu'elles n'encourent pas l'indignation de leur prince. »

Paroles qui peignent parfaitement la soumission complète des Vaudois à leur souverain, dans tout ce qui ne touche pas à la foi religieuse.

Le maréchal maugréant, dit Léger, ces pestes qui fomentaient tant de troubles, consentit à suspendre ses opérations jusqu'au retour du courrier qu'il expédia sur-le-champ à Turin et qui rapporta le lendemain matin une lettre de Madame royale aux Vallées les autorisant au cantonnement des troupes françaises. La vallée de Luserne seule n'eut pas moins de quatre régiments à loger, dont l'un, à lui seul, comptait environ trois mille hommes.

L'intention de perdre les Vaudois avait donc été déjouée une seconde fois (11). Elle ne pouvait l'être toujours, comme nous allons nous en assurer nous-mêmes de nos yeux étonnés et au grand déchirement de notre coeur.

Rappelons auparavant un fait qui ressort de toute l'histoire des Vaudois; c'est leur fidélité à leur souverain, et leur entière et prompt obéissance à ses ordres, comme à ses lois, dans tout ce qui ne portait pas atteinte à leurs devoirs envers Dieu, selon le saint évangile de Jésus-Christ. Ils en avaient fourni la preuve en bien des occasions, récemment encore en défendant la régence contre les princes coalisés avec les Espagnols, et en dernier lieu, en risquant de se faire massacrer par l'armée de Grancé, plutôt que de se soumettre à l'étranger contre le gré de leur souverain.

Aussi voyons-nous le jeune duc confirmer, en 1653, par trois décrets, leurs privilèges antérieurs, et par un quatrième du mois de mai 1654, dans le même sens. Il est vrai, que les agents subalternes soulevèrent obstacles sur obstacles à ce que ces décrets fussent entérinés, opposant de nouvelles difficultés de forme à mesure qu'on levait les précédentes, tellement qu'on ne put pas parvenir à les faire enregistrer.

Néanmoins, l'histoire a constaté qu'à l'époque où nous sommes parvenus, hormis la faute commise au Villar par quelques imprudents, faute qui d'ailleurs ne pourrait être attribué à la généralité qu'avec injustice, la conduite des Vaudois envers l'autorité et leur prince était à l'abri de tout reproche et même exemplaire. Ce n'a donc pas été, comme les ministres de son altesse l'ont prétendu plus tard, pour des motifs politiques que l'on a fait tomber le tranchant du glaive sur tant de victimes. Le fait d'ailleurs de l'existence, à Turin, dès

1650, d'un conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation des hérétiques, est démontré par le texte même d'une proclamation de Gastaldo, datée de Luserne 31 mai 1650, et portant que ceux-là seulement seront exempts de peine qui prouveront s'être faits catholiques au conseil susnommé, érigé à Turin par son altesse royale (12). Ce l'ait déjà suffisant pour tout expliquer, quand même on réussirait à entasser des accusations plus ou moins plausibles contre les Vaudois, démontre avec d'autant plus de force, en l'absence de prétextes politiques, que les épouvantables persécutions qui vont suivre sont le fruit des manoeuvres de Home. Qui s'en étonnera ? Ceux qui connaissent son histoire, ou qui ont vu à l'oeuvre cette Église corrompue, savent qu'une des preuves de la malédiction qu'elle a reçue du Seigneur, est de se voir contrainte par ses propres principes, et forcée par l'esprit qui anime ses plus fidèles agents, à poursuivre à outrance, comme des ennemis irréconciliables, dignes de tous les supplices, les plus fidèles confesseurs du nom de Jésus-Christ, les amis les plus zélés de sa parole, les âmes les plus sanctifiées, les Eglises les plus pures.

Nous nous arrêtons; laissons le jugement de cette Eglise au Seigneur ; c'est à lui qu'il appartient ainsi que la vengeance.

FIN DU TOME PREMIER.

[Table des matières](#)

Page précédente: [LES BIENFAITS DE LA PAIX ACCOMPAGNÉS DE GRANDES MISÈRES.](#) (suite)

Page suivante: [TOME II](#)

(1) Toutes ces difficultés et prétentions décèlent le dessein arrêté de gêner, d'intimider de plus en plus les Vaudois et de les détruire. Chaque acte de persécution fait avancer d'un pas la crise imminente.▲

(2) Brève narration de l'introduction de l'hérésie dans les Vallées.▲

(3) Il y avait à cette époque quarante-sept familles vaudoises à Luserne et dans son voisinage, trente-cinq à Bubbiana, trente-trois à Fenil et neuf à Briqueras. (V. Mémoire de Rorengo, Storia di Pinerolo, t. III, p. 201.▲

(4) A. Léger avait été instituteur dans la maison de l'ambassadeur de Hollande, à Constantinople, pendant plusieurs années.▲

(5) On peut comprendre que le cardinal s'était désisté de la régence en imposant des conditions à Christine.▲

(6) Voir LEGER,... II éme part., p. 73.▲

(7) Rome nourrit toujours les mêmes espérances.▲

(8) Mais, il faut le dire, la position est très-favorable à la défense, l'abord n'étant praticable que par un chemin étroit bordé de pentes escarpées et formant un contour découvert.▲

(9) L'une des conditions, celle qui obligeait la commune du Villar à fournir une maison aux moines, étant contraire à la lettre des traités antérieurs qui stipulaient que les communes n'auraient aucun frais à faire pour le culte romain, on leva la difficulté de la manière suivante. Le comte Tedesco prit de force, au nom de son altesse, une maison choisie,

appartenant à Jacques Ghiot, et y établit les révérends pères. Le particulier fut, sans doute, dédommagé par la commune. (V. LÉGER,... II ème part., p. 78.)▲

.
(10) Nom injurieux, synonyme de chien, que les Piémontais papistes donnent par mépris aux Vaudois. Peut-être que, originellement, il est dérivé de celui de barbe donné par les Vaudois aux pasteurs avant la réformation et dès-lors aux vieillards; dans ce dernier cas il est synonyme de oncle. Les papistes auraient généralisé ce titre l'appliquant à tout Vaudois, après en avoir fait subir une légère transformation pour le rendre ridicule. Au reste, le mot barbe, signifiant monsieur ou oncle, est aussi usité chez les catholiques en Piémont.▲

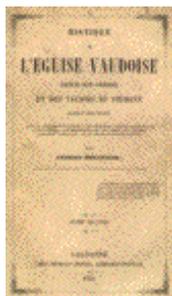
.
(11) L'année suivante après les massacres, Léger, conversant à Paris avec le maréchal de Grincé, l'entendit s'exprimer ainsi : « Monsieur le pasteur, je connais fort bien maintenant, et déjà je l'avais reconnu ci-devant, qu'on se voulait servir de moi pour vous couper à tous la gorge, et puis me faire trancher la tête à moi-même, quand Madame royale me disait : Logez vos troupes aux Vallées, et que cependant on menaçait les Vallées de sa totale disgrâce, si elles les recevaient, comme vous m'en donnâtes vous-même le salutaire avis, à la bonne heure, devant le bourg de la Tour. (Voir LEGER,... II ème part., p. 91.)▲

.
(12) Voir ... LEGER,... II ème part., p. 73.▲

HISTOIRE DES VAUDOIS DU PIÉMONT ET DE L'EGLISE VAUDOISE

DEPUIS SON ORIGINE
JUSQU'À NOS JOURS.
(Tome 2)

*AVEC UN APPENDICE CONTENANT LES PRINCIPAUX ÉCRITS ORIGINAUX DE CETTE
ÉGLISE, UNE DESCRIPTION ET UNE CARTE DES VALLÉES VAUDOISES ACTUELLES, ET LE
PORTRAIT D'HENRI ARNAUD.*



PAR ANTOINE MONASTIER,

DU CANTON DE VAUD, ET ORIGINAIRE DES VALLÉES VAUDOISES DU PIÉMONT.

Si ce dessein est un ouvrage des hommes, il se détruira de lui-même; mais s'il vient de Dieu, vous ne pouvez le détruire; et prenez garde qu'il Ne se trouve que vous ayez fait la guerre à Dieu. (ACTES, V, 38, 39.)

TOME SECOND.

LAUSANNE, CHEZ GEORGES BRIDEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

1847

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE

L'HISTOIRE DES VAUDOIS

CRUAUTÉS INOUÏES COMMISES PAR LES PAPISTES AUX VALLÉES VAUDOISES

Expulsion des Vaudois de la plaine de Luserne. - L'armée piémontaise aux Vallées - Massacres - Défense héroïque de Janavel - Les Vaudois sous les armes - Trêve - Ambassade des Cantons évangéliques de la Suisse - Démarches de la Grande-Bretagne et des autres puissances protestantes - Collectes - Conférences de Pignerol - Médiation de la France - Signature du traité

PERSÉCUTION ET ÉMIGRATION DES VAUDOIS (1656-1686)

Érection du fort de la Tour - Vexations commises par la garnison - Condamnation de Vaudois marquants -
Ordre de cesser tout service religieux à Saint-Jean - Résistance du synode - Léger condamné à mort - De
Bagnols - Les bannis - Une armée surprend Saint-Jean - Générosité des Vaudois - Déroute de l'armée -
Médiation de la France - Démarche des Cantons évangéliques - Conférence - Patente de 1661, dite de Turin
- Arbitrage de Louis XIV - Jours paisibles - Révocation de l'édit de Nantes - Exigence du roi de France -
Édit d'abolition du culte évangélique - Ambassade des Cantons suisses - Projet d'émigration - Indécision des
Vallées vaudoises - Attaques contre celles-ci par Catinat et l'armée de Savoie - Soumission des Vaudois -
Leur emprisonnement - Leydet martyr - Négociations des Cantons pour la délivrance des prisonniers et leur
départ pour la Suisse - État des Vaudois dans les forteresses - Leur voyage au coeur de l'hiver, - et leur
arrivée à Genève

LES VAUDOIS RÉFUGIÉS EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE RENTRENT À MAIN ARMÉE DANS LEUR PATRIE ET CONQUIÈRENT LA PAIX (1686-1690)

Leur arrivée à Genève - Dissémination en Suisse - Projet et première tentative de rentrer aux Vallées
vaudoises - Offres de l'électeur de Brandebourg et des princes allemands - Henri Arnaud - Seconde tentative
- Départ des Vaudois pour le Brandebourg, le Palatinat et le Wurtemberg - Retour en Suisse de la plupart
d'entre eux - Troisième tentative - Les Vaudois, réunis dans le bois de Prangins, traversent le lac, - puis la
Savoie, - battent un corps d'armée à Salabertrand ; - entrent victorieux dans leurs Vallées - Difficulté de la
situation, mesure cruelle - Les Vaudois, maîtres des hautes vallées, attaquent celle de Luserne - Vainqueurs,
puis repoussés - Se retirent sur les hauteurs - Désertions - Forcés successivement se réfugient à la Balsille -
Attaqués en vain avant l'hiver - Approvisionnement providentiel - Souffrances - Essai de négociation -
Attaque de la Balsille - Siège - Fuite merveilleuse - Bonnes nouvelles - La paix - Retour des prisonniers -
Bobbi remis aux Vaudois, - Arnaud devant le duc - Allocution de Victor-Amédée - Vaudois au service du
duc - Retour des Vaudois épars dans leurs Vallées

LES VAUDOIS AU XVIII^e SIÈCLE ET PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1690-1814)

Les Vaudois sous les drapeaux de leur prince - Leur rétablissement dans leurs héritages - Leur nombre - Édit
de 1694 - Exil des protestants français domiciliés aux Vallées vaudoises - Colonies du Wurtemberg. Mort
d'Arnaud - Essais d'oppression - Relâche - Subsidés étrangers - Siège de Turin, en 1706 - Victor-Amédée
aux Vallées - Dévouement des Vaudois - Vexations nouvelles Expulsion des Vaudois de Pragela, des
Français et des catholisés. Édit du 20 juin 1730 - Abrégé des édits concernant les Vaudois - Effets de la
révolution française - Garde des frontières par les Vaudois - Injustes soupçons sur leur fidélité - Projet de
massacre déjoué - Arrestations - Requête au roi - Mincés faveurs - Esprit révolutionnaire en Piémont -
Abdication de Charles-Emmanuel - État nouveau des Vaudois - Les Austro-Russes en Piémont, -
Carmagnole - Blessés français - Bagnation - Réunion du Piémont à la France - Misère aux Vallées - Détresse
des pasteurs - Allocation de rentes et de biens pour leur traitement - Nouvelle circonscription consistoriale -
Tremblement de terre - Coup-d'oeil sur l'état religieux des Vaudois - MM. Mondon, Geymet et Peyran -
Nouvelles carrières ouvertes à l'activité vaudoise

LES VALLÉES VAUDOISES DEPUIS LA PAIX GÉNÉRALE (1814-1846)

La restauration - Conduite des Vallées en 1814 et 1815 - Déception - Édit qui les replace dans leur ancienne
condition - Mesures qui en sont la conséquence - Temple de Saint-Jean - Question des rentes du clergé
romain - Traitement alloué aux pasteurs - Lettres pastorales des évêques de Pignerol - Charles-Félix -
Charles-Albert - Cessation d'abus - Restrictions - Étrangers, bienfaiteurs des Vaudois - Frédéric-Guillaume
III - Le comte de Waldbourg - Chapelle évangélique de Turin - Fondation de deux hôpitaux pour les Vallées
- Collectes - Bourses créées à Berlin - Bienfaiteurs anglais - Collège de la Tour - Écoles - Comité Wallon -
Cantons suisses - Érection du couvent de la Tour - Inquiétudes aux Vallées - Visite de Charles-Albert à ses

MASSACRE DES VAUDOIS.

CHAPITRE XXIII.

CRUAUTÉS INOUÏES COMMISES PAR LES PAPISTES AUX VALLÉES

Expulsion des Vaudois de la plaine de Luserne. - L'armée piémontaise aux: Vallées. - Massacre des Vaudois. - Défense héroïque de Janavel. - Les Vaudois sous les armes. - Trêve. - Ambassade des Cantons évangéliques de la Suisse. Démarches de la Grande-Bretagne et des autres puissances protestantes. Collectes. - Conférences de Pignerol. - Médiation de la France. - Signature du traité.

Le calme avait succédé au vent d'orage. Les événements, semblait-il, n'avaient pas servi les intentions du conseil pour l'extirpation des hérétiques; aussi les Vaudois, au sein de leurs Vallées, se complaisaient déjà dans l'espérance d'un meilleur avenir et se hâtaient de solliciter l'enregistrement, au sénat, des quatre décrets par lesquels, en 1653 et 1654, le duc avait confirmé leurs privilèges. Mais, qu'ils étaient loin d'entrevoir la vérité et de soupçonner l'épouvantable catastrophe qu'on leur préparait. Car, tandis que sous divers prétextes on écartait leurs demandes, ou que l'on tardait de s'en occuper, les agents de Rome à la cour de Turin, d'accord avec les principaux personnages du gouvernement, ourdissaient dans l'ombre de nouvelles trames, dignes dès puissances ténébreuses qui les inspiraient. La conception du plan à suivre ne les arrêta pas longtemps; on reprit un ancien projet, déjà mentionné, en 1650, dans un manifeste de l'auditeur Gastaldo, et tendant au refoulement violent des Vaudois dans de plus étroites limites, comme aussi à une oppression croissante.

En conséquence de ces délibérations et muni de nouveaux pouvoirs, le docteur en droit Gastaldo, auditeur à la chambre des comptes, conservateur général de la sainte foi, chargé d'assurer l'observation des ordres publiés contre la prétendue religion réformée des, vallées de Luserne, de Pérouse et de Saint-Martin, délégué spécialement à cet effet par son altesse royale, s'étant transporté à Luserne, y publia, le 25 janvier 1655, l'ordre cruel qui suit :

« Il est enjoint et commandé à tous les particuliers, chefs de famille, de la prétendue religion réformée, de quelque état et condition qu'ils soient, sans aucune exception, habitants et propriétaires des lieux et territoires de Luserne, Lusernette, Saint-Jean, la Tour, Bubbiana, Fenil, Campillon, Briquéras et Saint-Second (1), de s'éloigner desdits lieux et territoires, et de les abandonner avec toutes leurs familles, dans l'espace de trois jours, dès la publication du présent édit, pour se transporter dans les localités et dans l'intérieur des limites que son altesse royale tolère, selon son bon plaisir, et qui sont : Bobbi, Villar, Angrogne, Rora et le quartier des Bonnets. Les contrevenants, qui seront trouvés hors desdites limites, encourront la peine de la mort et de la confiscation de tous leurs biens, à moins que, dans les vingt jours suivants, ils ne fassent conster devant nous (Gastaldo) qu'ils se sont catholisés, ou qu'ils ont vendu leurs biens à des catholiques. »

Le manifeste renfermait un allégué étrange, incroyable : il y était dit que, ni son altesse, ni ses prédécesseurs n'avaient jamais eu la volonté d'assigner aux Vallées des limites plus étendues que celles que leur donnait le présent édit; que ces limites plus étendues que les Vaudois réclamaient étaient une usurpation que cette usurpation constituait un crime, et que ceux qui se l'étaient permise étaient passibles de châtement (2). L'ordre qui expulsait violemment, en trois jours, au cœur de l'hiver, des familles entières et par centaines, eût-il été fondé en droit et arraché au pouvoir par la conduite indigne des condamnés, n'en aurait pas moins été un ordre cruel.

Qu'on se représente, en effet, l'abattement des pères et des mères, contraints d'abandonner tout-à-coup, sans

avertissement préalable, la demeure qu'ils avaient bâties ou reçue en héritage des auteurs de leurs jours, dans laquelle ils avaient élevé leurs enfants, soigné leurs récoltes, où ils vivaient heureux dans la crainte du Seigneur et sous le regard de sa face. Voyez-les maintenant s'interrogeant et se demandant : Où aller ? que devenir ? faut-il donc tout quitter, abandonner nos biens, nos foyers, renoncer à tant d'avantages terrestres ? Un moyen leur restait d'éviter une si grande ruine. Par une compassion cruellement raffinée, Gastaldo le leur a indiqué, c'est l'apostasie. Fais-toi papiste, invoque la vierge et les saints, prosterne-toi devant les images taillées, assiste à la messe, adore l'hostie, confesse-toi au prêtre, puis fais-lui des présents, et tu conserveras ta maison, tes vergers, tes vignes et tes champs,.... au prix de ton âme immortelle. Si tous sont affermis, on peut espérer, sans doute, que la foi au Sauveur et l'attente des biens à venir obtiendront dans leurs cœurs la victoire sur l'amour des biens terrestres. Mais qui osera attendre de tous, ou seulement du plus grand nombre, autant de foi et de renoncement ? Et les vieillards infirmes, et les malades et les nombreux petits enfants, que deviendront-ils ? comment les transporter ? sur quel point les diriger ? dans quel des villages de leurs frères compatissants faudra-t-il demander pour eux et avec eux un refuge ? Oh ! cher lecteur, soyez témoin des angoisses, des embarras, des craintes et des pleurs de victimes dévouées aux plus grands maux par la cruauté papiste.

Voyez le temps horrible qu'il fait au-dehors ; il neige sur les montagnes, mais dans le fond de la vallée les flocons se changent en pluie qui transperce tout. C'est cependant l'heure du départ... Le cruel Gastaldo l'a marquée. Ceux qui tarderont auront leurs biens confisqués et tomberont sous une sentence de mort. Quelle décision allez-vous prendre, hommes paisibles, qui soupirez après le repos ? O victoire de la foi ! l'amour de Dieu a triomphé dans leur cœur ils partent, emportant comme ils peuvent, ce qu'ils ont de plus précieux. Souvent même à la place d'objets d'une absolue nécessité, dont on aurait chargé le mulet rare serviteur des maisons aisées, on a fait monter sur son dos le débile octogénaire, le malade qu'on vient de sortir de son lit, ou des enfants incapables de marcher. Saintes familles, battues par l'orage, glacées de froid, marchant avec confiance au-devant d'un avenir incertain, nous vous contemplons avec vénération, nous vous suivons avec amour. Que le récit de vos souffrances transmette encore aujourd'hui, à vos descendants, l'exemple glorieux de votre foi et de vos sacrifices.

Le pasteur de la plupart de ces victimes, l'historien Jean Léger, ne peut, dans son récit, admirer assez la bonté de Dieu, qui ne permit pas que d'un aussi grand peuple (3) personne ne manquât à sa conscience. Tous préférèrent une perspective de misère et de souffrances de toute espèce à la paisible possession de leurs maisons et biens, achetée par l'abjuration. Ils avaient pris pour devise, s'écrie-t-il, ces paroles des livres saints qui rappellent le sacrifice d'Isaac :

En la montagne de l'Éternel, il y sera pourvu.

Les exilés furent reçus avec compassion par leurs frères des villages tolérés ; on leur fit place auprès du foyer ; on se serra pour les loger ; la table fut dressée pour tous ; on partagea avec eux le mets brûlant de farine de maïs ou polenta, la châtaigne bouillie, le beurre et le lait. En leur honneur la coupe d'un vin vermeil circula de main en main, tandis qu'on écoutait leurs récits plaintifs.

Mais on ne s'en tint pas là. On essaya d'attendrir Gastaldo. On fit parvenir au duc une humble requête. Hélas ! tout fut inutile. La requête fut rejetée ; les députés revinrent consternés. La messe ou l'exil, leur avait-on répondu. Il n'y avait pas d'autre alternative.

Sans se laisser rebuter, les trois Vallées persévèrent à présenter des mémoires en faveur de leurs frères persécutés. Ils frappèrent à toutes les portes. On nous a conservé leurs principales lettres à Madame royale, au duc et à l'homme de qui leur sort paraissait le plus dépendre, à cause de son influence et des pouvoirs qu'il avait reçus, nous voulons dire le marquis de Pianezza. Ils remontrèrent avec tout le respect possible que, de temps immémorial (4), ils avaient habité ces lieux dont on venait de les exiler ; que la capitulation de 1561, qui avait refusé la liberté de prédication aux Vaudois dans la plupart des communes en question, leur avait cependant reconnu l'habitation ; que celle-ci était constatée par des actes authentiques très-anciens ; qu'elle avait été constamment garantie dans les concessions postérieures ; que leur expulsion des lieux de leur naissance et des communes de leurs ancêtres ne pouvait, par conséquent, s'effectuer sans déchirer les documents les plus précis et les plus respectables, ni sans léser un usage incontesté jusqu'alors. L'on était

loin de s'entendre. L'accès au trône de leur souverain était même fermé aux Vaudois. Gastaldo le leur avait déclaré, et ils s'en étaient promptement assurés. Ni leurs requêtes ni leurs députations n'avaient été admises. On exigeait qu'ils demandassent grâce et qu'ils s'en remissent, pour les conditions, au bon plaisir de son altesse. C'était, en effet, le seul moyen de les amener à l'abjuration. Cependant, quoi qu'on fît, on ne put l'obtenir d'eux. Dans toutes leurs requêtes et dans toutes leurs promesses de soumission, ils réservaient constamment le maintien de leurs anciens privilèges et principalement celui de leur liberté de conscience. Et si ces vœux et réserves devaient être rejetés, ils suppliaient leur prince de les laisser sortir en paix de ses états...

Ces insistances et demandes irritaient le conseil. La situation, déjà bien critique, fut encore aggravée par des imprudences dont la calomnie sut tirer grand parti. Quelques expulsés de Bubbiana et des autres villages de la plaine de Luserne, ayant ouï que des pillards piémontais dévastaient leurs biens et pillaient leurs maisons, y étaient retournés pour s'assurer de la vérité et pour protéger leur propriété. Leurs anciens seigneurs et surtout le comte Christophe de Luserne, feignant des sentiments de bienveillance, les avaient encouragés à surveiller leurs demeures et à ne pas abandonner entièrement la culture de leurs terres, moyennant toutefois que leurs familles restassent éloignées : l'auditeur Gastaldo, ajoutait-on, n'y voyait aucun mal. Ces paroles étaient comme l'amorce que le pêcheur met à l'hameçon pour attirer et retenir le poisson vorace. Les Vaudois de Saint-Jean, de la Tour, de Luserne, de Bubbiana et autres lieux, trop occupés à protéger leurs biens sans maîtres, ne virent pas qu'ils donnaient à leurs ennemis une occasion de les accuser de transgresser l'édit du souverain, comme on ne manqua pas de le faire. On écrivit à la cour qu'ils résistaient, qu'ils persistaient dans leur obstination. On qualifia même leur imprudence de rébellion enragée.

Un meurtre commis sur la personne du prêtre de Fenil, l'une des communes d'où les Vaudois venaient d'être chassés, fut attribué aussitôt à la vengeance des barbets. Les véritables auteurs de l'assassinat furent poursuivis bientôt par les parents du mort et jetés en prison. C'étaient le seigneur de Fenil, Rissan, préfet de justice de la province, l'un des plus ardents ennemis des Vaudois, son secrétaire Dagot et un bandit célèbre, nommé Berru. Néanmoins la renommée hâtive avait déjà rempli tout le Piémont de ce crime imputé aux barbets détestés, quand on soupçonna les vrais criminels. Le mal était produit, la calomnie avait atteint son but (5). Les Vaudois étaient, au jugement des Piémontais, non-seulement des hérétiques, ennemis de la vierge et des saints, mais encore des rebelles à leur prince et des assassins. Les châtiments qui leur seraient infligés par la justice vengeresse du souverain ne pourraient jamais être assez sévères.

Enfin, les persécuteurs des Vaudois avaient atteint leur but ; le conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation des hérétiques avait, obtenu le consentement du duc, et de la famille ducale, ainsi que l'assentiment général. L'heure est donc venue de frapper le grand coup, d'extirper l'hérésie en un jour. Le marquis de Pianezza, l'âme du conseil, rassemble des troupes, tandis qu'il trompe et endort les députés des Vallées à Turin.

Toutes les troupes disponibles se préparent en secret pour l'expédition, ou y joint des compagnies bavauroises. L'armée française, à la demande de Charles-Emmanuel, fait passer les Alpes, couvertes de neige, à six régiments, ainsi qu'au régiment irlandais composé des papistes qui avaient fui devant Cromwell. On prétend même que les bandits, les repris de justice, et des gens sans aveu furent attirés, à dessein, à la suite de l'armée, avec promesse de grâce et de pillage, s'ils s'acquittaient bien de leur devoir.

Le marquis de Pianezza se jouant jusqu'au bout de la députation vaudoise, à qui il promettait depuis longtemps une audience qu'il remettait d'un jour à l'autre, l'assigna enfin au 17 avril 1655. Mais, tandis qu'elle heurtait à sa porte, à l'heure convenue, et qu'on répondait aux sieurs David Bianchi de Saint-Jean, et François Manchon de la vallée de Saint-Martin, qu'ils ne pouvaient pas encore parler à son excellence (6), le fourbe Pianezza, parti dans la nuit, entra dans la vallée de Luserne à la tête d'une armée qui, le lendemain, ne comptait pas moins de quinze mille hommes, de l'aveu même des adversaires.

Saint-Jean et la Tour, abandonnés par les Vaudois depuis le manifeste de Gastaldo, furent occupés sans peine, ainsi que leurs anciennes demeures dans les villages de la plaine. Il est à peine besoin d'ajouter que tout fut saccagé. Les pauvres expulsés et leurs frères de Bobbi, du Villar, d'Angrogne, se tenaient tristement

sur les collines, en lieux sûrs, d'où ils regardaient les troupes se disséminer dans la plaine et la ravager. Leurs sentinelles veillaient jour et nuit. L'intention agressive des papistes était trop évidente pour hésiter à se défendre. Les montagnards résolurent de vendre chèrement leur vie. Déjà, le 19 avril, ils furent rudement assaillis en plusieurs endroits, de Saint-Jean, de la Tour, d'Angrogne et des collines de Briquéras, tout à la fois. Quoique très-inférieurs en nombre, ils repoussèrent partout les troupes réglées. Le 20, les attaques furent renouvelées,, mais sans plus de succès.

Alors le marquis de Pianezza appela la ruse et la tromperie à son aide. Il réunit chez lui, au couvent de la Tour, le mercredi 21, de grand matin, les députés des communes du val Luserne, les calma, les rassura. Il fit comprendre, qu'il n'en voulait qu'aux opiniâtres qui résistaient aux ordres de Gastaldo; que, quant à tous les autres, ils n'auraient quoi que ce soit à craindre, pourvu que, en signe d'obéissance et de fidélité au prince, ils consentissent à recevoir et à loger, dans chacune de leurs communautés, pour deux ou trois jours, un régiment d'infanterie et deux compagnies de cavalerie. De douces paroles diminuèrent, dans l'esprit des députés, la première impression pénible que leur firent ces propositions. Un excellent dîner, servi somptueusement et offert avec aménité par le fourbe vice-président du conseil pour l'extirpation des hérétiques, acheva de les convaincre de la sincérité et de la bienveillance de ses intentions. De retour dans leurs communes, ils inspirèrent à leurs frères une confiance semblable, malgré les efforts de bien des hommes clairvoyants, du pasteur Léger en particulier.

Toute l'armée se mit donc en marche, le 22 avril, pour occuper les communes vaudoises. Les régiments prirent premièrement possession des grandes bourgades du Villar et de Bobbi, dans la plaine, ainsi que des hameaux inférieurs d'Angrogne. Ils s'emparèrent en même temps des principaux passages, et ne rencontrant aucun obstacle ils pénétrèrent, tant que le jour le leur permit, jusqu'aux hameaux des vallons les plus élevés. Au lieu de quelques régiments et de quelques escadrons, toute l'armée s'était logée et établie dans les habitations des crédules Vaudois. Leur foi à la parole d'autrui et leur respect pour leur souverain les perdirent. Il est triste de penser que des sentiments aussi honorables soient souvent devenus une cause de ruine.

L'empressement de quelques soldats à exécuter les ordres secrets avertit les Vaudois, déjà inquiets, de ce qu'ils avaient à craindre. Une troupe se hâta de gravir les hauteurs au-dessus de la Tour pour pénétrer par là dans le quartier du Pradutour, citadelle naturelle d'Angrogne souvent mentionnée dans les persécutions précédentes en montant, ces forcenés mirent le feu à toutes les maisons, bien plus ils massacrèrent tous les malheureux qu'ils purent attraper. Le spectacle de ces flammes, l'ouïe de ces cris et des hurlements des infortunés qu'ils égorgeaient ou poursuivaient, ne laissèrent plus aucun doute. L'avertissement : sauve qui pourra! la trahison est découverte! retentit d'une extrémité de la vallée à l'autre. Dans le vallon d'Angrogne, la plupart des hommes eurent encore le temps de se jeter dans les montagnes et de sauver une bonne partie de leurs familles, à la faveur des ténèbres. Ils se glissèrent par le versant opposé de la montagne, sur laquelle s'étagent leurs hameaux, jusque dans la portion de la vallée de Pérouse qui est terre de France et où ils se trouvèrent en sûreté. Les malades, les vieillards avaient dû rester; plusieurs femmes avec leurs enfants étaient demeurés auprès d'eux.

Les soldats, le jour de leur arrivée et le suivant, furent très-pacifiques. Ils ne paraissaient occupés que du soin de se rafraîchir. Ils usaient largement des provisions, entassées par les réfugiés de Saint-Jean, de Bubbiana et des autres bourgs de la plaine. Ils exhortaient ceux qui étaient entre leurs mains à rappeler les fugitifs, les assurant qu'ils ne recevraient aucun dommage, si bien qu'il y en eut d'assez crédules pour se rejeter dans les filets auxquels ils avaient échappé une première fois.

Les troupes se comportaient de la même manière dans les communes du Villar et de Bobbi et dans tous les hameaux occidentaux qu'elles occupaient. Mais, ni les pauvres habitants de ces lieux-là, ni les réfugiés qu'ils comptaient parmi eux, n'eurent autant de facilité que ceux d'Angrogne pour s'échapper. Ils n'avaient que deux issues pour se sauver en France, le col de la Croix et le col Giulian (Julian) qui débouche sur Prali, d'où l'on gagne celui d'Abries, tous couverts de neiges profondes, le premier gardé en outre par le fort de Mirebouc, ou Mirabouc, situé à moitié chemin du passage, et les deux autres prodigieusement longs et difficiles, surtout encore au cœur de l'hiver dans ces contrées alpestres.

Les circonstances ne paraissant pas promettre un avenir plus favorable aux troupes du duc, et un retard pouvant éventer leur sinistre, projet, le samedi, 24 avril 1655, fut choisi pour l'exécution des ordres du conseil pour la propagation de la foi et pour l'extirpation des hérétiques.

O mon Dieu ! comment redire un si grand forfait? Caïn a versé une seconde fois le sang de son frère Abel!

.....

« Le signal ayant été donné sur la colline de la Tour qu'on appelle le Castelus (ainsi s'exprime Léger, témoin de ces horreurs), presque toutes les innocentes créatures qui se trouvèrent en la puissance de ces cannibales se virent égorger comme de pauvres brebis à la boucherie; que dis-je ? elles ne furent point passées au fil de l'épée comme des ennemis vaincus auxquels on ne donne point de quartier, ni exécutées par les mains des bourreaux comme les plus infâmes de tous les criminels; car les massacres de cette façon n'eussent pas assez signalé le zèle de leur général, ni acquis suffisamment de mérites aux exécuteurs.

Des enfants, impitoyablement arrachés à la mamelle de leurs mères, étaient empoignés par les pieds, froissés et écrasés contre les rochers ou les murailles, sur lesquelles bien souvent leurs cervelles restaient plâtrées, et leurs corps jetés à la voirie. Ou bien un soldat, se saisissant d'une jambe de ces innocentes créatures, et un autre de l'autre, chacun tirant de son côté, ils le déchiraient misérablement par le milieu du corps, s'en entrejetaient les quartiers, ou parfois en battaient les mères, et puis les lançaient par la campagne.

Les malades ou les vieillards, tant hommes que femmes, étaient, ou brûlés dans leurs maisons, ou hachés (à la lettre) en pièces, ou liés tout nus en forme de peloton, la tête entre les jambes et précipités par les rochers, ou roulés par les montagnes. Aux pauvres filles ou femmes violées, on leur farcissait le ventre de cailloux, ou bien on les remplissait de poudre à laquelle on mettait le feu. D'autres malheureuses femmes ou filles ont été empalées, et dans cette effroyable posture, dressées toutes nues sur les grands chemins comme des croix. D'autres ont été diversement mutilées et ont eu surtout les mamelles coupées, que ces anthropophages ont fricassées et mangées.

Des hommes, les uns ont été hachés tout vifs, un membre après l'autre, ni plus ni moins que de la chair à la boucherie. D'autres ont été suspendus par les génitoires, d'autres écorchés vifs, etc. (7).

Tous les échos des Vallées rendaient des réponses si pitoyables aux cris lamentables des pauvres massacrés, et aux hurlements que l'extrême douleur leur arrachait, que vous eussiez dit que les rochers eux-mêmes étaient émus de pitié, tandis que les barbares exécuteurs de tant d'infamies et de cruautés restaient absolument insensibles.

Il est vrai que plusieurs de ces infâmes massacreurs, du Piémont, n'ayant pas d'enfant et voyant ces douces créatures, belles comme, de petits anges, en emportèrent un certain nombre dans leurs foyers. Il est vrai aussi que, soit dans l'espérance d'une rançon, soit pour d'autres motifs, ils épargnèrent quelques notables, tant hommes que femmes, dont plusieurs ont péri misérablement dans les prisons (8).

Après le massacre des Vaudois général, les soldats se mirent à la poursuite des fuyards qui, n'ayant pu passer la frontière, erraient dans les bois et sur les montagnes, ou qui languissaient, privés de feu et d'aliments, dans des mesures écartées ou dans les retraites des rochers. La mort sous les formes les plus horribles les poursuivait. Malheur à ceux qui étaient découverts et atteints. Quand les maisons des victimes eurent été saccagées, on se fit un jeu, disons mieux, un devoir de les réduire en flammes : villages, hameaux, temples, maisons isolées, granges, étables (9), bâtiments grands et petits, tout fut embrasé. La belle vallée de Luserne, à l'exception du Villar et de quelques demeures, réservées pour les massacreurs irlandais, qu'on pensait à y établir, toutes ces contrées, semblables jadis à la riche terre de Goscen, ne ressemblèrent bientôt plus qu'aux ardentes fournaises d'Égypte.

C'est bien alors, s'écrie Léger, que les fugitifs, tisons arrachés du feu, pouvaient crier à Dieu ces paroles du psaume LXXIX :

*Les nations sont dans ton héritage:
Ton sacré temple a senti leur outrage
Jérusalem, ô Seigneur, est détruite,
Et par leur rage en mesures réduite.
Ils ont donné les corps
De tes serviteurs morts
Aux oiseaux pour curée,
La chair de tes enfants
Aux animaux des champs
Pour être dévorée.
Autour des murs où l'on nous vint surprendre,
Nos tristes yeux ont vu leur sang répandre,
Comme de l'eau qu'on jette à l'aventure,
Sans que l'on pût leur donner sépulture, etc.*

*Nos larmes n'ont plus d'eau, écrivaient, de Pinache aux Cantons évangéliques de la Suisse, le 27 avril, des Vaudois fugitifs; elles sont de sang, elles n'obscurcissent pas seulement notre vue, elles suffoquent notre pauvre cœur ; notre main tremblante et notre cerveau hébété par les coups de massue qu'il vient de recevoir, étrangement troublé aussi par de nouvelles alarmes et par les attaques qui nous sont livrées, nous empêchent de vous écrire comme nous désirerions; mais nous vous prions de nous excuser et de recueillir, parmi nos sanglots, le sens de ce que nous voudrions dire. » (V. DIETERICI, *die Valdenses*; Berlin, 1831, p. 66.)*

La cour de Turin, dans un manifeste, publié en français, en latin et en italien, a nié la plupart des faits énoncés plus haut. Les historiens catholiques romains ont accusé Léger d'exagération dans ses récits; on le comprend, le crime, une fois commis, cause même à ses auteurs ou à leurs amis une horreur involontaire. La conscience proteste; l'orgueil souffre des taches ineffaçables, faites à l'honneur des coupables, et l'on s'efforce de voiler, partant de nier la vérité. Mais le crime n'était pas de ceux qu'on peut cacher. Les victimes par centaines ont été vues gisantes, mutilées, déshonorées, sans sépulture, dans les champs et sur les chemins; leurs noms et le genre de leur mort ont été notés avec soin. Pourquoi des milliers de familles auraient-elles pris le deuil, si ce récit était ampoulé ? Pourquoi le commandant d'un régiment français, le sieur du Petitbourg, que le marquis de Pianezza dans son manifeste appelle un homme d'honneur, digne de foi, a-t-il donné sa démission après les événements de la vallée de Luserne, si ce n'est parce que, comme il l'a déclaré dans un acte authentique, il ne voulait plus assister à de si mauvaises actions?

« J'ai été témoin, dit-il, de plusieurs grandes violences et extrêmes cruautés, exercées par les bannis de Piémont et par les soldats, sur toute sorte d'âge, de sexe et de condition que j'ai vu massacrer, démembrer, pendre, brûler, violer, et de plusieurs effroyables incendies. Quand on amenait des prisonniers au marquis de Pianezza, je l'ai vu donner l'ordre de tout tuer parce que son altesse ne voulait point de gens de la religion dans toutes ses terres (10). »

Les yeux de l'Europe protestante se sont d'ailleurs assurés de la réalité de ces horreurs. Les ambassadeurs des Cantons évangéliques de la Suisse, des provinces unies de la Hollande et de l'Angleterre l'ont constatée et déclarée. Leurs dépêches, les lettres de leurs gouvernements et leurs démarches auprès du duc de Savoie en font foi, comme aussi l'histoire qu'a publiée l'envoyé extraordinaire du protecteur de la Grande-Bretagne, lord Morland, personnage distingué par toutes les qualités de l'esprit et du cœur, qui s'est rendu sur les lieux, sitôt après les massacres des Vaudois.

.
(1) Il n'est fait mention, on le voit, que de la vallée de Luserne, sauf Saint-Second. C'est sur elle, comme la plus considérable, que portait tout l'effort du conseil de la foi.▲

.
(2) Si le lecteur se rappelle ce que contient le [chapitre VIII](#) de cette histoire, il pourra juger du fondement de cette prétendue usurpation.▲

.
(3) Quinze cents personnes au moins, et peut-être deux mille.▲

.
(4) Léger fait aussi remarquer, que les Vaudois habitaient ces lieux, avant que la maison de Savoie possédât le Piémont.▲

.
(5) Berru avait même osé déclarer qu'il avait été gagné par les pasteurs Léger et Michelin pour commettre ce meurtre. Mais dans les conférences, du mois d'août, tenues à Pignerol, en présence de l'ambassadeur de France et des députés suisses, Léger confondit ses calomniateurs, en démontrant sa parfaite innocence, ainsi que celle de son collègue, et en offrant d'éclaircir l'affaire à Pignerol, terre de France, où l'on amènerait Berru lui-même qu'on venait de saisir aux Vallées. Les Piémontais papistes ne le voulurent pas, disant que c'était inutile, que Léger était pur de tout soupçon, etc., etc., qu'il fallait livrer Berru à ses juges ordinaires.▲

.
(6) Ils auraient, sans doute, été arrêtés eux-mêmes peu après, si un seigneur, ami des Vaudois, ne leur avait dit à l'oreille : Le marquis est aux Vallées, sauvez-vous.▲

.
(7) Les détails de ces horreurs sont racontés dans l'histoire de Léger, II ème partie, p. 116 à 139, après avoir été recueillis et consignés par main de notaire, sur les témoignages de témoins oculaires, interrogés dans toutes les Vallées par Léger, au retour de la paix.▲

.
(8) L'impitoyable marquis de Luserne et d'Angrogne poussa la barbarie jusqu'à laisser dans les cachots, au milieu des prisonniers, les cadavres de ceux d'entre eux qui y mouraient. L'on peut se figurer ce que durent souffrir, en leur santé et dans leurs sentiments les plus intimes, des hommes s'attendant tous les jours à la mort, et contraints de respirer, de manger et de dormir durant les ardeurs de l'été à côté de cadavres en putréfaction, etc. (LÉGER, II ème part., p. 139.)▲

.
(9) Sur chaque propriété un peu étendue et écartée, il y a grange et écurie.▲

.
(10) Voir la déclaration authentique de ces horreurs donnée par M. du Petitbourg, commandant du régiment de Grancé, dans LÉGER, II ème part., p. 115.▲

CHAPITRE XXIV.

PERSÉCUTION ET ÉMIGRATION DES VAUDOIS (1656-1686).

Érection du fort de la Tour. - Vexations commises par la garnison. - Condamnation de Vaudois marquants. - Ordre de cesser tout service religieux à Saint-Jean. - Résistance du synode. - Léger condamné à mort. - De Bagnols. - Us bannis. - Une armée surprend Saint-Jean. - Générosité des Vaudois. - Déroute de l'armée. - Médiation de la France. - Démarche des Cantons évangéliques. - Conférence. - Patente de 1664, dite de Turin. - Arbitrage de Louis XIV. - Jours paisibles. - Révocation de l'édit de Nantes. - Exigence du roi de France. - Édit d'abolition du culte évangélique. - Ambassade des Cantons suisses. - Projet d'émigration. - Indécision des Vallées. - Attaques contre celles-ci par Catinat et l'armée de Savoie. - Soumission des Vaudois. - Leur emprisonnement. - Leidet martyr. - Négociations des Cantons pour la délivrance des prisonniers et leur départ pour la Suisse. État des Vaudois dans les forteresses. - Leur voyage au coeur de l'hiver, et leur arrivée à Genève.

Si la période précédente a mis sous nos yeux un spectacle lamentable et fait entendre à nos oreilles les complots des grands, les cris de fureur des sicaires de Rome, les gémissements et les pleurs des victimes, la période dans laquelle nous entrons ne nous attristera guère moins. Quoique moins sanglante, elle déroulera devant nous de nouvelles preuves de cette haine invétérée que le pouvoir qui s'est intitulé : Conseil pour la propagation de la foi et pour l'extirpation des hérétiques, a nourrie contre de pauvres et paisibles montagnards, haine qui ne pourra s'éteindre que par l'éloignement et la ruine de ceux qui en sont l'objet.

Les ambassadeurs des Cantons évangéliques de la Suisse avaient repassé les Alpes, emportant le souvenir consolant des efforts qu'ils avaient faits pour assurer à leurs frères des Vallées une paix supportable. Quelques promesses verbales des agents de la cour leur avaient laissé l'espérance que le traité auquel ils avaient concouru serait exécuté d'une manière large et généreuse. De plus, on était convenu avec eux de la démolition du fort de la Tour, pour un temps aussi rapproché que le permettrait l'honneur du duc, qui ne devait pas paraître fléchir devant ses sujets. Mais les faits ne répondirent nullement aux paroles. Non-seulement les clauses de la patente de Pignerol, les plus défavorables aux Vaudois, furent maintenues dans leur rigueur, mais l'on se hâta encore de mettre à exécution l'article qui avait été trompeusement intercalé dans les exemplaires imprimés et qui, contrairement, aux promesses faites à l'ambassade suisse, statuait qu'une forteresse serait construite sur l'ancien emplacement du château de la Tour, démoli par les Français en 1593. Les députés des Cantons évangéliques n'avaient pas encore quitté Turin que les travaux commençaient déjà, et que l'on jetait les fondements d'une redoutable citadelle, sur le lieu même où les soldats du comte de la Trinité avaient commis tant de violences, et d'où Castrocaro avait commandé en maître sur toute la vallée. Hirzel et ses collègues, avertis à temps demandèrent des explications. Il leur fut répondu que ce qui se faisait ne subsisterait pas longtemps, et même ne serait jamais achevé; que ces travaux n'avaient lieu que pour sauver l'honneur du duc.

Fidèles aux traditions de la loyauté helvétique, les ambassadeurs incapables eux-mêmes de tromper, ne soupçonnèrent pas de mensonge un gouvernement qui leur donnait sa parole. Ils rassurèrent donc les gens des Vallées émus et inquiets, et leur conseillèrent la patience et la soumission (1). Les Vaudois n'étaient certes pas aussi confiants ; l'expérience du passé et le voisinage du danger les éclairaient. Néanmoins ils se soumièrent, habitués qu'il étaient à s'incliner devant la volonté du souverain, dans tout ce qui n'était pas du domaine de la foi. Les travaux furent poussés avec tant d'activité, qu'avant l'hiver, la place était en état de défense., et que l'année suivante les fortifications furent achevées.

Si la construction d'une citadelle fut pour les Vaudois une occasion de craintes sérieuses pour leur avenir, la puissante garnison qu'on y plaça devint une cause immédiate et constante d'humiliation, de dommages et de troubles. Les soldats commirent toute sorte d'excès, certains qu'ils paraissaient être de l'impunité dans la

plupart des cas. C'était un jeu pour eux que de dévaster les vergers et les vignes, d'entrer dans les maisons, d'y saisir ce qui leur agréait, de s'y gorger de vin et de vivres, de gâter ou de répandre à terre ce qu'ils ne pouvaient emporter, de maltraiter ceux qui voulaient protéger leur bien, et de se conduire avec indécence envers les femmes et les filles. Frapper du sabre, tirer à bout portant, prendre le bien d'autrui, outrager le sexe, étaient des événements journaliers. Le viol et l'assassinat furent même commis. Les plaintes portées restaient sans résultat : Saisissez les coupables et me les amenez, disait le commandant de Coudré, et je vous promets de les punir. Mais lorsqu'un jour des paysans lui amenèrent deux soldats qu'ils avaient arrêtés, tandis qu'ils dévalisaient une maison et en maltraitaient les maîtres, le commandant ne les fit conduire en prison que pour les relâcher sitôt après que les plaignants eurent tourné le dos. Les dénonciations faites au président Truchi ou à l'intendant de la justice, bien qu'accompagnées des pièces nécessaires pour constater le délit et désigner les coupables, restèrent de même sans effet. Aussi vit-on plus d'une fois les Vaudois, irrités de l'audace croissante de leurs mauvais voisins, défendre leur propriété menacée, ou la reprendre de leurs mains, lorsqu'ils se sentaient les plus forts.

À cette cause permanente d'inquiétude s'en joignit bientôt une autre. Des accusations sans motif furent portées contre des personnes marquantes. Le conseil pour la propagation de la foi et l'extirpation de l'hérésie ne trouva pas de moyen plus sûr pour se défaire des hommes dont il redoutait l'influence, et pour intimider ceux qui auraient eu l'intention de marcher sur leurs traces; Ainsi, tout-à-coup, trente-huit personnages de la vallée de Luserne reçurent l'ordre de se rendre à Turin pour y répondre aux demandes qui leur seraient adressées. Le vaillant capitaine Janavel, le héros de Rora, était du nombre. Les deux premières citations ne renfermaient d'ailleurs aucune explication. La troisième et dernière mentionnait seule le crime qu'on leur imputait et leur dénonçait leur condamnation par contumace s'ils refusaient de se présenter. Cette manière de procéder était contraire aux concessions et privilèges des Vallées, confirmés par la patente de Pignerol. Régulièrement, ils n'étaient pas tenus, soit pour la première, soit pour la seconde instance, au criminel comme au civil, de répondre ailleurs que devant leurs tribunaux. À ce premier motif de ne pas paraître à Turin, l'on peut en ajouter un second d'une importance beaucoup plus grande encore. L'inquisition siégeait à Turin; on connaît le droit qu'elle s'est toujours arrogé de saisir ses victimes où elle les trouvait, malgré les sauf-conduits des princes, et de les enlever à la juridiction de ceux-ci pour les traiter elle-même dans ses cachots selon son bon plaisir. Chacun sait ce qu'était sa justice ou sa miséricorde. Malheur à qui apprenait à connaître l'une ou l'autre. L'on ne s'étonnera donc point que, des trente-huit accusés, un seul, Jean Fina de la Tour, alla se livrer entre les mains du sénat à Turin (2); les autres s'abstinrent. Le jugement par contumace les condamna, les uns aux galères, les autres à la mort. Les biens de tous furent confisqués, leur tête mise à prix. Défense était faite de leur accorder asile; ordre était donné de leur courir sus en masse au son des cloches, lorsque la présence de l'un d'entre eux serait signalée. Ce jugement servit de prétexte aux soldats du fort de la Tour pour violer le domicile de qui ils voulaient et pour commettre mille exactions. Des ce moment, les Vallées furent dans le trouble et dans l'angoisse.

Jusqu'ici l'exercice de la religion avait eu lieu librement, et les Vaudois satisfaits s'étaient résignés aux maux que nous avons signalés, trop heureux de pouvoir servir Dieu selon leur conscience. Mais les coeurs se serrèrent d'appréhension, lorsqu'en 1657 déjà, on fit défendre, dans toute l'étendue de l'Église et de la commune de Saint-Jean, tout exercice public de religion, non-seulement les prêches interdits par la patente de Pignerol, mais les catéchismes, les prières et même les écoles. Les Vallées s'alarmèrent à juste titre de cette défense. Les patentes et concessions ducales portaient toutes que les exercices usités étaient maintenus dans tous les lieux où ils étaient pratiqués à la date de la promulgation desdites concessions ou patentes. Or, des vieillards centenaires, comme aussi les actes et procès-verbaux authentiques des conseils généraux, rédigés en présence des seigneurs et des juges du lieu, attestaient que l'Église de Saint-Jean avait joui de tout temps du privilège des services religieux en public, comme dans le reste des Vallées. Il ne s'était élevé jusqu'alors de contestation que sur l'érection d'un temple, construction à laquelle l'autorité s'était opposée, sans nier toutefois aux habitants de Saint-Jean leur droit ancien de s'assembler pour l'exercice de leur religion. Si donc l'Église de Saint-Jean et les autres Églises des Vallées laissaient s'accomplir, sans se défendre, l'anéantissement de tout culte évangélique ou vaudois dans Saint-Jean, que deviendraient bientôt

les autres Eglises ? Car, qui pourrait douter que le succès, obtenu sur une des plus éclairées et des plus affermies, n'encourageât le conseil pour l'extirpation de l'hérésie à enjoindre successivement la même défense à toutes les autres.

L'Église vaudoise, dont la vie était mise en question par cette atteinte à ses libertés, se réunit en synode pour délibérer sur les mesures que réclamait sa situation. L'assemblée tenue en mars 1658, à Pinache, décida d'adresser une requête à son altesse royale et d'écrire à ses ministres, pour demander humblement la révocation des ordres sévères, proscrivant tout service religieux dans Saint-Jean. Elle crut devoir aussi réclamer les bons offices de M. Servient, ambassadeur de France, comme médiateur de la patente de Pignerol, et ceux des Cantons évangéliques qui y avaient pris tant d'intérêt. Elle estima, en outre, que le pasteur de Saint-Jean devait continuer à y faire les services religieux usités, de peur que leur cessation ne nuisit à leurs libertés. Enfin, sachant que le Seigneur du ciel et de la terre pouvait seul bénir leur dessein et faire réussir leurs démarches, l'assemblée ordonna un jour solennel de jeûne et de supplications, durant lequel, à l'exception des infirmes, nul ne quitterait les temples, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Dans cette résolution de défendre la liberté de culte, attaquée dans l'Église de Saint-Jean, disons-le bien, les Églises des Vallées ne furent point entraînées par un esprit étroit ou tracassier, ni par la sourde ambition, ou par la vanité du pasteur Léger, comme leurs adversaires l'ont affirmé. Des sentiments plus relevés les animèrent. Elles estimèrent qu'il ne leur était pas permis de se laisser enlever par les hommes la liberté de servir Dieu selon les règles de leur antique foi.

Ceci dit, nous n'entrerons point dans le détail des requêtes adressées au souverain, ni des mémoires expédiés à ses ministres. La cause de l'Église de Saint-Jean y fut défendue au point de vue du droit, d'après les bases posées par les concessions et patentes ducales. Tout ce qui pouvait être avancé en faveur de l'Église menacée fut dit : mais ce fut en vain. Le parti, il le paraît, avait été pris d'avance de ressaisir, par cette voie, l'occasion de troubler les Vallées. Toutefois, il se pourrait qu'on ait hésité en haut lieu sur l'opportunité du moment et sur la manière dont il faudrait procéder ultérieurement contre les récalcitrants. Peut-être aussi, et nous le croirions plus volontiers, que le souvenir de l'intercession récente des états protestants gêna les mouvements impatients du conseil pour la propagation de la foi romaine. Ce qui nous le ferait penser, c'est la part que l'ambassade des Cantons évangéliques, de retour dans sa patrie, continua à prendre aux affaires vaudoises. Elle écrivit à cet effet, le 30 novembre 1657, à l'ambassadeur de France à Turin, Servient, le médiateur de la patente de Pignerol, et aux deux principaux agents du duc, dans cette affaire, pour recommander à leur justice et à leur équité les malheureux Vaudois.

Pour soumettre la résistance de ces pauvres gens, on chercha d'abord à gagner Léger. Un comte de Salaces se rendit, aux Vallées et lui fit demander un entretien que Léger ne voulut accorder qu'en la présence de députés de son Église et de députés des autres Églises. Cet abouchement, rendu inutile par la fermeté du pasteur, ne larda pas à être suivi des citations redoutées, enjoignant au dit Léger d'aller rendre compte de sa conduite à Turin. La troisième spécifiait le délit. On l'accusait d'avoir fonctionné comme pasteur, d'avoir enseigné des doctrines et tenu école à Saint-Jean dans la maison de commune. Six notables d'entre ses paroissiens furent cités avec lui. Leur crime était d'avoir assisté aux services religieux présidés par leur pasteur. Ceci se passait en mai 1658. La connaissance qu'on avait de la manière dont l'autorité avait coutume de procéder en pareil cas, ainsi que du crédit sans bornes dont jouissaient les juges désignés, presque tous membres du conseil pour l'extirpation des hérétiques, ne permit à aucun des accusés de se rendre à Turin. Nul ami ne le leur aurait conseillé. Les Églises écrivirent en leur faveur à la cour et aux juges. On adressa plusieurs lettres à son altesse elle-même. On eût pu croire à un jugement plus doux. Mais après environ trois ans d'attente, de recours et de députations, une sentence de mort contre Léger, et de dix ans de galères contre les autres accusés fut prononcée, les biens de tous furent confisqués. Sous le poids de cette condamnation, Léger réussit, en se cachant et en changeant sans cesse de refuge, à demeurer encore quelques mois dans sa patrie jusque vers la fin de 1661, que les Vallées le députèrent auprès des Cantons évangéliques et des états protestants pour les intéresser à leur cause: il reçut pour mandat de les supplier d'employer leur intercession auprès du duc, et leurs bons offices auprès du roi de France en sa qualité de médiateur du traité de Pignerol,

pour obtenir de Charles-Emmanuel le consentement d'examiner lui-même les plaintes de ses sujets vaudois et d'en juger, sans mettre ceux-ci à la discrétion du conseil pour l'extirpation des hérétiques.

À peine eut-on connaissance du départ de Léger pour les Cantons et les États évangéliques qu'une sentence de mort plus cruelle fut prononcée contre lui (3). On le pendit en effigie, on rasa ses maisons, on confisqua ses biens qui étaient considérables. On démolit de même la maison du vaillant Janavel alors fugitif.

Le gouvernement ducal se refusa à toutes les tentatives d'accommodement, et quelque conciliantes que fussent les lettres des princes protestants (4), que le colonel Holzhalb de Zurich, envoyé des Cantons évangéliques, présenta à son altesse royale avec celles de ses chefs, en juillet 1662, elles restèrent sans effet. Charles-Emmanuel répliqua qu'il avait observé exactement envers ses sujets de la religion toutes leurs patentes, et les représentant comme chargés de crimes, il les déclara indignes qu'on intercédât en leur faveur. Il paraît que le duc de Savoie, circonvenu par les membres du conseil pour l'extirpation de l'hérésie, croyait agir dans la plénitude de ses droits et s'imaginait que ses sujets des Vallées étaient des rebelles, parce qu'ils ne pouvaient consentir à la perte de quelques-unes de leurs principales libertés religieuses.

D'ailleurs, au moment où Charles-Emmanuel fit cette réponse à l'envoyé des Cantons évangéliques, son ministre Pianezza, tout puissant auprès de lui, venait d'obtenir par ses intrigues un succès qui l'autorisait à persister dans sa politique et à ne rien céder de ses prétentions. Par l'entremise de l'avocat papiste, Bastie, de Saint-Jean, en qui les Vaudois de cette commune avaient quelque confiance, il avait fait croire à ceux-ci, qu'en faisant acte de soumission, ils obtiendraient la liberté religieuse qu'ils demandaient. Ces hommes, simples et faciles à tromper, avaient à la fin, quoiqu'avec répugnance, écrit et signé deux actes; savoir, une promesse de ne plus faire de catéchisme et autres exercices religieux dans l'étendue de la commune de Saint-Jean, et en second lieu une requête dans laquelle ils demandaient de les pouvoir continuer comme du passé. Ils réclamaient en même temps quelques avantages de commerce et d'autres encore. Bastie leur avait solennellement promis de ne se dessaisir de la promesse que lorsque le décret réclamé dans la requête aurait été accordé et remis entre ses mains. Mais le contraire de ce qu'on leur avait promis avait eu lieu. Pianezza avait retenu la promesse et rejeté avec dédain la requête, dès qu'il en avait lu le second article qui parlait de religion. Sur cela, on avait de nouveau conseillé aux Vaudois de faire une autre requête, dans laquelle il ne serait plus fait mention de religion, leur promettant qu'alors on leur accorderait tout ce qu'ils souhaiteraient et qu'on les laisserait en repos, Mais eux, honteux et navrés de s'être laissés tromper à ce point, se refusèrent à des démarches ultérieures. Ils avaient déjà compromis gravement leur situation par l'imprudente promesse restée entre les mains du premier ministre. Ils ne voulaient pas achever de se donner tous les torts par de nouveaux actes de faiblesse que leurs habiles adversaires sauraient bien faire tourner contre eux.

Si les affaires vaudoises avançaient peu à la cour, Si les efforts de leurs amis y restaient infructueux, la situation ne s'améliorait pas non plus aux Vallées : au contraire, elle se compliquait toujours davantage par le fait des mesures violentes du gouverneur du fort de la Tour et par les représailles que se permettaient les bannis.

Au commandant de Coudré venait de succéder un officier nommé de Bagnols, qui s'était signalé par son zèle cruel dans les massacres de 1655. L'amitié que lui portait le marquis de Pianezza, son parrain, et sa proche parenté avec le comte Ressay, bien connu par sa haine pour les Vaudois et par ses succès contre eux dans la vallée de Barcelonnette, l'avaient fait nommer à ce poste, auquel il convenait si bien. Cet officier répondit tellement à la confiance que ses hauts protecteurs avaient en lui, il se montra si violent et si injuste que le comte de Salaces, dans son histoire militaire, convient que ce gouverneur « a abusé de son pouvoir et » donné aux Vaudois de justes sujets de plainte (4).» À peine arrivé, il emprisonna un grand nombre de malheureux et les traita avec dureté. Il chargea aussi un agent de justice de leur arracher de prétendus aveux et de les forcer en quelque sorte à les signer sous la promesse d'améliorer leur position, mais en réalité pour établir leur culpabilité par des accusations réciproques. De Bagnols lâcha, en outre, la bride à ses soldats, qui se permirent, impunément des violences de tout genre. Il fit plus, il établit à Luserne un bandit fameux, Paol (Paolo, Paul) de Berges, condamné pour meurtres, puis gracié à l'occasion du mariage de son altesse. Cet homme de sang ayant réuni autour de lui environ trois cents mauvais sujets, saccageait la vallée de

concert avec les troupes du fort. La crainte qu'inspirèrent bientôt Paol de Berges et de Bagnols fut telle, qu'en cette année 1662, les habitants de Saint-Jean, de la Tour, de Rora et des Vignes de Luserne, épouvantés, prirent la fuite au moment où ils auraient dû faire leurs moissons.

L'on n'était en sûreté nulle part dans le bas de la vallée. Des familles entières se retiraient chaque jour sur les hautes montagnes, dans les bois, ou sur les terres de France, en Pragela ou au Queiras. À leur départ, les soldats du fort enlevaient le vin, l'huile et ce que les fugitifs laissaient de meilleur ; les papistes voisins emportaient le reste. Puis, comme si, en s'éloignant, les malheureux opprimés s'étaient rendus coupables d'un crime, de Bagnols ordonna, le 19 mai 1663, au nom de son altesse, sous des peines sévères, que chacun eût à réhabiter, dans trois jours et à aller se consigner dans le fort, sans exception d'âge, de sexe ni de condition. Certes, la connaissance qu'on avait des souffrances qu'enduraient tant de victimes, entassées dans le fort de la Tour, ôta à la plupart la pensée de s'y rendre; mais quelques-uns se hasardèrent de réhabiter leurs demeures pour être admis de nouveau à cultiver leurs terres... Ah! combien ils s'en repentirent! Ils se virent immédiatement entourés. Étienne Gay eut la tête coupée, son frère fut blessé et traîné dans le fort avec des femmes et des filles qui y souffrirent des tourments indicibles. Et quelque temps plus tard, lorsqu'un ordre semblable eut été publié, le 25 juin de la même année, et que de crédules pères de famille furent encore rentrés dans leurs foyers, ô perfidie! ils se virent enveloppés et menacés de mort, non-seulement par les troupes du gouverneur, mais encore par une armée accourue pour les écraser.

La vigueur déployée précédemment contre un grand nombre de Vaudois condamnés, par contumace, et, en dernier lieu contre les populations du voisinage du fort, avait forcé les premiers à prendre les armes pour protéger leur vie constamment menacée, et les derniers à se joindre en grand nombre aux bannis dont le courage excitait le leur. Josué Janavel, le héros de Rora, condamné à être écartelé, et sa tête, à être ensuite exposée en un lieu élevé, avait vu se réunir autour de lui les bannis et les fugitifs que son grand courage, son intrépidité, sa prudence et son expérience consommée remplissaient de confiance. Au nombre de deux, à trois cents, par petites troupes, ou réunis, ils opposèrent une résistance armée, redoutable aux bandes de Bagnols et de Paol de Berges. Quelquefois même, se jetant à l'improviste sur leurs ennemis, ils eurent des succès signalés. On les vit aussi, il est vrai, attaquer des populations paisibles à Briquéras, à Bubbiana, par exemple, et piller jusqu'aux églises de leurs adversaires. Aussi fit-on plus d'une fois aux bannis le reproche de vivre comme des bandits. Mais n'oublions pas en les jugeant, qu'ils n'avaient plus ni feu, ni lieu, et que le sentiment de l'injustice dont ils étaient l'objet, ainsi que la perspective de la ruine qu'on avait jurée à leurs Vallées, ne leur laissait pas toujours la liberté de se conduire avec la modération désirable.

Tandis que le commandant du fort de la Tour ordonnait aux familles fugitives de rentrer dans leurs foyers, et que Janavel le leur défendait, mais avant que le 25 juin qui était le terme fatal fût arrivé, et qu'on eût pu s'assurer du nombre de ceux qui avaient regagné leurs demeures, une armée, commandée par les marquis de Fleury et d'Angrogne, parut à l'entrée de la vallée de Luserne, et enveloppa Saint-Jean. Alors, les Vaudois, indécis jusque-là, ne doutèrent plus de l'intention où l'on était de les détruire, et prirent les armes, après avoir mis leurs familles en sûreté dans les lieux reculés où ils les avaient déjà retirées dans les persécutions précédentes.

Quelque accusation qu'on ait portée contre les Vaudois, quelque apparence d'imprudence qu'ait pu avoir leur conduite, au jugement de certaines personnes, il est dans leur histoire des faits qui démontrent leur probité et leur sincère désir de complaire à leur prince toujours affectionné. Nous en donnerons ici un exemple frappant. Les populations vaudoises en armes fermaient aux troupes du duc le passage qui conduit au fond de la vallée de Luserne, ce qui rendait impossible le ravitaillement du fort de Mirebouc, situé dans les montagnes, vers la frontière de France, et alors dépourvu de vivres et de munitions. Les généraux du duc rassemblent les principaux des communes et leur demandent de donner au souverain une preuve de leur soumission et de leurs bonnes intentions, en escortant un convoi qui est en route pour le fort, les assurant que, s'ils y consentent, la paix se rétablira bientôt. On le croira difficilement, tant le fait est extraordinaire, l'offre fut acceptée. Les Vaudois dévoués craignirent moins de compromettre leur sûreté que de paraître se défier de leur prince et de se refuser à lui donner, les premiers un gage de leur amour. Ils conduisirent le convoi à sa destination, et la forteresse qui leur fermait le passage en France, fut ravitaillée par leurs propres

soins (5).

Leur dévouement fut à peine remarqué par leurs ennemis, accoutumés à ne tenir que peu de compte des meilleures paroles comme des plus nobles actions de ceux qu'ils croyaient dignes de tous maux en leur qualité de prétendus hérétiques. Car, tandis que les Vaudois, se confiant en la promesse qu'on leur a faite, se préparent à redescendre et à ramener leurs familles dans la plaine, de Fleury marche contre le cœur des Vallées avec l'intention d'attaquer les hauteurs de la Vachère, entre Angrogne et Pramol, où sont leurs principales fortifications, leurs meilleurs retranchements (6). Le 6 juillet, au point du jour, l'ennemi gravit les monts par quatre points différents, Saint-Second et Briquéras, la Costière de Saint-Jean et le Chabas (Ciabas). Les deux premiers corps sous les ordres de Fleury, formant un effectif de quatre mille hommes, se joignent sur la colline des Plans (Pians), entre la vallée de Luserne et celle de Pérouse, et s'y fortifient par un retranchement de gazon de hauteur d'homme, avant d'entreprendre de forcer le passage étroit nommé la Porte d'Angrogne, occupé par un détachement de Vaudois (7). Les deux autres corps, de même force, commandés par de Bagnols, gravissant les plateaux abaissés d'Angrogne, du côté de Saint-Jean et de la Tour, poussent devant eux les six ou sept cents, montagnards réunis à, grand peine sur ce point; mais, arrivés vers les rochers et les masures de Roccamanéot, célèbres déjà par plus d'une victoire, les Vaudois se postent avantageusement, arrêtent l'ennemi, le lassent, le déciment, jonchent la terre de ses morts, et dès que le courage commence à lui manquer et qu'il recule, le chargent à leur tour et le poursuivent jusque dans la plaine où ils n'osent se hasarder à la vue des réserves de cavalerie qui y stationnent.

Ayant laissé un parti en observation sur ces hauteurs, ils se dirigent vers les Plans, où de Fleury a retranché sa division. Mais le petit détachement de la porte d'Angrogne ne voit pas plutôt ses frères à ses côtés que deux de ses hommes, Boirat de Pramol et un autre, se traînant sur leur ventre et masqués par un rocher, s'approchent du camp, tuent chacun une sentinelle, franchissent le rempart, massacrent encore quatre ennemis, au cri répété de: Avance! victoire! Les Vaudois, entraînés, s'élancent sur leurs pas avec une ardeur sans pareille. L'armée piémontaise surprise, décontenancée, ne peut se former en bataille et cherche son salut dans la vitesse de sa retraite. Ses chefs, les marquis de Fleury et d'Angrogne, raconte Léger, « craignant la morsure des barbets ne furent pas les derniers à prendre la fuite. » Le nombre des hommes tués dans la déroute fut considérable.

L'armée vaincue prit sa revanche quelques jours plus tard. Elle surprit à Rora et massacra un détachement de vingt-cinq hommes. Elle réduisit en cendres les vingt à vingt-cinq maisons, formant le hameau de Sainte-Marguerite, dans la communauté de la Tour. Toutefois, ces petits succès ne pouvaient compenser les pertes éprouvées à Roccamanéot, aux Plans et en d'autres lieux encore. Le commandement de l'armée fut ôté au marquis de Fleury, et remis au marquis de Saint-Damian. L'armée elle-même fut renforcée. Mais, pendant qu'elle réparait ses pertes et se remettait de ses fatigues, des négociations étaient entamées à Paris et à Turin en faveur des Vaudois.

Le duc de Savoie, mécontent de la tournure peu avantageuse à la gloire de sa politique et de ses armes que prenaient les affaires vaudoises, craignant aussi l'intervention officieuse des puissances protestantes, paraissait désirer que le roi de France, dont les sentiments contre les évangéliques concordaient avec les siens, et qui déjà, en 1655, avait été, par son ambassadeur, l'arbitre du traité de Pignerol, offrit encore sa médiation dans ces circonstances. Servient, qui avait été chargé de la conciliation précédente, reçut en conséquence l'ordre de se rendre à Turin et de ménager un accommodement entre les parties; c'était vers la fin de l'été de 1663.

Mais les amis des Vaudois ne dormaient point. Les Cantons évangéliques, d'accord avec les puissances protestantes, envoyaient de leur côté des ambassadeurs à Turin, pour prendre en main la défense de leurs frères dans la foi. Les députés suisses, Jean Gaspard Hirzel, magistrat distingué de Zurich, et le colonel de Weiss, du sénat de Berne, arrivèrent dans le courant de novembre 1663 à Turin, où, sans perdre de temps, ils intercédèrent en faveur des pauvres habitants des Vallées, demandant pour eux des conditions acceptables. La cour consentit à leur intervention officieuse, comme amis et défenseurs des Vaudois, mais elle ne voulut point les agréer pour arbitres. Les Vallées, quoique réjouies de la présence de tels protecteurs, hésitaient à envoyer des députés à Turin, où l'inquisition pouvait les saisir malgré leur sauf-conduit. Elles s'y décidèrent

toutefois pour ne point perdre une si bonne occasion de négocier la paix.

À leur arrivée, les délégués des Vallées demandèrent une suspension d'armes pour toute la durée de la négociation. Sans la refuser, la cour y mit pour condition la remise à ses troupes des villages de Prarustin et de Saint-Barthélemi, ce que les délégués n'avaient pas le pouvoir d'accorder. On passa donc aux conférences, en laissant indécise une question aussi grave. C'était une imprudence, car huit jours ne se sont pas écoulés que l'on reçoit à Turin la nouvelle d'un combat, livré le 25 décembre, sur toute la ligne de défense des Vaudois. Le marquis de Saint-Damian, fortifié par l'arrivée de troupes fraîches, avait attaqué à la fois tous les points par lesquels on pouvait pénétrer dans le vallon d'Angrogne, depuis Saint-Germain dans le val Pérouse, jusqu'au Taillaret dans la vallée de Luserne. Plus de douze mille hommes en avaient assailli douze ou quinze cents. Les Piémontais avaient été repoussés avec perte dans toutes leurs tentatives de percer dans les montagnes. Malgré leur supériorité numérique, ils avaient toujours été rejetés les uns sur les autres. Mais ils avaient eu un plein succès dans leur attaque des villages situés aux pieds des monts. Ils s'étaient emparés de Saint-Germain du val Pérouse, l'ayant assailli par le territoire français, infraction dont les députés suisses se plainquirent dans la suite dans un mémoire à Louis XIV, et avaient occupé Prarustin, Saint-Barthélemi et Rocheplatte. Cette affaire enlevait aux Vaudois toutes leurs positions dans la plaine, mais elle démontrait, avec la précédente, l'impossibilité de les forcer dans leurs montagnes.

À la nouvelle de ce combat, les délégués des Vallées à Turin demandèrent de rejoindre leurs familles. Les députés suisses, de leur côté, firent de vives représentations aux ministres de son altesse royale, qui consentirent enfin à signer une trêve pour douze jours, trêve qui fut continuée de huit en huit jours jusqu'à la clôture des négociations, deux mois plus tard, en février 1664.

Les conférences commencèrent à Turin, à l'Hôtel-de-Ville, le 17 décembre 1663. Elles se suivirent au nombre de huit. De la part du duc y assistaient le promoteur de la guerre, l'auteur des massacres de 1655, le redoutable et habile marquis de Pianezza et les conseillers d'état Truchi, de Grésy et Perrachin (Perrachino), qui déjà avaient représenté son altesse, aux conférences de Pignerol, neuf ans auparavant. Les ambassadeurs des Cantons évangéliques y assistaient comme témoins et défenseurs des Vallées, représentées elles-mêmes par huit délégués, dont deux pasteurs (8). Il fut convenu que tout ce qui, de part et d'autre, serait proposé et répondu, serait couché par écrit et signé par un secrétaire de son altesse et par celui de l'ambassade suisse (9). Les ministres du duc firent tous leurs efforts pour convaincre, les Vaudois de rébellion. Dans ce but, ils imputèrent tous les délits commis par les bannis à la population tout entière, affectant de les confondre avec elle. Ils voulaient tout au moins la rendre responsable de toutes leurs violences, alléguant qu'elle aurait dû les livrer si elle les désapprouvait. Cette argumentation était spécieuse, mais rien de plus. Car, si les troupes du duc n'avaient pas su se saisir de ces hommes déterminés, comment des gens paisibles et mal armés l'auraient-ils pu ?

Les ministres de son altesse royale firent aussi un crime aux Vaudois d'avoir quitté leurs maisons, de s'être retirés dans les montagnes, de n'être pas retournés dans leurs domiciles quand ils en avaient reçu l'ordre, enfin de s'être mis en défense et d'avoir pris les armes. Ici, il ne fut pas difficile aux opprimés de démontrer qu'ils avaient été contraints à ces mesures extrêmes par la violence même du pouvoir, et en particulier par les vexations, les injustices et les cruautés du gouverneur de Bagnols et de ses soldats.

Un accommodement entre les parties paraissait difficile à obtenir, les ministres de son altesse ne voulant voir dans les Vaudois que des révoltés, et les Vaudois à leur tour se posant en victimes, que de fortes garanties seules pouvaient rassurer.

Enfin, par les efforts persévérants des ambassadeurs suisses, on tomba d'accord sur quelques points qui servirent de base à l'édit de pacification ou patente que Charles-Emmanuel accorda, le 14 février 1664, à ses sujets vaudois. Dans sa forme et dans ses termes, cet acte est une amnistie. Le souverain consent à pardonner. Cependant, dans l'intérêt de sa gloire et pour le maintien de son autorité, il se réserve une satisfaction et une garantie d'obéissance de la part des Vaudois. Mais, par égard pour les princes et pour les républiques qui ont intercédé pour eux, par respect en particulier pour la médiation du roi de France, son altesse royale consent à remettre la décision de ces deux points à l'arbitrage de sa majesté très-chrétienne,

Louis XIV.

Par ce nouvel acte, tous les Vaudois, sauf une liste d'anciens condamnés (trente-six ou trente-sept), sont graciés et remis au bénéfice de la patente de Pignerol (de 1635). Pour plus de clarté, l'art. III de ladite patente relatif à Saint-Jean, et interprété si différemment par les deux parties, est éclairci dans ce sens :

« Tout service religieux, prêche, catéchisme, prière, école, autre que le culte de famille, est défendu dans toute l'étendue de la commune; aucun pasteur n'y peut être admis à domicile; toutefois les familles pourront recevoir sa visite, deux fois l'an, et les infirmes selon leurs besoins; en cas de nécessité, dans une de ces visites, le pasteur pourra coucher une nuit dans la commune. L'école, si les parents n'aiment mieux envoyer leurs enfants à celle que le duc se réserve d'établir, devra être transportée au Chabas sur Angrogne. »

Un article de la patente impose l'obligation d'obtenir l'agrément du prince pour chaque pasteur étranger qu'on appellera aux Vallées, et qui devra d'ailleurs prêter serment de fidélité. Du reste, à ces restrictions près, la liberté de culte est, dans la patente de Turin, comme dans les précédentes, maintenue aux anciennes Églises des Vallées.

On le voit, quoiqu'en apparence le nouvel édit remit les Vaudois dans la même situation que celle que la patente de Pignerol leur avait faite, et qui était déjà inférieure à celle qu'ils avaient eue antérieurement, ils avaient en réalité perdu plusieurs de leurs privilèges. Le culte public évangélique était entièrement et définitivement enlevé à l'ancienne église de Saint-Jean, ainsi que son école. L'admission des pasteurs indispensables pouvait être gênée. Encore si, par ces conditions nouvelles et désavantageuses, les affaires des Vallées avaient été définitivement arrangées; mais n'oublions pas que la patente de Turin remettait au roi de France le soin de déterminer quelle satisfaction et quelle garantie d'obéissance les Vaudois devraient donner à leur souverain.

Ce point important fut débattu dans le courant de mai, après le départ des ambassadeurs suisses, à Pignerol, ville alors française, devant, M. Servient, ambassadeur de Louis XIV, par les ministres de son altesse royale et par les délégués des Vallées. La satisfaction réclamée par le duc de Savoie était pécuniaire. Ses agents présentaient des tableaux de réclamations s'élevant à plus de 2 000 000 de francs, pour frais de guerre et dépenses extraordinaires de l'état, ainsi que pour dommages causés aux communes et à des particuliers catholiques. Quelle somme pour de pauvres laboureurs et bergers, au sortir d'une guerre qui avait ravagé leurs champs, dispersé leurs bestiaux et incendié plusieurs de leurs villages, à peine relevés depuis leur presque entière destruction, neuf ans auparavant! 2 000 000 pour une population totale de quinze mille âmes ! c'était vouloir sa ruine.

Quant aux garanties d'obéissance réclamées pour l'avenir, elles étaient au nombre de six, dont nous n'indiquerons que trois. Le duc demandait :

1° que son délégué papiste assistât à tous les synodes et autres assemblées du même genre;

2° que les ministres cessassent de s'occuper d'affaires civiles, et que les communautés ne pussent plus traiter ensemble de leurs intérêts civils et politiques, mais seulement séparément ;

3° qu'on bâtit, aux frais des Vallées, trois ou quatre tours semblables au Tourras de Saint-Michel, où des soldats en nombre suffisant tiendraient garnison, aux dépens desdites Vallées, pour réprimer les soulèvements, le cas échéant, et maintenir le libre commerce d'une vallée à l'autre.

Lorsque les Cantons évangéliques de la Suisse eurent reçu connaissance des demandes de la cour de Turin et qu'ils eurent appris que toutes les pièces relatives à cette affaire devaient être soumises à Louis XIV lui-même, ils écrivirent à ce monarque en faveur de leurs protégés, et mirent le roi d'Angleterre et les états généraux de Hollande au courant de ce qui se passait, ce qui amena de la part de ces états des démarches semblables à la leur. Un tel zèle et une si haute intervention exercèrent, sans nul doute, une heureuse

influence sur le jugement arbitral d'un roi si peu disposé, d'ailleurs, en faveur des protestants opprimés. Dans son embarras à l'égard du duc, sa décision se fit longtemps attendre et n'intervint qu'au bout de trois ans environ, le 18 janvier 1667. De plus, quoiqu'il crût devoir poser le principe de la culpabilité des Vaudois, en les condamnant à donner une satisfaction à leur souverain et des garanties d'obéissance pour l'avenir, cependant, dans la fixation de l'indemnité et des preuves de soumission à donner, il rabattit tellement des prétentions du gouvernement du duc que, au fait, le bon droit des Vaudois en ressortit plutôt que d'en avoir reçu quelque atteinte. Au lieu du chiffre de 2,000,000 et plus, auquel on estimait la satisfaction à donner, Louis XIV fixa 50,000 livres de Piémont, payables en dix ans. Quant aux garanties d'obéissance, ce que l'on exigea des Vaudois fut un acte authentique de soumission et une prestation de serment; ils durent aussi consentir à la présence d'un commissaire du duc dans leurs synodes et à quelques autres points de détail.

Au reste, Charles-Emmanuel n'abusa point de sa victoire. Loin de là, mieux éclairé, à ce qu'il paraît, sur les vrais intérêts de son gouvernement, et plus libre, peut-être, depuis la mort de sa mère Christine, de suivre les généreux mouvements de son cœur, ce prince rendit justice à ses sujets vaudois. Il se ressouvint du zèle qu'ils avaient déployé pour sa cause, en 1638, 1639 et 1640, lorsqu'une grande partie de ses états avait pris parti pour ses oncles contre lui. Enfin, la guerre qu'il eut à soutenir, en 1672, contre les Génois, et dans laquelle les Vaudois, volant sous ses drapeaux au premier appel, le servirent avec le plus rare dévouement et le plus grand courage, acheva de ramener son cœur à ses fidèles sujets. Satisfait de leur conduite, il leur exprima sa plus complète approbation, dans une lettre pleine de bienveillance, baume restaurant sur les plaies profondes que le fanatisme et la malice de ses serviteurs avaient faites. Les Vaudois, heureux d'occuper une place dans l'amour de leur souverain, espéraient vivre longtemps en paix sous son sceptre maintenant paternel, quand la mort l'enleva le 3 juin 1678 (10).

Les Vaudois goûtèrent encore quelques années de paix, sous la régence de Madame royale, veuve de Charles-Emmanuel, et sous le gouvernement de leur fils Victor-Amédée II. C'est dans ce temps qu'ils donnèrent une nouvelle preuve de dévouement au prince, en marchant contre les bandits de Mondovi, et en contribuant pour leur part à les soumettre. Mais à l'heure même où ils pouvaient justement se livrer aux plus douces espérances d'une paix durable, il se virent tout-à-coup menacés des plus grands malheurs et entraînés dans la ruine. Des ordres barbares vinrent jeter l'effroi au sein de leurs Vallées. Ils n'eurent bientôt d'autre choix qu'entre l'apostasie, la mort sous mille formes, ou l'exil.

Racontons ces scènes lamentables et leur cause.

Un roi auquel le siècle a donné le surnom de grand, Louis XIV, qui régnait sur les pays au couchant des Alpes piémontaises, sur le puissant royaume de France, essayait d'expier les fautes de sa vie dissolue par la conversion forcée des protestants de son royaume au papisme. Une telle œuvre ne pouvait manquer de lui assurer une indulgence plénière de la part de l'ennemi juré des chrétiens évangéliques ; savoir, du pape siégeant à Rome. Et, tandis qu'il enlevait à ses sujets de la religion réformée tous leurs droits civils, tandis qu'il révoquait l'édit de Nantes qui les garantissait, tandis que par ces mesures cruelles il poussait à l'apostasie on forçait à l'exil les meilleurs des Français, il excitait son voisin, le jeune duc de Savoie, à abolir aussi l'Église vaudoise.

Victor-Amédée, quoique jeune encore, avait assez de pénétration, pour craindre d'en venir à une telle extrémité avec des sujets qui le servaient fidèlement (11). Il résista généreusement et chrétiennement à cette pernicieuse tentation, jusqu'à ce que M. de Rébenac-Feuquières, ambassadeur de France, lui ayant dit un jour que le roi son maître trouverait le moyen avec quatorze mille hommes de chasser ces hérétiques, mais qu'il garderait pour lui les Vallées qu'ils habitaient, il se trouva obligé, sur cette espèce de menace, de prendre d'autres mesures; et jugeant qu'il y allait de son honneur et de son intérêt à empêcher qu'une puissance étrangère vint donner des lois à ses propres sujets, il préféra les persécuter lui-même. Un traité fut conclu dans ce sens. Louis XIV promit un corps d'armée pour les réduire.

Les Vallées pressentirent leur malheur quand, peu de jours après la nouvelle de la révocation de l'édit de Nantes (du 22 octobre 1685), elles entendirent, le 4 novembre, proclamer la défense à tout étranger d'y demeurer plus de trois jours, sans la permission du gouverneur, et à tout habitant de les loger, sous peine de

sévères châtimens. Mais quel ne fut pas leur effroi quand tout-à-coup, d'une des extrémités des Vallées à l'autre, retentirent les paroles alarmantes de l'édit du 31 janvier 1686, ordonnant la cessation complète de tout service religieux non romain, sous peine de la vie et de la confiscation des biens, la démolition des temples de la religion prétendue réformée, le bannissement des ministres et des maîtres d'école, et, pour l'avenir, le baptême de tous les enfans par les cures qui les élèveraient dans la religion romaine. Par cet édit se trouvaient annulées toutes les libertés reconnues et confirmées par la maison de Savoie, de siècle en siècle et de règne en règne, depuis que les Vallées avaient passé sous sa domination au commencement du XIII^{ème} siècle. Une terreur indicible oppressa tous les coeurs. Les traditions et les souvenirs ne rappelaient aucun édit aussi inique. Jamais les Vallées ne s'étaient vues menacées d'un aussi grand danger; jamais du moins il n'avait été si imminent. Si elles ne pouvaient fléchir le duc par des prières, il ne leur restait qu'à prendre les armes et à se défendre jusqu'à la mort. Car des Vaudois, des descendants de martyrs, ne pouvaient songer à l'apostasie. Mais ce fut en vain qu'ils supplièrent leur prince. Leur protecteur naturel, établi de Dieu pour défendre les opprimés, pour exercer la justice, resta sourd à leurs cris. Quelques délais dans l'exécution furent tout ce qu'ils purent obtenir. Étant donc sans espoir de fléchir leur souverain, voyant les troupes piémontaises et françaises se concentrer aux abords de leurs Vallées, entendant enfin les insultes menaçantes des papistes du voisinage, ils prirent quelques précautions défensives; ils se préparèrent à la résistance en cas d'attaque.

Cependant, la nouvelle de l'édit incroyable du 31 janvier excitait, dans toutes les contrées protestantes, l'indignation et la pitié. Les princes allemands, la Hollande, l'Angleterre en écrivirent au duc. Les Cantons évangéliques de la Suisse, dont l'amitié et la protection éprouvées avaient déjà été si utiles aux Vaudois, ne démentirent point leurs antécédens. Après avoir adressé au duc une lettre restée sans réponse, ils décidèrent dans une assemblée, tenue à Baden, en février 1686, d'envoyer une ambassade à Turin pour prendre en main la défense de leurs frères en la foi. Les conseillers d'état, Gaspard de Muralt, de Zurich, et Bernard de Muralt, de Berne, choisis pour cette mission, arrivèrent à leur destination au commencement de mars. Ils expliquèrent leur intervention, non-seulement par la conformité de leur foi avec celle des Vaudois, mais encore par l'intérêt qu'ils mettaient à ce qui concernait les patentes de 1655 et de 1664, que l'édit du 31 janvier annulait et qui étaient en partie le fruit de leur médiation. Dans le mémoire qu'ils présentèrent, ils firent valoir, en faveur de leurs frères opprimés, de pressans motifs de tolérance. Ils s'attachèrent surtout à faire ressortir le point de vue historique de la question qui était concluant. Ils représentèrent que les Églises des Vallées du Piémont ne s'étaient point séparées de la religion de leur prince, puisqu'elles vivaient dans celle qu'elles avaient reçue de leurs pères depuis plus de huit siècles, et qu'elles professaient avant de passer sous la domination de Savoie; que les ancêtres de son altesse les ayant trouvées en possession de leur religion, les y avaient maintenues par diverses concessions, et principalement par celles de 1561, 1602, 1603, entérinées en 1620, au prix de six mille ducats, tout autant d'actes établissant, comme loi perpétuelle et irrévocable, le droit des Vaudois à exercer leur très ancienne religion. Ils rappelaient aussi que, malgré l'erreur de Gastaldo et le trouble suscité par son ordonnance, le père de son altesse avait reconnu et confirmé les privilèges des Vaudois par deux patentes solennelles, perpétuelles et irrévocables, des années 1655 et 1664, entérinées en bonne forme. Les ambassadeurs rappelaient enfin les engagements que les prédécesseurs de son altesse avaient à la face de l'Europe lorsqu'ils avaient été sollicités par des rois, des princes et des républiques à confirmer aux Vaudois leur liberté religieuse. Le mémoire démontrait aussi que les Vaudois n'avaient donné aucun sujet de plainte qui pût justifier un tel décret (12).

La réponse que le marquis de Saint-Thomas fit au nom de son souverain au mémoire des ambassadeurs renfermait un aveu humiliant. Ce ministre des affaires étrangères déclara que son maître n'était pas libre de retirer ou de modifier son décret; qu'il avait des engagements qui ne pouvaient se rompre; que le voisinage d'un roi puissant et jaloux de sa considération imposait au duc la ligne de conduite qu'il suivait. Les lettres des princes protestans ne purent pas davantage détourner Victor-Amédée de la persécution projetée. (V. Histoire de la Négociation.)

Les ambassadeurs suisses avaient reçu ordre de leurs seigneurs, s'ils ne pouvaient faire retirer ou modifier

considérablement le décret, d'obtenir pour les Vaudois leur liberté d'émigrer dans d'autres contrées. La cour de Turin, que l'on sonda, ne parut pas s'y opposer, et consentit à ce que les députés en allassent faire la proposition aux Vallées. (V. Histoire de la Négociation de 1686, p. 58 et suiv. - Histoire de la Persécution, etc., en 1686; Rotterdam, 1689, p. 8 et suiv.)

L'assemblée des délégués des communes (13) n'ouït pas, sans un trouble extrême, le rapport que les ambassadeurs lui firent de la situation désespérée de leurs affaires, et la proposition toute nouvelle d'émigrer en masse. Les Vaudois avaient cru que l'Europe réformée leur obtiendrait la garantie de leurs libertés.... Et, au lieu de ce secours efficace, on ne leur laisse voir de salut que dans l'abandon de leur terre natale. À quoi se résoudre ? Quel parti choisir ? Ils consultent leurs bons amis, les ambassadeurs. Ceux-ci, en gémissant, leur conseillent l'éloignement certains qu'en présence des forces réunies de la Savoie et de la France, les Vaudois n'ont aucune chance d'échapper à une ruine épouvantable et définitive.

Table des matières

Page précédente: [CRUAUTÉS INOUÏES COMMISES PAR LES PAPISTES AUX VALLÉES \(Suite\)](#)

Page suivante: [PERSÉCUTION ET ÉMIGRATION \(1656-1686\).\(Suite\)](#)

(1) Hirzel écrivait, en 1662, à Léger : Nous n'avons que trop appris par expérience les tromperies de cette cour. (LÉGER, II ème part., p. 265.)^

(2) Il resta un an en prison, après quoi il en sortit sans avoir été confronté avec ses accusateurs. (LÉGER, II ème part., p. 268.)^

(3) Il devait être étranglé, son cadavre pendu ensuite par un pied au gibet, pendant vingt-quatre heures, puis sa tête séparée du corps et exposée dans Saint-Jean. Son nom devait être inscrit sur le rôle des bannis fameux, ses maisons brûlées, etc. (LÉGER, II ème part., p. 275.)

^

(4) Les principales lettres étaient de l'électeur Palatin, de l'électeur de Brandebourg, du landgrave de Hesse et des états généraux de la Hollande. Léger n'ayant pu se rendre en Angleterre, le roi de la Grande-Bretagne n'intervint pas. (LÉGER, II ème part., p. 277 à 282.)

(5) Ils consentirent quelques semaines plus tard à conduire un nouveau convoi quoiqu'alors on leur fit la guerre à outrance.^

(6) Jamais dans la guerre de 1655, Pianezza n'avait pu les leur enlever.^

(7) En forçant ce passage, l'ennemi pouvait prendre à dos les défenseurs de Roccamanéot.^

(8) Pierre Baile, ministre à Saint-Germain; David Léger, ministre aux Chiots, vallée de Saint-Martin; Jacques Bastie, de Saint-Jean; André Michelin, de la Tour; David Martinat, de Bobbi; Jacques Jahier, de Pramot ; François Laurent, des Chiots, et son fils David. Dans la suite le ministre Ripert prit la place de Léger.^

(9) Ces procès-verbaux ont été publiés à Turin la même année sous le titre de Conférences faites à Turin, en présence, etc.; chez Jean Sinibaldo; Turin, 1664.^

(10) Il n'était âgé que de quarante-un ans. C'est lui qui, à son lit de mort, avec un sentiment d'humilité touchante, ordonna qu'on laissât entrer tout le monde dans sa chambre, afin, dit-il, que les peuples apprissent que les princes meurent comme les autres hommes.▲

(11) C'est Arnaud dont le témoignage certes ne doit pas être suspect, qui nous le dit dans, la préface de son Histoire de la glorieuse Rentrée des Vaudois dans Leurs Vallées, imprimée en 1710, et réimprimée à Neuchâtel, chez Attinger, 1845.▲

(12) L'historien Botta, qui n'est pas très-favorable aux Vaudois, dit : que non-seulement ils étaient innocents cette fois, mais que même ils avaient bien mérité du gouvernement. (Storia d'Italia, t. VI, p. 340) ▲

(13) Il n'est pas dit où se tint cette assemblée ; mais la correspondance des Vaudois, toujours datée d'Angrogne, indique assez que les diverses assemblées se tenaient en ce même lieu. ▲

CHAPITRE XXV.

LES VAUDOIS RÉFUGIÉS EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE RENTRENT À MAIN ARMÉE DANS LEUR PATRIE ET CONQUIÈRENT LA PAIX (1686-1690).

Leur arrivée à Genève. - Dissémination en Suisse. - Projet et première tentative de rentrer aux Vallées. - Offres de l'électeur de Brandebourg et des princes allemands. - Henri Arnaud. - Seconde tentative. - Départ des Vaudois pour le Brandebourg, le Palatinat et le Wurtemberg. - Retour en Suisse de la plupart d'entre eux. - Troisième tentative. - Les Vaudois, réunis dans le bois de Prangins, traversent le lac, - puis la Savoie; - battent un corps d'armée à Salabertrand ; - entrent victorieux dans leurs Vallées. - Difficulté de la situation, mesure cruelle. - Les Vaudois maîtres des hautes vallées, attaquent celle de Luserne. - Vainqueurs, puis repoussés. - Se retirent sur les hauteurs. - Désertions. - Forcés successivement se réfugient à la Balsille. - Attaqués en vain avant l'hiver. - Approvisionnement providentiel. - Souffrances. - Essai de négociation. - Attaque de la Balsille. - Siège. - Fuite merveilleuse. - Bonnes nouvelles. - La paix. - Retour des prisonniers. - Bobbi remis aux Vaudois. - Arnaud devant le duc. - Allocution de Victor-Amédée. - Vaudois au service du duc. - Retour des Vaudois épars dans leurs Vallées.

Deux mille six cents Vaudois, hommes, femmes et enfants, venaient d'entrer dans les murs de l'hospitalière Genève (1). Environ cent soixante en deux ou trois bandes les y avaient précédés l'automne précédente. Un nombre à peu près pareil, retardé par la maladie, l'enlèvement ou la prison, rejoignit peu à peu la masse qui, malgré ces renforts, ne monta jamais au chiffre de trois mille, faible résidu d'une population de quatorze à seize mille. Encore étaient-ils ou malades ou exténués de fatigue et de besoins, la plupart à peine protégés contre les rigueurs de l'hiver (2) par de vieux vêtements usés dans les prisons. Il y en eut qui trouvèrent la fin de leur vie au commencement de leur liberté, et qui expirèrent entre les deux portes de la ville ; mais, autant les plaies à panser étaient considérables, autant la charité genevoise se montra à la hauteur de cette noble tâche. La population courait au-devant des exilés jusqu'au pont de l'Arve, où était la frontière. Le magistrat dut défendre de sortir de la ville au-devant d'eux à cause des embarras qui résultaient de cet empressement. C'était à qui logerait un de ces chrétiens persécutés. Les plus malades, les plus souffrants étaient ceux qu'on cherchait de préférence (3). S'ils avaient de la peine à marcher, on les portait sur les bras dans les maisons. Leurs hôtes ainsi que l'administration de la bourse italienne pourvurent à l'habillement de tous. Si Genève fit tant pour les Vaudois, c'est qu'elle estima qu'elle recevait de la présence de ces martyrs, en bénédictions spirituelles, plus qu'elle ne leur donnait elle-même en secours temporels.

Une scène, qui se renouvelait toutes les fois qu'une nouvelle brigade d'exilés entra en ville, fendait le cœur à ceux qui y assistaient, c'était la recherche que les premiers et les derniers arrivés faisaient de leurs parents; c'étaient les questions qu'ils s'adressaient et les réponses qu'ils recevaient sur le sort d'un père, d'une mère, d'un mari, d'une femme, de frères, de sœurs, d'enfants, qu'ils n'avaient pas revus depuis dix mois. On ne sait vraiment quelle réponse était la plus écrasante de celles-ci : Votre père est mort en prison, votre mari s'est fait papiste, votre enfant a été enlevé, ou, personne n'a plus entendu parler de celui que vous cherchez. Ce n'était donc pas seulement de pain, de vêtements et d'un asile qu'ils avaient besoin, ces enfants des Alpes, c'était aussi d'amis sincères qui pleurassent avec eux et qui les consolassent dans leurs afflictions.

S'ils trouvèrent à Genève des âmes compatissantes, ils en rencontrèrent aussi de nombreuses dans les villes et les campagnes de la Suisse protestante et de l'Allemagne, où la fraternité chrétienne les accueillit (4); car ils ne purent rester à Genève. Le traité conclu par les Cantons évangéliques avec le duc pour l'émigration des Vaudois spécifiait leur éloignement des frontières. Aussi, à mesure qu'ils se remettaient de leurs fatigues, ils étaient transportés dans le pays de Vaud et de là par Yverdon (5), par les lacs et les rivières dans l'intérieur de la Suisse,

Les Cantons évangéliques, Berne surtout, nourrissaient déjà des réfugiés français (6) par milliers. Ces

victimes de la cruauté de Louis XIV étaient pour un quart, ou pour un tiers d'entre eux, assistés par la charité publique et particulière. Les Vaudois, dénués de tout, devenaient donc pour l'état et pour la population l'occasion d'un surcroît de dépense, une charge pesante. Mais de sages mesures avaient été prises. Berne, par exemple, avait fait ses préparatifs, dès l'instant que l'émigration avait été décidée. Cinq mille aunes de toile de lin d'Argovie avaient été réduites en chemises. Une égale quantité de drap de laine commune de l'Oberland avait servi à la confection de chauds vêtements. Des centaines de paires de souliers attendaient dans des dépôts. Les baillis, instruits à temps de la volonté de leurs excellences, avaient stimulé, s'il en était besoin, les sentiments généreux des administrations communales et des particuliers. Un nouveau jeûne, en février 1687, au moment où la plus grande masse des exilés entrait à Genève, avait préparé les coeurs par les inspirations de la religion. Une nouvelle collecte avait été faite en même temps. Les Suisses réformés reçurent à bras ouverts leurs frères du Piémont, comme ils venaient de recevoir ceux de la France, et avec plus de compassion encore, car les Vaudois en avaient plus besoin. Les Cantons évangéliques se les partagèrent dans une proportion déterminée d'avance entre eux. Zurich en prit trente sur cent; Bâle douze; Schaffhouse huit; Saint-Gall, Appenzel extérieur, les Grisons et Glaris en reçurent aussi. Berne se chargea de quarante-quatre sur cent, dont il plaça une partie à Bienne, à la Neuville et dans le comté de Neuchâtel. La charité n'était sans doute pas égale partout. Avouons même qu'elle était contrainte en quelques endroits, étant provoquée par l'autorité. Quelques réfugiés piémontais se plaignirent. Tous ceux qui les employaient comme ouvriers ne les traitaient pas toujours convenablement. Il se peut cependant que la bonne réception qui leur avait été faite en certains lieux les eût rendus plus difficiles dans d'autres, et surtout que l'ennui, que le mal du pays, ne les disposât quelquefois à la mauvaise humeur ou au découragement. Cependant, la généralité des exilés se montra sensible et reconnaissante.

« Nous n'avons pas d'expressions assez fortes, écrivirent ceux d'entre eux qui partirent plus tard pour le Brandebourg, pour vous témoigner la reconnaissance que nous avons de vos bienfaits. Nos cœurs, pénétrés de toutes vos bontés, iront publier dans les climats reculés cette charité immense dont vous avez recréé nos entrailles et subvenu à tous nos besoins. Nous aurons soin d'en instruire nos enfants et les enfants de nos enfants, afin que toute notre postérité sache que, après Dieu, dont les grandes compassions nous ont empêchés d'être entièrement consumés, c'est à vous seuls que nous devons la vie et la liberté, (7). »

Pendant que les victimes d'une politique fanatique se reposaient sous le toit de l'hospitalité chrétienne, la question de leur avenir occupait activement leurs protecteurs de l'Allemagne, de la Hollande et de la Suisse (8). L'électeur de Brandebourg et plusieurs princes allemands leur ouvraient leurs états. L'on parlait en Hollande de leur faciliter une émigration en masse, au cap de Bonne-Espérance, ou en Amérique (9). L'écho de ces voix amies répétait leurs offres aux oreilles des Vaudois et remplissait leurs cœurs d'inquiétude. Quand, l'année auparavant, les députés suisses leur avaient proposé l'abandon de leur patrie, comme seul moyen d'échapper à de plus grands maux encore, une nombreuse partie d'entre eux s'y était énergiquement opposée. Ils n'y avaient consenti que lorsque, prisonniers depuis des mois dans les forteresses du Piémont, il ne leur était resté, outre l'apostasie, que ce moyen d'en sortir. Maintenant que les cachots et leur éloignement prolongé d'une patrie bien aimée ne la leur ont rendue que plus chère, ils éprouvent une angoisse infinie à la pensée qu'ils pourraient ne jamais la revoir et qu'on voudrait qu'ils y renoncassent à toujours. Assurément, ils rendent grâce à Dieu et bénissent leurs frères de leur avoir obtenu la liberté, de les avoir nourris et consolés, et de leur offrir encore des maisons et des champs. Mais les lieux où l'amour de Dieu et la charité chrétienne leur offrent des asiles ne peuvent prendre dans leur imagination la place du sol natal. La terre étrangère, quelque bienveillants qu'en soient les habitants qui consentent à la partager avec eux, ne saurait être pour eux la patrie, la terre de leurs pères. Ils ne peuvent oublier ces lieux, théâtre de leur enfance, que l'habitude de les voir avait pour ainsi dire identifiés à leur être, cette maison paternelle pleine des souvenirs les plus doux, l'ombrage de leurs figuiers et de leurs châtaigniers, les champs, les coteaux qu'ils ont cultivés, les montagnes majestueuses, aux gras pâturages, sur lesquelles ils ont mené paître les troupeaux; leur âme se complaît dans les images et dans les souvenirs qu'elle a emportés et qui ont doublé de prix à leurs yeux. O chrétiens de Suisse, d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre, bienfaiteurs des Vaudois ne vous irritez pas

de cette apparente indifférence pour vos bienfaits, car vous avez aussi une patrie qui vous est chère. Et toi, Seigneur des cieux et de la terre, pourrais-tu désapprouver la préférence qu'ils donnent au pays où leurs ancêtres te restèrent fidèles dès les premiers âges de l'Église de ton Fils ? Leur désir de te servir encore sur le sol de la liberté chrétienne, au milieu des tombes des martyrs, leurs aïeux, et de replacer en ces lieux vénérables le flambeau de ton Évangile, pour que la lumière luise encore dans les ténèbres, pourrait-il ne t'être pas agréable ? Que dis-je ? leur dessein même ne viendrait-il pas de toi ? Tu ne veux pas, sans doute, que le témoignage rendu à la vérité par les anciens Vaudois soit affaibli par l'éloignement définitif de leurs fils des contrées où ils te le rendirent.

Le désir des Vaudois de retourner dans leur patrie, bien qu'au fond de tous les cœurs, ne se transforma que successivement en projet, à mesure que l'on pût croire à la possibilité de sa réalisation. Le ministre Arnaud qui, dans la suite, fut le chef de l'entreprise, en fut peut-être l'âme dès son origine; mais, à la première nouvelle qu'on en eut, on l'attribua au zèle bouillant du héros de Rora, l'intrépide Janavel, retiré à Genève, depuis qu'une sentence de mort menaçait sa tête. Genève se croyant compromise vis-à-vis de la Savoie le bannit de ses murs (10). Il y revint bientôt après.

La première tentative des Vaudois de retourner dans les Vallées devait échouer à son début, tant elle fut faite à l'aventure, sans précautions, sans chefs et sans armes, pour ainsi dire. Ceux qui y prirent part arrivèrent tumultueusement de leurs cantonnements de Zurich, de Bâle, d'Argovie et de Neuchâtel, à Lausanne et dans les environs, vers la fin de juillet 1687, n'ayant pris aucune des mesures nécessaires pour une telle expédition. Leur nombre était d'ailleurs peu considérable, trois cent cinquante environ. Arrêtés par le bailli de Lausanne, à Ouchy, où ils cherchaient à s'embarquer, ils se soumirent, en gémissant, à l'ordre de retourner aux lieux d'où ils étaient venus. (Tiré des archives de Berne.)

Pour n'avoir pu réussir, les Vaudois n'abandonnèrent point leur dessein. Ils comprirent qu'ils s'y étaient mal pris, qu'il fallait mûrir un plan, faire des préparatifs, et procéder à l'exécution avec ensemble, en secret, sous la direction de leurs chefs. C'est ce qui eut lieu. Leur premier soin fut d'envoyer trois hommes (11) à la découverte des chemins détournés qu'on pourrait suivre pour retourner aux Vallées. ils devaient éviter les localités populeuses, suivre de préférence les hautes vallées et les cols élevés, passer les rivières vers leur source, puis, parvenus à leur destination, engager des amis à préparer secrètement du pain (12), et à le déposer dans des endroits convenus. Telles furent les principales directions et instructions qu'on leur donna.

Pendant que les trois espions s'acquittaient de leur mission au péril de leur vie, les Cantons, mécontents de la tentative des Vaudois qui pouvait les compromettre vis-à-vis du duc de Savoie, continuaient de précédentes négociations avec des princes allemands pour l'émigration de leurs hôtes devenus incommodes. L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, que son siècle a nommé le grand Électeur, prince dont les Vaudois, ainsi que les protestants français, béniront à jamais la mémoire, ne s'était pas contenté d'intercéder auprès du duc de Savoie, en faveur de ses coreligionnaires opprimés; il s'était montré prêt à recueillir une partie des débris de leur population, et avait écrit, pour des subsides en leur faveur, au prince d'Orange, aux États-Généraux de Hollande, à la ville de Brême, à l'électeur de Saxe ainsi qu'en Angleterre. Il ne s'agissait plus que de déterminer le chiffre des émigrants. Des deux mille six cent cinquante-six Vaudois, répartis dans les Cantons, l'électeur consentait à se charger d'environ deux mille. Les vieillards et les malades devaient rester en Suisse. Tels étaient les arrangements pris à Berlin, de concert avec le député des Cantons, le conseiller Holzhalb de Zurich. Mais les Vaudois, pleins du projet de retourner dans leur patrie, se montraient peu pressés de se rendre dans l'asile que leur offrait la charité du grand électeur à Stendal, dans le voisinage de l'Elbe, au nord de Magdebourg. Ils s'effrayaient de s'éloigner autant de leur ancienne patrie. Le climat et la langue les faisaient aussi hésiter. Des démarches faites par les Cantons évangéliques et par des délégués vaudois avaient aussi incliné les cœurs de l'électeur Palatin, du comte de Waldeck et du duc de Wurtemberg, à mettre des terres cultivables à la disposition des exilés des Vallées. Mais, bien qu'on fût parvenu au printemps de 1688, les Vaudois n'avaient pu se résoudre à se séparer et à s'établir dans leurs lointaines colonies.

« Il semble, que ces pauvres gens, disait Rémigius Mérian, résident de l'électeur de

Brandebourg à Francfort, changent tous les jours de dessein et ne peuvent se décider à rien de fixe.... Ils soupirent toujours après leur pays et les leurs.... Ils abusent des faveurs que leur offrent les princes. » (DIETERICI, die Waldenser, etc., p. 145 et suiv.)

Obligés cependant par leur position de se prononcer, ils décident enfin qu'une partie d'entre eux, mille environ, se rendront dans le Brandebourg, mais que les autres se répartiront dans le Palatinat et dans le Wurtemberg, pour n'être pas trop éloignés des états de Savoie; car ils n'ont point oublié leur projet secret. Comment, quand les souvenirs religieux et l'exil vous rendent une patrie doublement chère, comment détourner les regards de dessus les montagnes lointaines qui la cachent? Les captifs, à Babylone, s'écriaient, eux aussi : Si je t'oublie, Jérusalem, que ma droite s'oublie elle-même. Que ma langue soit attachée à mon palais, si je ne me souviens de toi. (Ps. CXXXVII, v. 5, 6.)

Le chambellan de Bondelly était arrivé avec mission de conduire les mille Vaudois à leur destination. La mort de son maître, le grand électeur Frédéric-Guillaume, le protecteur des protestants sous la croix, ne mettait point obstacle au départ, Frédéric III, son successeur, ayant manifesté la volonté de recueillir l'héritage de charité que lui léguait son père.

D'un autre côté, les trois espions étaient de retour (13). Leur rapport sur l'état de leurs Vallées, habitées alors par des étrangers, et sur le chemin qu'on pourrait suivre pour y retourner, engagea les directeurs à tenir un conseil, dans lequel la résolution fut prise de faire une seconde tentative par le Valais, le grand et le petit Saint-Bernard et le mont Cenis. Bex, petite ville à l'extrémité méridionale de l'état de Berne (14), au pied des montagnes, près d'un pont sur le Rhône, fut choisie pour le lieu du rendez-vous. Le moment fixé fut la nuit du 9 au 10 juin 1688.

À la tête du mouvement était un homme dont le nom, qui a retenti au loin de son temps, passera à la postérité la plus reculée, un homme de paix et de guerre (15), humble ministre du Seigneur et chef d'armée, à la parole éloquente et diserte, nourrie de l'Écriture sainte quand il s'agissait d'instruire et d'exhorter, au langage onctueux et fervent, quand, à genoux, il priait le Père des miséricordes pour son Église humiliée, au ton bref et ferme lorsqu'il dirigeait la marche ou qu'il commandait dans la mêlée; cet homme était Arnaud. Né aux environs de Die, en Dauphiné, Henri Arnaud, l'un des pasteurs les plus estimés de l'Église vaudoise, au moment du désastre général de 1686, trop prudent et trop clairvoyant pour se livrer aux troupes du duc, s'était éloigné (16). Et quand le résidu du peuple, auquel il avait consacré sa vie, fut sorti de prison, il le rejoignit. Il séjourna à Neuchâtel avec une partie des siens. Son génie et son caractère résolu le désignèrent aux Vaudois, comme l'homme autour duquel ils devaient se grouper, comme l'âme vivante de leur peuple, comme leur chef, en un mot. Ce fut à lui, en effet, que la confiance générale remit le commandement de l'expédition, depuis longtemps projetée, et qui maintenant était en pleine exécution.

Les Vaudois les plus courageux avaient quitté leurs cantonnements et traversaient la Suisse, de nuit, par des chemins détournés, se rendant à Bex, rendez-vous général (17). Mais, quelque secrète que fût leur marche, elle ne put être cachée aux sénats de Zurich et de Berne, non plus qu'au conseil de Genève, qui apprit tout-à-coup que soixante Vaudois, qui servaient dans la garnison, venaient de désertir et d'entrer dans le pays de Vaud. Leur projet étant éventé échoua. Une barque chargée d'armes n'arriva point à Villeneuve où ils l'attendaient. Le bailli d'Aigle, prévenu par leurs excellences, dut se conformer à leurs ordres et arrêter l'expédition. Celle-ci eût d'ailleurs rencontré des obstacles insurmontables. Les Valaisans, d'accord avec les Savoyards, ayant au premier bruit occupé le pont de Saint-Maurice, la clef du passage, les uns et les autres, par leurs signaux, avaient mis tout le Chablais sur pied et le Valais sur ses gardes. L'ordre fatal de rebrousser chemin fut donné avec tous les ménagements de la charité aux six ou sept cents Vaudois, arrêtés dans leur route et réunis dans le temple de Bex, par le généreux Fr. Thormann, bailli ou gouverneur d'Aigle. Ce fut avec les larmes aux yeux qu'il les harangua, leur démontrant que leur projet étant éventé et leurs adversaires en armes, il serait téméraire de songer à passer outre, que leurs excellences ne le pourraient permettre sans être accusées de rompre les traités. Il rendait justice à leur zèle, et, pour incliner leurs cœurs à la patience et à la confiance en Dieu, au milieu de leurs épreuves, il leur rappelait que le Seigneur, qui est attentif aux requêtes de ses enfants et qui tient les temps dans sa main, saurait bien amener lui-même le moment

favorable. Ce discours sensé et bienveillant ayant déjà un peu calmé les esprits, leur pasteur et chef, Arnaud, les soumit entièrement par une prédication sur ces touchantes paroles du Sauveur : Ne crains point, petit troupeau. (Luc, XII, v. 32.)

Les Vaudois dirigés sur Aigle, logés chez des particuliers, prirent congé, avec gratitude, de ce gouverneur humain, qui leur prêta encore 200 écus pour aider dans leur retour ceux qui habitaient aux extrémités de la Suisse. Ils sentirent surtout ce qu'ils lui devaient, lorsqu'il se virent repoussés de Vevey, où on leur refusa même des vivres, et qu'ils se virent traités avec sévérité, sur toute la route, par l'ordre des conseils de Berne, mécontents, on le conçoit bien, d'une expédition qui compromettrait leur honneur, puisqu'on ne manquerait pas à Turin de les en croire complices. C'est ce qui arriva en effet, mais les Cantons se lavèrent parfaitement d'une telle imputation.

Quant aux expéditionnaires, relégués pendant quelque temps dans l'île de Bienna (Saint-Pierre), ils reçurent, deux mois plus tard, de l'assemblée des Cantons, l'ordre de reprendre la route du nord de la Suisse, de Zurich, de Schaffhouse, et d'accepter, malgré, l'opposition que plusieurs continuaient à montrer, les offres charitables des princes allemands. Plus de huit cents personnes, hommes, femmes et enfants, s'embarquèrent sur le Rhin pour se rendre dans les états de Brandebourg. Et tandis que le commandant français de Brissac faisait tirer sur leurs bateaux, Frédéric III leur préparait une cordiale réception. Une partie séparée de la ville de Stendal leur fut donnée pour habitation; d'abondants secours leur rendirent la vie facile. Il leur fut accordé, non-seulement d'avoir leurs propres pasteurs et régents, mais encore leurs propres magistrats municipaux et juges. Huit cents Vaudois s'en furent, à leur tour, labourer et ensemercer les riches campagnes du Palatinat, que l'électeur, Philippe-Guillaume de Neubourg, avait mises à leur disposition. Sept cents s'établirent dans le Wurtemberg. Quelques centaines restèrent en Suisse, et en particulier dans les Grisons. Arnaud, après avoir présidé à cette dissémination qu'il ne pouvait que déplorer, partit, accompagné d'un capitaine vaudois (18), et s'en fut en Hollande consulter sur son projet secret le prince Guillaume d'Orange, qui était mieux que personne au courant des affaires et de la politique européenne. Ce prince qui devait, l'année suivante, monter sur le trône d'Angleterre, à la place du papiste Jacques II, encouragea le persévérant Arnaud, lui faisant espérer que les circonstances seraient bientôt favorables à son entreprise. Il lui conseilla, en attendant, de tenir les Vaudois aussi réunis que possible.

En effet, c'est à peine si quelques mois s'écoulaient, et déjà les circonstances politiques favorisent l'accomplissement du projet d'Arnaud. La guerre éclate, l'Allemagne est envahie dans l'automne de 1688. La France couvre le Palatinat de ses soldats. Les Vaudois qui s'y trouvent, craignant ces Français qui leur ont fait tant de mal dans leurs Vallées, se retirent devant eux et reprennent le chemin de la Suisse. Une partie de ceux de Wurtemberg en font autant. Les Cantons évangéliques, touchés de leurs souffrances nouvelles, les accueillent avec bonté; Schaffhouse, surtout, dont ils empruntent le territoire. Bientôt on les dissémine dans leurs anciens logements, même dans les contrées de langue française, comme la Neuville et Neuchâtel. L'intercession de la Hollande ne fut peut-être point inutile, en ces jours-là, aux pauvres exilés, ballottés par les orages politiques, loin de leur patrie. M. de Convent, député par les Etats-Généraux, suppliait les Cantons, au commencement de 1689, de continuer leur protection aux Vaudois jusqu'à ce que sa majesté britannique, Guillaume d'Orange (19), eût pourvu à leur établissement dans ses nouveaux états. Ainsi protégés, les enfants des Vallées attendent l'heure solennelle du départ, en gagnant honnêtement leur vie, par leur travail, la plupart chez des paysans. Partout on a rendu justice à leur activité et à leur probité. Le seul délit dont l'on ait accusé l'un d'entre eux, fut l'enlèvement d'un fusil, restitué plus tard.

L'aurore de la délivrance, si impatiemment attendue, parut enfin sur l'horizon politique, invitant les Vaudois au départ, à la rentrée à main armée dans leur patrie. La Savoie était dégarnie de troupes; Victor-Amédée les avait retirées en Piémont, où il en avait besoin. La France, attaquée par l'empereur, par la Hollande, et bientôt, on pouvait le prévoir, par l'Angleterre, dont le prince Guillaume d'Orange occupait le trône, la France ayant à se défendre de tous côtés ne pouvait fournir des renforts au duc de Savoie contre les Vaudois qui, une fois dans les retraites de leurs montagnes, sauraient sans doute se défendre jusqu'au jour où leurs puissants protecteurs leur obtiendraient une capitulation honorable.

Rassurés sur le compte de leurs adversaires, il ne restait aux Vaudois qu'à se précautionner contre leurs amis, que la politique contraignait à mettre des obstacles à leur départ. L'entreprise était difficile assurément. Mais si l'on pouvait garder le secret, elle, n'était pas impossible. L'expérience de deux tentatives avortées enseigna le silence et une prudence consommée. Berne conçut cependant quelques soupçons, et donna des ordres à ses baillis de Chillon et d'Aigle, à celui de Nyon et à d'autres encore, pour le cas où les Vaudois tenteraient le passage comme l'année précédente. Berne fit aussi surveiller Arnaud qui résidait à Neuchâtel avec sa femme. Toutefois ce chef entreprenant prit si bien ses précautions, fit ses préparatifs, avec tant d'habileté, et donna des ordres si précis, que, malgré la surveillance de leurs excellences, il réussit parfaitement.

Le lieu de rassemblement, assigné aux Vaudois disséminés, était une assez vaste forêt, nommée bois de Prangins, et située au bord du lac Léman, dans le voisinage de la petite ville de Nyon, aux confins du territoire bernois (20). L'étendue de la forêt, sa position isolée le long du rivage, vis-à-vis de la côte savoyarde, qui n'en est distante que d'une lieue, l'avaient fait préférer à tout autre point. L'époque fixée pour le rendez-vous avait été également bien choisie. L'on avait profité de la solennité d'un jeûne général qui, retenant les populations dans les temples et dans l'intérieur des villages, détournerait les regards de dessus les voyageurs armés, et rendrait très-difficile la mise sur pied des milices de la contrée, au cas où l'autorité voudrait s'opposer au rassemblement ou à l'embarquement.

Le mouvement de plusieurs centaines d'hommes armés ne put être caché si bien que les baillis n'en reçussent avis (21).

Mais les soins que les bandes mirent à dérober leur marche dans les bois, et surtout à séjourner sur les terres écartées, du bailli de Morges, jusqu'au moment décisif, le soir du 16 août, qu'elles entrèrent inaperçues dans le bailliage de Nyon et dans le bois de Prangins, lorsqu'on les en croyait encore éloignées, puisque dans l'intervalle on s'était assuré qu'elles n'y étaient pas, de telles précautions déjouèrent les mesures que les baillis s'étaient hâtés de prendre. Tous les sujets de craintes n'étaient cependant pas écartés. À peine les principales brigades furent-elles arrivées sur le soir dans le bois de Nyon, qu'elles virent aborder de nombreux bateaux remplis de curieux qui voulaient s'assurer si les bruits en circulation avaient quelque fondement. Cette circonstance qui eût pu leur être fatale, qui les obligea même à s'embarquer plus tôt qu'ils n'avaient compté, avant que tous les leurs fussent arrivés, leur fut d'autre part très-avantageuse, en mettant à leur disposition de nombreux "moyens de transport dont ils manquaient.

Ce fut entre neuf et dix heures du soir, le 16 août 1689, le lendemain d'un jour de jeûne, que Henri Arnaud donna le signal du départ (22), en se jetant à genoux sur le rivage et en invoquant à haute voix le Dieu tout bon et tout puissant, qui, dans leurs détresses, était resté leur sauvegarde et leur espérance. Quinze bateaux démarrèrent portant sur leurs bords la majeure partie de la petite armée. Un coup de vent qui en écarta momentanément quelques-uns leur fit rencontrer un bateau de Genève qui leur amenait dix-huit des leurs. À peine arrivés au rivage opposé, les transports reprirent le large pour chercher ceux qui avaient dû attendre (23). Mais des quinze bateaux, trois seulement touchèrent encore dans la nuit au bois de Prangins et transportèrent un nouveau détachement sur la côte de Savoie (24). Les autres s'éclipsèrent. Par ce contre-temps, deux cents hommes restèrent sur la rive suisse. Il est à présumer que ce n'étaient pas les plus bouillants. Plusieurs d'entre eux n'étaient pas armés. Arnaud regretta aussi l'absence d'une vingtaine d'hommes qui, relâchés trop tard à Morges où on les avait arrêtés, ne purent rejoindre. Tous ces hommes du moins regagnèrent leur asile dans les Cantons. Mais la perte la plus déplorable fut celle de cent vingt-deux braves, venant des Grisons, de Saint-Gall et du Wurtemberg. Ils furent arrêtés dans les petits Cantons (papistes) sur la demande du comte de Govon, résident de Savoie, qui avait eu vent de leur voyage, et transférés dans les prisons de Turin d'où ils ne sortirent qu'à la paix. Les Vaudois domiciliés à Neuchâtel, partis le 16 seulement, manquèrent également au rendez-vous, ainsi que le capitaine Bourgeois (25) qui devait commander l'expédition (26).

.
(1) *C'est le nombre indiqué dans la lettre du 19-29 mars 1687, adressée de Suisse au marquis de Saint-Thomas, ministre du duc à Turin. Archives de Berne, onglet C.*^

.
(2) *Le voyage s'était fait en janvier et février 1687. Le duc n'avait vêtu que bien imparfaitement une faible partie d'entre eux.*^

.
(3) *Arnaud, dit: « Les Genevois s'entrebattaient à qui emmènerait chez soi les plus misérables. »*^

.
(4) *Un Vaudois, l'auteur de l'Histoire de la Persécution des Vallées du Piémont, imprimée à Rotterdam, en 1689, et auquel nous avons emprunté la plupart des détails précédents, exprime sa reconnaissance en ces termes : « C'est à l'égard des Vaudois aussi bien que des autres réfugiés que l'on peut dire que le pays de Suisse est un port assuré que la main de Dieu a formé pour garantir du naufrage ceux qui sont exposés aux flots de la persécution, »*
^

.
(5) *M. Louis du Thon, à Yverdon, fut chargé par leurs excellences de Berne de pourvoir aux transports.*^

.
(6) *Il y avait parmi eux de nombreux Vaudois du Pragela, du Queyras et des autres vallées du haut Dauphiné.*^

.
(7) *Lettre du 26 juillet 1698, signée au nom des Vaudois recueillis dans le territoire de Lenzbourg, par Daniel Forneron et Jean Jalla. (Archives de Berne, onglet D.)*^

.
(8) *L'Angleterre gouvernée par un prince papiste, Jacques II, qu'elle allait bientôt expulser, à cause de ses tentatives d'oppression religieuse, n'était point et ne pouvait pas être alors une protectrice efficace pour les Vaudois.*^

.
(9) *Lettre du pasteur Bilderdeck aux Vaudois. (Voir Vallées Pittoresques, par BEATTIE ; Londres et Paris, 1838, p. 118.)*^

.
(10) *Archives de Genève.*^

.
(11) *L'un de la vallée de Saint-Martin, l'autre du Queyras, le troisième de celle de Pragela. Le fait que, sur les trois, deux étaient français, des vallées voisines de celles de nos amis, nous montre que le nombre des protestants de ces vallées françaises de Pragela et du haut Dauphiné, qui avaient fui la persécution, était considérable. ils songeaient maintenant à s'établir dans les Vallées piémontaises.*^

.
(12) *Dans les hautes Alpes, le pain se fait une fois l'an. On le durcit, il devient comme de la pierre et se conserve comme du biscuit.*^

.
(13) *Ils avaient couru de grands dangers. On les avait arrêtés dans la Tarentaise. ils restèrent huit jours en prison ; mais ils eurent, enfin, le bonheur d'être relâchés.*^

.
(14) *Elle fait aujourd'hui partie du canton de Vaud.*^

.
(15) *Ad utruinque paratus.*^

.
(16) *Il était présent au poste de Saint-Germain où deux cents Vaudois firent une si belle défense.*^

.
(17) *Le 5 mai, Joseph Monastère (Monastier) était secouru par la commune de Château-d'Oex, où sa femme fit ses couches. (Archives de Château-d'Oex.)*^

.
(18) *Baptiste Besson, de Saint-Jean.*^

.
(19) *Le prince d'Orange passa en Angleterre, en novembre 1688, et fut couronné le 11 avril 1689.*^

.
(20) *Cette contrée fait partie actuellement du canton de Vaud.*^

.
(21) *Le 11 août 1689, au matin, le bailli de Lausanne, M. Sturler, fut averti que cent quatre-vingts Piémontais armés étaient arrivés à Vidy et s'y tenaient cachés en attendant de s'embarquer. Le major de Crousaz leur fut envoyé pour leur enjoindre de renoncer à leur entreprise et de s'en retourner chez eux. Le major fit retirer trois bateaux qui étaient déjà prêts. Les Piémontais furent irrités ; ils promirent toutefois de rebrousser chemin. - Le même bailli reçut à minuit la déposition de deux paysans de Romanel sur Lausanne, lesquels déclaraient qu'une troupe de cinq cents hommes, conduite par un officier à cheval, Marchant très-vite et en silence, avait passé près de leur village tirant du côté du lac. Il apprit par ses agents que quatre cents de ces voyageurs s'étaient embarqués sur des bateaux venus du côté de Genève. Le lendemain, il sut qu'ils s'étaient dirigés du côté de Nyon. Les autres avaient disparu.*

À Morges, ville du bord du lac, à six heures de Nyon, c'est le 15 jour du jeûne, à l'heure du sermon du soir, c'est-à-dire, à une heure que le bailli de cette ville fut averti qu'un grand nombre de Piémontais se trouvaient dans les taillis au-dessous d'Allaman ; il monta aussitôt à cheval avec quelques personnes du lieu et fut s'assurer qu'il y avait là, en effet, environ trois cents hommes armés de bons fusils. Ils avouèrent l'intention de se rendre le soir au bois de Nyon. Le bailli en écrivit à celui de Nyon et voulut les arrêter, mais de cent qu'il crut avoir fait prisonniers il ne put en retenir que dix-sept. Non content de cet essai, il leva des milices et vint au bois de Nyon où il ne trouva personne. Il avait aussi fait séquestrer les bateaux.

Le bailli de Nyon, M. Steiger, qui, d'après les ordres qu'il avait reçus de Berne le mois précédent, avait défendu à tout batelier de conduire aucun Piémontais à Genève ou en Savoie, sous peine de la vie, fut averti, dès le 15 au soir, par le bailli de Morges, du mouvement qui s'effectuait.

Il mit un fort détachement de milices au pont de Promonthoux pour surveiller l'arrivée des détachements de Piémontais qu'on disait être dans un bois de châtaigniers sous Saint-Bonnet et Bursinel ou au bailli d'Allaman, et qu'on avait aussi aperçus près du gibet de Rolle. Cette garde fut renouvelée le lendemain, 16 août. On en mit aussi aux avenues du bois de Prangins. Le 15 au soir, puis surtout le 16, le bailli de Nyon fit avertir toutes les milices du bailliage, même celles de la montagne, avec ordre d'être le lendemain, 17 août, à cinq heures du matin sur la place d'armes de Nyon, pour aller de là faire prisonniers et désarmer tous les Piémontais qui se pourraient trouver dans le bois de chène (de Prangins). Mais, dans la nuit

du 16 au 17, les Piémontais, connaissant les mesures prises, s'embarquèrent, quoiqu'ils ne fussent pas tous réunis.

Une lettre des syndics de Genève, du 15 août, annonce à leurs excellences que, la veille, soixante Vaudois étaient partis pour Nyon ou Lausanne, sur divers bateaux. (Archives de Berne, onglet D.) ^

.
(22) Que les voies de Dieu sont impénétrables et difficiles à sonder ! Comment, au milieu d'un tel mouvement en sens opposé, est-il arrivé que les Vaudois, si contrariés, soient partis en nombre le plus convenable, selon toute apparence ! ^

.
(23) Au nombre de six à sept cents, si l'on s'en rapporte à la déclaration du secrétaire Baillival, qui venait de les surprendre et qui leur adressa force exhortations, reproches et menaces, pour les détourner de leur dessein. (Rapport du bailli de Nyon. Archives de Berne, onglet D.) ^

.
(24) Un des bateliers de Nyon, le nommé Signat, natif de Tonneins en Guienne, homme zélé pour la religion et réfugié, fut laissé sur le sol savoyard par les autres bateliers, tandis qu'il prenait congé de ses amis des Vallées. Ce fut en vain qu'il courut sur le rivage appelant ses camarades, ils emmenèrent son bateau. «Viens avec nous, lui dirent ses nouveaux amis, nous te donnerons une bonne maison, au lieu de ton petit bateau ; » et il partit avec eux. ^

.
(25) Le capitaine Bourgeois, d'Yverdon ou de Neuchâtel, officier de mérite, qui avait été prié par Arnaud de prendre le commandement de la petite armée vaudoise manqua au rendez-vous. Soupçonné de poltronnerie, il voulut se laver de cette injurieuse accusation et rejoindre Arnaud. Il rassembla mille Plémontais, Suisses et Français (ceux-ci étaient les plus nombreux), et passa le lac à Vevey, le 11 septembre de la même année. Il eut quelques succès en Chablais, mais il lui devint impossible de contenir sa troupe indisciplinée, qui se livra à la boisson et au pillage, au lieu de gagner du chemin. Parvenus en Faucigny, ils ne purent passer outre. Les troupes de Savoie gardaient tous les cols de montagne, tous les passages. Rejetés sur Genève et transportés sur le territoire suisse par des barques de cette ville, ils se dispersèrent. Le capitaine Bourgeois, arrêté par ordre de leurs excellences, fut condamné à mort, et eut la tête tranchée sur le port de Nyon, en mars 1690. « Il n'y eut pas d'yeux qui ne fussent baignés de larmes, sinon les siens, » dit un manuscrit. (Gruner, dans VULLIEMIN, Histoire de la Suisse, t. XIII.) ^

.
(26) Les sources ou nous avons puisé, pour ce qui précède, sont : les archives de Berne, de Vaud et de Genève. - L'Histoire de la Rentrée des Vaudois, par Arnaud, dont il y a deux éditions, l'une très-rare de 1710, l'autre imprimée à Neuchâtel, en 1815. (DIETERICI, die Waldenser (les Vaudois). Berlin, 1831.) ^

CHAPITRE XXVI.

LES VAUDOIS AU XVIII^{ème} SIÈCLE, ET PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. (1690-1814.)

Les Vaudois sous les drapeaux de leur prince. - Leur rétablissement dans leurs héritages. - Leur nombre. - Édits de 1694. - Exil des protestants français domiciliés aux Vallées. - Colonies du Wurtemberg. - Mort d'Arnaud. - Essais d'oppression. - Relâche. - Subsidés étrangers. - Siège de Turin, en 1706. - Victor-Amédée aux Vallées. - Dévouement des Vaudois. - Vexations nouvelles. - Expulsion des Vaudois de Pragela, des Français et des catholisés. - Édits du 20 juin 1730. - Abrégé des édits concernant les Vaudois. - Effets de la révolution française. - Garde des frontières par les Vaudois. - Injustes soupçons sur leur fidélité. - Projet de massacre déjoué. - Arrestations. - Requête au roi. - Minces faveurs. Esprit révolutionnaire en Piémont. - Abdication de Charles-Emmanuel. État nouveau des Vaudois. - Les Austro-Russes en Piémont. - Carmagnole. - Blessés français. Bagration. - Réunion du Piémont à la France. - Misère aux Vallées. Détresse des pasteurs. - Allocation de rentes et de biens pour leur traitement. - Nouvelle circonscription consistoriale. - Tremblement de terre. - Coup-d'oeil sur l'état religieux des Vaudois. - MM. Mondon, Geymet et Peyran. - Nouvelles carrières ouvertes à l'activité vaudoise.

Servez Dieu et votre prince fidèlement: tel avait été le passage principal et sommaire de l'allocution de Victor-Amédée II, aux chefs des Vaudois, en leur annonçant qu'il rendait son affection, comme sa protection, à leur peuple. Paroles douces à leurs oreilles ; car, si elles remettaient devant leurs yeux un devoir qui, dans leur dernière lutte à main armée, avait subi une interruption forcée, elles mentionnaient au premier rang celui qui avait dû lui être préféré. Le duc lui-même plaçait la fidélité à Dieu avant celle qui se rapportait à sa personne. Leur conduite passée recevait ainsi sa justification, au jugement même de celui qui était le plus intéressé, après eux, à ce qu'un cas de conflit entre les deux devoirs ne se renouvelât pas. L'avenir à son tour leur offrait quelque sécurité, puisque le prince de son propre mouvement assignait aux deux grands devoirs, qui régissent la vie du chrétien-citoyen, l'ordre même dans lequel les Vaudois les avaient toujours placés, quand ils les énonçaient en s'appuyant sur les enseignements d'un grand apôtre : Craignez Dieu, honorez le roi. (1 PIERRE, II, 17.)

Les Vaudois, reconnaissants envers leur souverain pour le retour de sa bienveillance, s'attachèrent à lui donner des preuves palpables de leur fidélité. Et d'abord en versant leur sang pour lui. Ils volèrent sous ses drapeaux au premier appel et ne s'épargnèrent point. «Ils furent d'un grand appui au duc de Savoie, lorsque la guerre avec la France eut éclaté » dit un auteur piémontais, Charles Botta, qui est loin d'être prévenu en leur faveur (1). Le comte de Saluces, dans son Histoire militaire du Piémont, s'exprime à leur sujet comme suit :

« Ces montagnards coururent se joindre au marquis de Parelle qui les avait attaqués naguère, et les petits combats qu'on livra dans ces montagnes coûtèrent plus de mille hommes à l'ennemi qu'on chassa de Luserne, etc. (2). »

Le marquis Costa de Beauregard, dans ses Mémoires historiques sur la maison de Savoie (3), parle de la bravoure des barbets qui se rendirent redoutables aux Français. Il fait encore l'éloge de leur conduite au siège de Coni l'année suivante.

« Cette forteresse, dit-il, investie depuis le commencement de la campagne, ne fut longtemps défendue que par ses propres habitants et par quelques troupes de paysans des terres voisines, entre autres par huit cents Vaudois sous le commandement d'un chef célèbre parmi eux. »

Pendant que le bataillon des Vallées se distinguait à la défense des villes, comme sur les champs de bataille (4), et répondait ainsi au voeu exprimé à leur chef Arnaud par leur prince (5), celui-ci s'intéressait selon sa promesse à l'établissement des familles vaudoises, et donnait les ordres nécessaires pour cela. La reprise de possession de leur ancien héritage n'était cependant pas aussi facile juridiquement que le fait matériel pouvait l'être, car ces biens avaient changé de maîtres. Une partie avait été cédée à des corporations religieuses ; une autre vendue à des particuliers; une troisième avait été remise à bail. Maintenant il fallait transiger à l'amiable avec les divers tenanciers. Le prince y pourvut.

C'est ici que l'on désirerait savoir en quel nombre les Vaudois s'établirent dans leurs villages incendiés ou à moitié déserts. Mais les données exactes nous manquent. Tout ce qu'on sait, c'est que, pendant les années qui suivirent, le nombre des Vaudois en état de manier les armes ne surpassa point mille à onze cents (6). Ce qui, en tenant compte de la minime proportion d'enfants, à leur arrivée, relativement aux adultes, ne supposerait guère une population que de trois à quatre mille personnes. Toutefois, elle ne tarda pas à s'accroître rapidement par l'effet de nombreux mariages et de naissances multipliées, comme en font foi quelques registres paroissiaux (7). Au chiffre des Vaudois., il faudrait encore ajouter, pour avoir le nombre réel des évangéliques qui étaient venus repeupler les Vallées, quelques milliers de Français du Pragela, du Dauphiné et d'ailleurs, dont quelques-uns avaient mérité cette faveur en combattant dans les rangs des Vaudois, sous la conduite d'Arnaud, et dont les autres, attirés par leurs frères et amis, s'étaient joints à eux, désireux qu'ils étaient de vivre dans des contrées rapprochées des lieux dont Louis XIV les avait chassés.

Victor-Amédée qui regrettait de s'être privé, par une persécution aussi injuste qu'impolitique, d'un peuple courageux, et qui maintenant souhaitait de le voir reprendre quelque consistance, permettait cet établissement d'étrangers qui s'assimilaient à ses sujets.

Le manifeste qui devait fixer la position des Vaudois dans l'état, reconnaître leurs droits à la possession du territoire et leur assurer l'exercice de leur religion, était pour le pouvoir, on le concevra facilement, une pièce aussi difficile à rédiger qu'à promulguer, à cause de l'opposition constante de leurs ardents ennemis papistes, des prêtres surtout, et de leurs agents. Cependant les services réels qu'ils avaient rendus à leur prince, dans cette guerre, étaient trop récents, et ceux qu'on attendait encore de leur zèle éprouvé trop nécessaires, pour qu'on pût leur refuser cet acte authentique. On publia donc un édit de pacification; mais on se garda d'accorder aux Vaudois aucun avantage nouveau. On les remit sur le pied où ils étaient avant les événements qui avaient amené leur exil. L'édit, qui est du 13-23 mai 1694, contient en substance la reconnaissance de leur légitime établissement sur la terre de leurs aïeux et dans leurs biens héréditaires, la révocation des édits de janvier et d'avril 1686, une amnistie générale et complète et la promesse de la faveur de leur prince. Il reçut d'ailleurs toutes les sanctions légales d'enregistrements nécessaires pour déployer ses effets (8). Ce qui prouve cependant que ce ne fut pas sans rencontrer d'obstacles que les Vaudois obtinrent leur réintégration, c'est que le pape Innocent XII, dans une bulle du 19 août de la même année 1694, déclare l'édit ducal, concernant les Vaudois, nul et non avenu, et qu'il ordonne à ses inquisiteurs de ne point y avoir égard dans la poursuite de ces hérétiques. Mais le sénat de Turin, fort de la volonté du prince, confirma, par son rescrit du 31 août, le droit d'exécution de l'édit du 13-23 mai et prohiba la bulle du pape. (V. DUBOIN. - RACCOLTA, t. II, p. 157 à 262.)

Quel que fût le mauvais vouloir de certains hommes, la colonie vaudoise aurait marché vers une rapide prospérité, en se relevant de ses ruines, protégée comme elle l'était par la bienveillance du souverain, si la politique, avec ses moyens obliques, ses appas et ses réserves cruelles, ne lui avait porté un coup fatal. Victor-Amédée, séduit par les offres brillantes de Louis XIV, qui lui restituait des provinces perdues et qui lui demandait la main de sa fille pour son petit-fils, héritier présomptif de la couronne de France, consentit à rompre ses engagements avec ses alliés et à se replacer sous le patronage du grand roi. Si, dans le règlement des conditions du traité, Victor-Amédée resta fidèle à sa parole donnée de maintenir les Vaudois dans leur héritage, et s'il les protégea contre leur ardent ennemi, contre le vrai auteur de leurs affreux malheurs de 1686, il consentit, hélas ! à des mesures de rigueur contre les Français réformés établis aux Vallées, avec

lesquels il n'avait pris sans doute aucun engagement, mais que cinq années d'établissement avaient pu autoriser à se regarder comme ses nouveaux sujets. Il fut stipulé dans ce traité, conclu en secret à Lorette, au commencement de 1696 :

*1° que les habitants des Vallées Vaudoises n'auraient aucun commerce ni aucune relation avec les sujets du grand roi, en ce qui concernait la religion ; et
2° que les sujets du roi très-chrétien réfugiés dans les Vallées en seraient bannis. (V. DUBOIN, locis citatis.)*

Conformément au traité, ceux des Français réformés, établis aux Vallées, qui servaient dans le bataillon vaudois, au service du duc, durent quitter le camp de Frescarole et passer en Suisse. Ils arrivèrent au commencement d'août dans la partie française du canton de Berne. D'autres les suivirent au mois de septembre (9). Ce ne fut cependant que dans le courant de 1698 que le traité reçut sa pleine exécution. Dans l'intervalle, à part les efforts faits pour ramener au papisme, en les effrayant, ceux qui étaient revenus à la foi vaudoise, pour détourner les biens des familles par des mariages avec des catholiques romains et pour empêcher que la vallée de Pérouse ne se repeuplât de Vaudois, les Vallées ne se seraient guère aperçues d'un changement (10). Or, le 1er juillet 1698, le duc de Savoie publia le double décret que lui arrachait son puissant voisin; savoir, la défense aux Vaudois d'avoir aucun rapport, pour cause de religion, avec des sujets français, et l'ordre à ceux-ci de sortir des Vallées, dans l'espace de deux mois, sous peine de mort et de confiscation. Cet édit éloignait de force sept pasteurs, originaires du Pragela et du Dauphiné: Montoux, le compagnon d'Arnaud, Pappon, Giraud, Jourdan, Dumas, Javel, et enfin Henri Arnaud lui-même. En effet, Arnaud était Français, des environs de Die. Il ne l'eût pas été, qu'on eût peut-être trouvé quelque raison de se débarrasser de sa personne ; car la jalousie et la calomnie le poursuivaient de leur langue empoisonnée. On renouvelait méchamment contre lui l'accusation de vouloir former une république, bien que son rôle se bornât, dans les affaires civiles, à concilier quelquefois les différents que faisaient naître dans les familles la reconstruction des maisons, le partage des propriétés au retour de quelque parent que l'on n'attendait plus. Sa personne était trop vénérée, ses conseils trop respectés et suivis avec trop de promptitude pour qu'on ne prit pas ombrage d'un homme aussi influent parmi son peuple adoptif. Son nom, rehaussé par le souvenir de ses exploits, par son génie entreprenant, par sa fermeté héroïque, ainsi que par ses talents et ses vertus comme pasteur, le faisait paraître redoutable au parti sans générosité, qui, dans les conseils du prince, excitait sourdement à la haine contre les évangéliques. C'est le coeur serré que l'ami, le chef, le héros, le pasteur chéri des Vaudois quitta pour jamais ces Églises auxquelles il avait consacré sa vie, et pour la restauration desquelles il n'avait pas craint la mort dans les combats. Trois mille Français, réfugiés du Pragela, du Dauphiné et d'ailleurs, s'éloignèrent avec lui des Vallées, où, après de cruelles persécutions, ils avaient trouvé un demi-repos pendant quelques années.

Genève, qui avait accueilli les malheureux Vaudois douze ans auparavant, reçut encore avec charité ces nouveaux hôtes jusqu'à leur départ pour la Suisse et l'Allemagne. Arnaud entra dans ses murs le 30 août 1698. Les brigades des autres exilés suivirent durant les premiers jours de septembre. (Archives de Berne, onglet E. Correspondance de Genève.)

Toujours aux avant-postes, Arnaud, à peine arrivé, partit pour solliciter des cours protestantes de l'Allemagne un asile pour ses frères. De Stuttgart, il eut la joie d'annoncer aux magistrats bernois que le duc de Wurtemberg se montrait favorable aux exilés et leur ouvrait ses états.

Ils partirent, et cette fois sans espérer plus de retourner jamais dans leurs inhospitalières Vallées. L'amour du Seigneur et la charité chrétienne soutenaient leurs pas chancelants. Dans une de leurs haltes, à Knittlingen, sur la route du Rhin à Maulbronn, à quelques lieues seulement de leur destination, ils prirent possession du sol, en y déposant la dépouille d'un de leurs fidèles pasteurs, nommé Dumas, à qui la mort ne donna guère

que le temps d'arriver au lieu du refuge pour y mourir (11).

C'est au couchant et au nord de Stuttgart que les émigrés des Alpes vaudoises s'établirent et qu'ils fondèrent des colonies auxquelles, par un souvenir plein de tristesse et de charme tout à la fois, ils donnèrent les noms de villages aux vallées de Pérouse et de Pragela qu'ils avaient dû quitter. Dans le district de Maulbronn, Villar (12) (plus communément Gross-Villar, soit Grand-Villar), Pinache et Serres (13), Luserne ou Wourmberg, le Queyras, quartier de Dürrenmenz (14), et Schœnberg, auquel Arnaud qui s'y fixa et qui en fût le pasteur, donnait le nom des Mûriers (15). - Pérouse (16), dans le district de Léonberg; - Neu-Hengstett, qu'ils appelaient Bourset (17), dans celui de Calw; - Mentoule (18), aujourd'hui Nordhausen, dans celui de Brachenheim; - la Balme, de nos jours Palmbach avec Moutschelbach, entre Pforzheim et Dourlach; - Waldensberg, dans le comté de Waechtersbach (Isembourg). - Un certain nombre de familles s'établirent à Waldorf, village de l'ancienne principauté d'Isembourg. - Le landgrave de Hesse-Darmstadt offrit aussi un asile à quelques-uns des compagnons d'Arnaud dans Rohrbach, Wembach et Hahn, ainsi qu'à Kellersbach; - le prince de Hesse-Hombourg, à Dornholzhausen, et le comte de Hanau dans sa résidence même.

Sur le sol germanique, ces victimes de la haine fanatique de Louis XIV ne connurent plus jamais de douleurs semblables à celles qu'ils avaient endurées. Protégés par d'augustes princes de leur religion, traités par eux avec justice et bonté, aussi bien que leurs autres sujets, ils ont vécu dans la prospérité et dans la paix. Jusqu'au commencement du siècle actuel, les colonies vaudoises du Wurtemberg se régèrent elles-mêmes, pour ce qui concernait les affaires ecclésiastiques, par l'organe d'un synode presbytérien. Conformément aux traditions de leur Église, elles pourvurent, à leurs propres frais, au culte et à l'instruction, à l'entretien des temples, des cures et des bâtiments d'école, aussi bien qu'au traitement des régents et des pasteurs, charge considérable pour leur pauvreté, qui leur fut cependant allégée par les subsides de la charitable Angleterre. Elles eurent longtemps la joie d'être desservies par des pasteurs de leur sein ou de la mère-patrie, et d'entendre leurs exhortations dans la langue de leurs ancêtres. Mais, depuis quelques dizaines d'années, elles ont été agrégées, à contre cœur, pour la plupart, et soumises avec quelque contrainte au consistoire supérieur de Stuttgart. Dès-lors, la langue du culte et des écoles est l'allemand, c'est dire que l'élément national se perd. Dans peu leur histoire particulière sera close, si elle ne l'est déjà. Le patois vaudois s'oublie, quoiqu'il soit encore en usage dans un certain nombre de villages (19). Bientôt, il est à craindre, les noms de familles (20), ceux des villages et des localités particulières, rappelleront seuls l'origine de ces hommes du Midi que leur teint basané et leurs cheveux noirs ne suffiront plus à faire remarquer.

C'est dans une de ces colonies, à Schoenberg, près de Dürrenmenz, que le héros des Vaudois termina sa carrière. Préférant l'exercice de ses devoirs pastoraux aux honneurs et à la gloire, Henri Arnaud résista aux invitations pressantes de Guillaume III, roi d'Angleterre, qui lui avait envoyé un brevet de colonel et offert un régiment. Il vint oublier, dans un humble presbytère, l'art de la guerre et du commandement avec le souvenir de ses exploits. Tout entier à l'œuvre du ministère, à la prédication de l'Évangile, à la consolation du pauvre et de l'affligé, il s'appliqua à conduire le troupeau confié à sa garde, non plus dans son ancienne patrie, comme lorsqu'il avait reconquis le sol vaudois à la tête de 900 vaillants hommes, mais vers les demeures célestes sur les pas du Chef et Sauveur de l'Église.

Marié deux fois, père de trois fils et de deux filles, il mourut à Schoenberg, le 8 septembre 1721, âgé de quatre-vingts ans, ne laissant qu'une très-minime succession à ses enfants, preuve évidente que, dans ses rapports avec les grands de la terre, ainsi que dans ses entreprises, il s'était oublié pour ne chercher que le bien-être général.

Dans l'humble enceinte du temple, aux murailles d'argile, surmontées d'un clocher qui ne dépasse guère les cerisiers du village, la reconnaissance et le respect ont assigné une place honorable à la dépouille mortelle du grand homme, pour qui la modeste houlette de berger des âmes eut plus d'attrait qu'un grade élevé dans l'armée, que l'honneur, que la gloire et que les faveurs des cours. Ses cendres reposent au pied de la table de

communion. Une gravure, suspendue sous le pupitre de la chaire (1), reproduit les traits qui distinguèrent le héros de Salabertrand et de la Balsille; tandis qu'une inscription latine gravée dans la pierre qui recouvre sa tombe rappelle ses exploits. Nous traduisons : « Sous cette pierre repose le vénérable et vaillant Henri Arnaud, pasteur des Vaudois du Piémont, aussi bien que colonel. - Tu vois ici ses restes mortels; mais qui pourra jamais le dépeindre ses hauts faits, ses luttes et son courage inébranlable. Seul, le fils de Fessé combat contre des milliers de Philistins, et seul, il tient en échec et leur camp et leur chef, Il mourut le 8 septembre 1721, dans la 80e année de son âge (21). »

La population vaudoise des vallées de Luserne, d'Angrogne, de Pérouse et de Saint-Martin, considérablement diminuée par l'émigration forcée des trois mille Français dont la présence pendant plusieurs années avait comblé les vides immenses que leur avait faits la persécution, eut à souffrir elle-même de mesures parfois rigoureuses et vexatoires, aussi bien que préjudiciables à sa prospérité. Quoiqu'il parût certain que le coeur de Victor-Amédée n'était point défavorable aux Vaudois, on leur faisait une guerre sourde et cachée. Contrairement aux termes de l'édit de rétablissement, on travaillait ceux de leurs enfants qui avaient été disséminés dans le Piémont, et on les détournait de la foi par des promesses de mariage, par d'autres moyens de séduction, comme aussi en les effrayant par des menaces. Sous prétexte d'incompatibilité de religion et à l'instigation de la France qui était limitrophe (22), on s'opposait à ce que les Vaudois de la demi-vallée de Pérouse rentrassent en possession de leurs biens sur la rive gauche du Cluson et s'y établissent. On réclamait en plein de leur pauvreté le paiement des tailles et des impôts depuis leur expulsion en 1686, et par conséquent pendant le temps qu'ils avaient passé à l'étranger lorsque leurs biens étaient possédés par d'autres. Il était aussi question d'anciennes dettes qu'on croyait éteintes, qu'on faisait ascender, grâce à quelques additions nouvelles, à 450,000 francs de France (23), dont on exigeait l'intérêt au trois pour cent. Par surcroît de malheur, les impôts avaient été considérablement augmentés et on les levait avec rigueur. Tandis qu'il en était qu'on n'exigeait pas des catholiques, on dépossédait sans retard les Vaudois qui ne pouvaient les acquitter. Des missionnaires papistes parcouraient les villages et les montagnes, s'attachant surtout aux familles pauvres qu'ils ne réussissaient que trop souvent à entraîner dans l'apostasie. Parfois le bruit vague d'une nouvelle et prochaine émigration forcée se répandait de lieu en lieu, et sentait l'angoisse dans les coeurs; tandis que, dans d'autres moments, on les calmait et on les consolait, en répétant que le duc était plein de bonne volonté pour ses sujets vaudois. Toujours est-il qu'on ne leur permettait pas de réparer ou de rebâtir les églises renversées ou dévastées, et que les mesures sévères, prises contre les Français, les avaient privés de prédicateurs en nombre suffisant. Ils en auraient manqué, si le canton de Berne ne leur en avait envoyé avec l'agrément de son altesse royale (24).

Sur la fin de 1698, la situation des Vaudois paraissait tellement précaire qu'un de leurs pasteurs, Blachon, exprimait dans une lettre sa crainte qu'un tel état de choses ne pût durer encore une année, et pour ce qui le concernait, il ne voyait de salut que dans une émigration. Les Vaudois, à cette époque, après le départ des protestants français, étaient réduits au nombre de mille à onze cents hommes en état de porter les armes. Tel était le fruit du retour de Victor-Amédée à l'alliance de la France. L'intérêt de sa politique l'emportait sur les sentiments de son coeur. Les Vaudois étaient victimes de ses plans d'agrandissement. (Extrait des archives de Berne, onglet E. Correspondance de l'ambassadeur des Pays-Bas, Walckenier. - Et DIETERICI, die Waldenser.),

Un revirement de politique de la cour de Savoie, au commencement du XVIII^{ème} siècle, amena une légère amélioration à la situation des Vallées. Victor-Amédée échappa à l'influence de Louis XIV, à l'occasion de la succession d'Espagne, et se ligua avec l'empereur d'Allemagne et deux grandes puissances protestantes, l'Angleterre et la Hollande, pour faire la guerre au monarque français. On peut supposer que, dans les correspondances des cabinets coalisés comme dans les entretiens des ambassadeurs, il fut question des Vaudois, et que l'intercession des cours protestantes ne leur fut point inutile. On confirma sans doute les articles secrets du traité d'alliance précédent, signé à la Haye en 1691, par lesquels le duc de Savoie avait garanti aux Vaudois l'exercice de leur religion. Ce prince approuva également la protection, accordée par ces deux puissances, aux Églises des Vallées, et permit l'envoi des subsides étrangers destinés à subvenir à leur

pauvreté. C'est ici le lieu d'en dire un mot.

La reine Marie, femme de Guillaume III, roi d'Angleterre, avait fondé un capital, dont le revenu appelé alors et encore aujourd'hui, le subsidie royal, était destiné à salarier les pasteurs des Vallées et meule ceux de la colonie du Wurtemberg(25). Les Etats-Généraux de Hollande employaient les revenus d'un fonds, obtenu par des collectes dans leurs états, ainsi que le montant de collectes annuelles, au paiement des honoraires des maîtres d'école, à des gratifications aux pasteurs émérites, aux veuves de pasteurs, au soulagement des pauvres de chaque église, comme aussi à l'entretien d'une école latine. Et puisqu'il s'agit des dons de la charité chrétienne faits en ces temps-là, ou déjà quelques années auparavant, aux Vaudois dans la souffrance, n'oublions pas les bourses, affectées par les Cantons évangéliques de la Suisse, aux étudiants des Vallées dans quelques-unes de leurs académies; savoir, une à Bâle, cinq à Lausanne et deux à Genève. Dans cette dernière ville., l'une était payée par l'état sur les fonds de l'hôpital général (26); la seconde provenait d'un don fait par M. Clignet, maître des postes à Leyde, et confié à l'administration de la bourse italienne (27).

Tandis que les Vallées, par l'effet du retour de leur prince dans la coalition contre la France, se sentaient moins pressées par les étreintes du fanatisme haineux que cette puissance déployait alors contre les chrétiens évangéliques, leurs milices appelées sous les drapeaux se comportaient de leur mieux. La guerre que Victor-Amédée eut à soutenir contre son ancien allié fut longue et désavantageuse à ses armes. Son courage personnel, sa persévérance dans la lutte et de grands efforts, ne l'empêchèrent pas d'être comme écrasé sous les coups de son redoutable voisin. Il se vit enlever la plupart de ses places fortes, et enfin, en 1706, il fut investi dans Turin sa capitale. Le récit des vicissitudes de ce siège ne rentre point dans le plan de cette histoire; cependant nous devons en mentionner un épisode qui se lie étroitement à notre sujet. Les travaux d'attaque furent brusquement interrompus par la fuite du duc de Savoie qui sortit de la ville à la tête d'un corps de cavalerie. Le général français, duc de la Feuillade, le poursuivit avec une partie des assiégeants, comptant s'emparer de sa personne. Plus d'une fois, en effet, Victor-Amédée, serré de près, se vit dans un danger imminent. Atteint près de Saluces, il se porta sur la gauche du Pô, et vint se jeter dans les montagnes chez ses fidèles Vaudois. Citons le comte de Saluces, qui n'est cependant pas grand ami de ces derniers. « Le but de Victor Amédée était, dit-il, d'animer 31. de la Feuillade à courir après lui. Il se replia à Luserne. Les Vaudois le joignirent eu grand nombre. Il se fortifia si bien dans la position qu'il choisit, que le général français, après s'être avancé jusqu'à Briqueras, renonça au dessein de le combattre (28). » L'historien piémontais signale le fait du séjour de Victor-Amédée au milieu des Vaudois et le zèle de ces derniers à entourer sa personne pour la défendre jusqu'à la mort; mais ce qu'il ne dit pas, ce que toutefois nous ne saurions passer sous silence, c'est que le duc vint reposer sa tête sous le toit d'un Vaudois, au sein de l'humble population vaudoise de Rora. C'est dire que ce prince éclairé appréciait et estimait, à leur valeur, l'honnêteté et la parfaite fidélité de ses sujets, évangéliques, que la perfidie romaine et la haine de Louis XIV s'étaient si longtemps attachés à lui représenter comme des ennemis de sa personne et de son royaume, et qu'il avait traités avec une rigueur excessive vingt ans auparavant. Cette confiance de Victor-Amédée fait autant d'honneur à son jugement qu'aux hommes simples et fidèles, à qui elle fut donnée. La famille Durand-Canton, à qui échut le privilège d'offrir l'hospitalité à son souverain, en conserve des preuves irrécusables; savoir, le gobelet et le service d'argent dont il se servait, qu'il laissa en souvenir de son passage, ainsi qu'un acte authentique autorisant la famille qui l'avait reçu à ensevelir ses morts dans son jardin. Dans la retraite des Français, battus enfin par le prince Eugène sous les murs de Turin et contraints de fuir après avoir levé le siège de cette ville, les Vaudois donnèrent une seconde marque de dévouement à leur souverain, en ne s'épargnant pas à leur poursuite. « L'armée française », dit le comte de Saluces, prit la route du Dauphiné, où elle » n'arriva pas sans éprouver de nouvelles portes, ayant été » continuellement harcelée dans sa marche par les Vaudois » armés, sous la conduite du colonel de Saint-Amour (29). » (V. Histoire Militaire,... t. V, p. 212.)

La paix d'Utrecht de 1713, si avantageuse à Victor-Amédée, dont elle agrandissait les états, en ceignant sa tête d'une couronne royale, celle de Sicile, échangée un peu forcément quelques années plus tard contre

celle de Sardaigne, eut pour effet inévitable de reporter à l'intérieur l'attention et l'activité, déployées à l'extérieur par une lutte de la plus sérieuse gravité. La politique se préoccupa derechef de l'existence, dans les états de sa majesté sarde, d'une confession religieuse différente de celle de la généralité. Les ennemis secrets des Vaudois et de la religion dite réformée poussèrent le gouvernement à quelques mesures vexatoires et même injustes. Au nombre des premières, on peut citer l'obligation imposée à toutes les Églises vaudoises de chômer les nombreux jours de fêtes ordonnées par l'Église romaine, contrairement aux anciens usages et malgré l'absence de dispositions légales antérieures; de même encore les difficultés ou plutôt les empêchements, mis par la douane à l'introduction des livres nécessaires à l'exercice de la religion, comme aussi le refus d'admettre les Vaudois à l'office de notaire; tout autant de griefs qui se sont constamment reproduits dès-lors (30). Comme mesure évidemment injuste, prise contre les Vaudois, on peut citer celle qui contraignait les parents vaudois, dont l'enfant aurait passé au papisme, à lui fournir les aliments ou à lui délivrer la légitime qui devait lui revenir en meubles et en immeubles; mesure injuste, car elle tendait à dénaturer l'autorité paternelle, à favoriser les enfants vicieux et rebelles, et à réduire à l'indigence les vieillards en les privant de biens dont ils ne pouvaient se passer pour vivre.

Ces exigences et ces rigueurs arrachèrent des plaintes à la population des Vallées. Elle recourut à la justice et à la bienveillance de son souverain; mais, quelques démarches qu'elle fît, quelque suppliantes que fussent les requêtes qu'elle adressa, elle ne put réussir à les faire modifier.

C'est dans ces conjonctures qu'un monarque, dont l'auguste maison n'a cessé de donner aux Vaudois des preuves de sa bienveillance éclairée et chrétienne, Frédéric-Guillaume 1er, roi de Prusse, intercéda en leur faveur au commencement de l'année 1725 (31). La réponse de Victor-Amédée, quoique évasive, exprima des dispositions amicales envers eux. Elles se firent jour dans un acte subséquent, dont il sera bientôt question, sans qu'il soit possible de dire qu'elles aient beaucoup modifié la situation des victimes des préjugés papistes, ni qu'elles aient affaibli considérablement l'antagonisme d'une religion jalouse, qui ne cessait de dépeindre au prince, comme des sujets dangereux, des hommes dont le sang avait récemment coulé à son service. Les principes d'une large tolérance n'ont jamais prévalu dans l'administration des affaires vaudoises, et il pouvait alors d'autant moins en être sérieusement question que le gouvernement se disposait à prendre des mesures très-sévères contre les chrétiens évangéliques d'une autre partie des états de sa majesté; savoir, du Pragela annexé au territoire piémontais par le traité d'Utrecht.

Malgré les fureurs de Louis XIV, et l'émigration violente à laquelle il avait contraint, en 1698, plus de trois mille protestants de cette contrée, il était resté dans la vallée de Pragela quelques centaines de personnes qui, quoique moins ferventes dans leur foi et moins disposées à lui sacrifier leur existence, en s'exilant ou en confessant ouvertement leur religion, avaient néanmoins conservé en secret les espérances, les croyances et le culte évangéliques. Passés sous la domination de Savoie, en 1713, et voyant que leurs coreligionnaires et voisins des vallées de Luserne et de Saint-Martin jouissaient de l'exercice de leur religion, ils avaient repris courage, mis fin à leur dissimulation et étaient venus s'édifier fréquemment dans les temples de leurs frères. Pendant quelque temps, on ferma les yeux sur leur retour à la foi de leurs ancêtres, vaudois aussi bien que leurs voisins.

Mais la susceptibilité romaine et la politique traditionnelle du gouvernement piémontais s'effarouchèrent bientôt de leur hardiesse et y mirent un terme en 1730. Un édit les contraignit à choisir entre une nouvelle abjuration ou l'exil.

Une démarche amicale du roi de Prusse auprès du roi de Sardaigne ne put détourner le coup (32). Trois cent soixante individus, relevés de leur première chute, animés de l'amour du Seigneur, ne se sentant pas libres en leur conscience de renier leur foi, prirent ce dernier parti. Le pays de Vaud les vit arriver dans le courant de mai 1730. Le gouvernement de Berne les y accueillit avec la même charité qu'il avait déployée envers leurs malheureux frères le siècle précédent. Une partie d'entre eux s'y fixa (33); les autres rejoignirent leurs parents établis dans les colonies du Wurtemberg ou ailleurs.

Tous les Pragelains, amis de l'Évangile, n'émigrèrent pas. Les faibles dissimulèrent de nouveau et allèrent à la messe. En secret, ils continuèrent à lire la Parole de Dieu. À la fin du siècle, l'auteur de cet ouvrage, alors étudiant, ayant demandé l'hospitalité dans une maison de la vallée, s'y vit accueilli avec affection en sa qualité de futur ministre de l'Évangile : Nous avons la Bible, nous la lisons, lui dit-on ; et on alla chercher le précieux et antique volume qu'on mit sous ses yeux. Il n'y a pas très-longtemps que l'autorité papiste, jalouse du livre sacré, fit saisir et brûler tous les exemplaires qu'elle put découvrir dans la vallée. Dernière victoire sur la vérité, brûler la Bible au XIX^{ème} siècle ! l'esprit de Rome est toujours le même

Cette même année, 1730, Victor-Amédée II, pressé par la cour de France de sévir contre les protestants français qui s'étaient réfugiés aux Vallées, et par le pape Clément XII, de punir les relaps et les renégats, avec menace, s'il n'était fait droit à sa demande, de rompre un concordat avantageux à la cour de Turin, publia, le 20 juin, un édit sévère contre ces trois classes de personnes, dans lequel se trouvaient, aussi quelques dispositions de détail concernant les Eglises des Vallées. Les protestants français que le voisinage et la tolérance accordée aux Vaudois avaient attirés, devaient sortir des états de sa majesté dans les six mois, sous peine de fustigation, et ensuite de cinq années de galères. Les Vaudois qui leur donneraient asile seraient passibles de l'estrapade (34) pour une première fois, puis de la fustigation publique. Les catholiques passés au protestantisme, et les vaudois catholisés qui étaient retournés à leur première profession, étaient atteints par une sentence semblable. Les mêmes menaces étaient faites à ceux qui les cacheraient chez eux. En vain le monarque compatissant qui régnait sur la Prusse demanda une pleine tolérance en faveur de ces convertis du catholicisme, revendiquant en leur faveur l'édit de pacification de 1694, Victor-Amédée demeura inflexible (35). Environ cinq cents prosélytes, affermis maintenant, loin de fléchir devant l'exil, prirent, à l'entrée de l'hiver de 1730, le chemin de Genève où ils arrivèrent dans le courant de décembre. (V. même DIETERICI.)

[Table des matières](#)

Page précédente: [LES VAUDOIS RÉFUGIÉS EN SUISSE ET EN ALLEMAGNE RENTRENT À MAIN ARMÉE DANS LEUR PATRIE ET CONQUIÈRENT LA PAIX \(1686-1690\). \(Suite 2\)](#)

Page suivante: [LES VAUDOIS AU XVIII^{ème} SIÈCLE, ET PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.\(1690-1814.\) \(Suite\)](#)

.
(1) *Storia d'Italia,... t. VII, p. 20.* ▲

.
(2) *Histoire militaire, t. V, p. 13.* ▲

.
(3) *Tom. III, 1). 38 à 41.* ▲

.
(4) *A la Marsaille, bataille perdue, il est vrai, par le duc et ses alliés, les capitaines vaudois se nommaient Imbert, Peyrot, Combe et Caffarel. Storia di Pinerolo ; 1836, t. IV, p. 140.)* ▲

.
(5) *Si, comme vous le devez, vous exposez vos vies pour mon service, j'exposerai aussi ma vie pour vous, et tant que j'aurai un morceau de pain, vous en aurez votre part. (V. plus haut.)* ▲

.
(6) *Lettre traduite du hollandais, envoyée de Zurich à leurs excellences de Berne. (Archives de Berne, onglet E.)* ▲

.
(7) *On lit dans le registre des naissances de l'église d'Angrogne que, depuis le mois d'août 1690 au 1er janvier 1697, il se fit 95 mariages et qu'il naquit 143 enfants dans cette commune fort grande.*

On y voit aussi qu'à cette dernière date, il restait dans la commune 38 ou 40 hommes qui avaient été à la Balsille ; que 100 personnes d'Angrogne étaient revenues du Piémont, et qu'il était mort pendant ces six ans 70 personnes de tout âge et sexe. (On ne dit pas dans ce document, s'il était revenu de Suisse des femmes, des enfants et d'autres personnes.)▲

(8) Ce fait n'est pas sans importance. Le passé nous a fait voir que plusieurs décrets de son altesse royale ne déployèrent point leur effet pour n'avoir pu être enregistrés dans les matricules du sénat. (Pour l'édit, voir Storia di Pinerolo, t. IV, p. 141, et surtout DUBOIN. - RACCOLTA, etc., Turin, 1826, t. II, p. 109 à 278, qui contiennent les édits sur les Vaudois.)▲

(9) Archives de Berne, onglet E.▲

(10) Lettre d'Arnaud datée de la Tour, 1697, à M. Walkenier, ambassadeur des Pays-Bas en Suisse. (Archives de Berne, onglet E.)▲

(11) Nous devons ce détail ainsi que plusieurs autres sur les colonies vaudoises dans le sud-ouest de l'Allemagne, à l'obligeance de notre compatriote et ami, M. P. Appia, pasteur de l'Église française de Francfort-sur-le-Main. Les Vallées du Piémont le comptent au nombre de leurs fils les plus dignes et de leurs conseillers les plus dévoués. Que ce serviteur de Dieu si humble et si fidèle consente à supporter cette expression publique de si justes sentiments; car elle nous est inspirée par l'estime et par la vérité.▲

(12) Par la suite, ce village compta jusqu'à 1000 Vaudois; ce qui lui valut, sans doute, la désignation de Grand-Villar, en allemand, Gross-Villar. Aujourd'hui le village est bien moins peuplé, et se compose pour un tiers, on même pour une moitié de familles de race allemande. Le dernier pasteur vaudois qu'a ait eu cette paroisse était un Mondon, au commencement de ce siècle. Il était né dans les Vallées.▲

(13) Ce dernier endroit est quelquefois appelé Sarras.▲

(14) À Dürrmenz, les émigrés bâtirent, en 1700, une rue en ligne droite, qu'ils nommèrent le Queyras, en souvenir de la vallée de ce nom du haut Dauphiné d'où ils étaient originaires. L'annexe de la paroisse est un hameau nommé Sangach, que les Vaudois prononçaient Sinach.▲

(15) Actuellement Schoenberg n'est plus qu'une annexe de Dürrmenz.▲

(16) Actuellement village de 500 âmes, où, si ce n'était les noms de famille et de localité (tels que le Sartaz, Pinadella, les Grands-Ordons, les Petits-Ordons), rien n'indiquerait une colonie vaudoise.▲

(17) Neu-Rengstett n'est plus qu'une pauvre commune d'environ 400 lames, tous cultivateurs. Le dernier pasteur vaudois qu'a ait eu cette église était un Geymonat, dont beaucoup de personnes se souviennent encore. Il y était venu des Vallées.▲

(18) Fondé par les Vaudois de Mentoule, de Fénestrelles et de Usseaux en Pragela ; ceux-ci ne pouvant tomber d'accord sur le nom définitif de la colonie, le prince de Wurtemberg l'appela Nordhausen.▲

(19) En 1820, un régent originaire de la colonie de Serres s'entretenait à Lausanne dans le patois qui lui était habituel avec des étudiants des Vallées Vaudoises et en était compris. M. le

pasteur Appia, dans deux voyages qu'il a faits dans les colonies vaudoises du Wurtemberg, en 1815 et 1846, s'est assuré que si, dans plusieurs villages, tels que Serres et Pinache, toutes les familles parlent encore leur ancien idiome, ailleurs comme à Pérouse, il est entièrement oublié.▲

(20) Ce sont des noms bien connus dans les Vallées Vaudoises et en Pragela : ceux de Rivoire, Mondon, Geymet, Vole, Poèt, Peyrot, Clapier Pascal, Jourdan, Carrier, Jouvenal, etc.▲

(21) Inscription autour de la pierre :

*VALDENSIUM PEDEMONTANORUM PASTOR, NEC NON MILITUM PREFECTUS,
HENRICUS ARNALDUS SUB HOC TUMULO JACET.*

Au centre du monument:

*CERNIS HIC ARNALDI CINERES, SED GESTA, LABORES,
INFRACTUMQUE ANIMUM PINGERE NEMO POTEST.
MILLIA IN AILOPHILÛM JESSIDES MILITAT UNUS;
UNUS ET AILOPHILÛM CASTRA DUCEMQUE QUATIT.
OBIIT VIII SEPT : ET SEPULTUS EST MDCCXXI.
ANNOS LXXX.*▲

(22) Il ne faut pas perdre de vue que la France possédait alors la vallée de Pragela, la partie orientale du val Pérouse et Pignerol▲

(23) 300,000 francs de Suisse; l'écu d'empire a 4 francs.▲

(24) C'est dès-lors qu'on vit figurer parmi les pasteurs des Vallées un Jacob Dubois, un Philippe Dind, un Isaac Senebier, un Joseph Decoppet, un Philippe Dutoit, un Abram Henriod. (Extrait des registres paroissiaux des Vallées.)▲

(25) Il a été dit que, dès les guerres du commencement de ce siècle, les pasteurs des colonies vaudoises du Wurtemberg ont cessé d'être salariés par l'Angleterre. Ceux des Vallées le sont encore pour une partie de leur traitement. Ajoutons qu'en 1770, des collectes abondantes, faites dans la Grande-Bretagne, permirent d'augmenter l'appointement des pasteurs des Vallées. Les intérêts de ce dernier fonds portent le nom de subside national, pour les distinguer du subside royal fourni par la couronne.▲

(26) Cette bourse a cessé en 1798. Celles de Lausanne ont été interrompues en partie, puis rétablies pour un temps.▲

(27) Ces détails sont extraits d'un petit ouvrage, le Livre de famille Genève, 1830, de l'ancien modérateur des Églises vaudoises, P. Bert bien placé assurément pour les connaître.▲

(28) Histoire Militaire T. V, P. 189▲

(29) Les Vaudois se signalèrent encore par d'autres faits d'armes, dans la première moitié du XVIIIe siècle.▲

(30) Voir recueil des édits.▲

(31) *Lettre du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, au roi de Sardaigne :*

« *MONSIEUR MON FRÈRE,*

Touché comme je suis du triste état où se trouvent présentement les Églises protestantes dans les vallées du Piémont, je n'ai pu me dispenser de vous écrire celle-ci en leur faveur, espérant que Votre Majesté l'aura d'autant moins pour désagréable, qu'elle jugera aisément par l'affection qu'elle a envers ceux qui professent la même religion avec elle, que je dois avoir la même tendresse pour les Églises susdites, et que leur conservation et tranquillité ne me sauraient être indifférentes.

Je ne puis croire que les plaintes de ces pauvres Églises soient parvenues jusqu'à Votre Majesté, ou si cela est, qu'on lui en ait représenté toute la justice; car tout le monde sait que Votre Majesté est trop généreuse pour qu'elle pût refuser de remédier aux griefs d'un peuple qui, en plusieurs occasions importantes, a répandu son sang et sacrifié ses biens pour le service de Votre Majesté, et cela avec tant de bravoure et de fidélité que Votre Majesté en a toujours paru satisfaite.

Fondé sur ces témoignages, je me promets que Votre Majesté voudra bien, comme je l'en prie instamment, continuer sa protection et bienveillance royales aux dites Eglises protestantes, et les faire jouir paisiblement des édits publiés ci-devant en leur faveur, et surtout de celui du 23 mai 1694, contre la disposition duquel on veut obliger, sous de rigoureuses peines, lesdites Eglises protestantes d'observer toutes les fêtes ordonnées par l'Eglise romaine; ce qui est une chose directement contraire à la liberté de conscience dont, comme Votre Majesté le sait, aucun prince ne peut priver ses sujets sans commettre une extrême violence, et sans empiéter même sur les droits réservés à la Majesté divine, à laquelle seule appartient le règne sur les coeurs et les consciences des hommes.

L'ordonnance publiée sous le nom de Votre Majesté, que les protestants vaudois doivent fournir à leurs enfants qui auraient abjuré la religion de leurs pères, les aliments, ou leur délivrer la légitime qui leur est due sur les biens et effets meubles et immeubles de leurs parents, ne serait pas moins dure ni moins contraire que la susmentionnée aux lois divines et humaines, puisqu'elle inspire aux enfants protestants des sentiments de libertinage et les distrait de l'obéissance due à leurs pères et mères, réduisant en même temps ceux-ci à l'impossibilité de pouvoir subsister, surtout lorsque leurs biens ne consistent qu'en fonds de terre, ou qu'ils sont contraints de séparer plusieurs portions de leurs biens pour les assigner à leurs enfants, qui auront été séduits à abandonner la religion protestante.

Si l'on ajoute aux deux griefs susdits les deux suivants ; assavoir : qu'on arrête à la douane de Votre Majesté les livres qui sont nécessaires pour l'exercice de la religion protestante, et qu'on ne veut plus admettre à l'office de notaire aucune personne qui ne professe la religion romaine, quoique de temps immémorial les Vaudois aient eu des notaires de leur religion, on ne peut juger autrement de toutes ces procédures, sinon que l'unique but de ceux qui ont porté Votre Majesté à faire les ordonnances susdites est de renverser tous les privilèges des Eglises protestantes dans le Piémont, et même d'y extirper entièrement cette religion; ce que la justice de Votre Majesté et sa bonté envers ses fidèles sujets, à ce que j'espère, ne voudront jamais permettre.

Je prie aussi Vôtre Majesté d'être bien persuadée que, de toutes les marques d'amitié qu'elle me pourra donner, celle d'avoir égard à mon intercession pour lesdites Églises protestantes me sera toujours la plus agréable et dont je lui serai le plus sensiblement obligé. Aussi profiterai-je avec plaisir de toutes les occasions où j'en pourrai témoigner ma vive

reconnaissance, et prouver à Votre Majesté la sincérité et la parfaite considération avec laquelle je suis, etc.

Berlin, 6 janvier 1725.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

(V. DIETERICI,... p. 396.) ^

.

(32) V. DIETERICI,... p. 398, 399. ^

.

(33) Nous trouvons dans les listes qu'a publiées M. DIETERICI, P. 404, des noms encore existant dans le canton de Vaud et dans ceux du voisinage : les Bermond, Guyot, Papon, Jannin, Perrot, Turin, Chailler, etc. Plusieurs autres noms sont les mêmes dans le canton de Vaud (tue dans les Vallées Vaudoises; tels sont ceux de Gonin, Buffa, Chauvi, Gonnet, Borloz, Bonnet, Bonjour, Blanchod, Odin, Malan, Combe, etc.) ^

.

(34) Supplice dans lequel on élevait le patient par les mains liées derrière le dos, pour le laisser redescendre par petites secousses, une fois, deux fois, etc., selon le cas. ^

.

(35) Correspondance de leurs majestés de Prusse et de Sardaigne dans DIETEBICI,... P. 398.

^

CHAPITRE XXVII.

LES VALLÉES VAUDOISES DEPUIS LA PAIX GÉNÉRALE. (1814-1846.)

La restauration. - Conduite des Vallées vaudoises en 1814 et 1815. - Déception. - Édît qui les replace dans leur ancienne condition. - Mesures qui en sont la conséquence - Temple de Saint-Jean. - Question des rentes du clergé romain. - Traitement alloué aux pasteurs. - Lettres pastorales des évêques de Pignerol. Charles-Félix. - Charles-Albert. - Cessation d'abus - Restrictions. Étrangers, bienfaiteurs des Vaudois. - Frédéric-Guillaume III. - Le comte de Waldbourg. - Chapelle évangélique de Turin. - Fondation de deux hôpitaux. pour les Vallées vaudoises. - Collectes. - Bourses créées à Berlin. - Bienfaiteurs anglais. - Collège de la Tour. - Écoles. - Comité Wallon. - Cantons suisses. - Érection du couvent de la Tour. - Inquiétudes aux Vallées vaudoises. - Visite de Charles-Albert à ses sujets.

Le temps marqué par la sage Providence pour la fin du règne de Napoléon parut. Son ambition démesurée prépara un immense tombeau à ses armées dans les neiges glacées de la Russie. L'oeuvre que le Seigneur des seigneurs lui avait donnée à faire était accomplie ; les rois et les peuples avaient reçu des leçons salutaires. L'empereur des Français fut vaincu et dut abdiquer. Rentré pendant cent jours en possession d'une partie de ses états, il tomba de nouveau, et laissant pour toujours à d'autres le soin de gouverner le monde. Il s'en fut, prisonnier de l'Angleterre, achever à Sainte-Hélène, dans de pénibles réflexions, sa vie humiliée.

Le souverain légitime du Piémont rentra en possession de ses états agrandis des dépouilles de son ennemi. Victor-Emmanuel reçut l'hommage des anciennes et des nouvelles provinces de sa monarchie. Les Vallées Vaudoises ne furent pas des dernières à reconnaître son autorité, et à promettre à leur prince une fidélité entière.

Cependant, si la chute de Napoléon fut un bénéfice pour l'Europe épuisée autant que décimée, elle fut bien plutôt une perte pour les Vaudois qui, d'égaux à tous les autres membres de la famille piémontaise, et de libres sous l'empire des lois, redescendirent à la condition de sectaires, soumis à un régime exceptionnel. Ils espéraient mieux. Ils avaient confiance en Victor-Emmanuel, parce qu'il avait habité Pignerol dans leur voisinage, en 1794, parcouru leurs Vallées et commandé leurs milices lorsque, alors duc d'Aoste, il était à la tête d'une division de l'armée qui couvrait leurs frontières. L'attente qu'ils fondaient sur lui était si grande, qu'ils renoncèrent, à l'époque du congrès de Vienne, à l'emploi de moyens qui auraient pu lui déplaire. On assure qu'un ami des Vaudois avait préparé les voies à ce que leur émancipation fût imposée au roi, comme clause des avantages territoriaux qui lui étaient faits. Une démarche des Vallées auprès du congrès en aurait été l'occasion. Un mémoire fut rédigé; mais, au moment de l'envoyer, la Table vaudoise, craignant de mécontenter un monarque qu'elle croyait généreux, ne jugea pas convenable de lui donner cours. On se contenta de faire parvenir au gouvernement du roi les vœux de la population, et d'y intéresser deux officiers supérieurs des puissances alliées, le comte de Bubna, général autrichien, gouverneur militaire du Piémont, et lord Bentinck, commandant des forces britanniques dans la Méditerranée et alors à Gênes. Leurs demandes se résumaient à la liberté de conscience et de culte, à une existence politique entièrement pareille à celle des autres sujets du roi, à l'abolition (déjà réelle depuis 1800) de toutes les restrictions, humiliantes, mises autrefois à l'exercice de ces avantages, enfin à quelques vœux particuliers, tels que le salaire des pasteurs, et une protection efficace contre le rapt des enfants vaudois.

C'était trop attendre d'une cour politique, dévote et peu disposée à innover. Rétablir les affaires vaudoises sur l'ancien pied était à ses yeux la décision la plus prudente. Ce fut celle à laquelle elle s'arrêta. Un des premiers actes présentés à la signature de Victor-Emmanuel, après son retour dans sa capitale, fut l'édît qui rétablissait les Vaudois sous l'empire de toutes les ordonnances restrictives en vigueur durant le règne des prédécesseurs de sa majesté, avant la domination française. On se représentera facilement la surprise, la douleur, l'abattement produits aux Vallées à cette nouvelle. Après quinze ans d'une pleine jouissance des

avantages de la liberté religieuse et de l'égalité politique, il paraissait dur de devoir remettre les intérêts généraux des Églises sous la tutelle inquiétante d'un gouvernement dominé par les prêtres, et de se voir renfermés dans d'étroites limites, comme des coupables dans une prison, ou restreints à un petit nombre de métiers, à l'exclusion d'occupations plus honorables, comme des hommes indignes de considération.

Le premier usage que l'autorité fit de cet édit restrictif, fut de faire fermer le temple de Saint-Jean, bâti aux Blonats, centre de la paroisse, pendant l'occupation. Il fallut rouvrir l'ancien édifice, situé hors de la commune, sur Angrogne.

Un second cas se présenta bientôt après : les cures, biens et rentes, assignés aux curés des Vallées avant la domination française, et remis pendant celle-ci par la commission exécutive entre les mains de la direction ou Table vaudoise, furent réclamés par les anciens usufruitiers. Il n'y avait rien à objecter. Mais, non contents d'être remis en possession de leurs anciens bénéfices, les curés prétendaient au remboursement des intérêts et revenus dont les pasteurs avaient joui. Exigence injuste, puisque la Table vaudoise n'avait administré ces biens que par ordre de l'autorité, alors légitime.

Cependant, si le pouvoir avait refusé aux Vaudois la position qu'ils eussent désiré obtenir dans l'état, il ne pensait nullement à sanctionner des réclamations aussi ridicules que celles du clergé romain des Vallées. Par son ordre, sans doute, le comte Crotti, intendant de la province de Pignerol, magistrat dont le souvenir est encore révérend (1), assembla les intéressés et les invita à débattre leurs droits devant lui. Bien que modérée dans la forme, la discussion était tenace; chaque parti abondait dans son sens; elle ne paraissait pas tourner vers une solution, quand le plus jeune des prêtres, qui comme tel prit la parole après ses confrères, émit un avis différent du leur :

« Les ministres, dit-il, ont administré non-seulement légitimement, mais encore loyalement, ils nous ont conservé nos biens intacts et en parfait état. Nous ne devons rien réclamer d'eux. »

Ce prêtre équitable justifia avec tant de franchise et de vérité sa manière de voir qu'elle prévalut, et termina le différend à la grande satisfaction du digne Intendant qui, au nom du roi, avait entrepris de l'arranger.

L'intention du souverain, en replaçant les Vaudois sous l'empire d'une législation exceptionnelle et surannée, n'était pas, on le voit, de pousser les choses au pis. Aussi, à l'égard du temple de Saint-Jean, accorda-t-il, après une année, la permission d'y faire le service religieux. Toutefois, car il fallait bien accorder quelque victoire au prêtre qui se disait lésé, offusqué, incommodé par la vue de ceux qui y entraient, ainsi que par le chant des cantiques qui retentissaient par la porte souvent laissée ouverte, il fut ordonné de faire une construction qui masquât celle-ci. On obéit en élevant une paroi en planches (2). Par une large tolérance, le souverain a également consenti à ce que le pasteur conservât son domicile dans la paroisse, et à ce que les écoles y fussent aussi tenues. Ainsi prit fin l'exception qui, depuis 1658, privait Saint-Jean d'un culte et d'écoles sur son territoire, comme de la présence de son pasteur. Ce redressement d'abus, cette large tolérance sont dûs au nouvel esprit qui paraît se faire jour, quoique lentement, dans le gouvernement, en ce qui concerne les affaires vaudoises.

Les Vallées vaudoises reçurent d'autres preuves encore des dispositions bienveillantes de sa majesté. Par le retrait des biens et rentes assignés au culte et aux écoles, sous le gouvernement français, les pasteurs, les régents et l'administration se trouvaient dans la pénurie. Les subsides étrangers avaient bien repris la route des Vallées avec la paix, mais la somme en était moins élevée que précédemment. Le subside royal anglais ne parvenait plus par l'effet d'une cause connue des Vaudois. Les capitaux de Hollande, diminués d'un tiers, sous l'administration française, ne rendaient plus que dans cette proportion. Ces besoins ayant été exposés à sa majesté, elle daigna s'en occuper, ainsi que de quelques autres demandes; et, le 9.7 février 1816, elle publia un édit, par lequel elle octroyait trois grâces à ses sujets vaudois :

1° un traitement fixe, annuel, aux pasteurs (3) ;

2° la permission de conserver les biens acquis hors des limites sous le gouvernement français;

3° la licence d'exercer, outre les arts vulgaires, ceux de chirurgien, d'apothicaire, d'architecte, de géomètre et ceux pour lesquels la licence de docteur (laurea) n'est pas exigée, toutefois après avoir subi les examens prescrits, et en se conformant aux règlements.

Un nouvel esprit, celui d'une tolérance plus large, présidant aux actes du gouvernement, le clergé romain changea aussi de système dans sa vieille lutte contre l'Église vaudoise.

La violence ou l'oppression n'étant plus de ce siècle, il eut recours à un moyen déjà souvent employé dans les siècles précédents; savoir, la discussion, mais en lui donnant une forme radoucie, celle de lettres pastorales. Ce fut l'Évêque de Pignerol, Mgr Bigex, qui se chargea de ce soin. Ses mandements fort bien écrits réuniraient toutes les qualités requises pour persuader, si le nombre et l'arrangement des arguments, si l'art de les présenter pouvaient suppléer à la faiblesse du fond. Tout ce qu'on peut dire, pour attirer des disciples du Sauveur dans le grand établissement dont le centre est à Rome, fut répété; l'erreur fut palliée, les fausses doctrines colorées ou atténuées. À l'apparition de la première de ces pastorales, en 1818, le public vaudois, soit à cause de la nouveauté du fait, soit par crainte des conséquences, s'en émut. Cependant, on put bientôt reconnaître que, là où a soufflé l'esprit de la réforme, ou plutôt l'esprit des anciens Vaudois, qui est l'esprit de Dieu, l'esprit de Rome ne peut plus égarer l'intelligence; que, là où la Parole de Dieu est non-seulement prêchée, mais à la portée et dans les mains de tous., l'erreur papiste, le culte des saints et les pratiques de la messe ne trouvent plus que des partisans isolés. Néanmoins plusieurs pasteurs crurent devoir répondre par des réfutations manuscrites qui, copiées à un grand nombre d'exemplaires, circulèrent de famille en famille; on remarqua surtout celles de MM. Geymet, Rod, Peyran et Mondon. Le sérieux des unes et l'excellent choix des arguments contrastent avec le ton un peu trop léger de quelques autres. Une parole toujours digne eût dû être le caractère de toutes.

La faiblesse de la cause des adversaires et l'excellence de la sienne ne sont pas des raisons suffisantes, quand au fond il s'agit de l'Évangile et du règne de Dieu, pour s'abandonner au plaisir d'un bon mot, d'une personnalité ou d'une malice. Cette guerre de plume après quelque vivacité se calma, sans autre résultat que le bruit qu'elle avait fait. Elle a été essayée de nouveau, mais sans succès par les évêques successeurs de Mgr Bigex, par Mgr Rey, en 1826, dans une lettre pastorale dénuée de toute démonstration persuasive, et dernièrement surtout par l'évêque actuel, Mgr Charvaz, dans des pastorales et dans des écrits nombreux, composés avec habileté, où l'érudition est déployée au profit de l'erreur avec un art infini. Par ces publications imprimées et répandues dans le diocèse, en Piémont et ailleurs, on s'efforce de donner le change à l'opinion, comme si les Vaudois, réduits au silence, succombaient sous les coups des arguments du système romain. Certes, les Vallées comptent à cette heure parmi leurs pasteurs des hommes de talent, versés dans la science biblique et dans l'histoire de l'Église, capables assurément de relever le gant qui leur est jeté. Mais, indépendamment du peu d'importance qu'il y a à réfuter des objections cent fois faites et cent fois renversées, et à démentir des assertions dont la fausseté est généralement reconnue, surtout dans les Vallées, il est difficile, il est même presque impossible, que les conducteurs spirituels de ces Églises le fassent par le moyen de l'imprimerie, parce que leurs écrits seraient biffés ou arrêtés par la censure, et qu'eux-mêmes pourraient être pris à partie, sous prétexte d'injures faites à l'Église romaine.

Les préventions et la répulsion que les suggestions des prêtres inspirent aux catholiques romains contre les Vaudois ont eu des représentants sur le trône. Charles-Félix, devenu roi après l'abdication de Victor-Emmanuel, en 1821, refusa de recevoir à son audience la députation vaudoise, chargée par les Vallées vaudoises de présenter leurs hommages à sa majesté. Ses préjugés religieux lui inspiraient cette sévérité. Il tint à en faire connaître la cause. « Dites-leur, s'écria-t-il, qu'il ne leur manque qu'une chose, c'est d'être catholiques. » La fidélité, en effet, ne leur manquait pas; car, lorsque, en 1821, tout le Piémont, pour ainsi dire, adhéra au soulèvement révolutionnaire, les Vaudois presque seuls restaient attachés à l'ordre légal, à la légitimité.

Par l'élévation à la royauté du prince de Carignan, Charles-Albert, actuellement sur le trône, les préventions qui s'y étaient assises avec son prédécesseur en sont bannies aujourd'hui. Intelligent, généreux, père de ses sujets, Charles-Albert a mis fin à plusieurs rigueurs et humiliations dont on abreuvait les Vaudois.

L'avancement leur était refusé dans l'armée; depuis la domination française, il ne s'y était fait aucune nomination de Vaudois à des places d'officiers; Charles-Albert a réparé cet oubli volontaire. La superstition refusait à Aoste une sépulture honorable à un Vaudois, ancien militaire, le major Bonnet; Charles-Albert, écoutant de justes réclamations, imposa silence à la voix de l'intolérance et munit de pouvoirs un de ses sujets vaudois, le chapelain des ambassadeurs protestants, à Turin, pour transporter avec honneur la dépouille du vieux guerrier dans un des cimetières des Vallées. On ne saurait nier, néanmoins, que par quelques mesures ce prince n'ait paru revenir parfois à la politique défiante et restrictive de la plupart de ses prédécesseurs. Ainsi son gouvernement a voulu remettre en vigueur, il y a quelques années, les édits qui repoussaient dans les Vallées tous les Vaudois, et ne leur permettaient pas de séjourner plus de trois jours de suite dans une localité hors des limites, si ce n'est peut-être à Turin. De même, on a paru vouloir contraindre les Vaudois propriétaires de biens fonds sur territoire catholique, à les vendre dans un court espace de temps. Hâtons-nous d'ajouter que sa majesté, sollicitée au nom de la tolérance et de l'équité, n'a pas donné suite à la première mesure, et qu'elle a modifié la seconde de la manière suivante: Les biens possédés hors des limites par des Vaudois ne seront pas vendus forcément, et pourront passer en succession aux héritiers; mais, le cas d'aliénation échéant, ils devront être vendus à des catholiques romains.

Ces restrictions nuisibles au fisc augmentent le malaise qu'une population trop forte., pour l'étendue des limites, cause aux Vallées. Une partie des vingt mille Vaudois, resserrés entre les cimes neigeuses, les rochers stériles et la plaine qui leur est fermée, ne fait que végéter. L'activité se consume pour néant et s'éteint. L'émigration devient la seule ressource des non propriétaires, car le commerce est presque nul et l'industrie n'est guère plus florissante. La France et la Suisse s'accroissent des pertes d'hommes que font les Vallées vaudoises. Marseille, Nîmes, Lyon et Genève en renferment un grand nombre, qui, du reste, tend à s'augmenter de jour en jour, par le fait de la politique défiante qui prive le Piémont de sa population la plus morale.

Le système papiste, il est vrai, se trouve bien de cette gêne, car elle lui fournit des sujets de conquête. C'est surtout parmi les pauvres dans la détresse et chargés de famille, et parmi les gens démoralisés, que la religion de Rome trouve accès, de temps à autre, à prix d'argent. Quinze à vingt personnes ont eu passé de cette manière au papisme, dans une seule année.

Les besoins croissants de la population vaudoise ont, depuis la restauration, attiré de nouveau, comme dans les siècles précédents, l'attention et l'intérêt des protestants de l'Europe. Un souverain, le glorieux roi de Prusse défunt, Frédéric-Guillaume III, leur a témoigné une vive sollicitude. Ils ont trouvé, dans le clergé de l'Angleterre et dans de nombreux gentlemen de cette noble nation, des bienfaiteurs infatigables. La Hollande et la Suisse ont ajouté de nouveaux secours aux anciens. D'autres états y ont pris part.

Pendant une longue suite d'années, le pieux Frédéric-Guillaume III se fit représenter à Turin par le comte de Waldbourg-Truchsess, muni, sans nul doute, d'instructions spéciales concernant les colonies vaudoises (comme il appelait les Vallées). Le noble comte en fut le constant appui. Il les visita, séjourna au milieu d'elles, prit connaissance de leurs besoins, s'occupa activement de l'amélioration de leur sort, parla souvent en leur faveur à leur souverain, et prit leur cause à cœur dans plus d'une circonstance. C'est par ses soins, unis à ceux des ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, qu'a été établie à Turin, avec l'approbation du roi, une chapelle évangélique, desservie régulièrement par un pasteur vaudois, résidant, et ouverte à la population protestante et vaudoise, assez nombreuse dans la capitale.

C'est encore au comte de Waldbourg qu'appartient l'idée première d'un établissement dont la charité protestante a doté les Vallées vaudoises; savoir, d'un hôpital pour les malades. Frappé des misères et des maux que le manque de secours et de soins médicaux laissait incurables, navré surtout de voir qu'aucun Vaudois n'était admis dans les maisons de santé sans s'y voir obsédé d'instances pour changer de religion, l'ambassadeur intéressa son auguste maître à la fondation de rétablissement désiré; des demandes furent faites auprès de tous les états évangéliques, à l'effet d'obtenir la permission de faire des collectes dans ce but. L'agrément du roi de Sardaigne fut demandé et accordé avec bienveillance. C'était en 1825. L'on collecta en Prusse, en Angleterre, en Hollande, en France, en Suisse (4), dans toute l'Allemagne protestante,

et jusqu'en Danemarck, en Suède et en Russie (5). Les fonds recueillis sont conservés à l'étranger. Ils ont été assez abondants, pour qu'on ait pu construire et doter deux hôpitaux au lieu d'un : l'un à la Tour pour la vallée de Luserne, l'autre au Pomaret pour les deux autres vallées. La bénédiction des malades, de leurs familles et des Vallées tout entières, repose sur les auteurs d'un si grand bienfait.

Un troisième service signalé rendu aux Vallées par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, est la création de deux bourses en faveur d'étudiants vaudois, à l'université de Berlin. Par ce moyen, l'élément scientifique se fortifie aux Vallées; les candidats au ministère, formés sous les yeux du roi, par les leçons d'un Auguste Neander, par les conseils paternels d'un Dieterici, ne peuvent, avec la bénédiction de Dieu, qu'avancer la prospérité spirituelle des chrétiens des Alpes.

Le monarque de la Prusse, qui se plut à avancer le bien temporel et spirituel de ses humbles frères des Vallées, a rendu son âme à Dieu sans avoir reçu des preuves de la reconnaissance qu'on lui avait vouée. Elles ont été données en retour à son représentant, plus d'une fois de son vivant, et en dernier lieu à sa dépouille mortelle. Son excellence le comte de Waldbourg-Truchsess avait ordonné de déposer ses restes au milieu de ses chers Vaudois, car c'est ainsi qu'il les appelait. Le 18 août 1844, les chefs de la famille vaudoise reçurent sa dépouille, l'accompagnèrent, les yeux en pleurs, au cimetière de la Tour, et la déposèrent parmi les cendres de leurs morts. Tous les pasteurs, les consistoires., des députés de toutes les communes, le collège, les écoles, une foule de deux à trois mille personnes témoignaient de la vénération que le peuple ressent, pour ses bienfaiteurs pieux.

Après le comte de Waldbourg et son souverain, il appartient à l'Angleterre de nommer, parmi ses fils, les plus chauds amis des Vaudois, les révérends Sims et Gilly, M. George Lowther Esqr., le colonel Beckwith et d'autres encore. Par des publications, par leur correspondance et par leurs discours, ils ont excité dans leur patrie un vif intérêt pour les descendants des confesseurs du pur Évangile avant la réforme. Plusieurs d'entre eux ont ensuite concentré leurs efforts sur l'amélioration des écoles. Quant à l'instruction supérieure, jadis un seul maître, stipendié par le comité Wallon de Hollande, en avait toute la charge, sous le nom de recteur de l'école latine. Le révérend Gilly et ses amis ont appliqué les fonds réunis par eux à développer cette première institution, du consentement de la direction hollandaise, et avec l'approbation de sa majesté sarde.

Deux places de professeurs ont été ajoutées à celle qui existait déjà à la Tour ; leur réunion a constitué un collège où le latin, le grec, le français, l'italien, la géographie, l'histoire et les mathématiques sont enseignés avec la religion. Un bâtiment spacieux, destiné aux classes et à la bibliothèque, a été construit au sortir de la Tour, sur le chemin du Villar, dans une belle situation, aux frais des communes vaudoises, avec l'aide d'un don généreux. Des bourses ont été également fondées en faveur des élèves. L'ancienne école latine du Pomaret, dans la vallée de Saint-Martin, par le fait d'une augmentation de traitement à l'instituteur, a aussi pu être confiée à un homme plus capable. Excitées par l'exemple des chrétiens anglais, les communes ont augmenté le salaire des régents de paroisse, dans l'espérance que leurs jeunes gens qui entreraient dans cette utile carrière s'y prépareraient par des études plus étendues et plus solides, qu'auparavant. Plusieurs, en effet, sont allés se former dans l'école normale du canton de Vaud, qui leur a été ouverte avec empressement par une autorité bienveillante. Les habitations des régents et les salles d'école ont été mises sur un pied uniforme. Il est impossible, en partant de tant d'efforts et de tant d'améliorations, d'oublier le nom vénéré, aux Vallées, du colonel Beckwith, anglais, dont la charité éclairée s'est plu à faciliter, par des subventions abondantes, la réparation ou la construction de plus de quatre-vingts écoles, petites ou grandes, de quartier ou de paroisse.

Une école supérieure pour les jeunes filles manquait encore, elle a été créée sous le nom de pensionnat par le même bienfaiteur. Des maîtresses d'école et d'ouvrages de femmes ont aussi été établies, en divers lieux, par de généreux secours. S'il nous était permis, nous nous plairions à nommer parmi les bienfaitrices une noble dame prussienne, la comtesse F....

Les Cantons suisses continuent à donner des subsides aux quelques étudiants vaudois des académies de Lausanne et de Genève.

La bienfaisante Hollande, dont l'appui moral et matériel fut si précieux aux Vallées, dans leurs détresses, ne discontinua pas de leur rendre des services signalés par ses subsides pour le salaire des régents et du recteur de l'école latine, par ses secours aux pasteurs émérites et à leurs veuves, ainsi que par ses dons aux étudiants recommandables.

Il était impossible que des marques aussi visibles de l'intérêt, accordé aux Vallées par les protestants de l'Europe, n'attirassent pas l'attention et n'excitassent pas quelque peu la défiance de l'autorité, quoique, en y regardant de près, on pût aisément s'assurer que rien de ce qui était fait n'avait l'apparence d'un antagonisme déclaré ou caché, et que toutes ces améliorations tendaient uniquement au plus grand bien des Vallées. Aussi, pensa-t-on que le pouvoir avait voulu mettre un contre-poids à ce développement, en permettant de fonder aux portes de la Tour, au chef-lieu et au centre de ce mouvement, un établissement de mission romaine, pour huit pères, sous le nom de Prieuré de la sacrée religion et de l'ordre militaire des saints Maurice et Lazare. Durant la construction de ce couvent et de sa vaste église, le peuple des Vallées, inquiet, soucieux, ne pouvait penser sans émotion aux intentions qu'elle annonçait. Ceux qui connaissaient l'histoire de leur patrie se souvenaient que, plus d'une fois, les troubles, suivis de mesures cruelles contre leurs pères, avaient été occasionnés par l'introduction des moines au centre des populations vaudoises. On craignait que l'établissement de ceux-ci ne devînt l'origine de maux depuis longtemps inconnus. À l'approche du jour de l'achèvement des travaux et de la consécration, l'anxiété s'accroissait.

Telle n'était pas l'intention de sa majesté. On est du moins autorisé à le penser, d'après la preuve qu'elle a donnée alors de sa bienveillance et de sa confiance en ses sujets vaudois. Charles-Albert, en sa qualité de grand-maître de l'ordre des saints Maurice et Lazare, avait consenti à assister à la dédicace du temple neuf de la Tour. Le commandant militaire avait déjà donné des ordres pour loger des troupes de ligne dans cette ville pour la garde de sa majesté. On les attendait quand le bruit se répandit que Charles-Albert s'y est opposé, qu'il a même fait reprendre le chemin de Pignerol à un demi-escadron de carabiniers royaux, destinés à l'accompagner, qu'enfin les marquis de Luserne et d'Angrogne ont proposé au roi d'être reçu par les milices vaudoises et que cette offre a été agréée. Cette nouvelle dissipa les sombres pensées amoncelées dans bien des murs. Ils s'épanouirent complètement, lorsqu'on apprit que sa majesté avait répondu à ceux qui la pressaient de laisser marcher des troupes : « Je n'ai pas besoin de garde au milieu des Vaudois. » Tous conclurent instinctivement que le roi n'avait que les meilleurs sentiments pour eux, puisqu'il ne voulait pas d'autres défenseurs que leur amour. L'espérance se leva de nouveau dans leur cœur, comme le soleil qui, dès l'aube, le 24 septembre 1844, dorait les montagnes, après les deux jours de pluies incessantes qui avaient glacé les membres des catholiques, accourus le 22, pour la dédicace.

Tous les hommes valides de la vallée de Luserne, d'Angrogne et de Prarustin, sous les armes, formèrent la haie pour le passage du roi, qui, au milieu d'un silence solennel, se rendit au nouveau temple romain faire ses dévotions. Pendant ce temps, les milices réunies en compagnies gagnèrent Luserne, éloigné d'une demi-lieue, et quand le roi eut quitté la Tour, marchant à pied, entouré d'une foule compacte qui le saluait avec amour, et que, remonté en voiture, il se fût éloigné, l'on entendit, dans la direction de Luserne, les vivats répétés, les cris de joie des milices vaudoises qui accueillaient son arrivée. Le roi, ému d'une réception si cordiale, se plaça sur le seuil de la porte du palais de Luserne et fit défiler en parade les milices par compagnies, selon leurs communes et avec leurs drapeaux. Il salua chaque étendard, et chacun put voir un sourire bienveillant errer sur ses lèvres, alors même qu'un porte-enseigne, non content d'incliner la bannière devant son souverain, le saluait encore en tirant son chapeau. La Table, ou direction vaudoise, se présenta à son tour à l'audience et remporta le souvenir d'une réception distinguée. Charles-Albert, tout entier au peuple des Vallées, refusa d'admettre aucune autre députation. Et quand, après avoir remis au syndic de la Tour un don généreux pour les pauvres des deux communions, il reprit, à la nuit, le chemin de Turin, il vit de loin la Tour illuminée et les noires montagnes qui l'entouraient couvertes de feux de joie, comme pour éclairer encore aussi loin que possible le départ d'un prince qui avait su gagner le cœur de ses sujets.

À ce qu'il paraît, ce n'est pas dans les cœurs des seuls Vaudois que la journée du 24 septembre 1844 a laissé des traits ineffaçables. Charles-Albert, par une attention charmante, en a conservé le souvenir sur la pierre.

Il a fait élever, à l'entrée du bourg de la Tour, une belle fontaine avec cette inscription: Le Roi, Charles-Albert, au peuple qui l'a accueilli avec tant d'affection (6).

Rien depuis lors n'a interrompu la confiance entre le souverain et ses fidèles sujets vaudois. Puisse-t-elle durer toujours et s'affermir dans son auguste maison, comme la fidélité à Dieu et au Roi dans les cœurs des habitants des Vallées!

UN MOT À MES CHERS COMPATRIOTES DES VALLÉES VAUDOISES.

Arrivé au terme de cette histoire de l'Église vaudoise, depuis son origine, et des Vaudois des vallées du Piémont, jusqu'à nos jours, je ne puis me séparer de vous, pour qui principalement j'ai écrit cet ouvrage, sans vous adresser une parole d'adieu. C'est celle d'un vieillard connu de tous vos pasteurs dont la plupart ont été ses élèves, dont plus d'un sont ses parents. Je puis vous dire aussi à tous comme Abraham à Lot : Ne sommes-nous pas frères ? Écoutez donc ma voix.

Le coin de terre que, vous habitez, sous la voûte des cieux et sous le regard du Tout-Puissant, a été de temps immémorial le berceau de notre Église vaudoise. Notre origine, comme chrétiens évangéliques, remonte aux premiers âges de l'Église chrétienne. On a cherché à flétrir par le ridicule la juste prétention qui fait notre gloire. L'erreur a voulu vous forger une fausse histoire. Comme enfant des martyrs ainsi que vous, comme descendant des plus anciens confesseurs de la vérité, j'ai cru devoir vous retracer les faits, mettre sous vos yeux les témoignages sur lesquels repose notre histoire; je l'ai fait sans art, guidé que j'étais par l'amour de la vérité.

Descendants des Vaudois, aspirez à ressembler à vos pères. Vous avez reçu de génération en génération le glorieux héritage de la saine doctrine, transmettez-le intact à vos enfants. C'est dans vos Vallées reculées, que, dans des temps de ténèbres, l'Éternel conserva la lumière qui s'éteignait ailleurs; gardez-la soigneusement, aujourd'hui qu'elle brille de nouveau avec éclat dans d'autres lieux, sous d'autres climats. À la foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit, joignez la preuve de votre sincérité, une vie de renoncement au péché, de dévouement entier à votre céleste Berger, au souverain Rédempteur de vos âmes. Que votre lumière luise devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres., ils glorifient votre Père qui est dans le ciel.

Mais pour cela, chers compatriotes, gardez-vous de dire avec complaisance, comme l'Église de Laodicée : Je suis riche, je me suis enrichi, je n'ai besoin de rien. Craignez la tiédeur et l'indifférence religieuse, car derrière ces fatales dispositions se cache la mort. La vie de l'âme, que Dieu seul donne, comme celle du corps, a besoin d'aliment ainsi que celle-ci. Donnez-lui la nourriture qui lui convient, et vous vivrez. Jésus est le pain de vie. Cherchez-le dans votre Bible, par des lectures assidues; cherchez-le au ciel, par vos prières; cherchez-le dans l'Église, qui est son corps, par la fréquentation des fidèles, des saintes assemblées, et en vous approchant avec foi et repentance de la table du Seigneur.

Maintenant, chers compatriotes, je prends congé de vous et de vos familles, en implorant sur vos personnes comme sur ce, travail la bénédiction divine.

Votre frère en la foi comme en la chair,
Ant. MONASTIER, Pasteur.

Lausanne, ce 13 octobre 1846.

[Table des matières](#)

Page précédente: [LES VAUDOIS AU XVIII ème SIÈCLE, ET PENDANT LA RÉVOLUTION](#)

- .
(1) Dans un long exil parmi les protestants, il avait appris à les estimer, et traita toujours les Vaudois avec égard.▲
- .
(2) Cette paroi tombée de vétusté, il y a peu d'années, a dû, sur l'instance du même prêtre, être remplacée par un tambour à l'intérieur, qui a été agréé comme suffisant.▲
- .
(3) Ce traitement est de 500 livres (ou francs de France) pour chacun des treize pasteurs anciens, payable par les receveurs de l'état, et levé par des sols additionnels sur les biens fonds des Vaudois. Cette allocation annuelle a permis plus tard d'établir, avec l'approbation royale, deux nouveaux postes de pasteurs, l'un à Rodoret ancienne annexe de Prali, l'autre à Macel annexe de Maneille. Le traitement de ces deux pasteurs est inférieur: il y est pourvu entièrement au moyen d'une partie du subside royal britannique, resté sans emploi par l'honoraire assigné par sa majesté aux treize pasteurs anciens.▲
- .
(4) Le canton de Vaud a recueilli 500 louis.▲
- .
(5) Le buste de l'empereur Alexandre, conservé dans l'hôpital, rappelle un dont généreux.▲
- .
(6) Il Re, Carolo Alberto, al popolo che l'accoglieva con tanto affetto.▲

Source : Site Internet www.info-bible.org

Compilation : APV

Date de parution sur www.apv.org : 29.09.14